Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15548 – 7 F — SAMEDI 21 JANVIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'aide européenne aux Palestiniens entravée par Israël

L'aide européenne aux Palestiniens est bloquée, perdue et parfois vendue aux enchères par les douanes israéliennes. Des révélations dérangeantes au lendemain de la rencontre, jeudi 19 janvier, entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, qui, faute d'aplanir leurs divergences, ont tenté de ne pas les envenimer. p. 4

Le Minitel en panne

Tout en résiliant 74 services télématiques pour manquement à la déontologie, France Télécom cherche à relancer l'utilisation du Minitel qui, inauguré il y a treize ans, marque le pas. p. 9

La haute technologie française financée aux Etats-Unis

Ne trouvant pas en Europe les fonds pour créer et développer leurs entreprises, les chercheurs se tournent vers des sociétés de capital-risque américaines. p. 15

Faible hausse des prix en 1994

Avec une inflation de 1,6 %, 1994 aura connu la plus faible hausse des prix depuis 1956. p. 32



La conscience du flamenco

A Paris pour trois concerts, Pedro et Inés Bacan refusent la loi du marché et ne cherchent pas à moderniser leur art. Critique et entretien. p. 26

Rugby : la tentation du professionnalisme

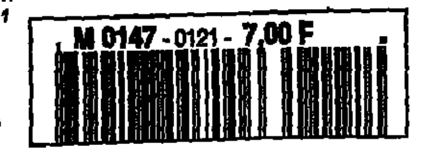
L'équipe de France ouvrira le Tournoi des cinq nations, samedi 21 janvier, face au pays de Galles. Retour sur un sport où l'on s'habitue à parler d'argent. pp. 22-23

Enquête : un navire maudit

Incendie, collisions, prise d'otages et naufrage : second épisode de notre voyage à bord de l'*Achille-Lauro*, paquebot tragique. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0121 - 7,00 F

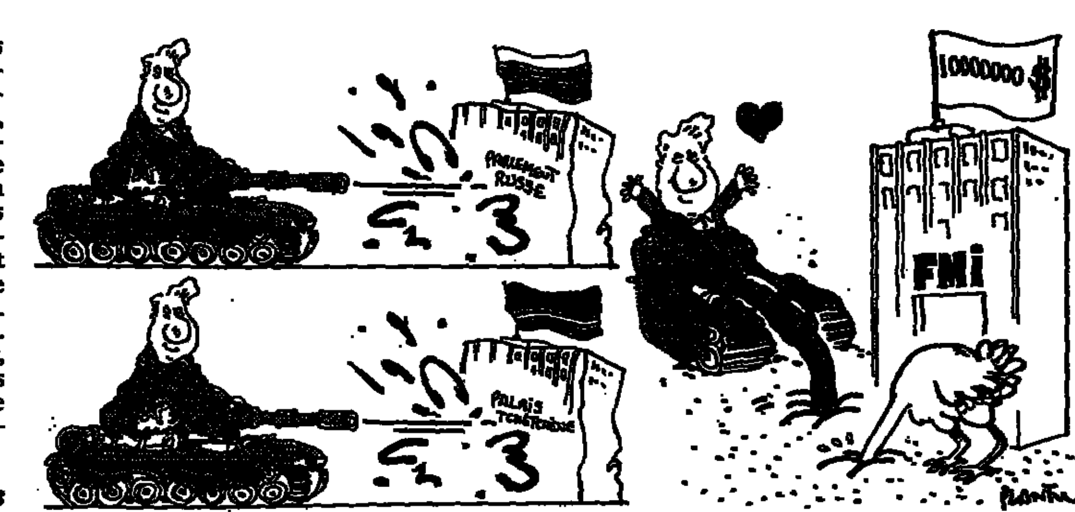


La chute du palais présidentiel de Grozny ne met pas fin à la guerre en Tchétchénie

Les deux camps annonçaient, vendredi matin, la poursuite des combats

AU LENDEMAIN de l'entrée des troupes russes dans le palais présidentiel de Grozny, la capitale tchétchène, personne à Moscou n'osait, vendredi 20 janvier, parler de « victoire ». Si une agence de presse russe a annoncé que le drapeau de la Fédération flottait sur le palais, les seules images diffusées par la télévision étaient celles d'un bâtiment dévasté dans lequel les troupes de M. Eltsine ont réussi à prendre pied. La guerre n'est pas finie pour autant. Tchétchènes et Russes annonçaient, vendredi matin, la poursuite des combats à Grozny et dans le reste du pays, tandis que les capitales occidentales restaient silencieuses.

Lire pages 2 et 13



L'armée américaine s'offre des missiles russes

L'ANCIEN SECRÉTAIRE américain à la défense, Franck Carlucci, est un homme heureux. PDG de la société BDM International, qui s'est spécialisée dans d'étranges transactions avec la Russie, il a pu obtenir, moyennant la bagatelle de 6 millions de dollars (quelque 33 millions de francs), des missiles sol-air dernier cri – des S-300 PMU – qui étaient dans la panoplie ex-soviétique. Les ayant baptisés SA-10 Grumble pendant la « guerre froide », l'OTAN cherchait à s'en procurer depuis longtemps : c'est l'équivalent des missiles Patriot américains, anti-avions et anti-missiles, qui s'illustrèrent en 1991 contre les Scud irakiens.

En pleine nuit, le 19 décembre 1994, un avion-cargo Antonov-124 affrété pour l'occasion a atterri sur une base de l'Alabama, venant de Minsk, en Biélorussie. A bord, un système complet S-300 PMU en ordre de marche. Protégeant notamment la ville de Moscou, il a été exporté à de nombreux pays, dont la Chine, l'Irak, la Libye et la Corée du Nord. La Biélorussie s'est mollement défendue d'avoir livré ce matériel, puis, bravant les foudres de la Russie et du contre-espionnage russe, Minsk l'a admis, sous les critiques de la presse de Moscou, qui évalue le montant de la transaction à 60 millions de dollars.

Même si elle a commencé avant sa nomination à la présidence de BDM International, l'affaire a ensuite été rondement menée par M. Carlucci, au profit de l'armée américaine. La base où est stocké le système russe dépend de l'armée de terre. Des experts du centre des missiles et de l'espace de Redstone Arsenal, à Huntsville, en Alabama, et de la Defence Intelligence Agency (DIA), le service secret le plus secret des Etats-Unis, ont été mobilisés pour « décortiquer » le système. Quel sens peut encore avoir une telle opération menée par une compagnie privée, dont l'un des conseillers est James Baker, un ancien secrétaire d'Etat américain, et qui est truffée de fonctionnaires du Pentagone à la retraite ? D'abord, connaître les caractéristiques et les performances d'un système d'armes « classifié ». Ensuite, élaborer les parades pour le rendre moins efficace.

Il est arrivé à la France de récupérer des matériels ex-soviétiques abandonnés au Tchad par les forces libyennes pour les rétrocéder à des rébellions étrangères, notamment en Angola. Mais dans le cas du S-300 PMU biélorusse, une autre question est déjà soulevée au Congrès : sur quelles bases le Pentagone peut-il subventionner indirectement le « coup » de M. Carlucci, puis engager des fonds publics pour communiquer des renseignements à un groupe privé, Raytheon, afin de lui permettre de découvrir les moyens de perfectionner son Patriot ?

Jacques Isnard

POINT DE VUE

Plaidoyer pour la justice *par Raymond Barre*

L'ÉTAT de la justice est préoccupant. Pourquoi, dira-t-on, soulever cette question au moment où commence à s'élever le tourbillon des intérêts et des passions que suscite toute élection présidentielle ? Tout simplement parce que cette question est déjà soulevée, même si nos concitoyens n'en ont pas une conscience entière. Il est vrai qu'il ne manque pas d'autres sujets de réflexion et d'action pour la période à venir. Mais qui ne voit que rien ne sera possible sans que les Français aient retrouvé une pleine confiance dans leurs institutions, et d'abord dans la première d'entre elles, la justice ?

C'est la justice, en effet, qui symbolise le lien social. Sans la justice, la devise républicaine n'est qu'un emblème oublié au fronton des édifices publics. Cela est particulièrement vrai en temps de crise, lorsque se répand le sentiment que les gouvernants et les gouvernés, les riches et les pauvres, le peuple et ses dirigeants ne sont pas logés à la même enseigne puisqu'ils ne sont pas égaux devant la loi. Pourtant, même dans ces circonstances, les hommes ne désespèrent pas de la justice, si grands sont les espoirs dont elle les entretient. Comme le rappelait récemment le premier président de la Cour de cassation, citant l'un de ses prédécesseurs : même lorsqu'ils disent ne plus croire à rien, les hommes continuent à croire en la justice.

Le premier devoir des responsables politiques est de ne pas insulter cette foi, puisqu'ils sont comptables de la bonne marche de la démocratie, et de l'ordre, au sens le plus profond, dans la République. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Le fonctionnement de la justice, et aussi son esprit, sont aujourd'hui troublés. Les tribunaux manquent de moyens. La répression de la corruption exalte les uns, inquiète les autres. Les magistrats, et surtout les magistrats instructeurs, devenus un centre d'intérêt de premier ordre pour les médias, concentrent sur eux des espoirs infondés, de nature politique, et des critiques injustes, de nature personnelle ou partisane. N'a-t-on pas entendu, ces derniers jours, un membre du gouvernement insinuer, après les précautions d'usage, qu'il pouvait advenir que les magistrats instructeurs manquassent à l'impartialité ? Il est vrai que cette éraflure au principe de séparation des pouvoirs n'est pas sans précédent. Elle n'en est pas moins regrettable.

Une attitude plus sereine, mais aussi plus décidée, s'impose à l'évidence. Le défaut des cohabitations institutionnelles, comme d'ailleurs celui des campagnes cachées, c'est de suspendre les décisions nécessaires. Celles-ci, à mon sens, sont de deux ordres. Il faut accroître d'une part, dans des proportions significatives, l'efficacité de la justice. Il faut, d'autre part, assurer de manière définitive son indépendance. L'impartialité de l'Etat, vertu cardinale de nos structures politiques, est à ce prix.

Lire la suite page 13

Raymond Barre *est ancien premier ministre et député (apparenté UDF) du Rhône.*

Divergence entre M. Balladur et ses alliés de l'UDF

ÉDOUARD BALLADUR a annoncé, jeudi 19 janvier, qu'il n'entend pas dissoudre l'Assemblée nationale s'il est élu président de la République. Cette position, destinée à rassurer les députés RPR, ne fait pas l'affaire de l'UDF. Deux ministres l'ont fait savoir. Après Pierre Méhaignerie (CDS), François Léotard (PR) a réaffirmé sa conviction que, s'il l'emporte le 7 mai, M. Balladur ne saurait se priver des avantages d'une dissolution. Celle-ci lui permettrait de disposer d'une majorité parlementaire pour cinq ans, élue sur son nom, alors que, dans le cas contraire, il devrait affronter des élections législatives au bout de trois ans de mandat, avec la menace de frondes dans la majorité élue en 1993, dominée par le RPR.

Lire page 6

Le juge qui ébranle l'Espagne

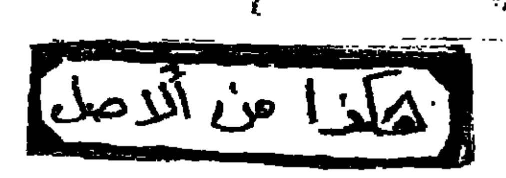


Baltasar Garzon

CHARGÉ DE L'ENQUÊTE sur les Groupes anti-terroristes de libération (GAL), le juge Baltasar Garzon, après avoir ébranlé le pouvoir socialiste espagnol, est maintenant exposé aux contre-attaques de plusieurs anciens responsables. L'un de ces derniers, Julian Sancristobal, ex-responsable de la sécurité aujourd'hui incarcéré, l'a accusé d'avoir participé cet été à des réunions qui visaient à faire tomber Felipe Gonzalez (*Le Monde* du 20 janvier). Avant d'apparaître comme le « tombeur » potentiel du gouvernement, le juge Garzon a été un moment l'idole du Parti socialiste. Spécialiste des affaires de drogue et de terrorisme, il avait été pressenti par M. Gonzalez, lors des élections législatives de 1993, pour figurer sur la liste du PSOE, afin de prouver la volonté du gouvernement de lutter contre la corruption.

Propulsé sur le devant de la scène politique, le magistrat fut alors nommé secrétaire d'Etat chargé de la lutte contre la drogue. Mais c'est l'époque où éclate le scandale Roldan, du nom de l'ancien directeur général de la guardia civil accusé d'avoir profité de ses fonctions pour s'enrichir. Lorsque Felipe Gonzalez décide de faire appel à un autre que lui pour prendre la tête du ministère de l'intérieur, Baltasar Garzon claque la porte. L'« incorruptible » retourne à ses dossiers, et se retrouve en charge de l'affaire des GAL. Ce dossier est très embarrassant pour le pouvoir socialiste : plusieurs témoignages, notamment d'anciens policiers, tendent à prouver que les GAL furent en fait organisés au coeur de l'appareil d'Etat.

Lire page 3



SYMBOLE Les forces russes se sont emparées, jeudi 19 janvier, du palais présidentiel de Grozny. Les combats se poursuivent ailleurs dans la capitale tchétchène et s'étendent au reste du pays. ● M. Eltsine a affirmé que *« la phase militaire du rétablissement de la Constitution russe dans la République tchétchène est presque achevée »*. La reprise en main de l'armée semble engagée avec le limogeage de trois vice-ministres de la défense qui avaient exprimé des réserves sur l'intervention en Tchétchénie. ● Les réactions internationales restent discrètes : la mission du FMI auprès de Moscou se poursuit, et le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, a réaffirmé qu'il s'agissait d'*« une affaire intérieure »*. Le Parlement européen a toutefois exhorté les gouvernements de l'UE à ajourner en partie l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie.

A Grozny, l'armée russe est entrée dans un palais présidentiel vide

Si les forces de Moscou ont investi les ruines du symbole de l'indépendance tchétchène, elles ne contrôlent toujours pas la capitale et les combats s'étendent au reste du pays

MOSCOU
de notre correspondant

C'est une victoire toute symbolique. Après avoir reçu, la veille, ce que l'on peut considérer comme le feu vert de Washington, cinq semaines après leur entrée dans la minuscule Tchétchénie, trois semaines après le début de l'offensive de la seconde puissance militaire du monde contre Grozny, et après deux assauts manqués, les forces de Moscou ont investi jeudi 19 janvier un palais présidentiel, au centre de la capitale tchétchène, vide et calciné. Le bâtiment a été dévasté par les bombardements, abandonné depuis longtemps par les autorités indépendantistes tchétchènes et, la nuit même, par la plupart de ses derniers défenseurs. Selon les journalistes sur place, les forces tchétchènes tiennent encore près de la moitié de Grozny – *« la terrible »* en russe – où de violents combats se poursuivaient vendredi.

« La prise du palais ne met pas fin à la guerre. Les Tchétchènes sont encore partout dans la ville et reprendront chaque maison les unes après les autres », a déclaré à l'AFP un commandant russe en Tchétchénie, sous le couvert de l'anonymat. *« En Tchétchénie, chaque maison est un palais présidentiel, et il faudra les prendre une par une »*, a ajouté, comme en écho, de l'autre côté des lignes, un combattant tchétchène. Les forces russes ont d'ailleurs intensifié, vendredi 20 janvier, leur pilonnage de la ville pour tenter d'y briser la résistance. Un char russe tirerait sur la route du sud, principale voie d'accès à Grozny. Et la guerre s'est encore étendue au reste du territoire. Les bombardements aériens des villages du Sud se poursuivent, et les Russes ont ainsi frappé, jeudi, des villages au nord de la rivière Terek, théoriquement sous contrôle russe. Sergueï Kovalev, le délégué présidentiel russe aux droits de l'homme, revenu jeudi de Tchétchénie à Moscou, a montré un tract lancé par les Russes, qui menace les villageois de bombardements aériens s'ils résistent.

« DÉMÉNAGEMENT »

Pourtant, à Moscou, juste après l'annonce de la prise du symbole de l'indépendance tchétchène (*« une affaire intérieure russe »*, a cru bon de préciser le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali), le président Eltsine a crié victoire, une fois de plus un peu prématurément sans doute, et il a signé une série d'oukases pour réaffirmer son autorité ébranlée par les échecs successifs. *« La phase militaire du rétablissement de la Constitution russe dans la République tchétchène est presque achevée. La mission de rétablissement de la loi et de l'ordre [...] est transmise au ministère de l'intérieur »*, a déclaré, dans un communiqué, le président russe. Le maître du Kremlin a précisé que les opérations étaient *« presque »* terminées, que ce jour n'était qu'un *« espoir »* de *« paix »*.

Qualifiant la victoire russe de *« tragico-comique »*, le ministre tchétchène de l'information, Movladi Oudogov, a déclaré, depuis Grozny, sur les ondes de Radio-Liberté : *« La guerre ne fait que commencer. »* Il a souligné qu'il y avait aujourd'hui plus de combattants tchétchènes que lors de l'entrée des troupes russes en Tchétchénie, le 11 décembre 1994. Les Tchétchènes, qui défient l'ours russe depuis des semaines voire des siècles, expliquent, en ironisant, que leur *« départ »* du palais est un simple *« déménagement »*, pour des raisons de *« confort »*.

« Nous avons déménagé notre état-major à un kilomètre du palais, qui a été complètement détruit par les bombardements russes et ne convenait plus comme lieu de travail », a déclaré Aslan Moskhadov, le chef d'état-major tchétchène, lors d'une conférence de presse dans la République voisine d'Ingouchie. *« Personne n'a pris le palais présidentiel, il y a simplement eu une attaque* [à la bombe] *qui a complètement détruit le bâtiment, jusqu'au bunker où nous étions installés, le plafond du bunker s'est effondré »*, a-t-il expliqué.

Akhiad Idigov, le président du parlement tchétchène, a précisé, lors d'une autre conférence de presse, que *« les défenseurs avaient décidé d'abandonner le palais jeudi matin après que celui-ci a été presque entièrement détruit par des bombes à pénétration profonde »*. Ces bombes ont fait de nombreuses victimes parmi les défenseurs du palais, selon l'un d'eux. Des prisonniers russes auraient aussi été tués, les autres évacués avec la majorité des défenseurs. Venues du nord et de l'ouest de Grozny, les forces de Moscou avaient réussi, dans la nuit, à faire la jonction devant le palais, qui a été abandonné par de nombreux combattants sous un feu nourri d'artillerie, selon un journaliste de l'AFP qui se trouvait du côté russe. Lors de l'assaut, de nombreux soldats russes ont été tués par les derniers défenseurs.

« BANDITS »

Après la prise du palais, les *« espoirs de paix »* semblent plus minces que jamais. La chute du symbole du pouvoir du président Djokhar Doudaev pourrait ne pas trop affecter les combattants, qui se sont ralliés à lui souvent après l'intervention russe. Les propositions de cessez-le-feu de Moscou sont oubliées, même si les organisations humanitaires réclament une trêve pour évacuer les blessés. Selon le président du parlement de Grozny, ce sont les Russes qui avaient demandé à une délégation tchétchène de venir à Moscou, *« pas pour l'écouter mais pour montrer à Genève* [où se rencontraient les ministres russes et américain des affaires étrangères] *que Moscou cherchait une solution pacifique »*. Rassurée sur le soutien américain, la Russie a aussitôt enterré les *« consultations »* avec *« les bandits »*. Dès le lendemain, ses forces passaient à l'assaut et redoublaient de violence. Un symbole.

Jean-Baptiste Naudet

40 jours de combats

● **Décembre 1994**
– **11** : entrée de 25 000 à 30 000 soldats russes en Tchétchénie.
– **12** : violents combats autour de Grozny.
– **19-20** : raids intensifs de l'aviation russe sur Grozny. Les forces terrestres parviennent à 6 km du centre-ville.
● **Janvier 1995**
– **1er** : Moscou annonce la prise du palais présidentiel.
– **2** : l'état-major tchétchène déclare que l'assaut russe est repoussé. Les Russes reconnaissent avoir perdu *« des dizaines de blindés »*.
– **4** : Boris Eltsine ordonne l'arrêt des frappes aériennes sur Grozny.
– **5** : l'aviation russe attaque le palais présidentiel.
– **10** : le gouvernement russe propose unilatéralement un cessez-le feu de 48 heures à compter du 10 à 8 heures, heure locale. Cette offre est qualifiée de *« tromperie »* par les Tchétchènes. Après une accalmie de deux heures, les combats reprennent.
– **11** : réapparition du général Doudaev, qui se dit prêt à discuter du statut de la Tchétchénie une fois les combats arrêtés.
– **12** : un déluge d'artillerie s'abat sur le centre de Grozny.
– **17** : annonce d'un accord de principe sur un cessez-le-feu.
– **18** : M. Eltsine rejette toute négociation avec M. Doudaev.
– **19** : prise du palais présidentiel.

La recherche difficile d'un remplaçant au général Doudaev

UNE DES CONSÉQUENCES les plus manifestes de l'intervention brutale des forces russes en Tchétchénie aura été de souder la population de la République contre Moscou et de donner un second souffle au général Doudaev, au moment même où la popularité de ce dernier était en baisse dans son propre pays. Le Kremlin, qui dénie toute représentativité au président tchétchène et le présente uniquement comme un *« chef de bande »*, aura donc énormément de mal à lui trouver un éventuel remplaçant. Cet oiseau rare devra en effet être *« présentable »* sur la scène internationale et ne pas passer pour la marionnette de Moscou. Il devra aussi avoir un minimum de crédibilité en Tchétchénie sans poser trop de problèmes aux autorités russes, en défendant, à son tour, des thèses indépendantistes.

Tenus à bout de bras par Moscou, les dirigeants de l'actuelle « opposition » à Djokhar Doudaev ne constituent en aucun cas une solution crédible. Ainsi, Omar Avtourkhanov, chef du « conseil provisoire », responsable de l'assaut manqué de l'opposition – soutenue par les Russes – sur Grozny, le 26 novembre 1994, est un personnage falot, difficilement imposable en Tchétchénie du fait de son allégeance au Kremlin. De plus, malgré ses liens étroits avec le chef du contre-espionnage russe, Sergueï Stepachine, le mouvement qu'il dirige a été qualifié de *« faible et peu fiable »* par le ministre de la défense, le général Pavel Gratchev.

Beslan Gantemirov et Rouslan Labazanov, respectivement ancien maire de Grozny et ex-chef de la garde prétorienne du général Doudaev, qui ont mis sur pied des milices armées, sont discrédités, du fait de leur implications mafieuses notoires. Il est douteux que Dokou Zavgaev, l'ancien numéro un du Parti communiste de la République tchétchéno-ingouche, parvienne à faire oublier aux Tchétchènes son étroite collaboration avec Moscou depuis le début de l'entrée des troupes russes en Tchétchénie. Il fut, dit-on, associé à tous les choix stratégiques du Conseil russe de sécurité, aux réunions duquel il aurait même été convié.

Quant à Rouslan Khasboulatov, l'ancien président du Parlement russe, dissout à coups de canon par Boris Eltsine en octobre 1993, sa popularité ne semble guère dépasser le périmètre de son fief de Tolstoï-Iourt, un village à quelques kilomètres de Grozny, où résident sa mère et ses frères. Installé à Moscou depuis l'entrée des troupes russes dans la République, il a gardé le silence.

APPARATCHIK

Reste Salambek Khadjiev. Cet ancien ministre du pétrole de l'URSS, qui conduit actuellement le *« gouvernement de renaissance nationale »* chaperonné par Moscou, se démarque nettement du reste de l'opposition. Cet apparatchik expérimenté, né en 1941 au Kazakhstan, où ses parents avaient été déportés, a effectué toute sa carrière à l'Institut du pétrole de Grozny, dont il prit la tête en 1983. Lors du putsch manqué d'août 1991, adressant un télégramme de protestations à son « patron », Valentin Pavlov, l'un des conjurés, il fut un des rares membre du cabinet des ministres de l'URSS à oser s'élever contre les mutins. Ennemi farouche de Djokhar Doudaev, dont il condamne les *« méthodes bolcheviques »*, il refusa, en mai 1992, le poste de premier ministre que celui-ci lui proposait et partit s'installer à Moscou.

Populaire en Tchétchénie, en bons termes avec le Kremlin, connu pour ses prises de position en faveur de la démocratie, Salambek Khadjiev passerait pour la personnalité tchétchène la plus capable de constituer une opposition crédible au général Doudaev. *« Installé à Grozny »* depuis le 5 janvier, selon la propagande officielle russe, il aurait même déjà *« commencé à travailler »*, souligne-t-on au Kremlin. Le problème pour les Russes reste que Salambek Khadjiev, même s'il a un profil plus « démocratique » que celui de Djokhar Doudaev, n'en est pas moins partisan d'une indépendance relative de sa République. Ne vient-il pas de se prononcer pour la tenue d'un référendum sur l'indépendance de la Tchétchénie ? En 1989, déjà, alors qu'il était député du Soviet suprême de l'URSS, il se fit connaître par ses discours enflammés sur la défense des droits des minorités ethniques de la Fédération de Russie.

Pourtant, ses positions sur l'intervention russe sont pour le moins ambiguës. Alors qu'en septembre 1994 il condamnait *« tout emploi de la force en Tchétchénie »*, il fut de ceux qui, deux mois plus tard, réclamèrent haut et fort l'envoi de chars russes sur Grozny. De même, il insista pour que les assauts ultérieurs de la capitale tchétchène soient effectués *« non par des appelés de dix-huit ans, mais par des forces d'élite »*.

Si ses liens avec M. Eltsine, qu'il côtoya en 1989 lorsque tous deux, membres du « groupe interrégional des députés », firent front commun contre le Parti communiste, peuvent lui être utiles à Moscou, ils lui seront certainement reprochés par les Tchétchènes, qui considèrent maintenant le président russe comme le principal responsable des massacres actuels. Meurtrie par la guerre, la population aura du mal à accepter un homme arrivé dans les fourgons de l'armée russe.

Marie Jego

Les « durs » renforcent encore leur pouvoir au Kremlin

MOSCOU
de notre correspondante

Boris Eltsine n'a pas eu même la *« petite victoire »* qu'il espérait. S'il est un jour où celle-ci aurait pu être annoncée, c'est bien au soir où *« le drapeau russe a été hissé »* sur Grozny, comme l'a annoncé Itar-Tass, jeudi 19 janvier, dans l'après-midi. Mais dans la soirée, les télévisions russes n'en avaient aucune image. Et pour cause : le palais présidentiel n'était qu'un squelette fumant autour duquel les combats se poursuivaient avec violence. Les présentateurs n'ont pu que lire la déclaration de Boris Eltsine, affirmant que la tâche de l'armée russe en Tchétchénie est *« presque »* terminée.

Même Pavel Gratchev n'a pas osé parler de victoire. Le ministre russe de la défense, sans doute le dirigeant le plus impopulaire du pays, que les téléspectateurs n'ont pas vu depuis des semaines et que certains pensaient en disgrâce, est très brièvement réapparu sur l'écran de la chaîne russe RTV. Dans une pièce nue non identifiée, vêtu d'une tenue militaire débraillée, il affirma qu'un *« tournant »* venait de se produire, pour *« l'armée russe, les forces du ministère de l'intérieur, le FSK* (ex-KGB) *et les gardes-frontières »*, dans la tâche qui leur a été confiée : *« Liquider les bandes armées illégales en Tchétchénie »*. Point. Le présentateur n'a fait aucun commentaire. La séquence suivante montrait le vice-président du Conseil de la Fédération, Ramazan Abdoulatipov, un fidèle serviteur de Moscou, affirmant qu'au Caucase *« rien ne se passe si rapidement »* et que la Russie est entrée *« dans un long conflit dont il sera dur de sortir »*.

Au passage, on apprit que près de la moitié des députés de la Chambre haute du Parlement avaient voté, jeudi, une résolution demandant *« de mettre le président russe en accusation pour crime et abus de pouvoir en vue de sa destitution »*. La nouvelle Constitution étant ce qu'elle est, et la Cour constitutionnelle ne siégeant toujours pas, aucun vote menaçant Boris Eltsine n'a de chance d'avoir de conséquences pratiques. Mais les régions de Russie représentées au Conseil de la Fédération grondent. Le président de la Tchouvachie, Nikolaï Fiodorov, qui démissionna de son poste de ministre russe de la justice lors des événements de l'automne 1993, a annoncé, jeudi, qu'il allait ignorer un décret de Boris Eltsine annulant sa décision de ne plus envoyer de conscrits tchouvaches en Tchétchénie. Une série d'autres Républiques avaient déjà suivi son exemple.

BARBOUZES

L'armée gronde encore plus. La réapparition peu glorieuse de Pavel Gratchev a été accompagnée de l'annonce que trois de ses vice-ministres – ceux qui s'étaient prononcés contre l'opération en Tchétchénie et qui avaient déjà été privés du gros de leurs fonctions – ont été *« mis en vacances complètes »* par le ministre. Il s'agit des généraux Boris Gromov (le très populaire ancien chef de l'armée soviétique en Afghanistan), Gueorgui Kondratiev (qui dirigeait les *« forces de paix »* russes) et Valéri Mironov – tous trois considérés, en Russie et en Occident, comme des officiers de valeur, contrairement à leur chef.

En outre, Boris Elstine a « accepté », le même jour, la démission du général Edouard Vorobiev, que ce dernier avait présentée après avoir refusé de diriger l'opération en Tchétchénie. *« Hospitalisé pour les examens réglementaires dans l'armée avant tout départ de poste »*, celui qui était un des espoirs des partisans d'une réforme réelle de l'armée, est en réalité isolé dans cet hôpital par le contre-espionnage, qui lui interdit tout contact avec la presse, a annoncé, jeudi, la chaîne de télévision privée NTV.

Cette chaîne, appartenant au groupe financier Most, assure encore la couverture la plus digne de l'aventure tchétchène. Mais le président du groupe Most, Vladimir Goussinski, se trouve, depuis les fêtes de fin d'année, avec sa famille en Grande-Bretagne, et retarde de jour en jour son retour. On le comprend : jeudi, l'hebdomadaire *Argoumenty i Fakty* a publié un entretien du chef de la garde présidentielle, Alexandre Korjakov, où il affirmait qu'un de ses passe-temps favori a toujours été la chasse aux *« canards »* – mot qui en russe se dit « goussi », allusion évidente à Goussinski, confirmée par le contexte. Le général Korjakov était à l'origine de l'opération menée, le 2 décembre 1994, par les « barbouzes » du Kremlin contre le bâtiment du groupe Most au centre de Moscou.

MENACE

En revendiquant ouvertement cette action, Alexandre Korjakov semble vouloir prouver qu'il n'a, contrairement aux attentes, rien perdu de son influence sur Boris Eltsine. Sa « petite phrase » vise, au-delà de M. Goussinski, tous les alliés de ce dernier, notamment le maire de Moscou, Iouri Loujkov, ainsi que le seul candidat déclaré à la succession de Boris Eltsine dans le « camp démocrate », aussi divisé qu'il soit, Grigori Iavlinski. Quant au poids d'une telle menace, un autre épisode l'a révélé jeudi.

Un porte-parole du contre-espionnage russe (FSK) a, en effet, annoncé la nomination d'un certain lieutenant Anatoli Trofimov à la place d'Evgueni Savostianov à la tête des services du contre-espionnage de Moscou. La décision de destituer le « démocrate » Savostianov, intervenue le 2 décembre 1994, quand ce dernier voulait protéger le groupe Most, lui a été annoncée le même jour au téléphone, dans le bureau du chef du FSK, Sergueï Stepachine, par le général Korjakov lui-même. *« La destitution d'un adjoint sans l'accord de son chef est un signe très peu encourageant »*, déclare Evgueni Savostianov, jeudi, au quotidien *Obtchtchaïa Gazeta*.

Quant au général Barsoukov, le supérieur hiérarchique du général Korjakov, il était, selon le chef de la commission de la défense de la Douma, Sergueï Iouchenkov, à Mozdok, la base russe aux portes de la Tchétchénie, le 31 décembre, jour où fut décidé l'assaut malheureux de Grozny. L'opération en Tchétchenie, les flux de capitaux issus des exportations de pétrole russe ainsi que les nominations aux postes clés en Russie, rien ne semble donc échapper à ces hommes de l'ombre du Kremlin. Mais où est leur victoire ?

Sophie Shihab

L'UE menace Moscou de sanctions

A la demande de tous les groupes, à l'exception de celui des partisans de Philippe de Villiers, le Parlement européen appuie la requête de la Commission de Bruxelles visant à suspendre l'entrée en vigueur de la partie commerciale de l'accord de partenariat, signé par M. Eltsine en juin 1994 lors du conseil européen de Corfou. Au cours du débat parlementaire, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a indiqué, jeudi 19 janvier, que l'action militaire russe en Tchétchénie était *« en contradiction avec les accords internationaux de la Russie et avec le texte de l'accord de partenariat avec l'Union »*. Les ministres des affaires étrangères des Quinze doivent se saisir de cette question la semaine prochaine à Bruxelles.

FMI : le Fonds monétaire international poursuit, depuis le 18 janvier, à Moscou, de nouvelles négociations en vue de l'octroi à la Russie d'un accord de confirmation *(stand-by agreement)* de 6,25 milliards de dollars. Les discussions, qui promettaient déjà d'être tendues, sont encore compliquées par les désaccords apparus entre gouvernement et Parlement au sujet du coût budgétaire de l'opération militaire en Tchétchénie.

Le juge chargé de l'affaire des GAL est accusé de vouloir la chute du gouvernement espagnol

La « revanche » de Baltasar Garzon, l'ancienne idole des socialistes

La polémique s'amplifie dans l'enquête sur les Groupes antiterroristes de libération (GAL), après la mise en cause du juge Baltazar Garzon par des anciens responsables de la sécurité espagnole. Le magistrat est accusé de participer à une *« conspiration pour faire tomber »* le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, alors qu'il fut paradoxalement l'un de ses héros lors des dernières élections législatives.

MADRID
de notre correspondant

Un petit juge répondant au prénom archaïque de Baltasar et au nom de Far-West de Garzon est en train de réussir un véritable tour de force. Après avoir été l'idole du gouvernement socialiste, il est aujourd'hui devenu son mouton noir et la cible de ses attaques. A tel point que l'ancien responsable de la sécurité de l'Etat, Julian Sancristobal, lui prête, de la prison où ce magistrat l'a envoyé, le dessein machiavélique d'animer une conspiration ne visant ni plus ni moins qu'à se débarrasser du président du gouvernement, Felipe Gonzalez (*Le Monde* du 20 janvier). Le retournement est plutôt spectaculaire. Du Shakespeare castillan !

Il n'y a pas si longtemps, début 1993, Baltasar Garzon était seulement l'un des juges les plus populaires du pays. Cet Andalou s'était acquis une réputation d'incorruptible en traitant pendant plus de dix ans des dossiers de drogue et de terrorisme. Surnommé *« El tenaz »*, ce fils d'agriculteurs armé de solides convictions sur son rôle de pourfendeur du crime organisé est devenu un « super-juge ». D'autant plus « super » que ce campagnard s'est fait à la force du poignet et sait ce que le travail bien fait veut dire. Sa détermination lui vaudra des succès retentissants dans le démantèlement des réseaux de narcotrafiquants et dans la mise au jour des activités mystérieuses des GAL (groupes antiterroristes de libération).

VEDETTE JUDICIAIRE

Felipe Gonzalez, sentant le profit politique qu'il pouvait tirer de cette vedette judiciaire, va donc chercher ce magistrat gominé au sourire charmeur pour redonner une virginité à un parti ébranlé par les scandales de corruption juste avant les élections législatives de juin 1993. L'« incorruptible » témoigne de la volonté de lutte contre la corruption. Le jeune magistrat, aujourd'hui âgé de trente neuf ans, est propulsé numéro deux de la liste de Madrid, juste derrière Felipe Gonzalez. L'effet Garzon marche parfaitement.

Les meetings électoraux s'arrachent ce play-boy venu distiller des vérités simples et clamer que le programme du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) est *« le meilleur instrument pour la régénération sociale du pays »*, alors qu'il qualifie celui de l'opposition d'*« idyllique, comme si nous étions à Disneyland »*. Ce joker inattendu ne cache pas ses idées plutôt proches des rénovateurs du Parti communiste. Il s'attire des sarcasmes et des critiques : *« opportuniste, collabo, courtisan »*. La nouvelle coqueluche du PSOE n'en a cure. Il fonce, revendiquant son indépendance, brandissant son intégrité, décidé à faire le ménage là où il passe. Candide, utopiste ou simplement ambitieux ?

Nommé secrétaire d'Etat chargé de la lutte contre la drogue, Baltasar Garzon se retrouve au ministère de l'intérieur au moment où éclate l'affaire Roldan, du nom de l'ancien directeur général de la Guardia civil accusé d'avoir largement profité de ses fonctions pour s'enrichir et aujourd'hui en fuite. Le scandale rebondit quand des hauts fonctionnaires sont soupçonnés d'arrondir leurs fins de mois grâce aux fonds secrets. Il faut faire le ménage. Une situation qu'affectionne le chevalier Garzon. Mais Felipe Gonzalez lui préfère un autre juge, Juan Alberto Belloch, pour devenir ministre de l'intérieur. Le choc est un peu rude pour Baltasar Garzon, même s'il se défend d'avoir jamais eu des ambitions ministérielles. Il démissionne peu après avec fracas en accusant le chef de l'exécutif de *« passivité »* dans sa lutte contre la corruption. Amer et déçu, il retourne à ses dossiers en mai dernier, expliquant que Felipe Gonzalez l'a *« utilisé comme une marionnette »*.

L'intermède aura duré un an. Aujourd'hui le boomerang revient, mais l'effet n'est plus le même. Il se retourne contre les socialistes. *« Monsieur Propre »* a repris son travail de nettoyage, imperméable aux accusations d'agir pour des motifs *« d'animosité personnelle »*, comme le lui a dit José Barrionuevo, ministre de l'intérieur à l'époque des GAL. Aujourd'hui, cet ancien ministre, qui a toujours refusé par le passé de venir s'expliquer devant ce juge, réclame à cor et à cri de pouvoir être entendu afin de pouvoir dire sa vérité. Permission refusée à deux reprises. M. Barrionuevo attendra son heure. Et c'est M. Garzon qui la fixera. L'épreuve de force n'est pas terminée. Au contraire !

Michel Bole-Richard

Les adieux de M. Delors au Parlement européen

Dans son dernier discours, le président de la Commission a rappelé que le fédéralisme n'est pas contradictoire avec l'épanouissement des nations

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le Parlement européen a rendu un vibrant hommage, jeudi 19 janvier, à Jacques Delors. Klaus Hänsch, président de l'Assemblée de Strasbourg, a salué l'action de celui qui fut à la tête de la Commission européenne pendant une décennie en déclarant : *« Nous sommes fiers de vous avoir suivi sur la voie européenne. »* Dans son discours d'adieu, le président sortant a insisté sur la nécessité de construire *« l'union politique des nations européennes »*.

Pour M. Delors, la monnaie unique et la défense commune devraient traduire la volonté de l'Europe d'*« exister et d'agir »* : la première, parce qu'elle ne pourra s'imposer sans la contrepartie d'un gouvernement économique de l'Union ; la seconde, parce qu'elle forcera les Européens à préciser leur stratégie et leurs priorités dans le domaine de la politique extérieure.

Mais le *« réveil politique de l'Europe »* passe obligatoirement, a expliqué M. Delors, par l'*« approfondissement démocratique »* qui ne peut s'opérer que grâce à l'*« approche fédérale en matière institutionnelle »*. Balayant de la main les *« passions »* et les *« incompréhensions »* à ce sujet, il a affirmé : *« Seule l'approche fédérale peut décrire clairement les transferts de souveraineté et leurs limites ; seule, elle garantit le respect des personnalités nationales et des diversités régionales.* Pour l'ancien président de l'exécutif communautaire, *« aucun pays européen n'est à priori exclu de cette aventure collective, la maison Europe étant ouverte à tous pour autant que ne soit pas ralentie la marche de ceux qui veulent partager leur destin pour être à la fois plus forts et plus fraternels »*.

Afin de perpétuer la vocation historique et humaniste du Vieux Continent, l'Union se doit à une *« exigence de puissance »*, car *« malheur à ceux qui ne savent pas se faire respecter »*. *« Pour cela,* a-t-il dit, *il nous faut délimiter et organiser notre espace politique, bâtir sur le terrain solide de la solidarité entre nos nations et nos peuples, rechercher la puissance, non pas pour elle-même, mais nous donner les moyens de servir nos idéaux communs »*. Et pour combattre les europessimistes, il a conclu son intervention par *« Allons, courage, le printemps de l'Europe est toujours devant nous ! »*

Marcel Scotto

La tragédie des 2 700 enfants roumains contaminés par le sida

Pour la première fois, les parents d'une fillette ayant contracté le virus dans un hôpital portent plainte

BUCAREST
de notre correspondant

Pour la première fois en Roumanie, les parents d'un enfant contaminé par le virus du sida lors de traitements dans un hôpital ont porté plainte, vendredi 13 janvier, contre le ministère de la santé qu'ils jugent responsable de négligences ayant entraîné la maladie de leur fillette de six ans. La démarche de cette famille de Iasi (nord-est du pays), soutenue par le comité Helsinki et par l'Association roumaine antisida (ARAS), commence à faire tache d'huile dans ce pays où plus de 90 % des séropositifs sont des enfants et où il n'existe pratiquement aucune politique de prévention de la contamination. Une trentaine de familles, également touchées par cette maladie, sont en train de se constituer en association pour intenter un procès à l'Etat.



A priori, pourtant, la Roumanie ne présente pas un bilan trop négatif. Fin septembre 1994, le ministère de la santé n'avait en effet recensé « que » 2 907 cas de séropositivité ainsi que 1 032 décès depuis le premier dépistage en 1985. Mais, derrière ces chiffres, le pays affiche un triste record. Outre celui d'être en queue du peloton européen avec un taux de mortalité infantile de 23,4 pour mille, il compte 2 700 enfants contaminés âgés de moins de treize ans, soit plus de la moitié du nombre total des cas de sida pédiatrique enregistrés en Europe.

Cette situation unique au monde découle des folies natalistes de l'ancien dictateur communiste, Nicolae Ceausescu, aggravées par des pratiques médicales d'un autre âge qui, paradoxalement, ont condamné à une mort probable des personnes que le sytème entendait surprotéger. Convaincu que la force d'une nation se mesure au nombre de ses habitants, le « génie des Carpates » avait non seulement interdit l'avortement, mais tout médecin encourait une peine de prison si l'un des ses patients âgé de moins d'un an venait à mourir. Au moindre rhume, les enfants étaient alors soumis à de longues cures d'antibiotiques et de vitamines, administrés presque exclusivement par voie intramusculaire à l'aide de seringues très rarement stériles.

« La situation atteignait son paroxysme dans les orphelinats où chaque enfant subissait en moyenne 300 piqûres par an », rappelle Marie Ayoub von Kohl, responsable du bureau de l'Unicef à Bucarest. Par ailleurs, il était de coutume de fortifier les enfants anémiés par la malnutrition en leur faisant des « microperfusions » de sang non testé. Il a donc suffi de quelques flacons contaminés pour que le virus fasse des ravages dans le vase clos des orphelinats. Plus de deux enfants sur trois aujourd'hui infectés par le virus sont d'ailleurs issus de ces institutions, rapporte une récente étude de l'Unicef.

EPIDÉMIE ENRAYÉE

L'Organisation mondiale de la santé estime toutefois que l'épidémie de sida pédiatrique est maintenant enrayée. Le recours immodéré aux injections n'a certes pas disparu mais les vieilles seringues contaminées ont laissé la place aux instruments jetables. Du moins tant que les organisations internationales, Banque mondiale en tête, continueront d'en fournir gratuitement au pays.

Il reste la tragédie quotidienne des enfants séropositifs ou malades que les organisations internationales et les associations roumaines tentent d'adoucir. La première étape consiste à les sortir des hôpitaux où ils sont encore trop souvent maintenus comme des pestiférés, puis de les replacer dans un environnement familial. Mais les progrès sont encore timides et l'exclusion sociale des malades et de leurs familles est une réalité.

Sous la pression de l'opinion publique internationale, les autorités roumaines ont, certes, fait des efforts pour améliorer le sort des enfants ; mais elles ont oublié le reste. *« Il n'existe pas de stratégie nationale pour la prévention du sida »*, s'alarme l'Unicef. *« Le ministère de la santé nie le problème sous le faux prétexte qu'il n'existerait pas en Roumanie d'homosexuels ou de drogués »*, se révolte Maria Gheorghescu, présidente de l'ARAS. Résultat, les campagnes de sensibilisation de la population sont quasiment inexistantes, laissées à l'initiative de quelques associations roumaines sans grands moyens financiers. *« Le sida est encore assimilé à une maladie exotique qui touche uniquement les enfants. Les gens ne se sentent donc pas concernés et ils rejettent toute responsabilité sur les médecins et le ministère de la santé »*, s'alarme M[me] Gheorghescu.

L'attentisme coupable des autorités est pourtant lourd de conséquences. *« La Roumanie est un pays à haut risque de contamination »*, avertit Jean-Gabriel Barbin, coordinateur de Médecins du monde pour l'Europe de l'Est. Avec l'exclusion, la prostitution liée aux difficultés économiques et l'ouverture des frontières, la transmission de la maladie par voie sexuelle progresse, de même que la contamination périnatale des mères séropositives à leur enfant. De plus, les conditions d'hygiène dans les hôpitaux sont alarmantes et les lots de sang ne sont pas tous testés. *« Le nombre d'équipements est insuffisant »*, confirme Adrian Stainu, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Colentina de Bucarest. La plupart des associations estiment que les chiffres officiels sont loin de refléter la réalité. *« Les dépistages sont très peu nombreux. Pour preuve, le personnel soignant n'est pas testé systématiquement »*, explique M. Barbin.

Le manque de moyens financiers du pays ne peut pas tout expliquer, et l'appel à *« une politique plus volontariste »*, lancé par le ministre des finances Florin Georgesciu lors du sommet mondial sur le sida à Paris en décembre 1994, ressemble pour le moment à un voeu pieux. A moins que les procès intentés par certaines familles de victimes ne sortent de leur torpeur meurtrière des autorités habituées jusqu'à présent à se jouer d'une population déresponsabilisée par cinquante ans de communisme.

Christophe Chatelot

Les diplomates sont inquiets pour la trêve en Bosnie

DE VIOLENTS COMBATS ont éclaté, jeudi, dans les environs de la ville de Velika Kladusa, dans le nord-ouest de la Bosnie, où les forces du leader sécessionniste musulman Fikret Abdic, appuyées par les Serbes de Croatie, s'affrontent aux forces armées du gouvernement de Sarajevo, a indiqué la Forpronu.

Selon le porte-parole Paul Risley, les forces serbes de Krajina (région de Croatie sous contrôle des Serbes sécessionnistes) avaient déplacé, mercredi, de l'armement lourd au sud de Velika Kladusa, l'acheminant vers les lignes de front. Les Serbes de Croatie et M. Abdic n'ont pas signé l'accord de cessation des hostilités, conclu le 31 décembre dernier par le gouvernement de Sarajevo et les Serbes de Bosnie. L'ONU avait tenté de les convaincre de respecter l'esprit de ce texte, qui prévoit le retrait des *« forces étrangères »* (c'est-à-dire des Serbes de Croatie) du territoire bosniaque.

Par ailleurs, la question des routes de l'aéroport de Sarajevo reste dans l'impasse. Les responsables bosniaques, qui demandent que ces routes – dont une relierait Sarajevo assiégée au monde extérieur – soient ouvertes au trafic commercial, ont quitté, jeudi, une réunion de la commission conjointe au bout d'un quart d'heure, estimant que l'accord de cessation des hostilités n'était pas appliqué sur ce point. Ils ont été suivis peu après par leurs alliés croates.

Outre la reprise des combats à Velika Kladusa et le blocage des discussions sur la réouverture des routes, la Forpronu doit faire face à d'autres difficultés : l'inspection du mont Igman qu'elle devait effectuer a été rendue impossible, mercredi, par l'exigence des Serbes de l'élargir à des positions en dehors de la zone démilitarisée. La Forpronu est aux prises, par ailleurs, avec le gouvernement de Sarajevo à propos de l'aéroport de Tuzla : les autorités bosniaques l'ont sommée d'ouvrir cet aéroport aux vols humanitaires d'ici au 1[er] février ou de l'évacuer au plus tard le 1[er] mars.

A New York, nous rapporte notre correspondante Afsané Bassir Pour, les diplomates à l'ONU se disent *« extrêmement pessimistes »* quant au maintien de la trêve en Bosnie. Ils s'attendent à ce que les hostilités reprennent dans les semaines, sinon *« les jours à venir »*. Certains n'excluent pas une nouvelle mission de Jimmy Carter. Une réunion des pays contributeurs à la Forpronu a eu lieu a New York jeudi. Seuls des pays musulmans ont offert quelques renforts de troupes : Pakistan, Bangladesh, Malaisie, ont chacun proposé un bataillon mécanisé. L'Espagne a proposé 130 hommes ; l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, du matériel seulement.

MM. Rabin et Arafat veulent empêcher l'effondrement du processus de paix

L'extension de l'autonomie à la Cisjordanie ne devrait pas démarrer avant « quelques mois »

Lors de leur première rencontre, jeudi 19 janvier, depuis la remise du prix Nobel de la paix, le 10 décembre, à Oslo, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ont pris soin de ne pas envenimer leurs désaccords, qu'ils se sont dit déterminés à aplanir. Le redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie a été évoqué, mais aucun calendrier précis n'a été « *discuté* ».

GAZA
de notre envoyé spécial

Présentée de tous côtés comme « *cruciale* » pour l'avenir des négociations israélo-palestiniennes, la rencontre entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, jeudi 19 janvier, au point de passage d'Erez, sur la ligne de démarcation entre Israël et la bande de Gaza, n'a rien donné de bien concret. Soucieux de ne pas décourager plus encore ceux qui, désormais minoritaires dans chaque camp, soutiennent le processus, et menacés, l'un et l'autre, d'une crise politique majeure si celui-ci s'effondrait, les deux hommes ont tenu à réitérer leur engagement à continuer de négocier.

« *Je voudrais souligner qu'il y a des difficultés*, a déclaré M. Rabin, *nous sommes tourmentés par le terrorisme et les Palestiniens le sont par les colonies et la question des terres.* » Au cours de la brève conférence de presse qui a suivi les deux heures de discussion, M. Arafat, toujours très urbain en présence de M. Rabin, a approuvé. Sans mentionner la violence dont sont également victimes les Palestiniens de Cisjordanie, il a dit « *comprendre les nécessités de sécurité israéliennes* ».

« *Nous faisons tout ce que nous pouvons*, a ajouté M. Arafat. *Nous n'avons pas de baguette magique pour résoudre ce problème.* » Soulignant à son tour la nécessité pour les Palestiniens d'obtenir « *la concrétisation* » de toutes les clauses des accords signés à Washington le 13 septembre 1993, il a dit avoir discuté « *en profondeur des confiscations de terres palestiniennes et de la construction de nouvelles colonies juives* » en Cisjordanie occupée. M. Rabin, a-t-il ajouté, « *a clarifié sa position. Je pense que nous devons poursuivre la coordination entre nous* » (sur ces questions). Quant aux assurances fournies par son interlocuteur israélien, elles ne l'ont qu'« *à moitié* » satisfait.

LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS

Nettement moins souriant qu'à l'ordinaire – le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès, avait, lui la mine sombre –, M. Arafat a dû se contenter de l'assurance selon laquelle le « gel » de la colonisation – promis par M. Rabin, en novembre 1992, au président George Bush, en échange de garanties bancaires américaines pour des emprunts israéliens de 10 milliards de dollars – serait, contrairement à toutes les apparences sur le terrain, toujours en vigueur.

« *Les seules confiscations de terres autorisées*, a précisé le premier ministre, *sont celles consacrées au percement de détours routiers, destinés à éviter que les habitants israéliens des implantations* (les colons) *ne traversent les agglomérations palestiniennes.* » En clair : dans la mesure où « *il n'est pas question dans cette première phase de démanteler aucune implantation, ce sont des travaux nécessaires à la sécurité des civils et au redéploiement de nos soldats* ».

Les accords signés à Washington prévoyaient, en effet, que l'armée israélienne sortirait des villes palestiniennes de Cisjordanie avant juillet 1994. Aucun retrait n'a encore eu lieu, ce qui empêche l'organisation des élections palestiniennes que tout le monde réclame. Des conditions de ce redéploiement des troupes, il a bien entendu été question lors de la rencontre de jeudi. Mais rien n'en a été révélé. La seule précision que M. Rabin a bien voulu donner est qu'aucune carte ni aucun calendrier précis « *n'ont été discutés* ».

Pour ce qui concerne la libération d'une partie des quelque six mille prisonniers palestiniens qui restent détenus en Israël et dans les prisons des territoires occupés, la seule décision prise est celle de former un comité conjoint qui se réunira la semaine prochaine, afin d'étudier les dossiers de ceux qui pourraient être élargis à l'occasion du ramadan, dans quelques semaines. La rumeur évoque la possibilité de quelques centaines de libérations.

« *L'objectif principal de la rencontre d'aujourd'hui*, disait jeudi, à la radio, Yossi Sarid, ministre de l'environnement et conseiller de M. Rabin dans les négociations avec les Palestiniens, *consiste à convaincre tous ceux qui doutent* (...) *que notre processus de paix n'est pas bloqué.* » Le ministre, qui se situe à l'aile gauche de la coalition, se disait, pour sa part, convaincu que la seconde phase des accords signés à Washington pourrait démarrer « *d'ici quelques mois* »...

Patrice Claude

L'aide européenne aux Palestiniens est bloquée, perdue ou vendue aux enchères par Israël

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'est le genre de petit scandale qui ne sort jamais des cercles diplomatiques parce qu'il embarrasse tout le monde : l'aide européenne aux Palestiniens est bloquée, perdue, parfois vendue aux enchères par les douanes israéliennes. Selon le vice-amiral en retraite Michel Debray, chargé de mission au département de coopération internationale de la mairie de Paris, six camions-bennes de ramassage d'ordures ménagères prélevés sur le parc de la Ville et offerts à la municipalité de Gaza sont bloqués depuis trois mois par l'Etat juif.

Les véhicules sont arrivés, le 25 octobre 1994, dans le port d'Ashdod. « *Ils y sont toujours, immobilisés par les services israéliens sous des prétextes successifs* », précise le vice-amiral. Les frais d'entreposage, qui dépassent, aujourd'hui, 200 000 francs, pourraient être payés par le ministère français à l'action humanitaire. Mais M. Debray craint que ce don ne soit « *vendu aux enchères* » par les douanes israéliennes.

Des ordinateurs d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs destinés à l'Institut hydrologique palestinien ont été vendus aux enchères par les mêmes douanes. Don de l'Union européenne (UE), financé par la Grande-Bretagne, ils étaient arrivés en mars à Ashdod. Défaut de papiers, lenteurs administratives, ou, comme quelqu'un à Bruxelles le dit sous couvert d'anonymat, « *mauvaise volonté caractérisée* » ?

En 1993, du matériel médical offert par l'Europe à une Organisation non gouvernementale palestinienne s'était « perdu » à la douane israélienne. « *Franchement*, reprend notre interlocuteur à Bruxelles, *nous en avons assez d'être pris à partie par les Israéliens* (...) *sous prétexte que nous ne ferions pas assez pour aider Yasser Arafat alors que* (...) *ce sont eux qui bloquent.* » La liste est longue des matériels destinés à aider les Palestiniens et bloqués par les douanes israéliennes : depuis décembre 1993, quatre camions-bennes de ramassage d'ordures offerts à Gaza par l'Union européenne ; depuis février 1994, une batterie d'ordinateurs pour la Chambre de commerce euro-palestinienne, des matériels scolaires d'un montant de 300 000 dollars, un minibus, des produits destinés à l'association française Vétérinaires sans frontières.

Depuis juillet 1994, deux ambulances et deux véhicules tout-terrain offerts par l'Espagne à la chambre de commerce de Naplouse sont bloqués. Depuis six mois, deux autres ambulances, don de l'UE, sont immobilisées dans un garage, Israël refusant de fournir les certificats de circulation, au motif que les véhicules ne correspondent pas aux normes de l'Etat hébreu. Depuis un mois, soixante-quatre véhicules neufs donnés par l'Espagne à la police palestinienne sont interdits d'entrée à Rafah, à la frontière entre Gaza et l'Egypte. Une cinquantaine de motos offertes par le même pays ont attendu trois mois avant d'être autorisées à entrer dans la zone « autonome » en septembre.

Les Britanniques retiennent prudemment une cinquantaine de véhicules destinés à la police. Plus grave, l'application de contrats comme celui signé par Matra pour la fourniture d'appareillages radio destinés à la police ou celui conclu par Degrémont pour l'assainissement des eaux de Gaza traîne parce qu'Israël n'a toujours pas délivré les autorisations d'importation.

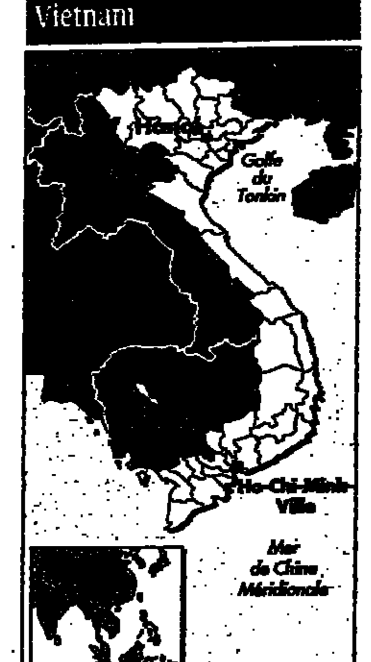
P. C.

Le Vietnam glisse en douceur vers l'économie de marché

L'ancienne Saïgon demeure la locomotive

HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

On a beau y être habitué, le spectacle surprend à chaque retour. A Ho-Chi-Minh-Ville comme à Hanoï ou dans les autres villes du Vietnam, la journée commence toujours avec des embouteillages de véhicules à deux ou trois roues – vélos, cyclo-pousses, triporteurs – entre lesquels voitures, camions et autobus tentent de se faufiler à grands coups de klaxon. Le Vietnam, disait-on voilà déjà quelques années, est un « tigre à vélo ». L'image vaut encore mais, même après huit ans d'ouverture, les fondations d'une économie moderne commencent seulement à se mettre en place.



On imagine, certes, l'horizon de gratte-ciel qu'offrira le centre de cette métropole méridionale dans une dizaine d'années au nombre de trous béants qui se cachent aujourd'hui derrière des palissades. Le développement a beau être mieux réparti, depuis deux ou trois ans, à l'échelon national, l'ancienne Saïgon et son vaste quartier chinois de Cholon en demeurent la locomotive : un taux d'expansion de 14,5 % en 1994 au lieu de 8,5 % à 8,8 % de moyenne nationale.

DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ

Comme souvent en Asie de l'Est, la machine est lancée sans attendre que les orientations aient été définies de manière relativement claire et cohérente. Avec un taux moyen d'expansion de 7,5 % de 1989 à 1992 et supérieur à 8 % depuis, le Vietnam semble avoir pris le parti d'un développement accéléré, quitte à en accepter les inévitables effets, à commencer par des inégalités croissantes dans la répartition des revenus.

Dans une économie qui compte beaucoup sur l'aide et les investissements étrangers pour se reconstruire, la levée de l'embargo écomonique américain, le 3 février 1994, a eu l'effet escompté. L'aide étrangère atteint 2 milliards de dollars par an et le montant des investissements étrangers agréés s'est élevé, en 1994, à 3,7 milliards de dollars (sur les 11 milliards agréés depuis l'adoption, en 1988, d'un premier code des investissements étrangers).

En outre, la part des investissements réalisés, l'an dernier, a été de 1,5 milliard de dollars, soit près de la moitié, alors que pendant les six années précédentes, cette proportion n'avait été que légèrement supérieure à 20 %. Surtout, les grands travaux d'infrastructure, que des organismes de crédit internationaux comme la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement ont été autorisés, fin 1993, à financer, s'amorcent en 1995.

Un taux de croissance supérieur à 8 % en 1994

Les principales routes du Vietnam sont petit à petit remises en état, notamment celles qui relient la capitale à son port de Haïphong et la route n 1, la « route mandarine », entre Hanoï et Ho-Chi-Minh-Ville. Depuis l'an dernier, la ligne de l'Unité, qui aurait coûté le triple de ce qui avait été prévu, soit près de 1 milliard de dollars, distribue dans le Sud, où la pénurie était sérieuse, une énergie électrique venue du Nord.

Reste que le Vietnam continue de faire pâle figure, si on le compare, par exemple, à un pays comme l'Indonésie, où le montant global des investissements étrangers agréés a été supérieur, l'an dernier, à 24 milliards de dollars. Mais, sur ce plan aussi, la levée de l'embargo américain a eu un effet salutaire. Certes, la première poignée d'investissements américains est demeurée fort modeste : 270 millions de dollars de février à décembre 1994.

ÉVITER LA SURCHAUFFE

Cependant, prenant conscience que le Vietnam n'était qu'un champ d'investissement parmi d'autres, les autorités tiennent désormais davantage compte des plaintes des investisseurs potentiels. En décembre, l'organisme chargé de les gérer, le Comité d'Etat pour la coopération et les investissements, a été dessaisi d'un certain nombre de dossiers importants au bénéfice de la présidence du gouvernement. En outre, les procédures ont été accélérées.

Pour espérer combler son retard sur certains de ses voisins, le Vietnam doit tabler sur un taux annuel de croissance tournant autour de 11 % pendant quelques années. Pour le moment, le gouvernement en reste à la fourchette plus prudente de 8 % à 10 % afin d'éviter une surchauffe (par exemple, un taux d'inflation de 14 % en 1994 au lieu de 5,2 % en 1993) et de multiplier au moins par deux, dans les années 90, le revenu annuel par tête. Néanmoins, une fois que les fondations auront été mises en place, la rapidité du décollage dépendra de la capacité à gérer le glissement en cours vers une économie de marché.

Jean-Claude Pomonti

La douleur résignée de Nishinomiya

Quatre jours après le séisme qui a tué plus de quatre mille habitants de Kobé et de sa région, les sinistrés pleurent leurs morts

NISHINOMIYA
de notre envoyé spécial

Le plus frappant, en arrivant à Nishinomiya, la ville la plus touchée en termes de dégâts et de victimes après Kobé, est le contraste avec Osaka, où la vie continue comme si le drame qui se déroule à une vingtaine de kilomètres n'existait pas. On quitte l'abondance et l'on entre trente minutes plus tard dans un monde où la vie est ramenée aux besoins essentiels. La gare de Nishinomiya est désormais le terminus de la ligne qui, naguère, allait jusqu'à Kobé. De nombreux passagers apportent avec eux d'énormes sacs contenant des denrées alimentaires et des bouteilles d'eau, puis se dirigent à pied ou à vélo vers l'ouest.

ÉTRANGE SÉRÉNITÉ

Le séisme le plus meurtrier de l'après-guerre, semble avoir frappé ici par « touches » : certaines portions de la chaussée sont déformées, des maisons ou des immeubles sont complètement effondrés ou de guingois, le linge pendant encore des fenêtres, alors que les logements voisins ont été épargnés. Dans la rue d'à côté, on circule normalement. On croise des voitures et beaucoup de cyclistes. « *Quand on regarde ce que présente la télévision, on a l'impression que les journalistes restent fixés sur Kobé et oublient les autres zones sinistrées* », dit un habitant. Dans ce quartier de Tonoyama-cho, l'eau est toujours coupée. On croise des camions-citernes appartenant aux forces d'autodéfense.

La plupart des habitants ont un drame à raconter. A les écouter, on mesure combien les autorités ont, au départ, sous-estimé l'ampleur de la catastrophe. Cet homme raconte que, le matin du séisme, auquel il avait réchappé miraculeusement (une penderie ouverte était tombée sur lui, formant bouclier), il a vu, sur des kilomètres, des maisons effondrées avec des victimes à moitié ensevelies appelant à l'aide : aucun secours n'était encore arrivé trois heures après la secousse.

Dans certains quartiers, en allant vers Kobé, plane dans l'atmosphère une odeur âcre venant des zones incendiées. Devant les rares magasins ouverts, des habitants font patiemment la queue. Pas de resquille, pas la moindre dispute. En dépit de quelques vols dans les galeries marchandes de Kobé, il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de délits importants, alors que beaucoup de banques sont endommagées. Cette discipline dans la peine, alors que certains ont tout perdu, et le calme résigné des sinistrés donnent à ces scènes du malheur une étrange sérénité. Une forte femme enveloppée dans une couverture n'en montre pas moins son irritation : « *Le premier ministre est venu nous dire « bon courage ». C'est un peu court. N'importe qui peu nous dire ça !* »

Les seuls lieux où la colère l'emporte parfois sur la peine sont les écoles et les gymnases où ont été déposés les corps des victimes. Deux cents reposent ainsi dans le gymnase de l'école du quartier de Higashi-nada. Ils reposent sur de simples couvertures et sont recouverts d'un linceul blanc. Une inscription porte un nom, un âge et une adresse. Il est impossible de procéder à des funérailles et les crématoriums, quand ils fonctionnent encore, ne peuvent incinérer autant de corps en même temps. Il faut attendre, et les membres des familles agenouillés près de leurs proches pleurent en silence.

Philippe Pons

Quatre femmes retrouvées vivantes

A Kobé. quatre femmes âgées de soixante à quatre-vingt-cinq ans ont été retrouvées vivantes, vendredi 20 janvier à l'aube. Elles sont restées bloquées sous les décombres pendant soixante-quinze heures. Le dernier bilan fait état de 4 124 morts et de 729 personnes toujours portées disparues. Les blessés sont au nombre de 21 673 et 30 576 constructions ont été détruites.

Vietnam glisse
en douceur
'onomie de marché
Saïgon demeure la locomotive

L'Eglise rwandaise fait ses comptes et reprend vie

Décimé, mais aussi mis en accusation, le clergé cherche les voies d'une « réelle évangélisation »

Un tiers du clergé catholique rwandais a disparu au cours de la guerre civile. L'Église doit aussi se défaire des soupçons nés des compromissions de sa hiérarchie avec l'ancien régime. Pourtant, la foi et la pratique religieuse renaissent. Les volontaires sont invités à se réinscrire à la paroisse pour procéder à une nouvelle et *« profonde conversion »* et échanger avec les prêtres *« des idées et des informations »* sur les massacres.

KIGALI
de notre envoyée spéciale

Pour *« réengager les vivants à vivre »*, le Père Henri Blanchard a commencé à organiser des cérémonies de levée de deuil dans la paroisse Saint-André du quartier de Nyamirambo, à Kigali, où il avait protégé près de deux cents Tutsis jusqu'à ce qu'une attaque des miliciens le contraigne à quitter le pays, au début de juin 1994. En raison du nombre de victimes, il a fallu modifier le rite habituel et, plutôt que de donner la liste des défunts pendant l'office, il a été décidé qu'une bougie déposée sur l'autel suffirait par famille. *« Les gens sont encore très écrasés »*, indique le Père blanc dans son presbytère désolé, meublé de quelques chaises.

Six mois après la fin de la guerre, le deuil s'achève, mais la remise en question de l'Église rwandaise n'a pas eu lieu. *« C'est encore trop tôt »*, estime le Père Blanchard. Décapitée, l'Eglise en est encore à l'heure des comptes. Sur les neuf membres de l'épiscopat, trois ont été tués par des hommes du Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir, et trois atteignent la limite d'âge, mais le Vatican n'a encore procédé à aucune désignation. Cette Eglise a aussi perdu près d'un tiers de son clergé dans les massacres commis par les miliciens hutus : sur 370 prêtres recensés avant la guerre, 106 ont été tués, un deuxième tiers est en fonctions, les autres sont réfugiés à l'étranger. Un mandat d'arrêt international a été lancé, pour actes de génocide, par le procureur de Kigali, à l'encontre d'une sœur de Butaré, réfugiée en Belgique.

Deux religieuses sont détenues, depuis trois mois, à Kigali, et deux prêtres incarcérés à Butaré.

Nullement échaudés par les implications de certaines prises de position politiques, quelques prêtres ont cru pouvoir parler d'un *« deuxième génocide »* qui aurait lieu à l'ombre du premier, qu'ils n'ont au reste pas évoqué. L'administrateur du diocèse de Kigali a rappelé la position du Vatican contre l'avortement, à un moment où le gouvernement envisage sa dépénalisation. Devant une société aussi éprouvée, les religieux n'ont pas osé évoquer le pardon. *« Je n'en parle pas facilement »*, soupire le Père Blanchard. *« Il faut d'abord mettre en ordre les âmes »*, dit le Père Viecko, qui a vu, en avril, ses paroissiens *« fuir comme un troupeau de bétail devant une bête sauvage »*, mais qui a pu en sauver quelques-uns en achetant leur passage aux barrages des miliciens.

PÉNITENCE

Dans l'évêché de Kabgayi – 17 curés y ont été tués sur les 87 recensés avant avril –, l'administrateur, l'abbé André Sibomana, et les survivants ont pris, début novembre, des mesures radicales pour réussir une *« réelle évangélisation »* des Rwandais. Mesures contenues dans un texte apparu comme *« le premier signe de vie »* de l'Eglise rwandaise. Tous les baptisés ont été considérés comme hors de l'Eglise. Les volontaires ont été invités à se réinscrire à la paroisse pour procéder à une nouvelle et *« profonde conversion »* et échanger avec les prêtres *« des idées et des informations »* sur les massacres. Pendant la période de deuil, l'administration des sacrements – baptême, communion et mariage – a été suspendue, exception faite de l'eucharistie, certains s'étant comportés de façon *« vraiment chrétienne »*.

Tout paroissien *« qui sait qu'il a tué »* a été prié de ne plus communier et de venir au confessionnal en *« expliquant suffisamment et sincèrement comment ce péché a été commis et les circonstances atténuantes ou aggravantes qui l'entourent »*. Les prêtres ont aussi interdit tout culte dans les églises où des assassinats ont été commis en attendant que le diocèse organise une cérémonie de réhabilitation liturgique. Toute personne en possession d'objets du culte a été invitée à les rapporter à son confesseur qui lui administrera une pénitence ; tout pillard, à restituer les biens ou à les remettre à Caritas.

Dans la commune du Père Viecko, cinq cents « nouvelles conversions » ont été enregistrées. Ce franciscain a pu reconstituer *« tout ce qui s'est passé »* en avril et identifier les principaux assassins, un clan aujourd'hui réfugié au Zaïre. De *« miraculeuses »* confessions de groupe ont eu lieu. *« C'est à se demander si ce sont les mêmes Rwandais qu'avant la guerre »*, dit-il. Certains villageois ont reconnu s'être emparés des vaches des Tutsis pourchassés et l'indemnisation aux veuves et orphelins s'est négociée jusqu'à 2 000 francs rwandais (60 francs) le kilo de bétail.

Corine Lesnes

Rwanda
Kigali
50 km

Les errements du Petit Robert

Dans son édition 1995, le Petit Robert des noms propres conclut son article « Rwanda » sur cette phrase : *« ... en avril 1994, le FPR abattit* [le président] *Habyarimana à bord de son avion et lança une vaste offensive marquée par des massacres et la fuite de millions de personnes »*. Or la responsabilité de l'assassinat du chef de l'Etat est loin d'être établie. Quant aux *« massacres »*, une commission de juristes les a qualifiés, dans un rapport aux Nations unies, de génocide à l'encontre de la communauté tutsie et des opposants hutus.

Le Front patriotique rwandais, aujourd'hui au pouvoir à Kigali, a intenté une action en diffamation contre l'éditeur malgré la publication d'une édition remaniée du Robert. La paternité de l'assassinat du président Habyarimana n'est plus attribuée et le terme de « génocide » est employé, même si les groupes qui en ont été victimes ne sont pas désignés.

L'éditeur fait valoir que l'article incriminé a été rédigé en juin 1994, alors que la guerre civile n'était pas terminée, et reconnaît que le rédacteur *« aurait dû être plus prudent »* tout en faisant remarquer que la correction a été introduite avant que le FPR n'intente son action en justice. Le FPR souligne qu'une *« correction en catimini »* n'est pas réparable. Il demande donc, outre un franc symbolique de dommages et intérêts, le retrait de la vente des exemplaires de la première édition toujours en circulation, la publication de rectificatifs dans la presse et l'échange des exemplaires incriminés, notamment ceux disponibles dans les bibliothèques publiques.

Kigali est satisfait des promesses d'aide recueillies à Genève

LE PREMIER ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, a annoncé, jeudi 19 janvier, que son pays avait recueilli entre 500 et 600 millions de promesses d'aide pour 1995 de la part de pays développés et d'institutions internationales. Il était venu à Genève, à la tête d'une importante délégation, présenter, lors d'une table ronde organisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), un plan de reconstruction dont le budget total s'élevait à 764 millions de dollars.

Les principaux donateurs devraient être la Banque africaine de développement (177 millions de dollars), l'Allemagne (70 millions), la Banque mondiale (75 millions), les Etats-Unis (60 millions), la Belgique (36 millions). La France a annoncé qu'elle discuterait du montant et des modalités de son aide lors de la rencontre entre les ministres des affaires étrangères des deux pays, prévue à Paris, en février. M. Twagiramungu a estimé que les relations entre Kigali et Paris étaient devenues *« tout à fait normales »*.

Le 20 janvier, les Nations unies devraient lancer un deuxième appel pour un plan de 710 millions de dollars, destiné plus particulièrement aux deux millions de réfugiés, massés dans des camps au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi. M. Twagiramungu a estimé que le retour de ces personnes déplacées était une priorité, mais il a demandé que la sécurité dans les camps soit assurée. Selon lui, *« il faut que les gouvernements, surtout le Zaïre, puissent séparer les réfugiés innocents des anciens chefs du régime déchu et aussi des miliciens et des militaires »*.

PSYCHOLOGUES POUR ENFANTS

Pour sa part, l'Unicef continue d'appliquer son programme en faveur des quatre cent mille enfants *« non accompagnés »* – orphelins ou séparés de leur famille –, nous signale Isabelle Vichniac, notre correspondante à Genève.

Selon les chiffres de l'Unicef, les trois quarts des enfants rwandais ont assisté à des meurtres. Avec l'aide d'organisations non gouvernementales, l'Unicef a formé, depuis août 1994, un millier de psychologues pour enfants, d'enseignants spécialisés et de professionnels de la santé afin de faire face à ces traumatismes. Plus de six mille autres personnes doivent être formées en 1995. – *(AFP.)*

Réuni en congrès, le Parti national réexamine sa participation au gouvernement sud-africain

LE PREMIER congrès du Parti national (NP) depuis les élections d'avril 1994 s'est ouvert dans une atmosphère de crise gouvernementale, jeudi 19 janvier, à Kempton Park, près de Johannesburg. Les collaborateurs de Frederik De Klerk avaient laissé entendre que l'ancien chef de l'Etat, aujourd'hui vice-président et membre du gouvernement d'union nationale que dirige le Congrès national africain (ANC), prononcerait à cette occasion l'un de ses plus importants discours.

Telle une vedette de cinéma, le président du NP, accompagné de jeux de lumière et de musique, s'est avancé sur la scène, ovationné par quelque 1 200 délégués debout. Son allocution de près d'une heure a été presque entièrement consacrée aux dangers qui menacent la coalition gouvernementale, profondément divisée par l'affaire de l'immunité retirée, mercredi, aux 3 500 policiers à qui elle avait été octroyée quelques jours avant les élections d'avril 1994 (*Le Monde* du 20 janvier).

Remonté par l'accueil de ses partisans, M. De Klerk n'a pas mâché ses mots. *« Il s'agit d'une crise sérieuse*, a-t-il martelé, *une crise qui va au-delà de la question de l'immunité. »* Selon le président du NP, l'ANC cherche à faire de ses partenaires au sein de la coalition gouvernementale des *« béni-oui-oui »*, voire des *« valets »*, ce qui est *« inacceptable »*.

« L'ANC manifeste de plus en plus vivement une hypersensibilité à la critique », a ajouté M. De Klerk, pour qui les ministres, membres du parti de Nelson Mandela, réagissent par *« des tentatives d'intimidation lorsqu'on leur pose des questions ou lorsqu'on leur résiste »*. Il a menacé de reconsidérer sa position au sein du gouvernement si l'ANC ne changeait pas d'attitude.

Même si elle fait la part belle aux effets de tribune, la colère de M. De Klerk n'est pas entièrement feinte. Depuis qu'a éclaté l'affaire de l'immunité, la tension n'a fait que monter entre les partenaires du gouvernement. Ulcéré d'avoir fortuitement découvert que 3 500 policiers, deux ministres et plusieurs hauts responsables des services de sécurité, quelques jours avant les élections, avaient secrètement bénéficié d'une immunité les mettant à l'abri de toute poursuite, l'ANC accuse l'ancien chef de l'Etat d'avoir préparé un mauvais coup.

« MENTEUR »

Devant le congrès, M. De Klerk, qui s'était jusqu'alors abstenu de tout commentaire, a expliqué que son gouvernement et le NP *« n'étaient pour rien dans une mesure préparée au sein de l'appareil policier »*, et qu'il n'avait, pour sa part, *« jamais été tenu au courant »*, ni tenté de *« cacher quoi que ce soit »*. Il a ajouté qu'il était en désaccord avec la décision du conseil des ministres d'annuler les immunités accordées, mais que, si tel était le cas, la même mesure devait être prise à l'encontre des milliers de militants de l'ANC qui avaient, eux aussi, échappé à la justice.

L'ancien chef de l'Etat a apparemment développé cette position, mercredi, devant un conseil des ministres houleux. De bonne source, on assure qu'une violente altercation aurait opposé M. Mandela et M. De Klerk, qualifié de *« menteur »* quand il aurait expliqué qu'il n'était pas au courant de l'affaire. L'ancien président de la République aurait alors rassemblé ses affaires et menacé de quitter le gouvernement.

Quelques heures plus tard, M. Mandela a longuement reçu deux ministres du NP, Roelf Meyer et Pik Botha, pour tenter de désamorcer un conflit auquel la Bourse a réagi par une baisse immédiate. Vendredi, M. De Klerk devait rencontrer, à son tour, le président. *« S'il réagit positivement*, a expliqué le chef du NP, jeudi, aux congressistes, *le gouvernement d'union nationale continuera, je l'espère, le travail qu'il a commencé ; dans le cas inverse, le Parti national examinera minutieusement toutes les options à sa disposition. »*

Georges Marion

Grandes manœuvres franco-sénégalaises

La France et le Sénégal organisent, du lundi 23 au samedi 28 janvier, au Sénégal, un grand exercice militaire baptisé « N'Diambour VII » : il mobilisera 5 100 personnes. Pour cet exercice, il a été supposé qu'un Etat limitrophe conteste ses frontières avec le Sénégal et y infiltre des commandos pour semer la terreur dans la population. Le Sénégal fait jouer les accords de défense signés avec la France en 1975. L'armée française intervient avec, d'abord, ses unités déjà stationnées au Sénégal (1 000 hommes), puis avec des renforts de France (1 100).

Cet exercice est l'occasion de tester la rapidité d'action du seul dispositif français et d'étudier, du même coup, le projet d'une force aéroterrestre et maritime (à vocation humanitaire) que la France, l'Espagne et l'Italie cherchent à mettre sur pied pour des crises dans le Sud et en Méditerranée. Cette force de 5 000 hommes agirait en protection de ressortissants étrangers dont la vie serait menacée, ou en soutien de formations africaines dans le cadre de missions définies par l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ou par l'Union européenne, *via* l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Manifeste antieuropéen de huit députés conservateurs britanniques

LONDRES. Huit députés conservateurs « euro-sceptiques » ont franchi, jeudi 19 janvier, un nouveau pas dans leur opposition au premier ministre, John Major, en présentant un manifeste en huit points qui apparaît comme un rejet de la participation britannique à l'Union européenne. Ils exigent notamment l'abolition de la politique agricole commune et de celle sur la pêche ; la fin des ingérences de la Cour européenne de justice ; la transformation du Parlement européen en assemblée formée de députés nommés par les Parlements nationaux ; l'abandon de toute politique étrangère et de défense commune au sein de l'UE ; la suppression de l'Union économique et monétaire et la réduction drastique du budget communautaire. La division au sein des tories est désormais patente, même si de part et d'autre on affirme qu'il ne faut pas parler de scission. – *(Corresp.)*

■ **CHINE : 1995 sera une « année de transition »** pour le pays, a estimé jeudi 19 janvier, dans un éditorial, *Le Quotidien du peuple*. L'organe du PC chinois a aussi lancé un nouvel appel à l'unité autour de son chef Jiang Zemin, alors que la santé du patriarche Deng Xiaoping (quatre-vingt-dix ans), qui n'a pas été vu depuis un an, décline de jour en jour. Les analystes estiment en général que le déclin de la santé de M. Deng, récemment confirmé par l'une de ses filles et par une photo le montrant très affaibli, a obligé Jiang Zemin et ses alliés à accélérer la campagne de préparation de l'opinion à la succession. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN : un convoi de l'ONU est arrivé à Kaboul** le mercredi 18 janvier, après avoir été bloqué à Sarobi, à 65 km plus à l'est, par des hommes en armes qui l'ont en partie pillé. Au total 59 camions, chargés notamment de vivres, qui avaient quitté le Pakistan, ont pu atteindre la capitale afghane, soumise depuis près d'un an à un blocus de la part de l'ex-premier ministre intégriste, M. Hekmatyar. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : le Parlement européen a appelé le gouvernement algérien**, jeudi 19 janvier, à entamer le dialogue avec l'opposition *« dans le but d'arriver à un processus électoral général et démocratique »*, en prenant en compte la plate-forme définie le 13 janvier à Rome par les principales formations d'opposition, y compris les islamistes. D'autre part, un membre du Conseil national de transition (CNT), Miloud Beddiar, professeur d'université, a été assassiné jeudi dans la banlieue d'Alger. Le même jour, à Bougara, près d'Alger, l'explosion d'une voiture piégée a fait deux morts et vingt blessés, tandis qu'une bombe, dissimulée sous le cadavre d'un homme assassiné, a causé la mort de deux personnes. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : cinq Européens ont été enlevés** lors de l'attaque d'une mine de fer par un groupe appartenant probablement à la rebellion du Front révolutionnaire unifié (RUF). Les otages – deux Britanniques, un Suisse, un Allemand et un Australo-Suisse – sont tous salariés de la société suisse SIEROMCO. Le RUF détient déjà deux otages britanniques ainsi qu'un Suisse et un Russe. – *(AFP.)*

■ **MALAWI : le procès de Kamuzu Banda**, ancien chef de l'Etat et de son principal conseiller, John Tembo, a été renvoyé, mercredi 18 janvie, à une date ultérieure en raison de l'absence des avocats de la défense. Avec deux policiers, les deux hommes sont inculpés du meurtre de quatre ministres commis en mai 1983. – *(AFP, Reuter.)*

■ **TCHAD : l'élection présidentielle** sera organisée avant avril 1995, a annoncé le président Idriss Deby. Le processus de transition démocratique, fixé par la Conférence nationale souveraine en avril 1993, a pris du retard : l'organisme législatif provisoire a commencé seulement mercredi 18 janvier à examiner le projet de Constitution qui doit être soumis à référendum avant l'élection présidentielle. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CANADA.** Les ministres des finances du G7, le groupe des sept principaux pays industriels, se retrouveront les 3 et 4 février à Toronto (Canada). – *(AFP.)*

■ **PÉROU.** La Cour suprême militaire du Pérou a condamné à la réclusion à perpétuité, jeudi 19 janvier, un chef de la guérilla maoïste du Sentier lumineux accusé d'avoir commandité plusieurs assassinats, dont ceux de deux prêtres polonais. – *(AFP, Reuter.)*

■ **PHILIPPINES.** Le fils de l'ancien dictateur philippin Ferdinand Marcos a déclaré, jeudi 19 janvier, que sa famille n'avait pas d'argent pour indemniser les victimes de la torture sous le régime de son père, qui avaient obtenu, mercredi, 766,4 millions de dollars d'un tribunal américain. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE.** Le Parlement européen a affirmé, jeudi 19 janvier, son attachement au multilinguisme dans les institutions de l'Union européenne. Il a critiqué la proposition du ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, de limiter à cinq le nombre des langues de travail. – *(AFP.)*

■ **CHINE.** La santé de la journaliste Gao Yu, 50 ans, condamnée en novembre à 13 ans de prison pour divulgation de secrets d'Etat, s'est nettement détériorée, fait savoir Reporters sans frontières, une organisation de défense de la liberté de la presse.

Le président mexicain contesté dans son propre parti

VILLAHERMOSA. Des militants du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) de l'Etat pétrolier de Tabasco (Sud-Est) ont bloqué les routes et fermé les usines, jeudi 19 janvier, pour protester contre le projet du gouvernement d'organiser de nouvelles élections dans cette région. Les fidèles du gouverneur Roberto Madrazo (PRI) ont également bloqué l'aéroport et pris le contrôle d'une station de télévision et de radio. Dans la soirée, des affrontements violents ont eu lieu à Villahermosa, capitale de l'Etat, entre militants du PRI et du PRD (Parti de la révolution démocratique, opposition de centre gauche). Ces derniers occupaient la place centrale de la ville, bloquant l'accès au palais du gouverneur Madrazo, dont ils contestent l'élection *« frauduleuse »*. Ce nouveau foyer de tension risque de perturber à nouveau les marchés, déjà secoués par la crise monétaire du 20 décembre 1994. – *(AFP, Reuter.)*

ORGANISATION Préparée bien avant la déclaration de candidature d'Edouard Balladur, l'organisation de sa campagne présidentielle se met en place rapidement. Dirigée par Nicolas Bazire et animée par Nicolas Sarkozy, elle s'appuiera notamment sur les membres du gouvernement partisans de M. Balladur et sur les élus RPR et UDF qui rejoignent son camp. ● COMPTES. Au sein du RPR, le mouvement vers M. Balladur prend une ampleur fâcheuse pour Jacques Chirac. Outre le ralliement à son adversaire d'Olivier Dassault, député de l'Oise, dont le nom a valeur de symobole, le maire de Paris doit constater aussi celui de plusieurs séguinistes. ● DIVERGENCE. Alors que M. Balladur a écarté une dissolution de l'Assemblée nationale s'il est élu chef de l'Etat, des dirigeants de l'UDF souhaitent, au contraire, que les députés reviennent devant les électeurs.

La campagne de M. Balladur se fera dans un premier temps sans lui

Le candidat nouvellement déclaré s'attend à être la cible de tous les autres et choisit de se mettre personnellement à l'abri pendant trois semaines. Ses partisans se chargeront de répondre aux critiques de ses adversaires

ÉDOUARD BALLADUR possède *« les qualités nécessaires pour diriger le pays : c'est un homme déterminé mais pas entêté, et ce n'est pas un idéologue mais un pragmatique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des convictions »*. Ce portrait a été tracé, vendredi 20 janvier, au petit matin, sur l'antenne de RTL, par Charles Pasqua. Si le premier ministre donne l'impression – réelle – de ne pas vouloir forcer le rythme de la campagne présidentielle du candidat Balladur, les ministres qui le soutiennent, en revanche, ne sont pas soumis à la même obligation de non-mélange des genres.

Afin de repousser à une date ultérieure le choc des images et des fonctions entre le chef du gouvernement, installé dans les meubles de la République, et le candidat logé à la même enseigne que ses concurrents, M. Balladur a décidé de commencer formellement sa campagne dans la seconde quinzaine de février. Les chiraquiens le lui reprochent, voyant dans ce délai une manœuvre pour geler le débat qu'ils réclament à cor et à cri. Ils risquent de hurler dans le désert, car il n'est pas, mais pas du tout dans les intentions de M. Balladur de descendre dans l'arène face à M. Chirac. Les conseillers du premier ministre affirment, avec raison, que leur champion va être la cible des autres candidats – seul contre tous – et soutiennent, avec malice, qu'il n'y a pas de raison, *a priori*, d'en favoriser un particulièrement. Jusqu'au premier tour, il débattra donc avec l'opinion et tiendra moins de dix grandes réunions publiques.

Les ministres qui le soutiennent, réunis jeudi à l'hôtel Matignon, feront campagne pour lui. Bernard Debré, ministre de la cooopération, est déjà chargé de la tournée des communautés françaises d'Afrique, qui constituent un électorat non négligeable. Des comités de soutien régionaux et départementaux doivent être mis en place. Chacun d'eux doit associer, à sa tête, un élu RPR et un élu UDF.

DIFFICULTÉ DES MEETINGS

Les conseillers de M. Balladur et le candidat lui-même sont conscients de la difficulté de la réussite des meetings pour un homme qui n'est pas particulièrement habitué à ce genre d'exercice et qui n'a aucune propension à s'enflammer devant des militants passionnés, parfois débordants, qui peuvent involontairement véhiculer une image d'intolérance sur les écrans de télévision. Autant de risques que les amis de M. Balladur veulent lui éviter, en se félicitant que d'autres n'aient pas les mêmes préventions.

La tradition veut qu'un débat télévisé oppose, entre les deux tours, les deux candidats restant en lice. D'ores et déjà, l'entourage de M. Balladur se montre persuadé que la gauche sera représentée au tour décisif du 7 mai. Cette façon de voir a l'avantage de combiner, avec bonheur, l'assurance de l'analyse des rapports de force et la sérénité de l'intérêt politique : elle présente tout simplement comme évidence que M. Chirac ne sera pas présent au second tour.

MOINS DE 50 MILLIONS DE FRANCS

Avant d'en arriver là, M. Balladur publiera, chez un éditeur privé, un recueil des meilleurs passages de ses discours, qui auront pour fonctions d'alimenter et d'illustrer son projet politique baptisé « Croire en la France ». Celui-ci s'articulera sur la nécessité de poursuivre, en les approfondissant, les mesures qui ont été mises en œuvre depuis mars 1993. L'affermissement de la reprise devra ainsi permettre de continuer dans la voie de l'abaissement des charges sociales sur les bas salaires, d'alléger la contrainte des déficits publics, tant budgétaires que sociaux, afin d'autoriser une marche plus aisée sur le chemin de la construction de l'Union européenne.

Sur le plan matériel, les statuts de l'association de financement de M. Balladur devaient être déposés, vendredi 20 janvier, alors que les changements – certains sont formels – interviennent dans son entourage : Nicolas Sarkozy passe de porte-parole du gouvernement à porte-parole du candidat, et le directeur de son cabinet à l'hôtel Matignon, Nicolas Bazire, prend la même fonction, un pâté de maisons plus loin, au quartier général du candidat. Les chiraquiens ne doutent pas, toutefois, que les « deux Nicolas » conserveront des attaches à Matignon.

M. Balladur, enfin, a donné la consigne de ménager les dépenses de campagne : elles seront limitées, pour ce qui le concerne, à 50 millions de francs. Le premier ministre avait déjà fait abaisser de 30 %, par le Parlement, le plafond des dépenses des candidats. Elles sont désormais fixées à 90 millions pour le premier tour et 120 millions au second pour chaque candidat. Modeste, le candidat fait savoir qu'il sera très en desous.

O. B. et Th. B.

Le chômage des jeunes

Edouard Balladur a écrit, jeudi 19 janvier, aux organisations patronales et syndicales afin de leur demander de *« ne ménager aucun effort »* pour l'emploi des jeunes. Le 12 janvier, il avait déclaré qu'il serait *« très heureux que les partenaires sociaux se rencontrent rapidement pour voir comment parvenir à deux cent mille chômeurs de moins en 1995 »*. Jean Gandois avait répondu que *« l'activité, voire l'activisme du CNPF, en matière de dialogue social, n'ont pas nécessairement à être forcés par les déclarations gouvernementales »*. Marc Blondel, secrétaire général de FO, avait fait savoir qu'il n'appréciait *« pas du tout le côté patelin, conseilleur du premier ministre »* (*Le Monde* daté 15-16 janvier).

Dans sa lettre, M. Balladur demande *« qu'un plus grand nombre de contrats d'apprentissage, de qualification ou d'orientation soient offerts aux jeunes »*. *« Le chômage des jeunes a commencé à reculer en 1994 »*, mais *« près du quart des jeunes de moins de vingt ans, qui ne poursuivent pas leurs études, restent privés d'emploi »*, déplore le premier ministre. *« Nous ne pouvons à aucun titre nous accommoder de cette situation »*, ajoute-t-il, en souhaitant que les moins de vingt ans à la recherche d'un emploi depuis plus de six mois se voient proposer *« une formation ou un emploi leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle »*.

Olivier Dassault parmi les « transfuges » chiraquiens

UNE BATAILLE SOURDE oppose les états-majors de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur : celle du soutien des parlementaires. Elle concerne l'ensemble des composantes de la majorité et, bien sûr, en premier lieu, les députés et les sénateurs du Rassemblement pour la République (RPR).

Les balladuriens dirigent une manœuvre d'encerclement favorisée par des ralliements inattendus. De leur côté, les chiraquiens égrènent les communiqués annonçant ou confirmant l'appui de députés néogaullistes au maire de Paris. Ainsi, jeudi 19 janvier, Patrick Delnatte a rejoint le comité de soutien du Nord, que préside Maurice Schumann, sénateur et ancien ministre ; Jean Charropin, député du Jura, a réaffirmé son soutien à M. Chirac.

« Préfet » du RPR dans le Jura, M. Charropin a adopté la même position que la quasi-totalité des cent secrétaires départementaux du parti désignés par le président sur proposition du secrétaire général. Trois d'entre eux sont ouvertement dans le camp de M. Balladur (Amaury de Saint-Quentin dans l'Orne, Brice Hortefeux dans le Puy-de-Dôme et Charles Pasqua dans les Hauts-de-Seine) ; deux autres devraient le rallier (Alain Marsaud en Haute-Vienne et Arsène Lux dans la Meuse), alors qu'un dernier (Madeleine Mazière en Saône-et-Loire) resterait neutre.

Après avoir facilement et logiquement gagné la bataille dans la famille gaulliste du gouvernement – sept ministres RPR soutiennent M. Balladur et quatre son rival, Michèle Alliot-Marie se réfugiant toujours dans une prudente réserve –, le premier ministre va recevoir massivement le soutien des représentants de la confédération libérale. Tous les ministres UDF seront rangés derrière le chef du gouvernement, à l'exception d'Hervé de Charette, qui défend une candidature de sa famille de pensée, et d'Alain Madelin *(lire page suivante)*.



Parmi les députés RPR, M. Chirac bénéficie d'un incontestable avantage numérique sur M. Balladur (*Le Monde* du 19 janvier), mais les amis du premier ministre commencent à engranger des soutiens spectaculaires. Ainsi Olivier Dassault (Oise) a indiqué, jeudi, que M. Balladur *« incarne indéniablement une dynamique de la réussite »*. *« La démocratie ne commande à personne de s'effacer derrière un chef prétendument naturel. Qu'y a-t-il d'illégitime à ce qu'un premier ministre brigue la magistrature suprême ? »*, demande le petit-fils de Marcel Dassault, en répondant implicitement à la question qu'il pose. Comme pour se protéger contre les éventuels reproches des chiraquiens, cet ancien élu parisien dénonce *« la vision manichéenne d'un binôme ralliement-trahison »*.

Autre coup dur pour M. Chirac : le soutien de tous les parlementaires de Nouvelle-Calédonie (trois représentants du RPR), dont Jacques Lafleur, patron du RPCR, en délicatesse avec le maire de Paris depuis la signature des accords de Matignon sur l'avenir du territoire, en juin 1988, sous l'autorité du premier ministre de l'époque, Michel Rocard. Le basculement de certains députés séguinistes, dans la foulée du ministre François Fillon, est du même ordre. Après Michel Hannoun (Isère), Etienne Pinte (Yvelines) a fait savoir au premier ministre qu'il lui apporte son appui. Soutenu à bout de bras par l'état-major du RPR, Jean-Paul Barety, maire de Nice, s'est, lui aussi, rallié à M. Balladur, tout comme Philippe Auberger (Yonne), rapporteur général du budget et chiraquien beaucoup plus modéré que ne l'était Bernard Carayon (Tarn), transfuge de fraîche date.

Cette vague atteint également les rangs des « durs » de l'UDF, puisque le coordinateur des députés PR, Hervé Novelli (Indre-et-Loire), et Alain Griotteray (Val-de-Marne) ont fait connaître, à qui de droit, leur ralliement à M. Balladur. La vague va-t-elle se transformer en déferlante ? On reste prudent chez les balladuriens et discret chez les chiraquiens.

O. B.

Philippe Douste-Blazy, autre homme pressé

LE PORTE-PAROLE change, l'ambition reste. Suppléant de Nicolas Sarkozy pour cause de campagne présidentielle, Philippe Douste-Blazy, en dépit de ses airs de *French doctor* égaré en politique, a montré, au cours de ces six dernières années, qu'il sait, lui aussi, aller vite en besogne.

Qu'on en juge ! Pour ses débuts en politique en mars 1989, il conquiert la ville de Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées, où il est né le 1er janvier 1953. Sa victoire inespérée et spectaculaire, obtenue dès le premier tour, contre un baron « rad'-soc' », François Abadie, lui ouvre les portes de la liste centriste conduite, en juin de la même année, par Simone Veil aux élections européennes. La campagne est laborieuse, mais M. Douste-Blazy est élu. Un an plus tard, il parvient à se faire désigner porte-parole de l'opposition pour les problèmes de santé. Il organise alors, dans les Pyrénées, des « assises de la santé » qui lui permettent de se faire remarquer, notamment, par Edouard Balladur.

Conseiller régional en 1992, il est élu député en 1993 et rejoint aussitôt le gouvernement avec le titre de ministre délégué chargé de la santé. Il y retrouve Mme Veil, ministre des affaires sociales, qui est son ministre de tutelle. Chemin faisant, il est élu conseiller général en mars 1994, alors que se profile le renouvellement de la direction du CDS, fixée au 10 décembre 1994. Bernard Bosson et François Bayrou, qui se disputent la succession de Pierre Méhaignerie, courtisent avec une passion égale le maire de la cité mariale. Leurs projets politiques respectifs sont diamétralement opposés. M. Douste-Blazy ne s'arrête pas à si peu et accepte de bon coeur de devenir le secrétaire général du gagnant quel qu'il soit. Ce sera M. Bayrou.

En septembre 1993, à l'« université d'été » des Jeunes démocrates sociaux, qui lui faisaient fête, M. Douste-Blazy avait assuré que le CDS devait constituer la *« garde rapprochée »* de M. Balladur. Pétris de prudence, les notables CDS avaient blâmé cette bévue de novice. Le débutant est, aujourd'hui, porte-parole du gouvernement.

Gilles Paris

La question de la dissolution divise les balladuriens

LES PARTISANS du premier ministre sont divisés sur la nécessité d'une dissolution de l'actuelle Assemblée nationale, élue jusqu'en 1998, après l'élection présidentielle. Cette dissolution assurerait au président nouvellement élu, en cas de succès, une majorité jusqu'en 2000, mais Edouard Balladur a assuré, jeudi 19 janvier, sur Europe 1, n'avoir *« nulle intention d'*[y] *procéder »*. *« Je n'en vois ni la nécessité, ni la justification »*, a-t-il dit, ajoutant que la dissolution est *« une arme pour sortir d'un conflit »* et non *« une commodité politique »* (*Le Monde* du 20 janvier).

Dominique Perben (RPR), ministre des départements et territoires d'outre-mer, a renchéri en déclarant, sur RMC, que, si M. Balladur est élu, *« il n'y aura pas de crise politique par rapport à l'Assemblée, il n'y aura pas de conflit entre exécutif et législatif »* et que, par conséquent, *« il n'y a aucune raison qu'il y ait dissolution »*. *« Ce n'est pas une perspective normale, ni souhaitable »*, a ajouté M. Perben.

Le même jour, sur France-Inter, François Léotard, président d'honneur du Parti républicain et ministre de la défense, a pourtant *« renouvelé »* le *« pronostic »* qu'il avait déjà formulé sur une dissolution de l'Assemblée nationale après l'élection présidentielle. Dans un entretien au *Point*, en novembre, M. Léotard avait exposé *« trois raisons »* de dissoudre après 1995 : donner cinq ans au futur chef de l'Etat pour *« mener les réformes »* ; prévenir *« le risque d'une nouvelle cohabitation »* après les législatives prévues en 1998 ; *« relégitimer le Parlement actuel par un nouveau choix populaire »*. *« J'avais dit cela pour celui qui devrait être président de la République, et il y a plusieurs personnes qui souhaitent exercer cette fonction »*, a déclaré M. Léotard, assurant que *« c'est ce qui se passera »*.

« QUI DIT VRAI ? »

M. Léotard n'est pas le seul, parmi les membres de l'UDF favorables à M. Balladur, à souhaiter une dissolution de l'Assemblée nationale. Pierre Méhaignerie, président d'honneur du CDS et ministre de la justice, a assuré, mardi, *« à titre personnel »*, que *« le candidat qui sera élu devra faire preuve de beaucoup de courage et qu'il faudra avoir cinq ans devant soi »*. *« Il ne faudrait pas qu'un président, au bout de dix-huit mois ou deux ans, perde 50 % de son autorité parce que, dans l'ensemble des capitales européennes, on se demanderait ce que sera la future majorité »*, a fait remarquer M. Méhaignerie (*Le Monde* du 19 janvier).

Ces discordances ont alimenté la curiosité de Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR et proche de Jacques Chirac, qui s'est étonné, jeudi, des *« contradictions au sein du gouvernement entre le premier ministre et son ministre de la défense »*. *« Qui dit vrai ? Que cache-t-on ? D'un côté, on rassure, de l'autre, on menace. Double langage, double jeu, incohérence ou calcul politique ? »*, s'est demandé M. Debré. *« L'ambiguïté continuerait-elle à être pour certains la règle du jeu en politique ? »*, a-t-il ajouté, car, à ses yeux, il *« n'est pas imaginable »* que M. Léotard *« ait fait de telles déclarations sans en avoir référé à son supérieur hiérarchique »*.

De son côté, Philippe de Villiers, fondateur du Mouvement pour la France et candidat à l'élection présidentielle, a déclaré, sur RTL, que M. Balladur devrait *« garder l'arme de la dissolution »* en cas de conflit avec l'Assemblée nationale.

G. P.

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

FINANCIAL TIMES

« [Diminuer les dépenses pour ramener le déficit budgétaire au niveau prévu par le traité de Maastricht] obligera M. Balladur à des luttes frontales avec des lobbys, ce qui n'a certainement pas été son style jusqu'à présent. Comment compte-t-il s'y prendre ? (...) S'il est élu, M. Balladur devra développer les créations d'emplois de façon plus énergique qu'il ne l'a fait. Certaines mesures prudentes ont été prises pour diminuer le coût d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée. Qu'envisage-t-il d'autre ? (...) Il serait bon d'entendre au moins quelques réponses préliminaires du candidat Balladur. »

THE WALL STREET JOURNAL

« Son programme n'est guère précis, mais d'habitude, ce n'est pas un handicap pour les hommes politiques français. Ce qui importe pour les prochains mois est d'acquérir une stature présidentielle. Et ici, M. Balladur a clairement le profil. Il est souvent décrit – et il se décrit ainsi lui-même – comme un homme ordinaire : un patricien serein, éternellement compétent. Si cela suffit pour diriger les Français, il lui faudra quelque chose de plus pour atteindre les buts économiques qu'il s'est fixé (...). L'économie française nécessite davantage que de la croissance. Elle doit être réformée. »

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG

« Etant donné que Balladur a conduit la politique de la France pendant les deux dernières années, on ne doit s'attendre à aucun changement de cap radical. Sa boussole indique la voie de la stabilité et du pragmatisme économique. Les chants patriotiques qui sont entonnés à sa droite contre Bruxelles ou Bonn font plaisir pendant une campagne électorale. (...) Mais rien ne laisse penser qu'il suivra cette musique. »

Le retour au peuple de Jacques Chirac

Lors de sa visite en Lorraine, le maire de Paris a reçu le soutien résolu du président de l'Assemblée nationale, qui a expliqué les raisons de son choix

Au terme d'une visite de deux jours en Lorraine, Jacques Chirac a reçu, jeudi 19 janvier à Nancy, le soutien résolu de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, qui a assuré, en parlant du maire de Paris : *« Les épreuves l'auront définitivement forgé. »* Le candidat, de son côté, a dépeint le futur président comme *« un homme qui se soit depuis longtemps dépris de lui-même et de la volonté de puissance »*. *« Si j'ai choisi de m'éloigner des ors de la République, si j'ai pris le risque d'une certaine solitude, c'est parce que je veux aujourd'hui me tourner vers la France et non vers le pouvoir »*, a en outre expliqué le maire de Paris.

NANCY
de notre envoyé spécial

Comment trouver le mot juste ? Comment marquer sa différence sans agressivité tant que l'autre candidat issu du RPR n'a pas encore accepté de confronter son projet *« dans la clarté et dans la loyauté »* ? Il est clair qu'au lendemain de la déclaration de candidature du premier ministre, Jacques Chirac et son équipe de campagne hésitent toujours sur l'attitude à adopter (*Le Monde* du 20 janvier). En consacrant tout le temps nécessaire, jeudi, à deux réunions de travail avec des représentants du monde économique à l'institut de soudure de Yutz, près de Thionville, puis dans une pépinière d'entreprises dans la commune de L'Hôpital (Moselle), M. Chirac s'est contenté de renvoyer l'image d'un homme qui écoute. *« On n'apprend que lorsqu'on dialogue sur place avec ceux qui exercent des responsabilités »*, a-t-il noté modestement.

A deux reprises, l'ancien président du RPR a même accepté de recevoir des délégations venues à sa rencontre de façon inopinée, l'une des syndicats de la sidérurgie, l'autre d'employés d'une société d'horticulture mise en liquidation judiciaire. Et, à chaque fois, ses interlocuteurs, mi-ébahis, mi-amusés, n'ont pu que constater la conversion de l'ancien premier ministre. Partout, en effet, M. Chirac s'en va dénonçant les insuffisances du système bancaire, *« l'argent qui va à l'argent »*, l'irresponsabilité de la technostructure et *« le laminoir de l'administration des finances »*. Il propose une fiscalité dérogatoire au profit des bassins d'emplois les plus sinistrés, et quand il prône *« une plus juste répartition des prélèvements entre le capital et le travail »*, il se fait applaudir désormais par ses sympathisants.

Ceux qui se moquent de ce virage à gauche du maire de Paris se sont du reste fait tancer par Philippe Séguin, jeudi soir à Nancy : *« On s'est complu à le dépeindre sous les traits d'un Gracchus Babeuf subitement converti à la cause sociale. [...] Comme si on n'arrivait décidément pas à comprendre que ce n'étaient pas ses analyses qui avaient changé mais la société qui avait bougé. »*

« PRIVILÉGIER LA VOLONTÉ »

Il n'empêche : le nouveau langage de Jacques Chirac a au moins un mérite, celui de pouvoir traquer bien des maux de la société mais sans jamais mettre en cause directement le gouvernement. *« Oui, ça ne va pas si mal, mais pour ceux qui s'en tirent bien »*, a affirmé M. Chirac à Metz dans une remarque que ne renierait pas Robert Hue, le candidat communiste à l'élection présidentielle. Quelques heures plus tard, à Nancy, à la manière cette fois de M. Le Pen, il a observé que *« loin des palais officiels et des salons mondains, il existe une France de l'initiative, la France des forces vives »*.

« Il y a deux façons de considérer la France et au fond deux attitudes possibles. La première donne la priorité à la statistique, la seconde privilégie la volonté », a affirmé M. Chirac, en ajoutant que *« rien ne serait plus dommageable qu'une campagne tronquée, sans débats, réduite en quelque sorte à des querelles de personnes ou de partis »*. Dans son discours de Nancy, devant près de 3 000 personnes, et sans jamais citer le nom d'Edouard Balladur, l'ancien président du RPR s'est surtout employé à rappeler cette vision gaullienne de la relation directe entre le peuple et celui qui est appelé un jour à le guider. *« Je suis sûr*, a-t-il dit, *qu'il faut au peuple de France un homme qui se soit depuis longtemps dépris de lui-même et de la volonté de puissance, qui n'ait pas craint de se ressourcer, qui ait pris le temps de voir les Français, de les écouter, de les aimer tels qu'ils sont afin de pouvoir vraiment les diriger. Depuis deux ans, j'ai voulu échapper au regard des courtisans. [...] J'ai voulu entendre la respiration de la France. Si j'ai choisi de m'éloigner des ors de la République, si j'ai pris le risque d'une certaine solitude, c'est parce que je veux aujourd'hui me tourner vers la France et non vers le pouvoir. »*

Jean-Louis Saux

Dérogations

Les pouvoirs publics ont trois moyens de faire un effort en faveur de zones géographiques fondées à réclamer un régime dérogatoire : jouer sur les registres de la péréquation, de la subvention, ou de la fiscalité. La péréquation existe pour la taxe professionnelle ou la dotation globale de fonctionnement. La fiscalité – impôts sur les sociétés ou les particuliers, ou droits de mutation – est le levier le plus déterminant. En 1994, lors de la préparation de la loi sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua avait proposé que l'impôt sur le revenu soit différent selon la région où habitent les contribuables. Ni Bercy ni Matignon ne l'avaient suivi.

« Il est prêt. Je le sais », assure Philippe Séguin

NANCY
de notre envoyé spécial

Philippe Séguin, député RPR des Vosges et président de l'Assemblée nationale, a expliqué, jeudi 19 janvier à Nancy, les raisons de son soutien à M. Chirac : *« Je ne suis pas ici seulement pour manifester ma fidélité à un ami. Je suis ici d'abord et surtout pour exprimer un choix politique. On me pose parfois cette question : pourquoi diable ne faites-vous pas comme bien d'autres ? Pourquoi ne pas choisir celui des deux dont on dit qu'il aurait aujourd'hui les meilleures chances de l'emporter ? En d'autres termes, pourquoi ne pas choisir le meilleur cheval ? La réponse est simple : c'est précisément parce que je ne veux pas confondre la politique, le service de l'Etat, [illegible] »*

Pour M. Séguin, l'élection présidentielle est *« l'acte majeur, fondateur, où chacun doit jouer cartes sur table. (...) Je n'ai jamais frappé d'illégitimité ou d'indignité une autre candidature que celle de Jacques Chirac. Je n'ai nul reproche à adresser à ceux qui ont choisi de s'y rallier. Je ne leur demande qu'une chose : c'est de se prononcer sur le seul critère des idées et non pas en fonction d'intérêts personnels supposés. Je leur demande aussi d'expliciter leur choix et d'accepter d'ouvrir le débat que nous devons aux Français »*.

Reconnaissant avoir *« été souvent dérangeant »* au sein du RPR, M. Séguin a conclu : *« Au risque de paraître cruel ou cynique, je vous avoue que j'en arrive à ne pas regretter les épreuves que Jacques Chirac aurait eues à vivre et à surmonter tous ces derniers temps. Je crois qu'au terme de la période de réflexion, de recul, de retour sur lui-même qu'il s'est volontairement imposée, ces épreuves l'auront définitivement forgé. Comme cet acier que notre Lorraine a si longtemps trempé. Il sait désormais qu'il doit accomplir son destin sans se faire aucune illusion sur les hommes (...). Il sait que, désormais, il lui revient de vivre en permanence ce paradoxe qui est le propre de l'homme d'Etat : demeurer sensible, attentif, ouvert aux autres, et être inflexible, inébranlable, intraitable lorsque l'intérêt général est en jeu. Oui, désormais il est prêt. Je le sais. Et les Français vont le savoir. »*

J.-L. S.

Le Conseil constitutionnel refuse aux policiers le droit de fouiller les véhicules

M. Pasqua a eu tort de méconnaître une jurisprudence datant de 1977

CHARLES PASQUA est sanctionné sèchement par le Conseil constitutionnel, et il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Il n'aurait pas dû oublier qu'une des toutes premières grandes décisions des gardiens de la Constitution, le 12 janvier 1977, avait consisté, au nom de *« la défense des libertés individuelles »*, à interdire la fouille des véhicules hors du contrôle de la justice. Or, le ministre de l'intérieur a tenté de faire admettre une disposition comparable dans sa loi d'orientation et de programmation sur la sécurité (*Le Monde* daté 9-10 et du 12 octobre), sur laquelle le Conseil s'est prononcé, jeudi 19 janvier, à la demande des députés et sénateurs socialistes.

Les violentes manifestations de l'hiver 1993-1994 et, tout particulièrement, celle des marins-pêcheurs à Rennes, avaient convaincu le gouvernement de la nécessité de donner aux forces de l'ordre les moyens de s'assurer que certains des manifestants n'arrivent pas au lieu de rassemblement dotés d'objets pouvant être de véritables armes. En analysant ce texte, le Conseil constitutionnel était placé devant une difficulté qui lui est familière : le respect de normes constitutionnelles qui peuvent être contradictoires. En l'espèce, il s'agissait du droit de manifester librement et de la protection de l'ordre public. Comme à son habitude, il a veillé à l'équilibre entre l'une et l'autre.

Le droit ouvert aux préfets, par cette loi, d'interdire le port ou le transport d'objets pouvant constituer une arme a paru au Conseil relever légitimement de la police administrative et n'être pas abusif, compte tenu des limites précises mises à cette possibilité. Il a simplement tenu à préciser que le périmètre dans lequel cette interdiction peut être prise doit *« demeurer proportionné aux nécessités que font apparaître les circonstances »*. Il a jugé, en revanche, contraire à la Constitution, car étant *« imprécise »* et, donc, *« de nature à porter atteinte à la liberté individuelle »*, l'assimilation à ces armes de *« tous les objets pouvant être utilisés comme projectile »*.

Pour permettre le contrôle de ces interdictions préfectorales, la loi avait prévu que les préfets pourraient ordonner aux forces de l'ordre de fouiller les véhicules afin, éventuellement, d'y saisir les objets détenus en contravention avec cette interdiction, et cela simplement après en avoir *« informé »* le procureur de la République. Le Conseil a considéré qu'il y avait là une mise *« en cause de la liberté individuelle »* et que celle-ci ne peut être admise qu'avec *« l'autorisation »* de *« l'autorité judiciaire »* qui, de par l'article 66 de la Constitution, en est la *« gardienne »*. Cette possibilité de fouille sans autorisation de magistrats a donc été, elle aussi, censurée.

La conciliation de principes constitutionnels était aussi en cause dans la partie de cette loi codifiant la possibilité d'installer des systèmes de vidéosurveillance sur la voie publique et dans des lieux privés ouverts au public et exposés à des dangers d'agression ou de vols. Les socialistes faisaient valoir qu'il y avait atteinte à *« la liberté d'aller et venir »* et au *« respect de la vie privée »*, composante de *« la liberté individuelle »*. Le gouvernement arguait qu'il lui fallait trouver les moyens de *« répondre aux objectifs de valeur constitutionnelle de préservation de l'ordre public »*.

Reconnaissant la valeur de l'un et de l'autre argument, le Conseil constitutionnel a accepté l'essentiel de la nouvelle législation, en soulignant toutes les précautions qu'elle prend et en précisant de quelle manière elle doit être appliquée. Ainsi, il a indiqué que la commission, présidée par un magistrat, qui doit donner son avis au préfet avant que celui-ci autorise un système de vidéosurveillance doit, *« eu égard »* à son rôle, être composée de façon à *« comporter des garanties d'indépendance »*. En outre, les personnes intéressées pourront s'adresser aux responsables d'un de ces systèmes pour avoir un accès aux enregistrements qui les concernent ou pour vérifier qu'ils sont bien détruits, comme prévu, dans la majorité des cas, dans un délai d'un mois. Il est admis que cette obligation peut être suspendue pour des motifs tenant, notamment, à la sûreté de l'Etat, à l'ouverture de procédures judiciaires ou *« au droit des tiers »*, le Conseil précisant que ce droit des tiers *« doit être regardé comme ne visant que le cas où une telle communication serait de nature à porter atteinte à leur vie privée »*.

Le Conseil a aussi donné une extension large à la possibilité de saisir la commission présidée par un magistrat en cas de difficultés d'accès aux enregistrements. Il a clairement indiqué, enfin, que la destruction des enregistrements doit pouvoir être prouvée (*« justifiée »*) et qu'est interdite *« toute reproduction ou manipulation »* de ceux-ci, sauf s'ils servent à la constitution de fichiers, auquel cas ils relèveraient de la loi sur l'informatique et les libertés.

Thierry Bréhier

Le droit au logement

L'abbé Pierre pourra figurer dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel. La décision rendue jeudi 19 janvier par les gardiens de la Constitution sur la loi relative à la diversité de l'habitat, dont ils avaient été saisis par les députés socialistes, a posé un nouveau principe qui devrait aider le défenseur des sans-logis. Ce texte, préparé par Gilles Carrez, député (RPR) du Val-de-Marne, allège les contraintes des communes en matière de construction de logements sociaux traditionnels, mais précise que la contribution financière qui leur est imposée, quand elles ne font pas assez, pourrait servir à l'aménagement de logements d'urgence pour les sans-abris et de terrains d'accueil pour les nomades (*Le Monde* du 30 novembre). Le Conseil n'a rien trouvé à redire à ce nouveau dispositif.

Ses membres n'ont pas oublié la situation du lendemain de la guerre qui avait justifié la fameuse ordonnance de 1945 permettant la réquisition de logements vacants pour loger les sans-abris. Il s'est donc appuyé sur le préambule de la Constitution de 1946, auquel fait encore référence celle de 1958. Pour le Conseil, *« il résulte de ces principes que la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle »*.

M. Madelin, vice-président du PR, soutient M. Chirac

ALAIN MADELIN, ministre des entreprises et vice-président du Parti républicain, apporte son *« soutien »* à Jacques Chirac pour l'élection présidentielle. Dans un point de vue publié, vendredi 20 janvier, par *Le Figaro*, il oppose une *« conception gradualiste et consensuelle des réformes »* à *« une conception plus forte et plus entraînante »*, précisant que *« tout »* le porte vers la seconde. Pour lui, *« cette élection présidentielle offre la chance d'une mobilisation massive et sans précédent de tous ceux qui veulent faire bouger la France »*, alors que *« la période qui s'ouvre devant nous est, sans aucun doute, une période de profonde remise en cause. (...) Elle exige un sursaut réformateur du pays et une forte capacité d'entraînement pour celui qui aura à le conduire »*. *« Je pense que la meilleure voie du changement nécessaire est à ce jour représentée par Jacques Chirac »*, ajoute M. Madelin, qui est donc le cinquième des 28 membres du gouvernement, après Mme Michaux-Chevry et MM. Juppé, Romani et Toubon, à soutenir M. Chirac.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **PCF : Jean-Paul Magnon, secrétaire national à l'organisation** du Parti communiste, a présenté, jeudi 19 janvier, devant le comité national, un rapport sur la campagne présidentielle. Il a appelé les militants à *« donner tout leur souffle à une campagne proche des gens et de grande envergure nationale »*, pour combler la *« marge importante »* entre les électeurs qui *« regardent avec intérêt »* la candidature de Robert Hue et ceux qui sont décidés à voter pour lui.

■ **RPR : Alain Juppé, ministre des affaires étrangères,** et président par intérim du RPR, a déclaré, jeudi 19 janvier, sur TF 1, qu'il *« n'imagine pas »* un second tour entre Jacques Chirac et Edouard Balladur. Il a réaffirmé que le *« code de bonne conduite »* qu'il a proposé à la majorité implique de s'engager à soutenir le mieux placé.

■ **PS : Jack Lang, ancien ministre de la culture,** et candidat à l'investiture socialiste pour l'élection présidentielle, lance un appel à *« une unité de candidature »* socialiste, dans un entretien à *La Nouvelle République*, vendredi 20 janvier. M. Lang précise qu'il maintient sa propre candidature mais qu'il entreprendra *« l'impossible pour que l'un d'entre nous puisse bénéficier de l'assentiment le plus large »*.

■ **FN : Bruno Mégret, délégué général du Front national** et directeur de campagne de Jean-Marie Le Pen, déclare dans un entretien au *Figaro* du 20 janvier que *« le candidat qui s'engagerait »* à modifier le scrutin législatif *« pour introduire plus de justice »* bénéficierait *« d'un préjugé favorable »* du FN au second tour de la présidentielle.

PARIS

■ **LOGEMENT : le financement des travaux d'habitabilité** de deux immeubles parisiens réquisitionnés, respectivement situés dans le XIVe arrondissement (26-28, rue de la Tombe-Issoire) et dans le VIIe (93, rue Saint-Dominique) sera assuré *« à hauteur de 50 %, dans la limite de 2 000 F TTC par m² »*, ont annoncé, jeudi 19 janvier, les services du préfet de Paris, Joël Thoraval. Ces travaux *« sont conduits sous la responsablité de la Ville de Paris »*, précise la préfecture, qui ajoute qu'*« un examen de chaque immeuble est en cours par les services de l'Etat »*, pour vérifier leur niveau d'habitabilité.

Le gouvernement prépare un plan de soutien aux pêcheurs artisans

LE MINISTRE de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, a annoncé, mercredi 18 janvier, à l'issue de la réunion du « comité de suivi » – instance mise en place après les violents incidents de Rennes en février 1994 –, que le gouvernement arrêterait prochainement un plan de soutien à la pêche artisanale. Selon le rapport qui vient d'être établi à la demande du gouvernement, sur 1 600 bateaux de pêche artisanale, 350 environ sont en situation financière délicate, dont 120 en quasi-faillite. Environ 600 emplois de patrons pêcheurs et matelots sont concernés. Les bateaux dont la situation financière est la plus critique vont faire l'objet de plans de « sortie de flotte ». Mais Jean Puech a demandé aux banques, notamment les Caisses de crédit maritime mutuel, et à l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), qui gère le régime social des marins d'éviter que les marins et patrons pêcheurs redevables de sommes importantes voient leurs biens personnels, notamment leur résidence principale, saisis.

Seine-Rive gauche sort de terre

« Pilotée » par Jacques Toubon, cette opération d'urbanisme est la plus importante de la capitale

« IL ME SEMBLE *que le chemin parcouru en un an est considérable.* » Ce propos tenu, lundi 16 janvier, par Jacques Toubon, ministre de la culture et maire du treizième arrondissement, sous la haute tente blanche qui abrite les maquettes de l'opération d'urbanisme *Seine-Rive gauche n'était* pas seulement inspiré par la précampagne pour les municipales. Il traduit le soulagement du ministre chiraquien, qui, en janvier 1994, se trouvait empêtré dans un ambitieux projet que recours en justice et crise immobilière avaient quasiment torpillé. En vérité, la dernière et la plus vaste opération d'aménagement de la capitale (15 000 habitants et 40 000 employés, installés sur 130 hectares à cheval sur les voies ferrées d'Austerlitz), paraissait mal partie. Mais le Conseil d'Etat ayant finalement donné son feu vert, elle a pu redémarrer.

Avec opiniâtreté, Thérèse Cornil, directrice de la Semapa (la société d'économie mixte qui mène le projet), et son équipe ont poussé les chantiers les plus ingrats. Une immense galerie technique cachant tous les fluides, des parkings souterrains, des rues, des terrassements, ce qu'on appelle les VRD (voiries et réseaux divers) ont coûté plus de 1 milliard de francs.

Là-dessus, et de part et d'autre du vaisseau-amiral de la Bibliothèque nationale de France, s'élèvent déjà une série d'immeubles de logements bordant la Seine. Un bloc de huit étages abritant 12 000 mètres carrés de bureaux les rejoindra bientôt. Le terrain, fort bien situé au pied même de la bibliothèque, a été vendu 200 millions de francs à une caisse de retraite. Pour que l'opération Seine-Rive gauche s'équilibre, il lui reste à commercialiser 888 000 mètres carrés de bureaux : mais cette première vente conclue il y a trois mois et demi, dans un marché totalement déprimé, a rendu l'espoir aux gens de la Semapa... et à Jacques Toubon.

UN EMBRYON DE VILLE

Du coup, Mme Cornil se mue en promoteur. Pour les deux parcelles voisines, destinées, elles aussi, à recevoir des immeubles de bureaux, en bordure de l'avenue de France, elle a mandé des architectes, fait établir des plans et sollicité des permis de construire. Puisque les intermédiaires boudent, elle tente de vendre directement aux utilisateurs.

En tout cas, on devrait découvrir dans deux ans, entre les voies ferrées, la Seine, la Bibliothèque nationale et l'avenue Vincent-Auriol, un premier quartier quasi complet. Il abritera 1 500 habitants, 800 employés, un parking de 400 places, un jardin public, une école élémentaire, une chapelle et sa salle paroissiale, un grand magasin de plantes et de fleurs, des restaurants et une vingtaine de boutiques. Le germe de la ville de Seine-Rive-gauche, en somme. Mais cet embryon-là, qui va faire entrer dans les caisses de la Semapa entre 500 millions et 1 milliard de francs, oblige la société à de nouveaux investissements. En effet, pour desservir le quartier, il faut bien commencer à couler la fameuse dalle surplombant les rails de la SNCF.

BAGARRE POUR LES « MOULINS »

Encore 200 millions de francs à dépenser. Et d'autres aussi, pour entamer l'aménagement de quelques hectomètres de quai en bord de Seine. Ce ne sera pas tout. Inclus dans la ZAC, les Grands Moulins de Paris devaient obligatoirement être acquis par l'aménageur. Après deux ans de bagarre et un procès à double détente, la société Bouygues devra laisser ses usines à farine pour 1,5 milliard de francs (elle en demandait 1 milliard de plus).

Se trouvant bientôt propriétaire des Grands Moulins, Mme Cornil, qui, décidément, ne doute de rien, se lance déjà dans les études d'aménagement d'un futur quartier de 12 hectares, le plus oriental de l'opération Seine-Rive gauche. Comment en faire un véritable morceau de ville ? Les hommes de l'art vont plancher sur les cours intérieures, les passages privés et publics, l'exploitation des rez-de-chaussée, le mélange des logements et des bureaux dans les mêmes immeubles, l'utilisation des fontaines et des cours d'eau, le paysage urbain. D'autres sont également au travail pour imaginer comment les nouveaux îlots de Seine-Rive gauche se relieront aux anciennes bâtisses du treizième traditionnel, le long de la rue du Chevaleret. Et d'autres encore vont essayer de résoudre le casse-tête de la passerelle qui doit relier l'esplanade de la Bibliothèque aux terrasses du parc de Bercy. L'ouvrage métallique aura 260 mètres de long et surplombera la Seine de 16 mètres.

Seine-Rive gauche repart, mais son parcours reste semé d'obstacles techniques, urbanistiques et financiers. Car le marché des bureaux est menacé de langueur pour plusieurs années. Jacques Toubon n'a pas fini de se faire du souci.

Marc Ambroise-Rendu

La région parisienne dans la galère des transports

IV. – L'art de vivre dans les embouteillages

Nous terminons notre série d'articles sur les transports en Ile-de-France avec la description du nouvel art de vivre inventé par les automobilistes qui passent de plus en plus de temps dans leur véhicule. Nous avons déjà évoqué l'érosion de la fréquentation des lignes de la SNCF et de la RATP, les dysfonctionnements de la ligne C, l'avenir prévisible des infrastructures routières franciliennes (*Le Monde* des 18, 19 et 20 janvier).

LES FRANCILIENS prendraient-ils un plaisir pervers à utiliser leur voiture, malgré le stress des embouteillages ? A en croire les statistiques de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, la voiture particulière reste le mode de transport le plus courant (deux déplacements motorisés sur trois), qu'on en soit le conducteur ou le passager, alors que les étrangers envient souvent à la capitale française un réseau de transports en commun sans équivalent dans les autres capitales européennes (*Le Monde* du 18 janvier).

Spontanément, l'individualisme et l'indiscipline du Français viennent à l'esprit, pour expliquer une préférence, qui, paradoxalement, se manifeste même dans les pires conditions de circulation. Au-delà de cette hypothèse « ethnologique » un peu trop simple, les banlieusards ont des raisons objectives de préférer leur voiture au train ou au métro : sur certains itinéraires, elle reste encore le mode de déplacement le plus rapide, avec en prime la sensation d'être « un peu chez soi ».

PLUS RAPIDE

Selon la dernière étude globale sur les transports, publiée début 1992, 93 % des Franciliens de six ans et plus effectuent, en moyenne, entre trois et quatre déplacements par jour dans la région, pour se rendre à son école ou pour aller soit travailler, soit faire des achats, soit se distraire. Un tiers des déplacements sont réalisés exclusivement à pied, les deux autres tiers sont considérés comme des déplacements motorisés même s'ils comportent une partie de marche. Le choix du moyen de transport dépend de la nature des déplacements et des distances : les trajets internes à Paris et ceux qui relient la capitale au reste de la région sont effectués, trois fois sur cinq, en transports en commun. En revanche, à l'intérieur de la petite et de la grande couronne, les inconditionnels de l'automobile restent largement majoritaires (quatre déplacements sur cinq).

Contrairement aux idées reçues, les enquêtes effectuées depuis 1976 montrent que le temps moyen des déplacements est stable : 21 minutes en voiture en 1976 et 1983, 22 minutes en 1991 ; dans le même temps, les trajets en transports en commun sont passés de 44 à 46 minutes. Mais alors que la vitesse moyenne, tous modes confondus, est de 13,9 km/h, les trajets en voiture se font à 16,2 km/h. Quelles que soient l'origine et la destination du déplacement, celle-ci reste la plus rapide. Insignifiante dans Paris intra-muros (elle est en tout cas annulée par les difficultés de stationnement), cette supériorité relative s'affirme au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale. Dans sa revue *Regards sur l'Ile-de-France* (numéro de septembre 1994), l'INSEE relève que 10 kilomètres en voiture parcourus, dans Paris, en autant de temps que 9 kilomètres en transports en commun ne correspondent plus, en grande couronne, qu'à 6 kilomètres de bus, de train ou de RER.

Le choix dépend en grande partie de la nature du déplacement : 60 % des trajets liés à l'activité professionnelle se font en voiture, mais ce pourcentage baisse (55 %) quand le parcours domicile-travail est fixe et habituel. La voiture est également plus utilisée de banlieue à banlieue, car, rappelle-t-on à la préfecture de région, *« l'offre de transports continue à se développer de façon radiale, alors que la demande de déplacements nécessite des liaisons de rocade »*.

COMME À LA MAISON

Si la voiture reste *« performante »*, c'est aussi au prix d'une adaptation constante des automobilistes et même des constructeurs. Les cadres de la banlieue ouest, condamnés à emprunter matin et soir le célèbre triangle de Rocquencourt, partent de plus en plus tôt vers la capitale, et rentrent de plus en tard. Praticable à 6 h 30, l'échangeur de Versailles-Ouest devient un traquenard dix minutes plus tard. Une fois refermé le piège d'une triple file de voitures quasi immobiles, la seule arme reste la patience.

Alors que les usagers des transports en commun, en cas de panne ou d'interruption de trafic, battent la semelle sur un quai, livrés aux courants d'air, l'automobiliste immobilisé se sent encore un peu chez lui. L'autoradio calé sur sa station préférée, il feuillette son journal en grillant quelques cigarettes. Les coquettes estompent un maquillage appliqué à la va-vite ou rectifient leurs mèches. Le fin du fin est de se servir un café fumant tout en passant quelques coups de téléphone. Les constructeurs d'automobiles ne s'y trompent pas, qui proposent, en réponse au mode de vie des conducteurs citadins, des équipements de plus en plus sophistiqués dans des modèles à la motorisation peu gourmande : ergonomie des sièges, coloris et matériaux affriolants, boîte automatique, climatisation, lecteur de disques compacts, radiotéléphone.

80 MILLIONS D'HEURES

Associés aux industriels de l'électronique et à des sociétés de services, les constructeurs expérimentent même, à bord de plusieurs centaines de véhicules franciliens, des systèmes de cartographie informatisée et de guidage, déjà entrés dans les mœurs automobiles aux Etats-Unis où les embouteillages coûtent, estime-t-on, quelque 100 milliards de dollars par an à l'économie (*Le Monde* du 13 octobre 1992). En attendant ce remède miracle, le commun des conducteurs dispose de panneaux d'information qui annoncent, avec fiabilité, le temps nécessaire pour rejoindre la porte d'Orléans ou l'aéroport de Roissy (certaines radios remplissent aussi fort bien cet office). A condition de bien supporter les gaz d'échappement qui, plusieurs jours par an, font grimper la pollution atmosphérique au-dessus de la cote d'alerte, et d'oublier le coût (6 milliards de francs auxquels il faut ajouter 1,5 milliard de francs de carburant gaspillé) des 80 millions d'heures passées chaque année devant les pare-brise, parcourir l'Ile-de-France au volant relèverait presque d'un nouvel art de vivre automobile.

Pascale Sauvage

FIN

La plume du maire et les « Masques de Quimper »

QUIMPER
de notre correspondant

C'est un petit bouquin à la couverture marron agrémentée d'un masque blanc : un air de polar pour passer, moyennant 30 francs, une bonne soirée dans ses charentaises. Quand il est apparu dans les librairies de Quimper, le 23 décembre 1994, il a vite capté les regards, car la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. Il est vrai que des esprits bien intentionnés ont distillé quelques envois très ciblés à des lecteurs avertis de la capitale du Finistère, également siège de l'évêché de Cornouaille et de Léon.

IN SITU

Les mille premiers exemplaires sont partis comme des petits pains encore tout chauds. Si bien qu'Alain Bargain, éditeur du cru, a dû faire une seconde fournée *illico presto*. Et lorsqu'on lui a demandé l'identité du Hervé Le Blévec qui venait de commettre les 130 pages de ces *Masques de Quimper*, il a envoyé les curieux poser la question à l'avocat Jean-Claude Gourvès, commanditaire de l'ouvrage, lequel s'est retranché derrière le secret professionnel.

L'ombre d'Hervé Le Blévec s'est mise alors à hanter Quimper. Pas un jour, pas une réunion, pas une réception, pas une cérémonie de vœux, pas une conférence de presse, pas un arbre de Noël sans qu'une interrogation n'ait fusé. Mais les fins limiers enquêtant sur la réelle identité de l'auteur se sont cassé le nez, et Hervé Le Blévec a continué à alimenter les conversations et à perturber les sommeils sur les deux rives de l'Odet.

Avec Marc Bécam, ancien maire RPR de la ville, comme héros central d'une intrigue policière, avec des personnalités de la place et un assaisonnement typiquement quimpérois, la sauce romanesque ne pouvait que prendre.

L'action débute le mardi 3 janvier 1995 lorsque la CX de Marc Bécam est retrouvée à Fouesnant, portes ouvertes. L'ancien maire a disparu, et voilà la préfecture bien embarrassée, car l'homme n'est pas n'importe qui : il a accroché à son tableau de chasse politique un secrétariat d'Etat, la députation, le Sénat, le conseil régional, le conseil général, la mairie de Quimper de 1977 à 1989 et, s'il n'est plus que conseiller municipal, il pèse encore un bon pourcentage de voix dans sa bonne ville. Christian Frémont, le préfet, se voit donc obligé d'en avertir Charles Pasqua en personne, qui met la police judiciaire sur le coup pour une enquête discrète. Tout cela laisse présager un crime politique pour éliminer un gêneur avant les municipales.

Alors, quinze jours durant, Quimper s'est interrogée. Le polar fourmille de détails qui ne pouvaient être décrits que par un excellent connaisseur du microcosme local. Mais ce sont quelques inexactitudes volontaires, notamment sur le bureau du maire, qui ont éloigné les limiers quimpérois du véritable auteur. Celui-ci est finalement apparu, le 6 janvier, sous les traits du sémillant Bernard Poignant, maire PS de Quimper. Le maire a rédigé le livre en profitant du creux des vacances et actualisé son manuscrit début décembre : 6 200 exemplaires ont été à ce jour tirés, dont les droits d'auteur seront versés à une œuvre caritative.

FIN HEUREUSE

Bernard Poignant a voulu faire une bonne blague au moment de la trêve des confiseurs pour, à l'en croire, dérider la vie quimpéroise. Et tout le monde, ou presque, a apprécié. Reste à savoir si ce livre est aussi innocent qu'il en a l'air et à qui profite finalement le « crime » d'avoir voulu faire croire à la disparition de Marc Bécam. Car le maire, également président de la fédération socialiste, se gausse en filigrane des difficultés de la droite et ne donne pas le meilleur rôle à son principal adversaire du prochain scrutin municipal, le sénateur et conseiller général chiraquien Alain Gérard. Il met d'ailleurs le projecteur sur un Marc Bécam dans l'ombre depuis quelque temps, avec lequel Alain Gérard a amorcé un rapprochement difficile.

Hervé Le Blévec termine son livre sur un *happy end* : Marc Bécam réapparaît après avoir pris du champ pour mieux repartir à l'attaque. Et, de fait, si l'ancien maire semble avoir renoncé à toute idée de candidature, il s'est posé, depuis lors, en fédérateur de la droite, comme « dopé » par la plume de Le Blévec...

Gabriel Simon

■ **EURO DISNEY :** le tribunal correctionnel de Créteil n'a pas retenu, jeudi 19 janvier, comme l'avait requis le procureur de la République, le délit d'entrave au fonctionnement du comité d'entreprise à l'encontre de trois anciens dirigeants de la Société Euro Disney (*Le Monde* du 10 décembre 1994), qui avaient édicté un « code des apparences » sans le soumettre au comité d'entreprise et sans l'inclure dans le règlement intérieur. Seul l'ancien directeur des affaires sociales, Yves Dubreuil, a été condamné à 3 000 francs d'amende et à 2 000 francs de dommages et intérêts au profit de la CGT, pour défaut de règlement intérieur.

■ **FONTAINEBLEAU :** les trois militants écologistes placés en détention provisoire depuis leur interpellation, le 19 décembre 1994, pour une série de dégradations importantes commises en forêt de Fontainebleau (*Le Monde* du 6 janvier), viennent d'être mis en liberté. L'un d'eux, Samuel Baunée, a déclaré au *Monde* que cette procédure judiciaire était l'occasion, pour le groupe qu'il anime, de porter sur la place publique le différend qui l'oppose à l'Office national des forêts (ONF) sur la gestion du massif forestier.

■ **COLLECTIVITÉS LOCALES.** Le président de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), Claude Domeizel, maire (PS) de Volx (Alpes-de-Haute-Provence), déplore, dans *« une lettre ouverte aux élus »*, *« la faible volonté d'une grande majorité de parlementaires »* de s'opposer à la hausse de 3,8 points de la cotisation employeur à la CNRACL, décidée fin décembre 1994. – *(AFP.)*

■ **COLLOQUE.** L'Observatoire régional du politique (OIP) et la région Midi-Pyrénées organisent, jeudi 26 janvier à Toulouse, à l'Hôtel de la région, une journée d'études sur *« l'identité des régions en France et en Europe »*.

SOCIÉTÉ

COUP DE BALAI En 1994, France Télécom a dressé 1 266 procès-verbaux aboutissant à la résiliation de 74 services télématiques, dont 67 appartiennent au réseau Audiotel (répondeurs vocaux accessibles par téléphone diffusant offres d'emplois ou messages pour les enfants). ● À LA DEMANDE de France Télécom, le Conseil supérieur de la télématique a interdit l'accès des services grand public à partir du préfixe 36 70 et décidé que les annonces d'emplois disponibles sur le réseau Minitel ne pourront être facturées plus de 5,48 francs la minute. ● CE « GRAND MÉNAGE » intervient alors que l'utilisation du Minitel, lancé il y a treize ans, semble marquer le pas. Pour la première fois, le trafic n'a pas augmenté en 1994, et les minitélistes (plus du tiers de la population adulte) sont devenus des « utilitaristes » réduisant la durée de connexion.

France Télécom cherche à relancer l'utilisation du Minitel

Le renforcement des sanctions à l'encontre des prestataires de services peu scrupuleux amorce une surveillance accrue du réseau qui s'accompagne d'un nécessaire renouvellement des terminaux disponibles permettant d'améliorer qualité et rapidité d'utilisation

TREIZE ANS après son lancement, le Minitel a gagné en respectabilité. Passées de mode, les « messageries roses » ne font plus guère parler d'elles et, pour les adolescents de 1995 pétris d'informatique, il fait figure d'instrument un peu rustique auquel on demande, pour l'essentiel, de réserver des billets de train et de surveiller l'évolution du compte bancaire de la famille.

Domestique et banalisé, il n'est plus l'instrument de communication des temps aventureux. Utilisé par 35 % des Français, le Minitel a su se rendre indispensable mais, assoupi sur son milliard d'appels et ses 6,7 milliards de francs de chiffre d'affaires annuels, il a négligé quelques signes avant-coureurs d'essoufflement. Aujourd'hui, il se découvre des rides. En 1994, pour la première fois, son trafic n'a pas augmenté. Si la concurrence d'Internet, le réseau informatique international à grande capacité, est encore bien loin d'être palpable, celle d'Audiotel (répondeurs vocaux accessibles par téléphone), la composante vocale de la télématique, se fait beaucoup plus précise. *« Le Minitel a permis à la société française de prendre de l'avance sur le reste de l'Europe, le Japon et les Etats-Unis, mais il n'apparaît plus comme un symbole de modernité et de communication intense »*, reconnaît sans hésiter Jean Guiraudios, chef du service marketing de France Télécom. Ces dernières semaines, la nécessité d'accélérer le rajeunissement du Télétel, l'autre nom du Minitel, a amené l'opérateur public a multiplier les initiatives. Depuis cet automne, le Télétel vitesse rapide (TVR), qui exige un terminal spécialement adapté, est disponible pour des usages professionnels. Depuis le 1er janvier, le grand public peut s'équiper de deux nouveaux terminaux, plus performants et plus attrayants. Magis, doté d'un lecteur de carte à puce, permet d'accéder à des services élargis (29,50 francs par mois), alors que Sillage est un combiné téléphone-Minitel-répondeur vendu près de 3 000 francs.

L'opération de relance du Minitel passe aussi par un « coup de balai » réalisé parmi les prestataires de services indélicats et un renforcement des contraintes déontologiques en vigueur sur les réseaux télématiques. C'est en effet de la crédibilité des services Minitel – qui, l'an passé, ont fait l'objet de 532 mises en demeure – qu'il s'agit. Parallèlement, France Télécom s'efforce de promouvoir la qualité des fournisseurs. *L'UFC-Que Choisir ?* sera ainsi chargée d'établir dans les prochaines semaines une sorte de palmarès des services offrant le meilleur rapport qualité-prix, et l'annuaire imprimé des serveurs Télétel va être amélioré afin d'être *« beaucoup plus explicite sur le tarif des services »*.

DES TARIFS EXCESSIFS

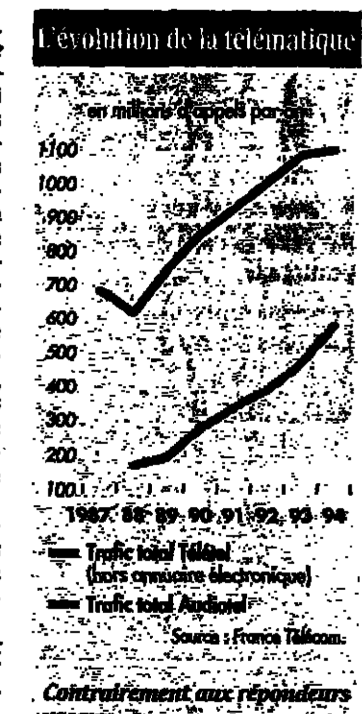
La reconquête s'annonce pourtant difficile. L'« effet-parc » s'essouffle car l'équipement gratuit des foyers en Minitel s'est pratiquement éteint, ce qui devrait mécaniquement peser sur le trafic télématique. On ne peut pas davantage tabler sur l'apparition de nouvelles activités susceptibles de provoquer un effet d'entraînement. Les quatorze millions de minitélistes, majoritairement situés dans la tranche des 35-49 ans, sont en effet devenus des « utilitaristes ». Les années 90 ont vu une imposante montée en régime des services bancaires, des réservations pour les transports et de la vente par correspondance. Parmi les 23 000 services disponibles, une poignée – accès aux comptes bancaires, réservations auprès de la SNCF – tiennent le haut du pavé. Quant à la part des messageries dans le trafic, elle serait passée, selon les données officielles, de 25 % à 15 %, dont 5 % pour les « roses ».

« Les comportements ont beaucoup évolué. Il s'agit moins qu'avant d'un outil ludique. Les gens recherchent désormais des choses très pratiques à travers une communication courte, au profit d'un objectif immédiat », résume M. Guirandios. Ce contexte général, et le fait qu'un nombre croissant d'utilisateurs sont passés maîtres dans le maniement du Minitel, expliquent la baisse tendancielle de la durée des appels, à peine compensée par la croissance du nombre d'appels (4 %) en 1994.

Président de l'Association française de télématique (Aftel), principale organisation de prestataires de services, Henri de Maublanc estime que d'autres obstacles gênent la relance de Télétel : *« Le Minitel est un outil extraordinaire – il est utilisé dans toutes les catégories sociales –, mais il se trouve aujourd'hui dans la situation d'un constructeur automobile qui aurait oublié pendant dix ans de renouveler sa gamme. Le problème principal provient de la vitesse d'affichage. Un investissement de 2 milliards de francs permettrait de la doubler et, j'en suis convaincu, d'augmenter le trafic. »* Le président de l'Aftel, qui critique au passage *« les tarifs excessifs »* pratiqués par certains éditeurs, pourrait également citer les stratagèmes parfois déployés pour multiplier les pages-écran et prolonger artificiellement la connexion. Pour sa part, le consultant Alain Tripier (Sereho), souligne que *« les jeunes, habitués à la qualité des micro-ordinateurs, peuvent trouver que la définition de l'écran du Minitel est insuffisante ». « Néanmoins,* poursuit-il, *l'image de cet instrument reste très positive. »* En attendant, Télétel – qui n'est jamais parvenu à couper les ailes de l'annuaire traditionnel papier, y compris l'annuaire « pages blanches » que la moitié des minitélistes continuent, malgré tout, à utiliser – ne peut ignorer la montée en puissance des répondeurs vocaux. En effet, s'il a permis de relancer quelque peu les messageries, Audiotel privilégie l'utilitaire (services météorologiques, informations bancaires ou routières et, dans une moindre mesure, offres d'emploi). Pourtant, dans le monde de la télématique, personne ne croit à une véritable concurrence entre Minitel et Audiotel. *« Dans notre société,* souligne Henri de Maublanc, *le temps a pris énormément de valeur. Les gens sont prêts à payer pour l'économiser et l'utiliser autrement. Or, la télématique permet précisément d'acheter du temps. Cela suffit à lui garantir encore de beaux jours et pour longtemps. »*

Jean-Michel Normand

L'évolution de la télématique



Contrairement aux répondeurs vocaux, le Minitel plafonne en 1994.

La télématique en France

● **Réseaux.** La télématique se compose du réseau Télétel et du réseau Audiotel. Depuis 1984, Télétel, accessible à partir d'un Minitel, regroupe les services de l'annuaire électronique (à partir du 11) et des services de réservation, d'information ou des messageries accessibles grâce au 3615, 3614, etc. Sur le réseau Audiotel, se trouvent des répondeurs vocaux (météorologie, renseignements bancaires, messageries...) accessibles avec un simple téléphone.

● **Chiffres.** Ces dernières années, le nombre de terminaux Minitel est passé de 3,3 millions en 1987 à 6,5 millions aujourd'hui. Dans le même temps, le nombre d'appels est passé de 514 millions à 1,1 milliards alors que le nombre de services disponibles triplait (7 372 en 1987 contre 23 227 en 1993). Le chiffre d'affaires annuel de Télétel atteint 6,7 milliards de francs contre 2,5 milliards de francs pour Audiotel, en hausse de 20 % l'an passé.

● **Prédilection.** Alors que Télétel ne progressait pratiquement plus en 1994, la croissance du trafic était très soutenue sur Audiotel (7 % en 1994). Les activités les plus en vogue sur Télétel sont désormais les services de réservation (SNCF, Air Inter...) et les services bancaires, loin devant les diverses messageries. Sur Audiotel, les bulletins météorologiques préenregistrés sont en tête devant les renseignements bancaires et les offres d'emplois.

74 services télématiques ont été résiliés pour manquement à la déontologie

AUTREFOIS écornée par l'essor des « messageries roses », l'image de marque de la télématique doit faire face à une autre menace, celle du dévoiement des services d'offres d'emplois. Consciente du danger, France Télécom a présenté jeudi 19 janvier un bilan de ses actions menées dans le domaine du *« respect des règles déontologiques »* qui ressemble fort à un tableau de chasse. En 1994, 1 266 procès verbaux ont été dressés et 74 services télématiques ont été résiliés.

Signe des temps, ces décisions prises en fonction des règles élaborées par le Conseil supérieur de la télématique, concernent davantage Audiotel, c'est-à-dire les répondeurs vocaux, que Télétel qui regroupe les services accessibles par Minitel. Audiotel totalise à lui seul soixante-sept résiliations. On se souvient notamment de ce répondeur permettant aux enfants d'entrer en contact avec le Père Noël (*Le Monde* du 9 décembre), dont les responsables, qui s'efforçaient par tous les subterfuges de prolonger les communications, ont été condamnés à cesser leurs activités. Au total, 6 services de ce genre ont été résiliés en décembre dernier.

L'IDENTITÉ DE L'« EXPERT »

« Certains prestataires peu scrupuleux ont trouvé un moyen efficace de gagner de l'argent », soupire-t-on chez France Télécom, où l'on admet que la plupart des problèmes se concentrent sur les services vocaux accessibles par le préfixe 3670. Initialement, celui-ci devait permettre de rémunérer *« des prestations à haute valeur ajoutée »* comprenant notamment l'envoi d'un fax à l'utilisateur. Pour cette raison, une tarification élevée avait été autorisée : 12 unités téléphoniques (soit 8,76 francs) à l'accès, puis 3 unités (2,19 francs) la minute pour une communication ne pouvant excéder vingt minutes. Or ce créneau fort rémunérateur a été progressivement envahi par des prestataires de services à « valeur ajoutée » modeste, voire d'une utilité franchement discutable (horoscopes, conseils de beauté, jeux divers), parmi lesquels des diffuseurs d'offres d'emplois dont certaines manquaient singulièrement de fraîcheur. Le phénomène n'en a pas moins pris une ampleur considérable puisque le chiffre d'affaires annuel du 3670 est proche de 500 millions de francs.

France Télécom – qui aurait sans doute dû réagir plus rapidement – a finalement décidé de frapper fort. A sa demande, le Conseil supérieur de la télématique a d'abord interdit les services offres d'emplois sur le 36 70 et dénoncé une centaine de contrats. En outre, à compter de fin 1995, le 3670 ne sera plus accessible aux services « grand public ». Plus d'un millier d'entre eux devront émigrer vers des préfixes offrant des rémunérations mieux adaptées à la qualité des prestations offertes... Dans ces conditions, il ne restera qu'une centaine de services professionnels sur le 3670. Quant aux offres d'emplois disponibles sur Minitel, elles ne peuvent plus désormais être facturées plus de 5,48 francs la minute.

Enfin, France Télécom a introduit dans ses contrats une clause permettant de sanctionner financièrement (jusqu'à 100 000 francs) un fournisseur qui ne respecterait pas le code de déontologie. En 1994, celui-ci s'est d'ailleurs enrichi du concept de *« loyauté du service »*. Ainsi les gestionnaires d'annonces d'emplois doivent dorénavant s'engager à vérifier la réalité de leurs annonces, supprimer sans délai celles qui sont périmées et ne pas transmettre un numéro de téléphone sans l'accord de la personne concernée. De même, les services prodiguant des *« conseils »*, juridiques mais aussi médicaux, sont tenus d'indiquer l'identité de l' *« expert »* auquel il est fait appel. Visiblement, il était grand temps...

J.-M. N

Une fin de grève amère à Sciences-Po

Le projet de suppression des bourses est annulé mais le malaise persiste

C'EST FINI. Le grand amphi Boutmy de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), propre et rangé, est prêt pour le prochain cours. Le tableau vert est nettoyé de ses slogans vengeurs. Deux heures à peine après l'assemblée générale qui, par 440 voix contre 240, a voté l'arrêt de la grève, pas une trace ne subsiste de deux folles journées d'occupation et de trois nuits de musique et de danse. Jeudi 20 janvier en début d'après-midi, Alain Lancelot, le directeur, a salué le retour au calme, les bras tendus du « V » de la victoire. Pour certains étudiants, la fronde s'est achevée dans l'amertume.

« Pour Sciences-Po, c'est un moment historique. La direction a cédé face à la mobilisation. Elle sait maintenant que cela peut recommencer. » Parfois débordés par une « base » plus radicale, les délégués syndicaux, encore surpris par l'ampleur du mouvement, paraissent soulagés d'avoir obtenu gain de cause. Après désignation d'un médiateur, Jean-Paul Fitoussi, professeur d'économie, leur principale revendication a été en grande partie satisfaite. Le système de prêts, proposé en remplacement des bourses spécifiques de l'Institut et de la Fondation versées à quatre cents étudiants, a été abandonné. Et le montant de ces allocations passera des 800 000 francs inscrits au budget 1995 à 1,35 million de francs.

Les étudiants de la rue Saint-Guillaume ne sont pas peu fiers de leur *« mouvement spontané de solidarité collective »*. Réputés pour leur individualisme forcené, en grande majorité originaires de familles aisées, ils se sont mis en grève pour s'opposer à une mesure risquant de *« renforcer la ségrégation sociale »* : la remise en cause d'un « acquis » négocié il y a quatre ans pour compenser l'augmentation des droits d'inscription passés de 600 francs à 5 600 francs – dont sont par ailleurs exonérés le quart des quatre mille étudiants. *« Cette affaire est symbolique,* explique un enseignant. *Les étudiants sont prêts à démarrer au quart de tour face à une injustice qui s'attaque aux principes d'égalité mais aussi de libre accès aux études. »* Le syndrome du contrat d'insertion professionnelle (CIP) aurait-il franchi, avec quelques mois de retard, les portes de l'institution ?

Tout en reconnaissant *« des maladresses d'expression et la rigidité de sa proposition »*, Alain Lancelot persiste à penser que le système des prêts, tel qu'il se pratique aux Etats-Unis, fait jouer la *« solidarité entre les générations »*, puisque le remboursement n'intervient qu'après l'entrée dans la vie active. Mais dans ce cas précis il s'intègre dans un plan drastique de redressement des finances de l'Institut, qui a enregistré en 1993 un déficit de 3,8 millions de francs pour un budget de 240 millions de francs. Les syndicats d'étudiants, notamment l'UNEF-ID et l'UNEF, majoritaires, dénoncent les multiples restrictions qui affectent la formation et la recherche. Ils s'inquiètent aussi des dérives d'un établissement qui, selon eux, court à la « privatisation », en voulant copier les grandes écoles de commerce. Contesté pour son *« autoritarisme »* et pour *« absence de dialogue »*, Alain Lancelot, en poste depuis 1987, préfère parler du malaise de la jeunesse en général et de celui des étudiants de Sciences-Po en particulier, soumis à un rythme de travail renforcé. *« Ici, on travaille beaucoup. Mais c'est une bonne maison, avec de bons débouchés »*, souligne-t-il.

Depuis que les critères d'entrée ont été modifiés, l'établissement a, il est vrai, changé de physionomie. Son recrutement s'est élargi hors des cercles parisiens restreints. *« L'idéologie dominante est celle de l'éducation nationale, la reproduction de l'élite républicaine »*, précise M. Lancelot en relevant la présence d'un nombre important d'étudiants enfants d'instituteurs ou de professeurs. Cette génération serait plus attachée au caractère public de l'institution, et plus sensible aux obstacles de la sélection par l'argent.

Michel Delberghe

■ **ÉDUCATION : le Syndicat des enseignants (SE-FEN) parisien plébiscite la « semaine de 4 jours » d'école.** Selon la consultation lancée en janvier dernier, 80 % des instituteurs parisiens adhérant à la FEN sont favorables à la libération du samedi matin. Le SE s'appuie aussi sur les résultats de la consultation organisée par le ministère auprès des conseils d'école. A Paris, 60 % de ceux ayant répondu à l'enquête (soit 47 %) se sont prononcés pour la libération du samedi (avec récupération sur les vacances).



Le gouvernement rompt avec la politique d'accueil des « réfugiés italiens »

Plusieurs affaires témoignent d'un revirement de la France en matière d'extradition

Détenu depuis plus d'un an à la maison d'arrêt de la Santé, l'Italien Paolo Persichetti, ancien militant d'extrême gauche, est sous le coup d'un décret d'extradition signé en septembre 1994 par Edouard Balladur (*Le Monde* du 19 janvier). Deux autres affaires tendent à remettre en cause une politique des demandes d'extradition se rapportant à la période des « années de plomb » en Italie, définie en 1985 par le président de la République.

« CHACUN voit ce que tu lui apparais. Peu écoutent ce que tu es. » Le 24 novembre 1994, c'est en puisant dans Machiavel que Paolo Persichetti avait choisi de s'adresser, par écrit, à François Mitterrand. Depuis le 2 janvier, c'est en faisant la grève de la faim que cet Italien de trente-deux ans, placé sous écrou extraditionnel et détenu depuis plus d'un an à la prison de la Santé, a décidé de « s'adresser à la société civile ».

Médiatisée par la Ligue des droits de l'homme, soutenue par Mgr Jacques Gaillot et l'abbé Pierre, l'affaire Persichetti a pris inévitablement un tour politique. François Mitterrand, répondant mardi 17 janvier à la lettre que lui avait adressée l'abbé Pierre, indique qu'il a *« demandé que l'attention de M. le garde des sceaux soit tout spécialement appelée »* sur la situation de Paolo Persichetti. Et remarque : *« J'observe, avec vous, que la durée de son incarcération atteindra bientôt une année et demie, alors qu'elle ne peut être assimilée à une détention provisoire, s'agissant d'une procédure d'extradition en cours d'examen. »*

L'histoire de Paolo Persichetti est celle d'un ancien militant d'extrême gauche, qui vécut son adolescence dans le tumulte social et politique des « années de plomb ». Arrêté en mai 1987 sur la foi d'une déposition d'un « repenti », Paolo Persichetti a notamment été accusé de « participation à bande armée » et d'« attentat dans un but terroriste » dans le cadre de l'assassinat du général Licio Giorgieri, spécialiste italien de la guerre des étoiles.

Condamné en décembre 1989 à cinq ans d'emprisonnement pour son appartenance à l'Union des communistes combattants (UCC), l'héritière des Brigades rouges, Persichetti n'a cependant pas été reconnu coupable de complicité dans l'assassinat du général Giorgieri et a été acquitté par la cour d'assises de Rome, après un procès-fleuve de huit mois. Rejugé en appel le 16 février 1991, il est condamné cette fois à vingt-deux ans et six mois de prison, alors même que le repenti déclare *que Paolo Persichetti n'a pas* participé à l'organisation de l'assassinat. Venu librement s'expliquer à son procès, il ne sera pas pour autant arrêté à l'audience et demeurera en liberté, y compris après que la Cour de cassation italienne eut rejeté son pourvoi.

PRÉSENTATION SPONTANÉE

Incité à rejoindre la communauté des « réfugiés de fait italiens » qui avaient trouvé asile en France, Paolo Persichetti arrive à Paris fin 1991. Sa démarche est officielle, en aucun cas clandestine. Le 15 mai 1992, il se présente spontanément devant le procureur général près la cour d'appel de Paris pour signifier sa présence sur le sol français, ainsi que sa volonté de couper avec le passé et de se réinsérer dans la société française. Le 19 mai, il fait l'objet d'une demande d'arrestation provisoire internationale, ce qui ne l'empêchera pas d'obtenir, quelques jours plus tard, un titre de séjour en bonne et due forme.

Persichetti est serein. En avril 1985, lors d'un congrès de la Ligue des droits de l'homme, François Mitterrand a défini cette politique d'accueil de la France et de refus d'extradition envers ces Italiens *« qui ont rompu avec la machine infernale dans laquelle ils s'étaient engagés, le proclament, ont abordé une deuxième phase de leur propre vie, se sont insérés dans la vie française »*, et ce dans l'attente d'une solution d'amnistie en Italie. Persichetti suit donc des études d'histoire et de sciences politiques à Paris-VIII - Saint-Denis. Il obtient également une autorisation de travail pour enseigner dans une école privée, et, régulièrement, fait renouveler son titre de séjour.

Et puis tout bascule. Le 23 novembre 1993, près de deux ans après son arrivée en France, il est arrêté alors qu'il se rend au commissariat du XIII[e] arrondissement pour renouveler son titre de séjour. On l'in*forme d'une demande d'extradition* italienne. Comme le veut la procédure, il est placé sous écrou extraditionnel. Mais, contrairement à la soixantaine de dossiers, souvent plus « lourds », qui ont déjà été examinés depuis une dizaine d'années par les chambres d'accusation des cours d'appel compétentes en matière d'extradition, il n'est pas relâché. Une dizaine de demandes de mise en liberté, déposées par ses avocats M[es] Irène Terrel et Jean-Jacques de Félice, n'y changeront rien.

Pis pour lui. Alors que les juridictions, en province comme à Paris, ont globalement l'habitude de rendre des avis défavorables à l'extradition sur la base d'une convention européenne de 1957 qui prévoit que *« l'extradition ne sera pas accordée si l'infraction pour laquelle elle est demandée est considérée par la partie requise comme une infraction politique »*, la première section de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par Henri Le Gall, donne, le 6 avril 1994, un avis favorable à la requête italienne. Et, pour la première fois, elle est suivie par le gouvernement, qui signe, le 7 septembre 1994, sous la plume d'Edouard Balladur, un décret d'extradition, attaqué aujourd'hui devant le Conseil d'Etat.

DÉCISION SURPRENANTE

La situation est d'autant plus paradoxale pour Persichetti qu'il sait que, s'il ne s'était pas présenté en appel à Rome devant ses juges après son acquittement de première instance, autrement dit que, s'il avait été condamné par contumace, il aurait alors bénéficié de la clémence, la France n'ayant jamais accédé à une demande d'extradition vers l'Italie relative à des condamnations par contumace. Celles-ci, contrairement à ce qui se passe en France, ne donnent pas lieu à un nouveau jugement.

Pour motiver sa décision d'extradition, le premier ministre s'est donc appuyé sur l'avis de la juridiction et a estimé que *« les faits* [reprochés à Persichetti] *n'ont pas un caractère politique »*, et donc qu'ils sont du domaine du droit commun, et dont les auteurs sont, eux, « extradables ».

Allant à contre-courant d'une jurisprudence constante, la décision a surpris. D'autant plus qu'en droit pénal italien l'infraction reprochée est « objectivement » répertoriée comme étant politique.

En accédant à la demande italienne d'extradition de ce réfugié, le gouvernement français a rompu avec plus de dix années de politique d'accueil des anciens militants et sympathisants proches des Brigades rouges et de l'UCC. Sa démarche n'est pas fortuite. Dans deux autres dossiers de « réfugiés italiens », le parquet général (dépendant du ministère de la justice) a, pour la première fois également, en novembre, formé un pourvoi en cassation à la suite de remises en liberté de réfugiés faisant eux aussi l'objet de demandes d'extradition.

Au ministère de la justice, on faisait remarquer que Paolo Persichetti n'avait pas été extradé, alors que le recours formé par le Conseil d'Etat n'était pas, en droit, suspensif de la décision d'extradition. Pour justifier son maintien en détention, sur lequel la chambre d'accusation doit se prononcer le 25 janvier, le substitut général Jean Martin, lui, ne s'embarrassait guère, mercredi 18, de propos superflus. Représentant du ministère public, il se contentait de dire que, *« si M. Persichetti trouvait que sa détention extraditionnelle était trop longue, il devait consentir à retourner en Italie »*.

Jean-Michel Dumay

La sécurité à bord des sous-marins nucléaires va être renforcée

En 1993 et 1994, trois accidents graves sont survenus en Méditerranée

LA MARINE NATIONALE va renforcer la sécurité à bord de ses sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), après la série d'accidents graves survenus en 1993 et en 1994 sur trois d'entre eux. L'opération se fera au fur et à mesure du passage de ces SNA dans des bassins de réparations pour l'entretien régulier de ces bâtiments qui dépendent de l'escadrille de la Méditerranée.

Le 17 août 1993, le premier SNA de la série, le *Rubis*, a été victime d'une légère pollution à la suite d'une collision avec le pétrolier *Lyria* au large de Toulon. Les réparations du *Rubis* et du *Lyria* – à la charge de l'Etat puisque la responsabilité de la marine fut engagée – ont coûté 35 millions de francs (dont plus de 6,5 millions de francs pour le sous-marin). Le 2 mars 1994, le SNA *Améthyste* heurtait le fond au cours d'une navigation au large de Cap-Ferrat. Le 30 mars 1994, enfin, la rupture d'une canalisation de vapeur à bord de l'*Emeraude* en plongée provoqua la mort de dix marins.

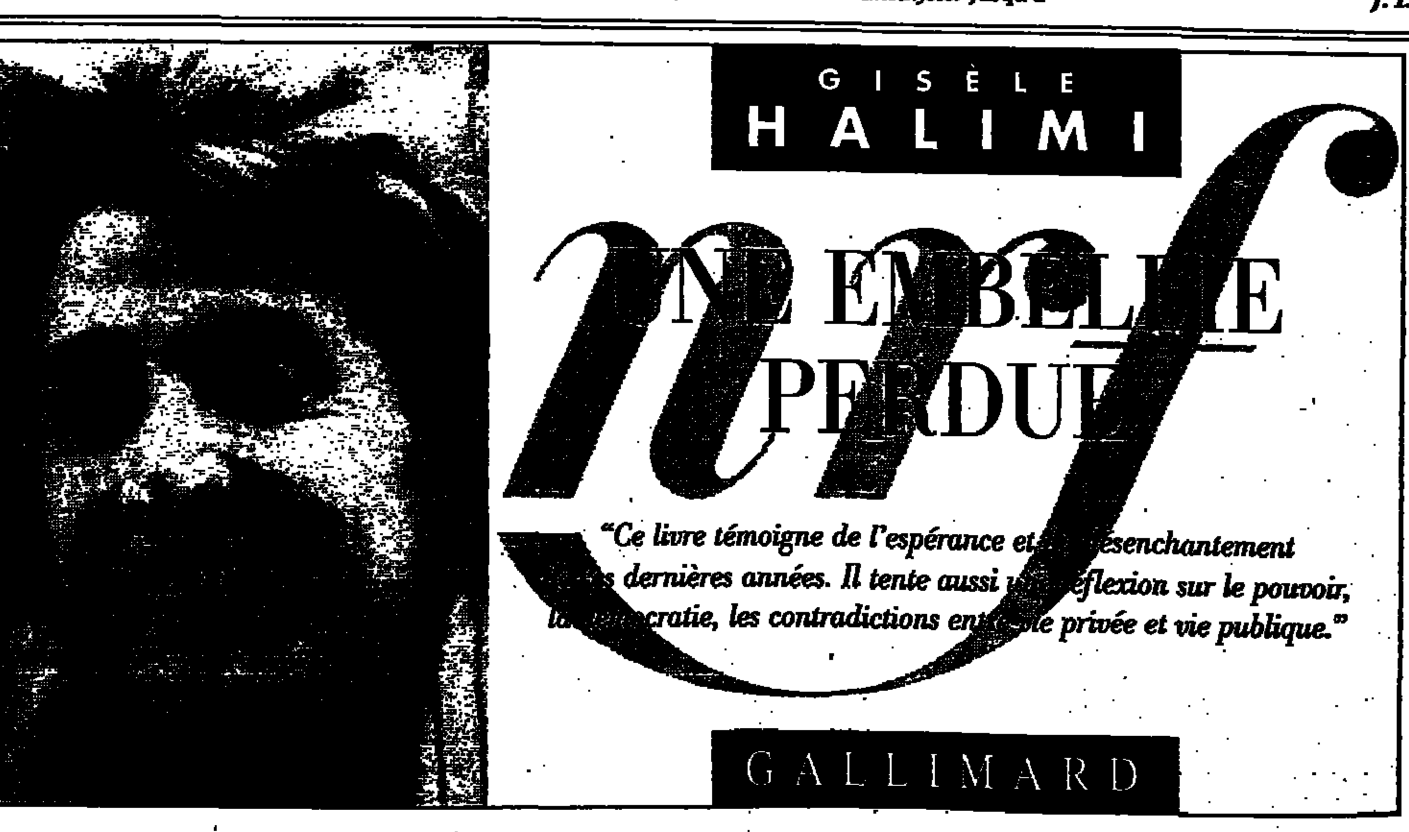
Les SNA – la France en aligne six en Méditerranée – bénéficieront de deux types de modifications pour renforcer leur sécurité. C'est le résultat le plus concret des enquêtes techniques menées, après les accidents, par la commission chargée des investigations à bord.

La première modification sera l'installation d'un radar qui permettra à l'équipage de ne plus être pratiquement aveugle à un moment crucial des manœuvres, lorsqu'un sous-marin remonte de son immersion et qu'il approche de la surface de l'eau. C'est la phase critique dite du « trou noir » lors de la reprise de vue par l'équipage. Pour des raisons qui tiennent à la nécessité de rendre le plus discret possible le SNA, il avait été décidé, au départ, de se contenter d'un petit périscope pour faire un point optique, mais ce dispositif ne donnait pas les distances. Le système retenu est une antenne-radar au bout d'un mât, qui devient opérationnelle dès l'immersion périscopique.

La seconde modification consistera à équiper tous les SNA d'une fermeture automatique de sécurité du circuit de vapeur des turbines. Cette intervention aura lieu d'abord sur l'*Améthyste*. Jusqu'à présent, le choix effectué avait consisté, à la différence des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques (SNLE) qui ont des « traverses » automatiques de fermeture sur leurs circuits à condenseurs, à se satisfaire de vannes manuelles de fermeture.

Après le troisième accident, la marine nationale avait rappelé tous ses SNA au port, et les ingénieurs des arsenaux comme les équipages des sous-marins avaient tous été invités à rechercher des solutions adéquates. Les SNA français sont les plus petits du monde par leur tonnage (ils déplacent 2 660 tonnes en plongée) et par la compacité de leur chaufferie nucléaire.

J. I.

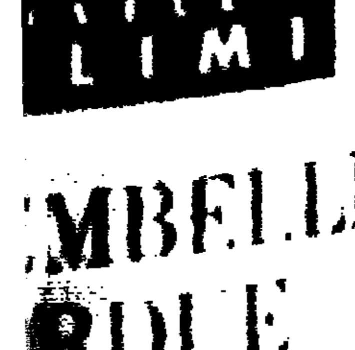


politique d'accueil
ens »

ance en matière d'extradition

aires va être renforcée

enus en Méditerranée



Henri Modiano, l'homme-clé du scandale de la Française des jeux

Le juge Orsini brûle de l'entendre à propos d'un mystérieux compte bancaire suisse

Ancien député gaulliste de Paris, homme d'affaires entreprenant aux bilans contestés et au profil sulfureux, le protagoniste le plus mystérieux de l'affaire de la Française des jeux, dont le compte bancaire suisse aurait abrité certains détournements au profit de Gérard Colé, a quitté la France. En 1972, poursuivi pour banqueroute, il avait pris la fuite et s'était retrouvé, déjà, au cœur d'un scandale politique.

L'HOMME-CLÉ du scandale de la Française des jeux (FDJ) est un revenant. Homme politique et homme d'affaires, homme de tribune et homme de l'ombre, gaulliste devenu mitterrandiste, il semble qu'Henri Modiano ait eu plusieurs vies, dont aucune ne fut à proprement parler paisible. Aujourd'hui introuvable, alors que le juge d'instruction Isabelle Orsini, chargé de l'« affaire Colé », brûle de l'interroger sur les raisons pour lesquelles il avait mis à la disposition de l'ancien PDG du Loto son compte bancaire à Lugano (*Le Monde* du 20 janvier), M. Modiano avait déjà fait la une des journaux, en 1972, lorsqu'il eut une première fois à affronter la justice. L'UDR, le parti gaulliste de l'époque, secoué par une série d'affaires de corruption, parlait de *« moralisation »*. Henri Modiano était alors l'un des siens.

Député du treizième arrondissement de Paris, élu dans la vague de 1968, il avait aussi créé – en 1966 – une entreprise, France-Elevage, dont les techniques *« révolutionnaires »* de déshydratation du fourrage devaient permettre de produire six fois plus de bovins à l'hectare. Fils d'un grand chirurgien, bachelier à quinze ans, parlant couramment une dizaine de langues, le jeune parlementaire jouait volontiers les surdoués, mettant en avant son quotient intellectuel de 187 – *« supérieur à celui du champion d'échecs Bobby Fisher »*, faisait-il alors remarquer à Claude Sarraute (*Le Monde* du 19 octobre 1972) – et sa passion pour les finances. Mais après quatre années d'exercice, et 14 millions de francs de subventions publiques, la société fut placée en liquidation. M. Modiano fut alors poursuivi pour banqueroute et, pour ne rien arranger, son nom fut cité à propos d'opérations immobilières douteuses dans la capitale. Les convocations du tribunal furent délivrées. C'est alors que le député disparut une première fois. Il passa promptement les Alpes, pour se réfugier en Suisse. Conçut-il alors un désir de revanche ? Fut-il manipulé ? L'histoire ne le dit pas.

PREMIÈRE DISPARITION

De son exil helvétique, Henri Modiano téléphona au journaliste de *L'Express* Jacques Derogy, pour lui donner une interview en forme de déclaration de guerre : il accusait Hubert Germain, le ministre des PTT, et Alain Peyrefitte, alors secrétaire général de l'UDR, de l'avoir *« manipulé »*, en lui ordonnant de quitter le pays. S'ensuivit une cascade de démentis, de contre-démentis, d'accusations enflammées et de protestations indignées, et, pour le député, une exclusion du parti.

De ce jour, Henri Modiano quitta la famille gaulliste, tout en continuant à revendiquer sa fidélité au Général. Passées les polémiques suscitées par la sortie de son livre *Lettre ouverte aux gaullistes trahis* (Albin Michel, 1972), l'affaire disparut bientôt de la une des journaux, et la condamnation de *« l'ancien député UDR du treizième arrondissement »* fut signalée par un simple entrefilet (*Le Monde* daté 3-4 juillet 1980). Dans l'intervalle, Modiano le banni était parti pour Israël, non sans que les renseignements généraux aient eu le temps d'évoquer ses liens supposés avec l'homme d'affaires-escroc Flatto Sharon. En lointain écho à cet épisode demeuré énigmatique, la justice française a envoyé, à la fin de l'année 1994, une très officielle *« demande de renseignements »* à Israël au sujet de l'ancien député, dont un rapport de police versé au dossier de l'« affaire Colé » souligne par ailleurs les liens plausibles avec le Mossad, le service secret israélien (*Le Monde* du 20 janvier).

Après Israël, il gagna l'Italie, puis les Etats-Unis, où il créa, dans les années 80, une ribambelle de sociétés aux noms parfois exotiques, mais à l'activité rarement déterminée : Malibu Star Marketing, Fimco of Florida Inc., Occidental Bank Investment, France Export Assistance Corporation, American Giro Group, etc. Ses séjours aux Etats-Unis se prolongèrent : outre sa passion soudaine pour l'économie libérale, les assiduités du fisc français y étaient sans doute pour quelque chose. Lassé d'un anonymat trop parfait, Henri Modiano obtint encore de voir son nom figurer dans les journaux : en 1983, 1984 et 1985, il publia, en compagnie de son fils Laurent, inscrit à l'université de Yale, plusieurs articles dans *Le Monde*, consacrés à la fiscalité, à l'économie américaine et aux questions constitutionnelles. Subitement acquis à la politique économique de François Mitterrand, l'ancien député UDR diffusera même, le 13 avril 1984, un *« appel à tous les hommes que l'on dit de droite, mais pour qui l'intérêt national prime la revanche des clans »* à soutenir le président *« dans son combat actuel pour la France »*. Onze ans plus tard, c'est pour avoir servi de *« porteur de valises »* à l'ancien conseiller de M. Mitterrand, selon le témoignage d'une ancienne compagne de Gérard Colé, qu'Henri Modiano est à nouveau sorti de l'ombre. Pour une fois, sans l'avoir voulu.

Hervé Gattegno

M. Charasse affirme « n'avoir consenti aucune faveur fiscale » à M. Colé

L'ancien ministre du budget réagit

OUTRÉ par un reportage de TF 1, diffusé jeudi soir 19 janvier, après la publication par *le Monde* d'informations sur l'enquête judiciaire consacrée à la Française des jeux (FDJ) et à son ancien président, Gérard Colé (*le Monde* du 20 janvier), Michel Charasse a protesté, le même jour, contre la présentation, qu'il juge *« insupportable car mensongère, malicieuse et diffamatoire »*, d'une lettre découverte par les policiers au cours d'une perquisition au domicile de Gérard Colé, à Neuilly (Hauts-de-Seine). Dans ce courrier, daté du 22 janvier 1991 et adressé à M. Charasse, alors ministre du budget et actuellement conseiller du président de la République, Gérard Colé écrivait, à propos des *« tracasseries »* fiscales, administratives et financières dont il était l'objet : *« J'ai parlé au président dimanche, qui a eu l'air étonné et qui a dit que tu allais arranger ça... »*

Par la voix de son avocat, Mᵉ Gilles-Jean Portejoie, M. Charasse a fait préciser qu'il n'avait *« consenti aucune faveur fiscale à Gérard Colé »*. Interrogé le 19 janvier par *le Monde*, Michel Charasse avait assuré ne pas se souvenir d'une lettre de M. Colé, ni *a fortiori* d'une intervention en sa faveur. Vendredi 20 janvier, son entourage précisait qu'une demande de l'ancien président de la FDJ avait bien été transmise au cabinet du ministre afin de mettre un terme à ses ennuis fiscaux de l'époque : percevant des salaires de la SARL Tourism Press Service (TPS), une petite société de communication dont il était le gérant, alors même qu'il était rattaché au cabinet du chef de l'Etat, M. Colé avait négligé d'en faire la déclaration à l'administration fiscale. L'entourage de M. Charasse assure que le ministre, quoique notoirement proche de M. Colé, avait donné consigne de *« ne pas intervenir »* sur ce dossier, qui, cependant, semble n'avoir connu aucune suite. Devant le juge d'instruction Isabelle Orsini, l'ex-PDG de la Française des jeux a déclaré qu'il s'était fait verser ces *« compléments de salaires »* sur le conseil de l'Elysée qui ne pouvait lui verser un salaire suffisant.

H. G.

Le « délit d'indifférence » dans la catastrophe de Furiani

BASTIA
de notre envoyé spécial

C'est une charge menée par une foule d'avocats représentant les victimes qui se sont constituées parties civiles. Une charge où chacun est venu avec ses armes. On y trouve pêle-mêle le juridisme, la colère, la morale, la démagogie, le lyrisme, la politique, la douleur, le nationalisme, la rigueur et la simplicité. Une charge où les uns ont choisi leurs adversaires alors que d'autres se lancent dans la bataille en frappant d'estoc et de taille. Si la plupart épargnent les deux officiers de sapeurs-pompiers poursuivis, quelques-uns gardent tous les prévenus dans un même ensemble. Bernard Rossi, le contrôleur de la Socotec, n'est pas toujours accusé d'avoir menti en affirmant n'avoir été chargé que de vérifier la résistance du sol. Les débats semblent d'ailleurs avoir introduit un doute sur les déclarations de Jean-Marie Boimont, qui affirme avoir donné à Rossi la mission de contrôler la tribune. Mais il n'est pas pour autant innocenté car, dans le meilleur des cas, on lui reproche de n'être pas intervenu de lui-même pour signaler qu'un contrôle était nécessaire. Cette attitude est pratiquement constante chez tous les avocats et concerne tous les prévenus à l'exception de Boimont, qui a reconnu une faute matérielle dans la construction de la tribune.

PROCÈS

Face aux arguments des prévenus qui s'abritent, soit derrière l'absence de textes, soit derrière une réglementation qui reporte la responsabilité à un autre échelon de décision, dans un *« juridisme frileux »* dénoncé par Mᵉ José Allégrini, les avocats invoquent ce que Mᵉ Marie-Josée Bellagamba appellera *« le délit d'indifférence »*. Plus morale que juridique, cette notion peut cependant déboucher vers une appréciation plus large de l'*« imprudence »* et de la *« négligence »* qui sont des éléments constitutifs du délit d'homicide involontaire.

« Il aurait suffi que l'un d'entre vous se révolte contre ce qui n'était que la loi de l'argent », relève Mᵉ Philippe Lemaire. *« Je ne sais pas si vous êtes responsable en tant que préfet, mais en tant qu'homme vous l'étiez ! »*, lance Mᵉ Antoine Sollacarro à Henri Hurand, ancien préfet de Haute-Corse. *« Ce procès est celui de l'incompétence et de l'irresponsabilité qui, dans notre période de progrès, semble être l'apanage de nos sociétés sur-civilisées »*, ajoute Mᵉ Chailley Pompei. L'indifférence se traduit aussi en langue corse, car Mᵉ Camille Romani met parmi les origines du drame le *« lascia corre »* (littéralement : laisser courir ; familièrement : j'm'enfoutisme) insulaire.

TUERIES MODERNES

Mais la meilleure plaidoirie sur ce thème est incontestablement celle de Mᵉ Bellagamba, du barreau de Bastia. *« Dans une société qui comporte en soi la défaite du principe de responsabilité dans l'assurance tous risques et la dilution du pouvoir, il existe une inadéquation certaine entre les infractions existantes et une nouvelle criminalité grandissante : celle de l'indifférence »*, explique l'avocate. Elle en énumère les causes en rappelant des affaires récentes : *« Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens ne supportent plus le sacrifice des vies humaines au nom du profit et du développement technologique. La délinquance de Furiani, celle des stades hâtivement montés, c'est celle qui peut tous nous frapper, à chaque instant, avec les permis de construire en zone dangereuse, avec la mise en vente de produits dangereux. »*

Mᵉ Bellagamba désigne les auteurs : *« Les grandes tueries modernes sont souvent engendrées par des gens très ordinaires. Par d'excellents fonctionnaires, par des professionnels méticuleux qui ont ici cédé à la pression d'une démagogie populiste destinée à cacher la crapulerie ambiante. »* Aussi adresse-t-elle cette supplique au tribunal : *« Les délits et la criminalité par indifférence à autrui ont besoin pour être prévenus d'être reconnus. »* Cette forme de délit n'étant pas expressément prévue par les textes, l'avocate demande alors aux juges de faire preuve d'innovation dans l'interprétation du code pénal, afin *« que la justice soit l'efficace aiguillon de la loi »*.

Maurice Peyrot







Les mille et un malheurs de l'« Achille-Lauro »

Le grand bateau bleu est désormais italien. Mais les ennuis commencent : incendie, collisions, prise d'otages et naufrage au large de la Somalie.

IL s'appellera donc Achille. Achille comme l'autre, le flamboyant Lauro, l'armateur dont Naples a fait son député, son maire et son roi d'illusion. A 78 ans, il offre à sa ville un navire, *« la grande nave blu »*, le *« grand bateau bleu »* qui fera rêver les gosses en entrant dans le golfe. Comme le *France* est un jour devenu le *Norway*, le *Willem-Ruys* est rebaptisé *Achille-Lauro*. Des Pays-Bas à l'Italie, un nouveau nom, un nouveau pavillon, une autre vie.

De Rotterdam, le 7 janvier 1965, il rejoint les chantiers navals de Palerme pour être rénové. Le clan Lauro l'imagine plus éclatant, plus lumineux, plus italien. Il sera bleu, couleur de Campanie ; et ses deux cheminées, rehaussées comme des miradors, seront ornées d'étoiles blanches, l'emblème de la compagnie. Quant au salon d'honneur, ce sera dorénavant le « salon des Arazzi », décoré façon Renaissance.

Le *Willem-Ruys* avait échappé aux bombes de la deuxième guerre et survécu à une collision avec son concurrent l'*Oranje* (devenu l'*Angelina-Lauro* depuis son rachat par le même armateur), mais d'autres malheurs le guettent sous sa nouvelle identité. Le 29 août 1965, sur les chantiers siciliens, une explosion suivie d'un incendie retarde les travaux de plusieurs mois. Le 19 mai 1972, un autre incendie, à Gênes cette fois, provoque d'importants dégâts matériels. Le 28 avril 1975, dans le détroit des Dardanelles, une collision avec le *Youssef*, un bateau libanais transportant du bétail, coûte la vie à l'un des marins libanais. En 1971, l'*Achille-Lauro* avait déjà heurté un chalutier napolitain.

Serait-il maudit ? Malheur à celui qui ose le prétendre ! *« Il s'en sort à chaque fois »* assurait Rotterdam. *« Il s'en sort à chaque fois »* répète Naples qui l'adule. Le servir est un honneur. On peut filer plein sud, voir du pays. Et lorsqu'il revient parader devant le Vésuve, les familles accourent sur le quai des retrouvailles. La « mama » inspecte la cabine du fiston, les bambins se chamaillent dans les couloirs.

D'abord spécialisé dans le transport des passagers à destination des antipodes, l'*Achille-Lauro* se consacre définitivement aux croisières à partir de 1973. La guigne ne l'épargne pas pour autant. Le 2 décembre 1981, aux Canaries, un incendie, un de plus, éclate à bord (trois morts). Suprême déshonneur : puisque l'armateur napolitain, criblé de dettes, ne peut financer les réparations, les autorités espagnoles retiennent son paquebot. Comme une vulgaire barcasse hors la loi, il végète onze mois à Tenerife, dans l'attente des fonds nécessaires.

Les Lauro sont menacés de faillite. Remarié à une jeune actrice, *« il Comandante »* est un patriarche vieillissant, contraint de céder dix-huit navires, quelques immeubles, sa villa de trente pièces, ses smokings, son argenterie et même un billard ayant appartenu à l'amiral Nelson. A sa mort, le 15 novembre 1982, à l'âge de 95 ans, il laisse un clan déchiré et l'*Achille-Lauro*. L'Etat italien, en liaison avec ce qui reste de la compagnie, va maintenir la légende à flot. Après dix-huit mois de cale sèche à Gênes, le navire reprend la mer en 1984.

Gerardo de Rosa est le nouveau capitaine. Une figure, celui-là. Il a débuté mousse, il y a trente ans, en nettoyant les toilettes, seaux d'eau et serpillières. Poussé par *« don Achille »*, il a appris le métier et mené des cargos, des tankers, des monstres de 500 000 tonnes. Il connaît la mer, il connaît les hommes. C'est un Italien du Sud, bavard et généreux. Sa devise : *« A bord, le capitaine est Dieu »*. Un Dieu que n'effraie pas le péché de jackpot. Bien que la loi italienne interdise les jeux d'argent, ce flibustier des tapis verts s'obstine : une fois quittées les eaux territoriales, il autorise machines à sous et roulette. *« Il fallait bien attirer la clientèle »*. Il est aujourd'hui aux commandes de l'*Italia-Prima*, un luxueux bateau de croisière.



La *« clientèle »* afflue. Le 3 octobre 1985, ils sont près d'un millier à embarquer à Gênes pour une virée en Méditerranée. Tradition oblige, de Rosa les accueille sur l'air de la *Traviata*. Deux passagers attirent son attention : un homme d'une cinquantaine d'années, Pedros Floros, qui dit *« allah »* en le saluant ; et Leon Klinghoffer, un Américain de 69 ans. Hémiplégique, il se déplace en fauteuil roulant, accompagné de son épouse. En revanche, le capitaine ne remarque pas quatre hommes, plutôt jeunes, originaires du Moyen-Orient. D'étranges touristes qui se tiennent à l'écart et refusent que le ménage soit fait dans leur cabine, la V82.

LUNDI 7 octobre, escale à Alexandrie (Egypte). La plupart des touristes partent en excursion au Caire. Il est prévu de les retrouver à Port-Saïd, de l'autre côté du delta du Nil. Restent à bord 380 membres d'équipage et 201 passagers, parmi lesquels des juifs, indésirables en pays arabe. Comme d'autres, les époux Klinghoffer n'ont pu descendre. En revanche, Pedros Floros s'est éclipsé à la hâte, juste avant le départ pour Port-Saïd.

A 13 h 10, tandis que l'*Achille-Lauro* longe les côtes égyptiennes, les quatre pensionnaires de la cabine V82, membres du Front de libération de la Palestine (FLP), entrent en action. Ils pénètrent dans la salle à manger, mitraillent à tout-va, renversent les tables, contraignent les convives à s'allonger, les mains sur la tête. Prévenu par un officier, le capitaine envisage un moment de charger les fusils du ball-trap, mais ce serait trop risqué. *« Le commando voulait aller à Tartous, en Syrie. Il prétendait que le bateau était piégé et réclamait la libération de cinquante-deux Palestiniens détenus en Israël. Nous avons su ensuite que Floros était l'un de leurs complices »*

Les otages sont regroupés dans le salon des Arazzi, celui où dansaient jadis les élégantes du *Willem-Ruys*. L'un des Palestiniens, que le capitaine surnomme « Rambo », se tient debout sur une table, kalachnikov en bandoulière. Il en descendra plus tard, pour jouer aux cartes avec le barman napolitain. Des bidons de kérosène sont disposés devant les otages. Ils peuvent se rendre aux toilettes à tour de rôle, à condition de faire vite. En salle des commandes, deux autres fedayins surveillent les dix-neufs officiers. *« J'étais leur principal interlocuteur »* raconte M. de Rosa. *« Il fallait établir une relation de confiance avec eux. J'étais terrorisé mais je ne devais pas le montrer. »*

Le lendemain, le bateau rallie Tartous. Or la Syrie refuse de jouer les médiateurs. Ulcéré, le quatuor divise ses otages en deux groupes. L'un reste avec « Rambo ». L'autre, comprenant les Américains, les Britanniques et toutes les personnes de confession juive, est conduit à l'extérieur, sur une plate-forme, de manière à empêcher un assaut par hélicoptère. Plusieurs dizaines d'hommes et de femmes s'alignent ventre au sol, les mains sur la tête. Vers 14 heures, le responsable du commando, Majid El Molki, ordonne à un garçon de cabine, Manuel, de l'aider à transporter Leon Klinghoffer sur le pont. A l'écart, le Palestinien exécute l'otage en fauteuil roulant. Deux balles à bout portant. Manuel et Ferrucio, le coiffeur, doivent jeter le corps à l'eau. Molki, la chemise en sang, rejoint le capitaine en brandissant le passeport de sa victime : *« American, kaputt ! »*. Marilyn Klinghoffer ignore que son époux est mort. Elle cherchera partout, jusqu'à l'infirmerie. Menacés de représailles, Manuel et Ferrucio ont dû jurer de ne rien dire.

Les terroristes veulent maintenant tuer une juive américaine. Gerardo de Rosa intervient : *« Je leur ai dit qu'il valait mieux s'en prendre à moi, pour le symbole. Ils allaient le faire. A ce moment-là, même si cela peut sembler incroyable, un petit oiseau s'est posé sur mon bras. D'habitude, j'ai peur de ces bestioles, une frayeur instinctive qui remonte à mon enfance. Mais je n'ai pas bougé. Les deux types se sont concertés. Pour eux, c'était un message d'Allah. J'ai eu la vie sauve. »* Mardi, en fin d'après-midi, le paquebot repart. Après avoir envisagé de se rendre en Libye, il fait route vers Port-Saïd. Les négociations sont menées depuis l'Egypte par un dirigeant palestinien, Abou Abbas, chef du FLP, qui apparaîtra comme le cerveau de l'opération. Ces tractations aboutissent à la reddition du commando le 9 octobre, à 16 h 15.

Cinquante-deux heures d'angoisse et une exécution : l'*Achille-Lauro* est entré dans l'histoire du terrorisme. De ce drame seront tirés deux films, dont *« Embarquement pour l'enfer »* avec Burt Lancaster dans le rôle de l'hémiplégique new-yorkais, et un opéra, *« The death of Klinghoffer »*, de Peter Sellars. Le nom du paquebot demeurera à jamais associé à l'assassinat d'un infirme ainsi qu'à une crise, passagère mais virulente, entre les Etats-Unis et l'Italie, suspectée d'indulgence à l'égard d'Abou Abbas.

> « Dans les moments délicats, je lui parle à voix basse : « Allez Achille, allez... » Il ne m'a jamais laissé tomber. Vous savez, il est plus facile de changer de femme que de navire, dit le capitaine Gerardo de Rosa. »

Maudit, le grand bateau bleu ? Toujours pas, selon les marins. Estimant qu'une *« tragédie plus épouvantable encore a été évitée »*, ils refusent de voir en lui un complice des cruautés humaines. Sa triste réputation à fond de cale, il reprend le large. A chaque croisière, les passagers interrogent le capitaine. Vingt fois, mille fois, il confie : *« cette expérience m'a permis de mieux me connaître et de mieux connaître mon bateau. Dans les moments délicats, je lui parle à voix basse.* « Allez Achille, allez... ». *Il ne m'a jamais laissé tomber. Vous savez, il est plus facile de changer de femme que de navire ! »* Vaisseau noir pour les Américains, il reste *« la grande nave blu »* pour les Italiens. De vieux messieurs néerlandais y séjournent parfois, nostalgiques du *Willem-Ruys*. L'équipage les accueille comme des parents de toujours. D'après Ernesto, l'opérateur radio, ce paquebot est une *« famille »* : *« Il a une âme. Rien ne peut lui arriver. En 1992, il a même traversé deux typhons ! »*

UNE autre tempête, politique celle-là, le chahute à l'été 1994. Une croisière, organisée par l'extrême droite italienne, suscite l'indignation des médias américains qui rappellent l'exécution de Leon Klinghoffer. Naples n'a cure de ces reproches. Elle croit son *Achille* invulnérable. Le 19 novembre 1994, il quitte Gênes pour Durban (Afrique du Sud), avec mille passagers et membres d'équipage. Gerardo de Rosa n'est plus capitaine depuis novembre 1993. L'équipage est alors dirigé par Giuseppe Orsi, 56 ans, qui officiait depuis 1987 en alternance avec de Rosa. Les 579 passagers, âgés en moyenne de 65 ans, sont en majorité Sud-africains, Allemands et Néerlandais. Du personnel de bord sud-africain assure l'animation, en liaison avec les 134 Italiens. La plupart des autres employés sont d'origine sud-américaine ou philippine, du petit personnel rémunéré au plus juste. En outre, quatre agents israéliens veillent à la sécurité. Une tradition, depuis 1985...

Le 30 novembre, peu avant 1 heure du matin, au large de la Somalie, un incendie se déclare en salle des machines, dans ces mécaniques si résistantes qu'elles n'ont jamais été changées depuis 1946. Un piston a dû surchauffer. Extincteurs en mains, les mécanos tentent d'éteindre les flammes, ferment les portes coupe-feu. Rien n'y fait. La fumée envahit le navire. L'alarme retentit à 1 h 15. Deux longs sifflements. La plupart des passagers, dont une demi-douzaine d'enfants, dormaient dans leurs cabines. *« Nous les avons réveillés en frappant aux portes »*, précise M. Orsi.

Tous sont désormais sur le pont. Un Allemand de 67 ans, victime d'une crise cardiaque, manque à l'appel, de même qu'un Néerlandais de 73 ans, dont le corps ne sera jamais retrouvé. Le bateau est plongé dans la pénombre. Seules les lumières de sécurité fonctionnent encore. Les vieilles gens, en pyjamas et gilets de sauvetage, ne paniquent pas, même lorsque s'organise une chaîne pour acheminer des seaux d'eau.

A l'aube, quand le capitaine ordonne de préparer les canots, un début d'énervement se fait sentir, comme si tout le monde prenait conscience de la gravité de la situation. Son SOS ayant été capté, le cargo *Hawaiian-King* va venir à la rescousse. Comme il lui faudra plusieurs heures pour parvenir sur les lieux, l'évacuation commence. Elle sera marquée par la mort d'un passager britannique ayant reçu un radeau gonflable sur la tête. Cette opération de sauvetage va durer toute la matinée : *« La mer était plutôt calme,* note le capitaine, *mais c'était difficile avec des gens si âgés. Je suis parti le dernier, vers 14 h 30. »*

Le *Hawaiian-King* arrive dans l'après-midi. Certains passagers ont du mal à grimper aux échelles de corde. Ils tombent à l'eau, s'y reprennent à plusieurs fois avant de se hisser jusqu'au pont. Après une nuit passée sur ce cargo, ils sont accueillis sur d'autres bateaux, notamment deux bâtiments de l'*US Navy*. A bord du *SKS Spirit*, un cargo libérien, une quatrième personne va mourir : une néerlandaise de 74 ans, victime d'une occlusion intestinale.

Trois ou quatre jours de mer et voilà les naufragés à Djibouti ou au Kenya. Certains débarquent à Mombasa en chantant, sous une pluie torrentielle. Après le temps de la délivrance, vient pourtant celui de la polémique. L'équipage est mis en cause. *« Ils pensaient seulement à sauver leur peau »* indiquent plusieurs rescapés. Des accusations que réfute M. Orsi : *« Il y a peut-être eu des dérapages du côté de certains employés, mais pas de la part des Italiens. Tout s'est plutôt bien passé. Si nos gars sont montés les premiers dans les canots, c'était pour des raisons de sécurité. Il fallait des professionnels pour encadrer les passagers. Je suis heureux qu'ils puissent nous critiquer aujourd'hui. Cela prouve qu'ils sont en vie... »*.

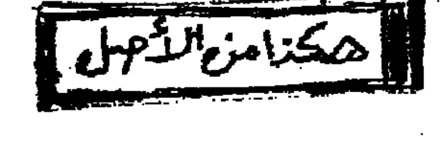
Le navire, lui, a sombré le 2 décembre à 17 h 10 (heure française), quarante-sept ans jour pour jour après sa première route d'Orient. Un plongeon de 5 000 mètres. Trop profond pour rêver un sursis. Peu importe : son histoire est déjà légende. Aux Pays-Bas, les anciens se réunissent et évoquent leurs voyages de jeunesse. En Italie, les marins de retour n'en finissent plus de narrer la scène d'adieu. Depuis le *Hawaiian-King*, ils apercevaient, au loin, leur *Achille*. Il faisait nuit. Les flammes dansaient comme un feu de joie. Le fauve blessé résistait à leur sarabande. Et ils étaient tous là, matelots de coeur, à le pleurer comme un grand-père en partance. *« Une partie de nous-même allait couler »* se souviennent les mécanos Di Somma et Banzano. A plusieurs milliers de kilomètres de là, sur le chemin des Caraïbes, Gerardo de Rosa s'enfermait dans sa cabine de l'*Italia-Prima* : *« Je n'avais jamais autant pleuré, la tête dans l'oreiller pour étouffer mes cris. »*

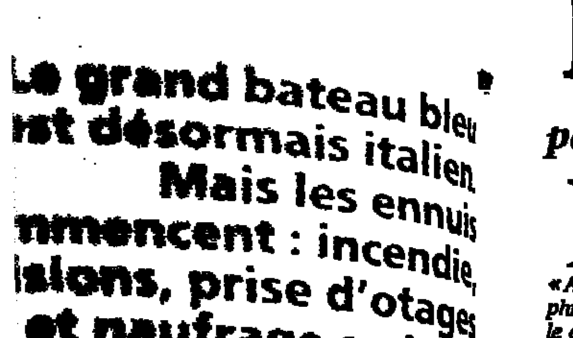
Maintenant qu'il est au fond, tous se réjouissent de le savoir inaccessible aux ferrailleurs. C'est une fin digne de lui. Il n'y a pas plus noble sépulture, pour un navire de son rang, que le cimetière marin. A condition qu'il soit bien mort. Certains en doutent encore. A les entendre, les grands bateaux ne meurent pas, ils se reposent sur un lit de sable.

Philippe Broussard

FIN









Tchétchénie : écartons les mensonges

par Jean-François Deniau

L'ANCIEN premier ministre Egor Gaïdar, président du parti Choix de la Russie, commente : *« Avant cette intervention catastrophique en Tchétchénie, nous avions le choix entre les solutions bonnes et moins bonnes. Maintenant, nous avons le choix entre les mauvaises et les pires. »* Incompréhensible, inadmissible, insensé, voilà les adjectifs que l'on entend pour caractériser l'opération militaire contre Grozny dans les milieux les plus divers de l'opposition à Boris Eltsine. Certains affirment que l'avenir des réformes est en jeu et qu'il faut veiller à sauver le calendrier des élections et la liberté de la presse. Les plus modérés parlent d'échec pitoyable alors qu'il y avait sûrement d'autres moyens d'en finir avec le général Doudaev.

A la Douma, le président de la commission de la défense dénonce le complot de ce qu'on appelle ici les *« structures de force »*, c'est-à-dire l'alliance entre le noyau dur de militaires autour de Pavel Gratchev, ministre de la défense, du ministère de l'intérieur, de l'ancien KGB devenu SFK et de son patron Sergueï Stopachine, du chef de la garde personnelle de M. Eltsine, Alexandre Korjakov, devenue un Etat dans l'Etat. A moins que ce ne soit M. Eltsine lui-même qui ait monté toute l'opération, y compris ses ratés, pour faire reporter les élections et perpétuer sa propre dictature... Qui trompe qui, personne ne sait. L'un de mes interlocuteurs me dit : la technique du pouvoir est *« le mensonge mystérieux »*.

Ne cédons ni au simplisme ni au romanesque. Ecartons les mensonges. Le mystère reste. Trois offensives coûteuses contre un si petit pays, des bombardements répétés, des images d'horreur, un nombre de tués qui ne cesse de s'alourdir dans les rangs de l'armée russe, des divisions étalées en public dans l'armée elle-même, un climat généralisé de méfiance, qui a voulu quoi, et pourquoi ? Derrière les alliances qui se font et se défont au sommet du pouvoir, les nostalgiques d'un régime autoritaire ont-ils gagné ? Les questions d'intérêt touchant des trafics énormes sur le pétrole ou les armes dont tout le monde parle, mais dont il n'y a pas de preuve, jouent dans quel camp ?

Depuis trois ans, l'indépendance de fait de la Tchétchénie ne paraissait gêner personne... Pourquoi attaquer maintenant, et de cette façon, alors que chacun sait que le combat de rue dans une ville est ce qu'il y a de plus difficile dans toute guerre et qu'il nécessite des unités extrêmement professionnelles ? S'agissait-il de masquer un échec de politique intérieure ? Ou au contraire de créer une crise ? Nikolaï Egorov, vice-premier ministre et conseiller personnel d'Eltsine, se serait vanté au début de l'opération d'avoir convaincu le président de redorer son blason à peu de frais, en quatre jours, *« en faisant comme Clinton à Haïti »*. Mais qui a pu croire qu'attaquer Doudaev ne provoquerait pas une solidarité des Tchétchènes, même de ceux qui lui étaient tout à fait hostiles ?.

Les amis d'Eltsine mettent en avant la nécessité de sauver l'unité de la Russie et de lutter contre le banditisme. *« Il fallait bien envoyer l'armée parce que les bandes illégales tchétchènes ont un armement trop puissant. »* Mais d'autres disent que cet armement lourd a été vendu, je dis bien vendu, il y a trois ans au général Doudaev par le général Gratchev lui-même, actuel ministre des armées et responsable de l'attaque. Le partage de la rente pétrolière n'est pas non plus un sujet simple, et il a peu à voir avec le souci d'union nationale. Le territoire tchétchène était une sorte d'institution « off shore » en termes bancaires. Le règlement de comptes, s'il y a, laisse loin derrière les méthodes de Chicago.

L'opinion russe, dans la mesure où elle existe, n'a pas réagi dans le sens de la propagande officielle contre l'ennemi héréditaire, les peuples minoritaires et les mercenaires de l'étranger, mais plutôt par une hostilité à la guerre elle-même. Le président de l'Ingouchie, le général Aouchev, aussi courageux que sérieux, m'a dit : on ne construit pas l'union sur le mépris. Et planter un drapeau sur les ruines fumantes d'un ex-palais présidentiel ne donnera pas une image de force et de victoire.

Dès que les combats auront cessé, juristes et politiques pourront trouver à Moscou une solution raisonnable

1. *Cessez-le-feu d'abord.* Les partisans du général Doudaev ont souhaité le lier à un repli des troupes russes hors du territoire tchétchène. Les partisans à Moscou *« des structures de force »* mettent en préalable absolu la reconnaissance par la Tchétchénie de l'appartenance à la Fédération de Russie. Le premier ministre, après avoir reçu à Moscou une délégation tchétchène il y a quelques jours, laissait la porte ouverte à un cessez-le-feu sur place et employait le mot *« négociations »*. Le président Eltsine vient de le démentir. Espérons un démenti au démenti.

2. La Croix-Rouge internationale a proposé son intervention dans le cadre de l'*addendum* numéro deux à la convention de Genève qui prévoit l'aide aux victimes des conflits non internationaux, texte signé par la Russie en 1989. Les juristes de la ligne dure, qui s'opposent à la présence d'observateurs étrangers, devraient au moins reconnaître l'application de ce texte qui leur donne satisfaction sur un principe pour eux fondamental.

3. La Tchétchénie est officiellement un *« sujet de la Fédération de Russie »*. Des Tchétchènes n'oublient pas que leur pays a été conquis au milieu du dix-neuvième siècle par l'empire tsariste dans des conditions tout à fait comparables, Méditerranée en moins, à celles de notre conquête de l'Algérie. D'autres Tchétchènes de la diaspora trouvent déraisonnable de couper tout lien avec un vaste espace économique dans lequel ils vivent. Je suis convaincu que dès que les combats auront cessé et une fois les morts enterrés, juristes et politiques pourront trouver à Moscou une solution raisonnable. Il y en a tant, qui vont de l'accord entre la Fédération et le Tatarstan jusqu'au statut de Porto Rico !

4. Affaire interne russe, certes, mais qui n'empêche pas « les amis » de donner un avis. La Russie fera ce qu'elle veut.Mais il faut qu'elle sache que le choix d'une vocation européenne résolue comme celui d'un rôle actif de très grande puissance responsable, que nous souhaitons tous, exclut le bombardement de sa propre population. C'est clair ? Le précédent de Saddam Hussein en Irak n'est pas flatteur. Il est permis et même nécessaire de le rappeler.

5. L'argument utilisé par tous les partisans du silence, en Europe comme aux Etats-Unis, est de ne pas encourager un risque de division de la Russie qui conduirait au chaos. Je ne suis aucunement partisan du chaos. Mais, précisément, le danger de méfiance, de désunion et d'instabilité est encore plus grand, si c'est seulement la force brutale qui tente de régler les problèmes. Le président de la commission des affaires étrangères de la Douma m'a dit, citant Talleyrand : *« C'est plus qu'un crime, c'est une faute. »* Je me suis permis d'ajouter une autre citation d'un contemporain : *« On peut tout faire avec des baïonnettes sauf s'asseoir dessus. »*

6. Les Américains ont une tentation permanente du Yalta rampant : tu ne cries pas trop quand j'interviens au Panama, et je mets un bémol quand tu interviens en Tchétchénie. Affaires d'arrière-cour, pensent-ils. La position de l'Europe ne doit pas être celle-là. Elle doit être de rappeler les principes d'une civilisation et les limites humaines à la raison d'Etat. Ce n'est en rien une ingérence coupable. Ce n'est en rien vouloir nuire à autrui. C'est seulement essayer de définir ce que nous sommes. Vive l'Europe des convictions !

***Jean-François Deniau** est membre de l'Académie française*

Plaidoyer pour la justice

Suite de la première page

C'est sans doute dans un but d'efficacité que le gouvernement avait fait de 1991, déjà, l'année de la justice. De plus, la loi de programmation, portée par l'actuel garde des sceaux, porte la trace d'efforts réels. Ils ne suffiront cependant pas à permettre à la justice de s'exercer dans des conditions, sinon optimales, du moins normales. Les statistiques sont là, en effet, pour prouver l'existence d'une véritable explosion judiciaire. Dans un Etat fondé sur le droit, dans une société où chacun, mieux informé, mieux éduqué, entend se défendre, dans un monde aussi plus individualiste que naguère, il n'est pas étonnant que la « demande de justice » augmente. Comment la satisfaire ? Par un effort matériel plus significatif, bien sûr. Engagé par la loi de programmation, il reste à le prolonger par une attitude d'amélioration de la productivité du travail de justice. Un effort budgétaire supplémentaire sera sans doute à consentir, enfin, pour assurer aux magistrats une rémunération qui corresponde au rôle qui est le leur et à la place qu'ils doivent tenir dans la société.

Les juges, en vérité, font leur devoir et appliquent les lois que notre démocratie a voulues

Mais tout cela n'est rien si le corps judiciaire ne reçoit pas la considération qui lui est due. Et, dans cette perspective, c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de lui assurer des conditions de fonctionnement qui emportent l'assentiment général.

Je regrette, à cet égard, que le gouvernement n'ait pas usé des moyens dont il dispose – une majorité parlementaire conséquente et des instruments constitutionnels adaptés – pour mener à bien la réforme de la Cour de cassation. Chaque année, le nombre des affaires qu'elle doit juger augmente et, avec lui, le stock d'affaires en attente. Et voici qu'un projet de loi visant à améliorer le régime d'admission des pourvois, projet adopté en conseil des ministres par le gouvernement, est retiré inopinément par celui-ci. Les deux plus hauts magistrats du pays s'en sont, à juste titre, émus. Aucune manifestation de bons sentiments, concernant la justice, ni aucun effet d'annonce ne remplaceront jamais la détermination.

Mais la considération due au corps judiciaire est plus gravement atteinte encore par le soupçon qu'on fait peser sur lui, et qui est, dans son ampleur, proportionnel aux « affaires » que les magistrats soulèvent, examinent, et auxquelles ils donnent des suites appropriées. Il est curieux de voir combien les protestations de respect à l'égard des juges s'accompagnent d'une critique permanente et larvée que rien le plus souvent ne vient soutenir. Les juges, en vérité, font leur devoir et appliquent les lois que notre démocratie a voulues. Ils en sont les serviteurs, et, jusqu'à preuve du contraire, nul ne peut prétendre qu'ils sortent du cadre de leurs attributions ou poursuivent des buts personnels ou politiques.

Je n'ai pas souvenir qu'au cours des années récentes cette preuve ait été rapportée une seule fois. En matière de corruption, tous les partis, toutes les professions ont été l'objet de l'attention des juges. Une extrême vigilance s'impose donc à l'égard de tout développement susceptible de leur valoir un injuste discrédit. Telle est la raison pour laquelle je me suis félicité que le président de la République, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, ait saisi le Conseil supérieur de la magistrature, à propos de l'étrange affaire Maréchal, du problème posé par l'éventuel dessaisissement du juge Halphen. Je souhaite que la lumière soit faite, le plus rapidement possible, sur cet épisode. Car l'impartialité de la justice ne doit pouvoir être contestée par personne. Au-delà de l'émotion soulevée par telle situation particulière, cet impératif doit inspirer des réformes décisives. La réforme de l'instruction en est une, et, sans trop s'attarder sur le débat à caractère souvent byzantin entre procédure accusatoire et procédure inquisitoire, il me semble que les voies dégagées par la commission Delmas-Marty devraient être plus systématiquement explorées.

Mais, surtout, il faut doter l'institution judiciaire d'une véritable autonomie, en assurant au parquet une indépendance entière. De bonnes attitudes de fait, comme celles de l'actuel garde des sceaux, doivent trouver leur expression formelle dans un état nouveau du droit. Il convient donc à cette fin, en modifiant le code de procédure pénale, de retirer au gouvernement le droit dont il dispose à l'heure actuelle de juger de l'opportunité des poursuites. Le gouvernement, au premier chef le garde des sceaux, conserverait son rôle de définition de la politique judiciaire, civile et pénale. En revanche, l'action publique individuelle serait mise en œuvre par un parquet indépendant et par lui seul. Je ne sous-estime pas la difficulté de rompre avec une longue tradition, fort commode au demeurant pour tous les gouvernements, quelle que soit leur tendance politique. Mais seul un changement profond permettra à la France de se doter, dans les circonstances actuelles, d'une justice dont elle ne doute pas.

Il faut doter l'institution judiciaire d'une véritable autonomie, en assurant au parquet une indépendance entière

Les circonstances, en effet, sont suffisamment graves pour appeler des réformes d'envergure. Non pas, comme on le dit trop souvent, que notre pays soit entièrement gangréné par une corruption profonde à laquelle seule une sorte de « révolution judiciaire » permettrait de porter remède. Je crois au contraire que les faits de corruption qui existent aujourd'hui, s'ils doivent être poursuivis sans faiblesse ni complaisance, sont circonscrits et ne doivent pas conduire à une mise en accusation générale des ministres, des élus ou des fonctionnaires. Mais aux préoccupations exprimées par nos concitoyens doit répondre une attitude à la fois ferme et claire de la part de l'ensemble des responsables concernés.

Deux écueils, à ce titre, doivent être évités. Le premier a trait à l'hystérie dénonciatrice, qui ne correspond en rien à l'idée d'une justice sereine, respectueuse de la présomption d'innocence, c'est-à-dire soucieuse des personnes et de leur réputation. Il faut avoir le courage de considérer avec lucidité le conflit de principes qui peut opposer le droit à une information libre et le droit à un procès équitable. Dans une époque aussi médiatisée que la nôtre, ce conflit prend des proportions spectaculaires, ce que montre bien l'intérêt soulevé par la question du secret de l'instruction. Prenons garde, néanmoins, aux solutions excessives, délibérées, tel un amendement qui eut son heure de gloire, dans la précipitation. Aucun des deux principes en cause ne peut être sacrifié sur l'autel de l'autre. La liberté de la presse, en particulier, n'est pas moins fondée – peut-être même l'est-elle davantage – lorsqu'elle atteint les puissants. Ceux de nos gouvernements qui, depuis les ordonnances de Polignac, l'ont oublié s'en sont toujours repentis.

Le second écueil tient aux tentations du scepticisme manœuvrier qui table sur le désenchantement des gouvernés pour faire échapper les dirigeants, fût-ce par voie d'amnistie, aux rigueurs de la loi. On se souvient des vers de La Fontaine – *« Selon que vous serez puissant ou misérable »...* – sur les jugements de cour. Nous les apprenions à l'école et parfois sans en bien comprendre la portée. Les gouvernements de demain devront reprendre de la hauteur et faire la preuve de leur dévouement aux principes de notre démocratie s'ils ne veulent pas manquer à leurs devoirs.

Raymond Barre

AU COURRIER DU MONDE

LE VŒU D'OBÉISSANCE

Quoi qu'en pensent les progressistes, l'Eglise catholique est, aussi, une organisation humaine avec ses corollaires : unité de doctrine et discipline de ses membres.

Avant la suspension frappant Mgr Lefèbvre, Paul VI avait écrit à l'évêque d'Ecône : *« Vous vous engagez sur la voie fuyante des opinions personnelles ? »* C'est aussi, mais cette fois à l'opposé doctrinal, le cas de l'ex-évêque d'Evreux, dont le tort principal fut, probablement, de défier le Magistère romain.

Intelligent et sensé, Mgr Gaillot devait s'aligner ou se démettre de sa charge, en vertu de son vœu d'obéissance. Il ne pouvait douter qu'à la longue et face à ce défi le Magistère ferait prévaloir la bonne et sainte autorité. L'étonnant en cette affaire, regrettable certes, est l'attitude de ses confrères, qui feignent aujourd'hui de s'étonner, alors qu'à Lourdes, récemment encore, ils applaudissaient à l'unanimité contre l'évêque d'Evreux et qu'ils savent pertinemment que la patience et le dialogue avec Rome ont duré plus de dix ans.

Louis Canier
Yzeure, Allier

TARTUFFE À L'ÂGE DES MÉDIAS

Certains (et paradoxalement ce sont souvent ceux qui n'appartiennent ni à cette foi ni à cette Eglise) rêvent d'une Eglise démocratique gouvernée par l'opinion, elle-même gouvernée par les nouveaux directeurs de conscience de la modernité, c'est-à-dire le système médiatique... On assisterait vite aux conflits d'une Eglise immergée dans l'immanence, à la disparition même de la religion, privée de son pôle de vérité transcendante : un concile n'est pas le Palais-Bourbon. (...)

Le vrai « procès Gaillot » n'est pas le débat sur le mariage des prêtres, le préservatif ou l'homosexualité... Le vrai « procès Gaillot » (...), c'est celui d'un jeu pervers avec le système médiatique, où l'image construite par le système, et dont jouit l'intéressé, vient remplacer le sérieux de l'échange et de l'argumentation, dans l'oubli de sa véritable fonction.

Dans ses apparitions télévisées, j'ai pour ma part toujours été profondément irrité, non pas par les positions théologico-politiques de Mgr Gaillot, au demeurant fort banales et ressassées, aussi vieilles que les critiques d'Eugen Drewermann, mais par l'insignifiance et le vide de sa présence et de son discours. Etre là : c'est l'essentiel, pour une image. Mais une image n'est pas une présence. Et au fond il n'a rien à dire, sinon à reprendre dans les médias, et à l'usage de l'Eglise ; dans le discours même des médias, ou du petit monde médiatico-branché qui croit penser et agir parce qu'il s'agite dans une télévision d'une stupéfiante uniformité moralisatrice (...), d'où d'ailleurs le succès de Mgr Gaillot auprès d'eux : il est devenu des leurs, il est des leurs.

Toutes proportions et respect gardés, il est, pour l'Eglise ce qu'un Jack Lang est au socialisme, un Bernard Tapie à l'entreprise, un abbé Pierre à la charité, un Bernard Kouchner à l'humanitaire, un Bernard- Henri Lévy à la pensée, une Eve Ruggieri à la musique (...) : des images de synthèse, orgueilleusement narcissiques, même sous les apparences de pseudo-humilités, prises et piégées par leur rôle, qui jouent, et même avec la plus grande sincérité, mais non sans obscure jouissance, leur rôle sur la scène médiatique.

Le problème de Mgr Gaillot (...), c'est Tartuffe à l'âge des médias : un Tartuffe sournois, qui (...) est le prototype même du bien-pensant médiatique, nouvelle catégorie de fidèles de la grande Eglise médiatique dont le clergé est d'un cléricalisme bien pire que tout le Saint-Office réuni ! (...)

Jean-Claude Roussel
Ornans, Doubs

PROCHE DES PROTESTANTS

Le licenciement par Rome de Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, m'a littéralement bouleversé, profondément choqué. Jacques Gaillot est un catholique qui a le courage de ses opinions et qui sait transmettre de façon authentique l'Evangile aux hommes d'aujourd'hui. De ce fait, je le considère comme proche des Églises protestantes, et donc instrument d'unité. A quelques jours de la semaine universelle de prière pour l'unité des chrétiens, je tiens à dire publiquement ma sympathie au sens fort du mot et toute mon affection à Jacques Gaillot. N'étant nullement mandaté par mon Eglise (qui est l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine), je m'exprime ici en mon nom personnel.

Ce que je souhaite au plus profond de moi, c'est que tous ceux qui se disent chrétiens aient la volonté, face à ce type d'événement, de ne plus baisser les bras ; qu'ils aient le courage, enfin, de dire tout haut à ces messieurs du Vatican ce qu'ils ne cessent de penser tout bas.

Jean-Jacques Delorme
pasteur de la paroisse réformée de Yutz
Moselle

Le Monde

Le garant des libertés

GARANTIR les libertés ; assurer le maintien de l'ordre : concilier ces deux missions essentielles d'un Etat républicain n'est pas toujours aisé. Une fois encore, Charles Pasqua vient de se faire sèchement rappeler à l'ordre par le Conseil constitutionnel pour avoir donné la priorité à la seconde au détriment de la première.

Mais, aujourd'hui, le ministre de l'intérieur ne peut se dire surpris par la décision des gardiens de la Constitution : ils n'ont fait qu'appliquer une de leurs plus anciennes jurisprudences, une des premières qui, justement, leur avaient permis d'arracher leur indépendance et de se poser en protecteurs sourcilleux des libertés individuelles.

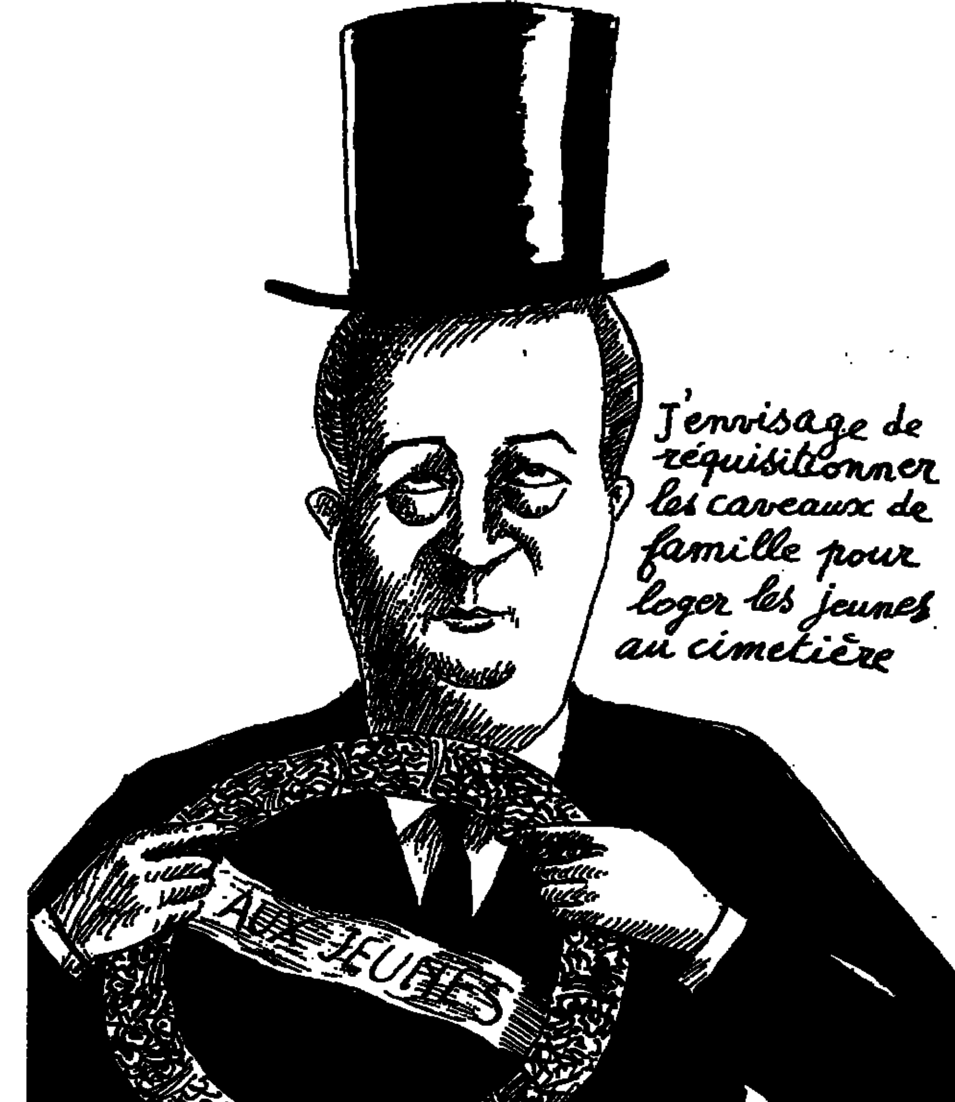
Dès 1977, ils avaient refusé que soit accordé aux policiers le droit de fouiller, en dehors de nécessité de justice, les véhicules, estimant qu'une voiture n'est que le prolongement du domicile privé. Pourquoi, alors, M. Pasqua a-t-il tenté d'obtenir pour ses préfets une telle possibilité ?

Certes, nul ne peut lui reprocher de vouloir éviter que quelques « casseurs » ne viennent mettre à mal le droit sacré de manifester qui n'est que la conséquence de celui proclamé par les rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme de 1789 : *« la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »* Interdire à des manifestants de défiler armés de manches de pioche est donc parfaitement légitime. Mais il n'était pas possible de permettre aux représentants du gouvernement de décider que les voitures s'approchant du lieu de la manifestation seraient fouillées. Un tel risque d'atteinte aux libertés individuelles ne peut être autorisé que par des magistrats à qui la Constitution a formellement confié la responsabilité d'en être les gardiens.

La droite déjà contrainte par le Conseil à l'automne 1993 à réformer la Loi fondamentale pour restreindre le droit d'asile, n'apprécie guère de voir tous ses textes flattant la demande sécuritaire de ses électeurs censurés par ceux qui ont mission de protéger les libertés, pourrait trouver là de nouveaux motifs d'inquiétude. Elle sait qu'elle va devoir cohabiter, pendant encore trois ans, avec un Conseil constitutionnel dont la majorité des membres auront été désignés par des personnalités de gauche. Elle devra même supporter pendant neuf ans le président de cette institution que va nommer François Mitterrand à la fin de février. Si celui-ci a une autorité morale comparable à celle de Robert Badinter, il sera certainement un de ces contre-pouvoirs qu'Edouard Balladur dit souhaiter.

C'est là un des mérites des institutions de la V[e] République : une majorité ne peut se faire ce qu'elle veut ; elle est contrainte de respecter les grands principes autour desquels s'est constituée la nation. M. Pasqua, qui se veut le gardien de la flamme gaulliste, devrait être le dernier à s'en plaindre.

La mort mais pas l'exclusion *par Topor*



La France et l'effet de serre

UN conseil interministériel devait se réunir, vendredi 20 janvier à Matignon, pour définir la politique française de lutte contre l'effet de serre. Il était temps. La plupart des Etats signataires de la convention-cadre sur le changement climatique, adoptée au sommet de Rio en 1992, ont remis leur plan national de lutte contre l'effet de serre. Pas la France, alors même qu'elle va représenter l'Union européenne en février à New York pour préparer la première conférence plénière de la convention, prévue en avril à Berlin.

A Rio, pourtant, la délégation française n'avait pas hésité à signer. Dans la lutte contre l'effet de serre, en effet, notre pays est bien placé puisque les trois quarts de son électricité sont produits dans des réacteurs nucléaires qui ne dégagent ni gaz carbonique (CO_2) ni oxyde de soufre (SO_2). Elle a donc approuvé l'engagement pris par la Communauté européenne de stabiliser ses émissions de CO_2, afin de se retrouver en l'an 2000 au niveau de 1990.

Mais il a fallu attendre mars 1994 pour que la France ratifie officiellement cet engagement, avec trois mois de retard. *« Pas par mauvaise volonté,* dit-on au ministère de l'environnement, *mais parce que nous n'avions pas la traduction française. »* Chaque partie signataire avait ensuite six mois pour présenter son programme. La France, cette fois, n'avait plus l'excuse de la traduction... L'accumulation de ces retards, alors même que la France a pris la tête de l'Union européenne le 1[er] janvier, inquiète les observateurs étrangers. En Allemagne notamment, où les préoccupations écologiques sont au cœur du débat public, on estime que les Français donnent un mauvais exemple, alors que l'Union européenne se devrait, selon nos voisins d'outre-Rhin, d'être à la pointe du combat pour la préservation de la nature.

De fait, plusieurs pays ont déjà anticipé en s'engageant à respecter le protocole dit de Toronto – une réduction de 20 % sur les émissions de CO_2 d'ici à 2005. Dans ce peloton de tête, on trouve naturellement les bons élèves de l'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark et Luxembourg), mais aussi l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada... et la jeune Slovaquie.

La France, elle, répugne à s'engager sur des résultats chiffrés. *« Il vaut mieux définir les moyens pour réduire les émissions, plutôt que de rediscuter les objectifs déjà convenus et fixer des quotas pour l'après-2000 »*, disent les négociateurs français. Par exemple, va-t-on se servir de la fiscalité (écotaxe) ou faire porter l'effort sur des technologies économes d'énergie ? Le chef de la délégation française à New York, l'ambassadeur Bernard Prague, aura du mal à convaincre ses partenaires que la France conduit la politique environnementale de l'Europe.

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

M. Chirac contre les « experts »

PARTI À LA CONQUÊTE de l'électorat populaire, Jacques Chirac a découvert une cible de choix : les *« experts »*. Ils gouverneraient la France en sous-main et court-circuiteraient les élus. *« Une technostrucure* [aurait] *confisqué le pouvoir »* au peuple et agirait *« comme un club mondain, à l'écart des réalités »*. Il y aurait là un grave danger pour la démocratie. Un danger qui dépasse tous les autres, écrit M. Chirac dans *La France pour tous* (NIL Editions), *« le plus inquiétant dans le fonctionnement de nos institutions »*.

Très souvent, M. Chirac réitère ses attaques, avec une conviction de converti. Pour être sincère – pourquoi en douter ? –, cette conversion n'en est pas moins surprenante. Deux fois premier ministre, ministre à de multiples reprises, M. Chirac ne s'était guère ému jusqu'ici de cette emprise de l'administration. Son deuxième gouvernement (1986-1988) comportait douze énarques parmi les trente-huit ministres composant celui-ci.

M. Chirac, qui a fait carrière au cœur de l'Etat, sait certainement de quoi il parle. Idéologiquement, son « sus aux experts » se rattache à un courant d'idées très vivace en France, alimenté depuis des lustres par la mainmise des hauts fonctionnaires sur le monde politique : partis, Parlement et gouvernement. Une mainmise qui s'est réalisée progressivement et qu'a facilitée la création de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1945. Pour ne citer qu'un exemple, un pourcentage important de candidats à l'élection présidentielle sont des énarques. MM. Balladur, Chirac, Jospin et de Villiers sortent de ce moule.

Politiquement, les attaques de M. Chirac sont l'aveu d'un échec. Le sien et celui des élus qui s'en laissent imposer par les *« experts »*. Comme le disait Tocqueville, *« le despotisme administratif est le seul qu'aient à craindre les démocraties »*. Cette référence à Tocqueville démontre que, dans ses profondeurs, le mal est bien antérieur à la création de l'ENA. Il remonte à l'Ancien Régime, dont la Révolution n'a fait qu'accentuer les travers : un centralisme excessif, garanti par des représentants de l'Etat aux pouvoirs étendus.

La France a, de tout temps, souffert d'être davantage administrée que gouvernée. Les grandes décisions qu'y prend l'Etat résultent moins de choix politiques que d'un rapport de forces entre administrations. La France doit à la symbiose de l'Etat et de sa haute administration une alchimie unique au monde, d'incontestables réussites : Elf, Aérospatiale, le TGV, les télécommunications, le nucléaire... Elle lui doit aussi quelques échecs coûteux, dans tous les sens du terme : l'avion Concorde, Fos-sur-Mer (la sidérurgie sur l'eau), l'urbanisation des banlieues, *etc.*

Cette fable de la compétence s'est imposée d'autant plus facilement que les politiques et les hauts fonctionnaires sont issus des mêmes grands corps. Une caractéristique spécifiquement française, là encore, qui renforce le conformisme des élites et donne pour évidents des choix dont la légitimité résulte d'abord de leur estampille technocratique.

Lorsque l'échec survient, il est sanctionné de mauvaise grâce. Le Conseil d'Etat et la Cour des comptes, dont la mission est de contrôler l'administration, font rarement preuve d'une sévérité excessive. Leurs magistrats, issus des mêmes grands corps que les coupables, passés par les mêmes directions des grands ministères et les mêmes cabinets ministériels, sont portés à l'indulgence à l'égard de leurs anciens ou futurs collègues. Le diagnostic est depuis longtemps établi : les élites françaises, politiques et administratives, pensent et agissent en circuit fermé.

Il faut rétablir la politique dans ses droits : le message de M. Chirac a jusqu'ici rencontré peu d'écho, sinon auprès de Philippe Séguin, le président (RPR) de l'Assemblée nationale, qui a le sens de la formule. Il faut, a-t-il déclaré le 12 janvier, en finir avec *« le dernier avatar de* [la] *pseudo-pensée technocratique qui (...) menace de ruiner le cœur de nos intitutions en réduisant l'élection présidentielle à une compétition de mannequins pour le titre de Monsieur France »*.

Les élites politiques et administratives pensent et agissent en circuit fermé

La tentation est forte de minimiser ces anathèmes en les taxant de populisme. Vieille antienne. Historiquement, le jacobinisme technocratique a engendré son symétrique, avec lequel M. Chirac flirte désormais : la démagogie antiétatique.

Le voilà, qu'il le veuille ou non, en fâcheuse compagnie : celle de Jean-Marie Le Pen, dont les colères contre l'*« établissement »* rappellent les vitupérations de Pierre Poujade, boutiquier à Saint-Céré (Lot) et héraut de la France profonde au milieu des années 50 : *« La France est atteinte d'une surproduction de gens à diplômes, polytechniciens, économistes, philosophes et autres rêveurs qui ont perdu tout contact avec le monde réel. »*

Ce cousinage n'est pas de nature à tempérer les ardeurs de M. Chirac. Il sait l'opinion réceptrice à sa croisade contre les *« experts »* et prête à aquiescer à cette remise au goût du jour d'une vieille recette électorale. Son argumentation est d'autant moins réfutable que, si démagogie il y a de sa part, son diagnostic est impeccable : *« L'éclipse des politiques »*, explique-t-il dans *La France pour tous*, est la cause première des *« mœurs de sérail »* qui permettent à la *« technostructure »* de régner sur les *« Français ordinaires »*.

Qui ne souscrirait à cette inquiétude ? Là est l'habileté du candidat Chirac, dans ce message biface que chacun, de droite ou de gauche, peut entendre à sa manière. Que l'ancien premier ministre ne soit pas le mieux placé pour prétendre qu'avec lui le règne des *« experts »* prendra fin, que la politique retrouvera ses droits, n'est pas une raison pour ignorer ses mises en garde. Entre la technocratie et le populisme, il reste une place de choix pour la démocratie.

Bertrand Le Gendre

AU FIL DES PAGES/INTERNATIONAL

Les contradictions du nationalisme

DEPUIS la chute de l'empire soviétique et la réunification allemande, il est devenu à la mode d'expliquer l'histoire par un « réveil » du nationalisme, sans qu'on sache toujours de quoi il s'agit. De la construction d'un Etat-nation dans des pays libérés d'une tutelle étrangère ? De la recherche d'un cadre territorial pour l'exercice de la souveraineté populaire ? Revendication frangmentaire de petits groupes ethniques cherchant à échapper au joug de pseudo-fédérations ?

Le premier mérite du livre publié par Jacques Rupnik est de montrer les facettes contrastées d'un phénomène qu'on ne saurait réduire ni à une mission de libération ni à une entreprise de tribalisation. Du Québec à l'Asie centrale, de la Belgique au monde arabe, les universitaires qui ont travaillé avec Jacques Rupnik mettent en évidence les contradictions du nationalisme, produit « progressiste » de la Révolution française et du XIX[e] siècle européen, responsable de deux guerres mondiales, moteur de la décolonisation des empires d'outre-mer après 1945, ferment unificateur (quoique vain) du monde arabe, facteur de divisions dans les grands ensembles multinationaux ayant perdu leur légitimité.

Le nationalisme n'est pas spontanément populaire, c'est une invention d'intellectuels

Jusqu'en 1848 et l'échec de la révolution bourgeoise en Allemagne, la question de la démocratie et de la nation, de la souveraineté populaire et de la souveraineté nationale étaient inséparables et l'étendard du nationalisme était brandi par les révolutionnaires et les libéraux. Ce n'est que dans le seconde moitié du XIX[e] siècle que, en Allemagne comme en France, le nationalisme est devenu un argument « de droite ». Mais, comme l'a très bien montré Eric Hobsbawm, le nationalisme n'est pas spontanément un sentiment populaire ; c'est une invention d'intellectuels qui la délivrent au peuple tout en reproduisant, voire en fabriquant, la « mémoire » (les haines dites ancestrales) garante de l'identité.

Un des auteurs, Pierre Hassner, souligne que la quête identitaire a ceci de particulier qu'elle vise d'abord le semblable : *« Plus on se ressemble, plus on veut se séparer. »* Les conséquences tragiques de ce théorème sont particulièrement visibles dans les Balkans. La mission d'enquête envoyée en 1913 par la fondation Carnegie remarquait déjà que les affrontements étaient sans merci parce que l'autre était un frère ; il ne s'agissait pas seulement d'affirmer sa propre identité, mais de *« dénationaliser le voisin »*, de lui dénier le droit à l'existence nationale qu'on réclamait pour soi-même.

Il y a le nationalisme du ressentiment, mais il y a aussi le nationalisme des riches qui ne veulent plus payer pour les pauvres dans un Etat dont la fonction est aussi la redistribution des richesses (voir l'échec en Tchécoslovaquie, les Lombards en Italie, les Flamands en Belgique, les Slovènes et les Croates dans l'ex-Yougoslavie). La séparation ne prend pas toujours les formes de violence extrême observées dans les Balkans. L'existence de l'Etat-nation est d'autant mieux tolérée que l'homogénéisation ethnique est déjà réalisée. C'est le cas, par exemple, de la Pologne et de la République tchèque où les déportations massives opérées successivement (ou simultanément) par Hitler et par Staline ont accompli ce que les Serbes tentent aujourd'hui par la purification ethnique en Bosnie.

Les vieux Etats-nations d'Europe occidentale ne sont pas à l'abri du virus nationaliste, si l'on entend par là la recherche d'une identité, l'accentuation des différences, afin d'échapper à l'effet réducteur de la globalisation économique, voire culturelle. Aussi le nationalisme ne serait-il pas une manifestation archaïque, irruption du XIX[e] siècle, mais un élément récurrent. Dans certains pays post-communistes, il remplira un vide politique, dans les sociétés occidentales ouvertes, il est une menace pour la cohésion même, quand il n'a pas de traduction territoriale pour s'épuiser dans la violence individuelle.

Daniel Vernet

★ *Le Déchirement des nations*, sous la direction de Jacques Rupnik. Collection « L'idée du monde », CERI-Le Seuil, 290 pages, 149 F.

PRÉCISION

GRAPHIQUES

Les graphiques sur le chômage, les prix et la production nationale qui illustraient l'article consacré à l'économie américaine dans *Le Monde* du 20 janvier en page 4, étaient tirés – ainsi qu'il était indiqué – des séries statistiques de l'OCDE. Les chiffres cités dans l'article sont de source nationale. En ce qui concerne les prix, les chiffres du graphique concernent l'indice implicite de prix du produit intérieur brut (PIB).

ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 21 JANVIER 1995

CAPITAL-RISQUE Devant la grande difficulté pour trouver en Europe les fonds considérables nécessaires à leur développement, les sociétés de haute technologie sont contraintes de traverser l'Atlantique. Elles trouvent aux Etats-Unis des sociétés de capital-risque prêtes à les financer, qui les aident ensuite à lever des capitaux en Bourse.

● CHERCHEURS. Pourtant, les hautes technologies françaises *sont* compétitives et les chercheurs créent de plus en plus souvent leur entreprise.

● NASDAQ. Pour l'heure, les quelques sociétés de capital-risque françaises aident les jeunes entreprises à se lancer outre-Atlantique. Elles attendent la création d'un marché boursier européen, actuellement à l'étude, susceptible d'accueillir les sociétés high-tech. Ce marché, qui s'inspirerait du Nasdaq américain, pourrait être créé avant la fin de l'année.

La haute technologie française doit se financer aux Etats-Unis

Les chercheurs ne trouvent pas en Europe les fonds suffisants pour créer et développer leur société. De l'autre côté de l'Atlantique, en revanche, les firmes de capital-risque apportent un efficace soutien financier à des projets high-tech

FIN 1988, Philippe Pouletty, médecin immunologiste français, cherche à développer un traitement destiné à diminuer le rejet des greffes d'organes. La mise au point du médicament durera entre cinq et dix ans, et coûtera plusieurs dizaines de millions de francs. Ayant essuyé un échec en France, Philippe Pouletty traverse l'Atlantique. Aidé d'un ami investisseur en capital-risque, il crée une société, Sangstat, avec une mise de départ de 400 000 dollars (environ 2,2 millions de francs). Cinq ans plus tard, il a réussi à s'introduire sur le Nasdaq, le marché boursier américain spécialisé dans les hautes technologies, parmi lesquelles figurent Apple ou Microsoft.

M. Pouletty parvient à lever plus de 30 millions de dollars de capitaux et s'apprête à réaliser une seconde augmentation de capital. Il a signé des accords de licence avec Pasteur-Mérieux ou Baxter, pour l'aider à son financement. Surtout, certains de ses médicaments sont en phase d'homologation en France ou aux Etats-Unis.

L'opération aurait été impossible en France. Fin 1993, Sangstat affichait une perte de 21 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 18 millions de francs. On ne finance pas une société affichant de tels résultats de ce côté-ci de l'Atlantique. Créé par un Français à l'aide de la recherche française, Sangstat est maintenant une société américaine, détenue par des capitaux américains.

Sangstat n'est pas un cas isolé. En septembre dernier, Business Objects, une société spécialisée dans les logiciels d'interrogation de bases de données, fondée, il y a cinq ans, par un jeune centralien et un diplômé de l'Essec, a été introduite elle-aussi sur le Nasdaq. Business Objects, qui emploie deux cent cinquante personnes, est encore française. Ses capitaux ne le sont plus majoritairement.

DES PROJETS TRÈS COÛTEUX

Dans le petit milieu des hautes technologies et du capital-risque français, les chercheurs n'ont pas le choix. Ils savent que, pour réussir, ils doivent absolument conquérir l'Amérique. D'abord, celle-ci est bien souvent leur premier marché, à l'image de Silmag, qui développe grâce à une équipe du LETI (Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation du Commissariat à l'énergie atomique) à Grenoble une nouvelle génération de têtes de lecture de disque dur. Cette société espère devenir, d'ici deux ou trois ans, le leader mondial du secteur et envisage elle aussi sa cotation sur le Nasdaq cette année ou en 1996.

Surtout, les États-Unis sont le seul endroit où ces sociétés trouvent les capitaux indispensables au développement de leurs projets, qui coûtent de plus en plus cher. Dans les secteurs électronique et informatique, il ne suffit plus de développer un nouveau produit dans son laboratoire. Pressé par la concurrence mondiale, il faut transformer rapidement le succès technologique en réussite industrielle. Ce qui coûte à nouveau très cher. *« En cinq ans, vous devez avoir pris une part de marché significative »*, explique Philippe Claude, responsable français du fonds de capital-risque Atlas Venture. Dans les biotechnologies, le deuxième grand domaine du high-tech après l'électronique, la problématique est légèrement différente : il faut développer pendant de longues années un médicament. Mais, une fois élaboré, le produit occupe immédiatement son marché. La difficulté consiste à oser investir avec beaucoup de constance dans une société dont on ne sait pas si elle réalisera un jour 1 franc de chiffre d'affaires.

Les Américains savent depuis des années faire naître de tels projets, situés, pour la plupart, dans la Silicon Valley ou autour de Boston. En France, les espoirs nourris par l'arrivée du capital-risque il y a une dizaine d'années ont été déçus. Les sociétés ont dû s'orienter vers la transmission et le développement d'entreprises déjà existantes. Il ne reste qu'une poignée de spécialistes du capital-risque, dont certaines fonctionnent d'ailleurs avec des fonds levés à l'étranger. Un scénario à l'américaine est donc toujours aussi improbable. Il n'existe pas de fonds de pension, donc très peu d'épargne susceptible de s'investir plus de dix ans dans des sociétés de capital-risque. Ensuite, le marché boursier ne permet pas aux jeunes sociétés de lever des fonds nouveaux et aux sociétés de capital risque de réaliser une plus-value en cédant une partie de leur participation.

Le financement de la haute-technologie aux Etats-Unis

en milliards de dollars

Services

362

47,1%

28,8%

17%

40%

Individuels

Industrie

Technologie

*Dirigeants, administrateurs ou associés des sociétés cotées et actionnaires de référence

Source : Nasdaq, 1994

Le Nasdaq est un "second marché" américain. Financé en grande partie par les fonds de pension, c'est un vivier pour les sociétés en forte croissance, particulièrement dans les technologies de pointe.

Conscients de ces difficultés, les quelques sociétés qui font encore du vrai capital-risque en France, comme Sofinnova, Innovacom ou Finovelec, ont pris le parti... de transformer les chercheurs français en entrepreneurs américains. D'abord, elles financent essentiellement des projets qui auront une chance d'intéresser les Etats-Unis et les « américanisent » à marche forcée. Les sociétés de capital-risque font entrer dans le capital de leurs participations des investisseurs amis américains, qui confèrent au projet une crédibilité financière pour s'introduire en Bourse, au Nasdaq. Ils les incitent aussi à créer une filiale outre-Atlantique, qui devient bien vite la maison mère, comme Pixtech, qui développe une nouvelle technologie dans les écrans plats. La société Genset, qui travaille sur la thérapie génique en association avec le Généthon d'Evry créé grâce aux fonds récoltés par le Téléthon, a implanté une filiale à San Diego, en Californie, qui emploie une quinzaine de personnes.

« Nous avons dix-neuf sociétés dans notre portefeuille, qui sont en relation forte avec les Etats-unis. Seules trois d'entre d'elles l'étaient lorsque nous sommes entrés dans leur capital », se réjouit Jean-Bernard Schmidt, directeur général de Sofinnova. Parfois, pour rentrer encore plus facilement dans le futur moule du Nasdaq, la jeune société française embauche des Américains. *« Nous avons recruté* un Américain *pour prendre la direction à Toulouse de Biovector Pharma, qui développe un produit concurrent des liposomes »*, poursuit Jean-Bernard Schmidt. La recrue avait dirigé et introduit avec succès sur le Nasdaq une société américaine du même secteur Liposome Technology. *« C'est le reverse brain drain* [la fuite des cerveaux à l'envers] *»*, se réjouit Jean-Bernard Schmidt.

Car tout n'est pas négatif : il y a dix ans, toutes les innovations informatiques, électroniques et biologiques se faisaient aux Etats-unis. Maintenant, la recherche française est concurrentielle, et de plus en plus de chercheurs sont tentés par l'aventure industrielle. Mais seuls les projets exceptionnels attirent l'attention des sociétés de capital-risque françaises. Les autres projets, plus modestes et moins internationaux, ne voient pas le jour.

UN NOUVEAU MARCHÉ BOURSIER ?

Il est envisagé de créer un marché européen analogue au Nasdaq. En France, un groupe de travail présidé par Bruno Roger, associé-gérant de la banque d'affaires Lazard, et Pierre Faure, PDG de Sagem, rendra son rapport à la Société des Bourses françaises, lundi 20 février. Il préconisera la création d'un nouveau marché boursier avant le 1er janvier 1996 destiné à accueillir les petites sociétés, présentes notamment dans le secteur des hautes technologies et en forte croissance. Mais, pour que ce marché soit réellement efficace et qu'il ne subisse pas le sort du second marché français, il devra accueillir chaque année plus d'une cinquantaine de sociétés. Sinon, les banques ne feront pas l'effort de rechercher ces perles rares, de former des analystes pour les évaluer et d'animer le marché boursier.

Arnaud Leparmentier

La machinerie financière américaine

AUX ETATS-UNIS, les sociétés de capital-risque dénichent les projets high-tech prometteurs et les financent au cours des premières années de leur vie. Les professionnels du capital-risque sont eux-mêmes financés par les richissimes fonds de pension, qui leur consacrent entre 3 et 5 % de leurs capitaux. Ensuite, lorsque les jeunes sociétés ont besoin de fonds supplémentaires pour se développer, elles s'introduisent en Bourse sur le Nasdaq. De nouveau, les fonds de pension jouent un rôle majeur, car ils investissent quelques pour-cent de leur fortune dans les jeunes sociétés cotées.

UNE ARMÉE DE SPÉCIALISTES

Pour parvenir à introduire efficacement en Bourse ces sociétés high- tech, en fort développement et qui affichent souvent des pertes, l'Amérique possède une armée de spécialistes. Des analystes financiers d'une compétence très pointue, comme S. G. Warburg ou Piper Jaffray, savent évaluer l'avenir de telles sociétés. Des banques d'affaires, comme Alex Brown ou Morgan Stanley, se chargent de réaliser l'introduction en Bourse et d'attirer des investisseurs, moyennant une commission d'environ 7 % du capital reçu. Enfin, des sociétés de Bourse assurent la liquidité du titre des sociétés, qui favorise une valorisation élevée et attire les investisseurs. Surtout, le choix est important puisque le Nasdaq accueille chaque mois une quarantaine de sociétés nouvelles. Sur ce marché très risqué, les investisseurs peuvent diversifier leur portefeuille. L'échec ou la stagnation du plus grand nombre est largement compensé par le triomphe de quelques sociétés. Illustration : les financiers d'Apple ont empoché plus de 6 000 fois leur mise de départ.

Ar. L.

Le Nasdaq en quelques chiffres

● **Dénomination.** Le terme Nasdaq est le sigle de National Association of Security Dealers Automated Quotation System (système automatique de cota de l'association américaine des négociateurs de valeurs mobilières).

● **Composition.** Avec plus de 4 800 entreprises, le Nasdaq est le marché boursier qui compte le plus de sociétés cotées au monde. C'est une Bourse électronique qui permet d'acheter ou de vendre des titres sur écran ; 86 des 100 sociétés américaines dont la croissance est la plus forte sont cotées au Nasdaq ; 85 % de toutes les sociétés introduites en Bourse aux Etats-Unis le sont sur le Nasdaq. Au 30 juin 1994, il comptait 316 sociétés non américaines, dont 4 françaises : Business Objects, Coflexip, LVMH et Thomson-CSF.

● **Poids.** Sa capitalisation boursière était de 768,8 milliards de dollars (environ 4 150 milliards de francs) en septembre dernier. Celle de Paris est d'environ 2 500 milliards de francs.

Les chercheurs tentés par l'aventure industrielle

L'innovation débouche, de plus en plus souvent, sur une création d'entreprise

DEPUIS le début des années 80, les relations entre la recherche publique et les entreprises se sont multipliées. Le CNRS, qui est, avec près de 27 000 salariés, le plus grand organisme public de recherche en Europe, n'avait en 1982 que 350 contrats de collaboration avec des industriels contre plus de 3 700 aujourd'hui. La création d'entreprises par des chercheurs s'est, elle aussi, fortement développée : tous les ans, en France, depuis le milieu de la décennie 80, une quarantaine d'entreprises sont fondées par des chercheurs dans les domaines de la biotechnologie, de l'intelligence artificielle ou de l'électronique... Ce chiffre est loin d'être négligeable comparé à la centaine de PMI de haute technologie qui naissent chaque année.

Après trois ou quatre années d'existence, les deux cents entreprises créées par des chercheurs comptent en moyenne plus de onze salariés chacune. Alors que les entreprises du secteur de l'industrie et des services, cinq années après leur création, ont, elles, créé en moyenne moins de quatre emplois. En outre, le taux de mortalité n'est que d'une sur quatre pour les entreprises créées par des chercheurs, alors qu'une entreprise sur deux du secteur de l'industrie et de services disparaît dans les cinq ans *qui suivent sa création.*

Ces résultats mettent à mal l'idée souvent répétée que la combinaison de la création d'entreprises et de l'innovation technologique – que nombre de spécialistes du capital-risque qualifient de *« cocktail de la mort »* – conduit inévitablement à l'échec. Sur les deux cents entreprises étudiées, peu arrivent à atteindre une renommée mondiale ou une taille importante. Cependant, une vingtaine d'entre elles dépassent aujourd'hui la barre des cinquante salariés et six ou sept celle de la centaine.

Tous les indicateurs le signalent à l'envi : la capacité scientifique d'un pays, l'excellence de sa recherche ou même sa propension à mettre au point des technologies nouvelles, ne conduisent pas nécessairement à la réussite économique. Pour contribuer à la dynamique de l'innovation, la recherche scientifique a besoin d'être insérée dans des réseaux. C'est à la construction de ces réseaux de l'innovation que participent activement les entreprises créées par des chercheurs. Elles sont loin d'avoir *« coupé le cordon ombilical avec la recherche »*. Au contraire, les plus performantes d'entre elles multiplient leurs relations avec des laboratoires de recherche en France mais aussi à l'étranger.

Dans le même mouvement, elles tissent des liens étroits avec leurs clients, qui vont incorporer dans leurs produits ou leurs processus de production les molécules, les anticorps, les logiciels ou les matériaux qu'elles développent. Les entreprises créées par les chercheurs réunissent résultats de recherche et problèmes industriels : relation qui est la définition même de l'innovation. Elles jouent un rôle de « passeur » entre la science, souvent la plus académique, et un ensemble de PMI, souvent traditionnelles.

UN DÉVELOPPEMENT DIFFICILE

La principale difficulté des nouvelles firmes réside dans leur capacité de développement. Pour ses premiers clients, l'entreprise réalise des produits *« sur mesure »*, c'est-à-dire des produits très spécifiques qui auront du mal à intéresser et à capter d'autres utilisateurs. Si la condition de démarrage de l'entreprise est d'avoir quelques clients privilégiés, la condition de son développement est de pouvoir assez vite les abandonner. La croissance de l'entreprise réclame alors la mise au point de produits plus standardisés ou celle de gammes de produits. Mais ce passage a un coût (coût de recherche-développement, coût de constitution de partenariats, coût de transaction avec de futurs clients...) qu'une jeune PME peut difficilement supporter.

C'est à ce stade que doivent intervenir les pouvoirs publics : pour favoriser la constitution de partenariats entre les jeunes entreprises innovantes et des laboratoires de recherche ou d'autres entreprises. Or, les PME qui ont connu les plus forts développements sont aussi celles qui ont été soutenues par les collectivités locales, par les aides à l'innovation de l'ANVAR, par le crédit d'impôt en faveur de la recherche ou par les programmes technologiques européens. Mais une fois les alliances entre les différents acteurs de l'innovation réalisées, les pouvoirs publics doivent savoir se retirer pour encourager la création et le développement d'autres PMI technologiques, qui parfois seront concurrentes des premières.

Philippe Mustar, du centre de sociologie de l'innovation (Ecole des mines de Paris)

AU FIL DES PAGES : INTERNATIO

Les contradiction du nationalisme

Les concessionnaires d'automobiles se tournent vers le marché de l'occasion pour trouver un substitut à la prime Balladur

Le commerce des véhicules de seconde main pourrait devenir une solution de rechange pour dynamiser les ventes

Les constructeurs cherchent à redynamiser le marché de la voiture d'occasion. La *prime Balladur, à l'origine de la quasi-totalité de l'augmentation de 14,6 % des ventes de voitures neuves l'an dernier, doit disparaître le 30 juin prochain.* Depuis plusieurs mois, les concessionnaires réfléchissent à des solutions qui permet*traient d'enrayer la chute que pourraient* enregistrer leurs ventes au second semestre. Ils se tournent vers la voiture *d'occasion, une voiture récente* – de moins d'un an – étant directement concurrencée par les petites voitures neuves profitant de la prime.

LE MARCHÉ de la voiture d'occasion est devenu incontournable : sa taille – 4,26 millions d'unités en 1994, soit plus de deux fois le marché des voitures neuves mais 0,3 % de moins qu'en 1993 – en fait une source de profits capitale. Les ventes de voitures de deuxième ou troisième main représentent environ 20 % du chiffre d'affaires d'un concessionnaire Renault et contribuent pour 5 % à ses profits. Mais, surtout, le marché de l'occasion est un moyen pour un constructeur de fidéliser sa clientèle qui pourra, au moment opportun, songer à lui acheter une voiture neuve tout en profitant d'une reprise de l'ancienne.

Dans cette optique, le premier souci des constructeurs est de s'octroyer la plus grande part du marché de l'occasion. En 1994, 60 % de ces voitures ont fait l'objet d'une transaction de particulier à particulier, le solde étant mis sur le marché par des professionnels. *« Il y a dix ans, cette proportion était inversée »*, se rappelle Luc-Alexandre Ménard, directeur commercial France de Renault. Afin de conforter cette tendance, l'ex-Régie a prévu d'investir 225 millions de francs dans les cinq prochaines années pour développer ses structures sur le marché de l'occasion. Pour avoir longtemps négligé ce débouché, Peugeot reste à cet égard plus en retard : il ne vend que 6 % des véhicules d'occasion de sa marque par le biais de son réseau. *« Nos voitures se revendent très facilement de particulier à particulier, et les concessionnaires n'éprouvent donc pas le besoin de reprendre au client son ancienne voiture pour lui en vendre une autre »*, explique Patrick Bailleul, directeur du marketing commercial France d'Automobiles Peugeot. Ainsi, le réseau ne reprenait que des véhicules difficiles à revendre et se retrouvait avec des stocks lourds à écouler et coûteux en termes d'immobilisations financières (1,9 milliard en 1993). Le constructeur s'est donc efforcé durant les deux dernières années de sensibiliser son réseau à l'importance du marché de l'occasion. Les reprises sont désormais rentrées dans les moeurs des concessionnaires et le réseau écoule depuis 1994 les Peugeot rendues par les loueurs. La marque au lion peut, dans ce contexte, se vanter d'être le seul des trois constructeurs français à avoir vu augmenter l'an dernier ses ventes d'occasions récentes (+ 6 %), pourtant directement concurrencées par les « balladurettes ».

De manière générale, les réseaux des constructeurs ont profité des modifications législatives, inspirées d'une directive européenne. L'instauration du contrôle technique obligatoire tous les cinq ans en 1992 et tous les quatre ans en 1995 incite les automobilistes à s'adresser à un concessionnaire pour ne pas risquer de renchérir le prix d'un véhicule par des réparations ultérieures. Tendance qui s'affirmera d'autant plus qu'en 1998 le contrôle technique devra être réalisé tous les trois ans.

LA GUERRE DES GARANTIES

Conscients de cet avantage, les réseaux de constructeurs, qui offrent depuis plusieurs années déjà des garanties bien plus intéressantes que les obligations légales en vigueur pour les ventes de particulier à particulier (garantie 3 mois et 5000 kilomètres), multiplient leurs efforts pour appâter l'automobiliste. Ainsi, le 1er février prochain, une « promesse client » viendra s'ajouter aux « Occasions or » de Renault afin d'offrir à l'acheteur la possibilité d'essayer le véhicule, le contrôle technique de 67 points du véhicule, le remboursement du prix d'achat sous cinq jours ouvrables quel que soit le motif invoqué, la garantie du véhicule pendant un an, et enfin sa révision gratuite après 2 000 kilomètres parcourus. Un ensemble de mesures qui pourrait faire de l'ombre au marché du neuf. Dans le même esprit, Citroën propose depuis 1993 la « garantie des irréprochables » (garantie d'un an, préparation du VO avec contrôle de 72 points). Et depuis 1994, la marque aux chevrons incite son réseau à mieux préparer les voitures d'occasion, sur le plan tant mécanique qu'esthétique (peinture...).

« Mais ce qui aujourd'hui fait la différence, c'est la qualité du service », estime Hubert Yaffi, directeur des ventes d'occasion pour la France de Citroën. Chez Renault, des échantillons clientèle des 432 concessionnaires et 61 succursales sont interrogés tous les mois à ce sujet, ce qui permet au constructeur d'identifier les faiblesses de son réseau.

Enfin, dernier élément que les constructeurs souhaitent promouvoir en matière d'occasion : les exportations. Sur le marché intracommunautaire, les débouchés restent infimes, malgré un nouveau dispositif fiscal en vigueur depuis le 1er janvier 1995 qui rend les vendeurs de voitures français plus concurrentiels. *« Nos voitures d'occasion sont les plus chères d'Europe, sur un marché par ailleurs saturé »*, explique Hervé Carbonnieres, directeur des ventes spéciales chez Automobiles Peugeot,. Quant aux pays extra-communautaires, ils n'offrent pour l'instant que de faibles débouchés. En Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie où s'étaient précipités les constructeurs après la chute du rideau de fer, les barrières douanières sont aujourd'hui rédhibitoires. Certains marchés, comme la Russie apparaissent toutefois porteurs. Une cinquantaine de Rolls Royce de deuxième main se sont même vendues l'an dernier à Moscou. Mais là encore, les Français souffrent d'un manque de compétitivité. *« Nous avons en vain tenté de négocier l'an dernier avec le ministère du Budget pour pouvoir récupérer à l'exportation la TVA rémanente qui participe du prix du véhicule d'occasion, ce qui nous permettrait de baisser d'autant nos prix »*, développe Nicolas Pollakoff, vice président du Comité national des professionnels de l'automobile (CNPA). Quoi qu'il en soit, les constructeurs reconnaissent que le marché de l'occasion est avant tout un marché local et qu'ils doivent en priorité se préoccuper de leur réseau national.

Virginie Malingre

L'entreprise à trois vitesses

Ce qui ne va pas chez l'homme au travail

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD GALAMBAUD, en homme de terrain puis de recherche (Institut entreprise et personnel), analyse ce qui ne va pas dans la manière de conduire les hommes au travail. Du fait de la mondialisation de l'économie et de la place prise par la logique financière, les dirigeants sont de plus en plus conduits à gérer à court terme au lieu de définir un cap et de s'y tenir le plus efficacement possible. Du coup, le « salarié-acteur » héros du « management participatif » voit pâlir ses couleurs et la fonction « ressources humaines » perd son rôle dans la conduite et le contrôle des processus de décision. Elle a surtout pour but de surveiller la réglementation interne ou d'essayer d'apporter sa voix ténue dans le concert des responsables hiérarchiques.

De plus en plus, note l'auteur, nous vivons dans une nouvelle configuration sociale, où prédomine le « dégradé » de l'intégration dans les entreprises « à trois vitesses ». Au centre, tout va bien. Le personnel est fidélisé au maximum, les cadres, bien sûr, plus que les ouvriers sauf s'ils sont très spécialistes. Puis on atteint le « premier périphérique » de salariés, certes, de plein exercice juridique, mais apportant plus à un segment de l'entreprise et pouvant en changer, selon le « marché interne » du travail.

D'autres cercles abritent ensuite le reste du personnel, conduisant à une marginalisation de fait (entités filialisées, salariés à temps partiel, à durée déterminée, qui sont encore juridiquement liés à l'entreprise, puis intérimaires et sous-traitants).

Cette grille d'analyse n'est sans doute pas très nouvelle, mais ce qui est très visible maintenant, c'est qu'*« il n'y a plus de frontière nette entre le dehors de l'entreprise et le dedans »*. Et donc que l'on s'installe, si l'on ose dire, dans la précarité.

Pierre Drouin

★ ***Une nouvelle configuration humaine de l'entreprise*, de Bernard Galambaud. ESF éditeur, 144 p., 114 F.**

En attendant l'écu

LE CŒUR EN FUSION de l'Europe, c'est la monnaie. L'écu à part entière, se substituant au franc, au deutschemark, à la lire, etc., représente pour les uns une énergie nouvelle, pour les autres un centre de radiations maléfiques. Le cahier collectif qui aborde ces questions se présente comme un instrument de réflexion et un outil de travail clair et fort bien mis en pages, sur tous les aspects des phénomènes monétaires.

On nous parle de la création des moyens de paiement, de la monnaie marchandise (essentiellement métallique) à la monnaie électronique, de ses effets sur l'économie, des théories qu'elle a suscitées, des mécanismes de contrôle. Deuxième plan d'analyse : les politiques monétaires en France, dans les pays de l'OCDE avec, bien sûr, un chapitre sur l'indépendance des banques centrales. Enfin des considérations portent sur le point le plus chaud de l'intégration monétaire internationale de Bretton-Woods à Maastricht.

A garder sous le coude pour voir plus clair dans un paysage souvent touffu.

P. D.

★ ***Monnaie et politique monétaire*. Sous la direction de Jean-Yves Capul, « Cahiers français », La Documentation française, 112 p., 55 F.**



M. Sarkozy s'interroge sur les tarifs publicitaires de France Télévision

A la requête du ministre du budget, des organismes indépendants spécialisés dans l'achat d'espace ont été chargés de mener une étude comparative sur les conditions de concurrence entre service public et chaînes privées

Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication, a annoncé, vendredi 20 janvier à l'occasion des vœux à la presse, le lancement d'une enquête sur les tarifs de publicité de France Télévision à la suite de la polémique déclenchée par TF 1 et M 6. Autre priorité du ministre *« dans les semaines et les mois à venir »* : la révision de la directive européenne Télévision sans frontières (TSF). Le nouveau texte, selon M. Sarkozy, devrait remédier aux *« insuffisances de l'actuelle directive »* sans *« reculer par rapport au texte existant, en particulier en ce qui concerne les quotas de diffusion »*. En outre, le ministre a indiqué qu'il présenterait *« d'ici au 15 février »* un *« projet avançant quelques propositions de réformes »* de la presse écrite concernant la distribution, les coûts d'exploitation et le financement du secteur. Enfin, M. Sarkozy propose d'éclaircir les compétences du CSA vis-à-vis des ministères de la communication et des postes et télécommunications, et de relancer la privatisation de RMC.

NICOLAS SARKOZY, ministre du budget, chargé de la communication se considère comme un *« homme libre »*. Ce n'est pas parce que TF 1 et M 6 accusent France Télévision de brader ses écrans publicitaires que le ministre de la communication les soutient. *« Soucieux de voir maintenues les conditions d'une concurrence équilibrée sur le marché publicitaire de la télévison, mais aussi de ne pas pénaliser injustement les succès des chaînes publiques »*, Nicolas Sarkozy a annoncé, jeudi 19 janvier, avoir diligenté une enquête sur les pratiques tarifaires de France Espace, régie publicitaire de France Télévision.

Des *« organismes indépendants spécialisés dans l'achat d'espace »* comme Carat TV et Médiapolis, associés à l'Union des annonceurs (UDA, qui regroupe les plus importants annonceurs publicitaires), ont été chargés de mener une étude comparative sur l'évolution des tarifs entre les deux premiers mois de 1994 et les deux premiers mois de 1995 (en simulation). L'enquête devrait être achevée dans le courant de la semaine prochaine.

Les accusations de M 6 et TF 1 se déclinent en deux volets : volumes et tarifs. Chiffres à l'appui, les chaînes privées font d'abord remarquer que les chaînes publiques ont des volumes publicitaires aux heures de grande écoute qui équivalent, voire dépassent, ceux des chaînes privées. En novembre 1994, par exemple, France 3 diffusait un volume de spots publicitaires supérieur de vingt minutes à celui de TF 1. Deuxième point : Patrick Le Lay, PDG de TF 1, a accusé ouvertement France Télévision de dumping, lundi 16 janvier, au « Club de la presse » d'Europe 1, en se fondant sur l'idée qu'il est inimaginable que les programmes des chaînes publiques soient plus rentables que ceux du privé.

Mais si l'accroissement des volumes est facilement vérifiable, la baisses de tarifs l'est beaucoup moins. Les prix des écrans pratiqués, au jour le jour, par les uns et les autres relèvent, en effet, du secret industriel. Une accusation ne peut se fonder que sur les confidences des annonceurs, susceptibles de réclamer à une chaîne les avantages consentis par une autre.

ERREURS DE PROGRAMMATION ?

C'est donc autant pour pacifier le climat à la veille de l' élection présidentielle que pour épargner aux téléspectateurs de véritables « tunnels publicitaires » sur les chaînes publiques que le ministère a lancé une enquête. De son côté, France Télévision se *« refuse à polémiquer et ouvre ses livres à l'État actionnaire »*. Quant au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), il explique que la conjoncture est à l'origine de cette polémique : *« Le marché publicitaire est morose, TF 1 a commis récemment des erreurs de programmation et son audience générale baisse. »*

Patrick Le Lay ne nie pas que l'audience moyenne de TF 1 soit tombée en dessous de 40 % pour les quatre ans et plus, les quinze ans et plus et les foyers. Mais ces catégories d'audience sont aujourd'hui *« dépassées »*, affirme-t-il. Ce qui compte, explique-t-il, ce sont *« les ménagères de moins de cinquante ans »*, des cibles jeunes très recherchées par les annonceurs et sur lesquelles TF 1 règne sans partage. Mais l'énervement manifeste à l'égard du service public est surtout dû à la baisse de part de marché publicitaire de la « Une ». Celle-ci, qui récoltait 55 % du pactole publicitaire en 1993 et sur la majeure partie de 1994, a vu ses recettes s'éroder depuis.

En décembre 1994, mois traditionnellement faste, TF 1 atteignait à peine 54,9 % des recettes. Et en janvier 1995, TF 1 ne captait plus que 53,8 % des recettes publicitaires dévolues à la télévision. Pas de quoi hurler à la mort ? Non, sauf s'il s'agit d'une tendance lourde.

Yves Mamou

51 % des Français hostiles à la privatisation de France 2

CINQUANTE ET UN POUR CENT DES FRANÇAIS se déclarent hostiles à la privatisation de France 2, tandis que 27 % y sont favorables, selon un sondage Sofres réalisé le 26 et le 28 décembre auprès de 1 000 personnes, et publié dans *Le Figaro* du vendredi 20 janvier. Les sympathisants de gauche sont davantage opposés à une privatisation que ceux de droite (64 % à gauche, 42 % à droite). Parmi les sympathisants de droite, 37 % sont toutefois favorables à la privatisation de la chaîne du service public. Les partisans de Jacques Chirac sont 44 % à souhaiter cette privatisation, contre 35 % pour les partisans d'Édouard Balladur. Enfin, 57 % des sympathisants de Raymond Barre sont hostiles à un tel projet.

■ **ÉTATS-UNIS : Robert Redford va lancer une télévision câblée payante destinée à diffuser des films indépendants**, en association avec une filiale câblée du groupe multimédia Viacom. La chaîne, qui sera lancée à l'automne, s'appellera Sundance Film Channel, du nom de l'institut créé par l'acteur pour permettre aux réalisateurs indépendants de tourner en dehors des grandes compagnies d'Hollywood. Cette télévision pourrait diffuser plus de 50 films par mois. Des exemples de programme, accessible par abonnement et non coupé par la publicité, pourraient débuter rapidement sur des chaînes câblées de Viacom, Showtime et The Movie Channel (plus de 12 millions d'abonnés). Robert Redford dispose avec Viacom d'un allié de poids, le groupe contrôlant le studio Paramount, qui a lancé, lundi 16 janvier, United Paramount Network (UPN), nouvelle télévision hertzienne nationale (network).

■ **PROGRAMMES : TV France International, association de promotion de la télévision française à l'étranger**, a annoncé, mercredi 18 janvier, qu'elle *« devrait mettre en œuvre dès février 1995 un plan d'urgence pour le développement de l'exportation des programmes, soutenu par les pouvoirs publics – ministères de la culture, de la communication, etc. –, par le CNC, et cofinancé par les entreprises »*, afin de *« favoriser le rééquilibre de la balance commerciale dans ce secteur »*. Ce plan envisage l'organisation de projections des nouveautés télévisuelles pour les acheteurs étrangers à Paris (*« screenings »*), des *« rencontres de haut niveau »* entre vendeurs, acheteurs et dirigeants, en Grande-Bretagne et en Allemagne. TV France International, qui regroupe une soixantaine de membres (producteurs, diffuseurs, distributeurs), est présidée par Jean-Louis Guillaud, ancien PDG de TF 1 et de l'AFP. Elle compte sur un budget de 16 millions de francs.

PRESSE

■ **MAGAZINES : « Globe hebdo »**, suspendu de parution depuis juillet 1994 pour préparer une nouvelle formule, *« ne reparaîtra pas dans l'immédiat, aucune solution n'ayant pu aboutir, malgré de nombreuses discussions avec les investisseurs initiaux et des contacts multiples avec des groupes de presse »*, a annoncé un communiqué de la direction, jeudi 19 janvier. *« Face à cette situation, une assemblée générale devrait décider de l'arrêt de l'activité de l'entreprise »*, poursuit-il. *« Pierre Bergé* (principal associé fondateur, 60 % du capital) *n'exclut pas la possibilité, en cas d'amélioration de la conjoncture économique, et donc publicitaire, de relancer le titre »*, ajoute toutefois le magazine.

■ **JEUNES : le premier numéro de « Mon quotidien »**, journal destiné aux 10-15 ans, a paru mercredi 18 janvier à l'initiative des éditions Play Bac (jeux pédagogique « les Incollables »). *Mon quotidien*, vendu 2 francs, uniquement par abonnement, vise une diffusion de 40 000 à 45 000 exemplaires (*Le Monde* du 11 octobre 1994). Sur 8 pages au format d'*InfoMatin*, son premier numéro consacre sa « une » au cinquantenaire de la libération du camp d'Auschwitz, à un entretien avec Claudie André-Deshayes, première Française à partir dans l'espace, et à un dossier à découper sur l'année 1945. *Mon quotidien* est le premier journal quotidien pour les enfants. Plusieurs hebdomadaires existent déjà, comme *Le Journal des enfants*, créé il y a dix ans par *L'Alsace*, *Les Clés de l'info Junior*, que viennent de lancer les éditions Milan (*Le Monde* du 9 janvier), et *Infos-Junior*, hebdomadaire de 24 pages créé en 1993 par Fleurus Presse.

■ **SYNDICATS DE JOURNALISTES : Édouard Boeglin a été élu président du Syndicat des journalistes CGC**, lors du congrès national qui avait lieu à Paris, vendredi 13 et samedi 14 janvier. Journaliste au quotidien régional *L'Alsace* (Mulhouse). M. Boeglin remplace Daniel Pautrat, journaliste à Eurosport, qui ne souhaitait pas briguer un troisième mandat de président.

NRJ, RMC et Europe 1 au secours de RTL 1

Europe 1, NRJ et RMC, les trois groupes radios rivaux de la CLT, qui avaient fait pression sur le CSA pour que ce dernier n'autorise pas la reprise par le groupe luxembourgeois de M 40 (*Le Monde* du 20 janvier), pourraient paradoxalement devenir ses nouveaux alliés. Profitant du changement de présidence du CSA, ils envisageaient de former un *« cartel »* avec RTL, lundi 23 janvier, pour mettre au point une plate-forme commune visant à l'assouplissement des règles du CSA en matière de radio et à demander au successeur de M. Boutet de faciliter les changements de format, de nom, et les modifications de capital. NRJ et Europe 1 désirent imposer leurs réseaux Europe 2 et « Rire et chansons », et RMC cherche à développer son nouveau réseau, Montmartre FM.

Saint-Gobain est armé pour reprendre l'offensive

Bénéficiant de la reprise, le groupe a triplé ses bénéfices, qui ont atteint 4,7 milliards de francs

En annonçant le 19 janvier un résultat net de 4,7 milliards de francs, Saint-Gobain marque la fin de sa période d'austérité. S'appuyant sur la reprise de ses marchés, mais aussi sur les efforts entrepris depuis trois ans pour améliorer sa situation industrielle et financière, le groupe est désormais prêt à rebondir. D'autant qu'il n'est plus lesté par le poids de la filière bois-papier, vendue cet été à l'irlandais Jefferson Smurfit.

APRÈS trois ans de gestion serrée et de restructuration, Saint-Gobain (verre, matériaux de construction) peut profiter à plein des premiers effets de la reprise. Son résultat net (part du groupe), qui avait plongé de 45 % à 1,2 milliard de francs en 1993, a atteint en 1994 4,7 milliards, soit une envolée de 175 %. Le chiffre d'affaires du groupe, à structure comparable, a progressé de 7 % à 74,4 milliards de francs. A la différence d'autres produits intermédiaires, *« l'effet prix a peu joué »*, souligne Jean-Louis Beffa, son PDG, mais les volumes, en revanche, ont bien augmenté.

Tous les marchés de Saint-Gobain, en effet, sont repartis. Aux Etats-Unis comme en Europe, le groupe a enregistré une hausse de ses ventes dans tous ses métiers, à l'exception notable de l'activité canalisation, *« pénalisée par le faible niveau de commandes des collectivités locales »*, précise le PDG. Ajoutée aux efforts entrepris depuis plusieurs années pour restructurer la base industrielle de la compagnie, cette reprise s'est traduite par une hausse de 46 % du résultat d'exploitation à 7,2 milliards de francs.

Mais le rebond de Saint-Gobain n'aurait pu être d'une telle ampleur sans l'amélioration de sa situation financière. Après plusieurs années de démarchages, le groupe a enfin réussi à se désengager de la filière bois-papier, où il ne se sentait plus de taille à lutter avec les concurrents du secteur. Profitant du redémarrage du papier, il a vendu à bon prix la Cellulose du Pin à l'irlandais Jefferson Smurfit, ce qui s'est traduit par une plus-value de 960 millions de francs (*Le Monde* du 4 août 1994).

TOUT EST PERMIS

L'assainissement financier du groupe est terminé . En un an, son endettement net est passé de 15 à 2,4 milliards pour 40 milliards de fonds propres. Dans une telle situation, tout est permis. Le groupe, qui a beaucoup limité son action ces dernières années, au point de laisser tomber ses investissements à moins de 4 milliards en 1993, est en train de ressortir ses projets des cartons. *« Nous allons augmenter de 30 à 40 % nos investissements cette année »*, confirme M. Beffa. Pressentant une hausse de la demande, il prévoit d'augmenter ses capacités de production.

De même, il envisage de renforcer son implantation géographique, notamment en Europe de l'Est, en Amérique du Sud et en Asie. Des conversations ont lieu actuellement en Chine, mais rien ne devrait aboutir avant la fin du premier semestre. Tout en restant fidèle à ses métiers, le groupe n'exclut pas non plus d'agrandir son portefeuille d'activités, en se renforçant dans les produits très sophistiqués, comme les céramiques industrielles. Avec un autofinancement de 8,1 milliards de francs, le groupe ne devrait éprouver aucune difficulté à réaliser ce programme, lourd en apparence. La « machine Saint-Gobain » est même devenue si performante que *« les seules augmentations de l'autofinancement en 1995 seront suffisantes pour couvrir la hausse des investissements »*, selon M. Beffa. Celui-ci n'écarte toutefois pas la possibilité de se réendetter *« dans la limite de 30 % des fonds propres, soit 10 à 12 milliards »*.

Les occasions risquent cependant d'être rares. A moins de choisir de se renforcer dans les pays industrialisés où le groupe est déjà bien implanté, les cibles ne sont guère abondantes. De plus, Saint-Gobain n'a pas oublié l'acquisition, au prix fort, de la société américaine Norton (abrasifs). Cela lui a coûté plus de trois ans de rigueur et d'immobilisme. La prospérité revenue, Jean-Louis Beffa sera-t-il capable de dépasser son seul rôle de gestionnaire prudent ?

Martine Orange

La transmission d'entreprises divise MM. Madelin et Sarkozy

AU COURS d'un colloque sur la transmission d'entreprises organisé le 19 janvier à Neuilly, dans le fief de Nicolas Sarkozy, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, a regretté que son collègue du budget se soit opposé à son projet de loi sur la transmission des entreprises, aujourd'hui enterré. Alain Madelin préconisait l'adoption d'un régime fiscal spécifique facilitant cette opération, alors que Nicolas Sarkozy a préféré, dans ses propositions fiscales pour l'avenir, *« nier toute spécificité de l'entreprise dans le domaine de la transmission »*, a estimé le ministre des entreprises. Alain Madelin constate que, pour une même entreprise d'une valeur de 50 millions de francs, le montant des droits est de 7,7 millions en Allemagne, 2,1 millions en Belgique, et 18,7 millions en France (12,2 millions après la réforme proposée par le ministre du budget).

■ **SCANDALE BCCI : rebondissement dans l'affaire de la faillite** de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI). Le tribunal de Luxembourg a une nouvelle fois reporté sa décision concernant le plan d'indemnisation des créanciers de la banque après la découverte de nouveaux éléments démontrant que son actionnaire à 77 %, le gouvernement d'Abou Dhabi, était informé de la situation réelle de la banque. Ce sont les révélations d'un avocat britannique, David Sandy,qui ont relancé le scandale. Employé par le cabinet d'avocats Simmons et Simmons à Washington, mandaté par le gouvernement d'Abou Dhabi pour défendre ses intérêts dans ce dossier, David Sandy a en effet avoué avoir fait disparaître, en février 1992, de disquettes informatiques, les mémoires dites *« Iqbal Diary »* rédigées par Safar Iqbal, le bras droit du PDG de la BCCI, Swaleh Naqvi.

■ **HOOVER-FRANCE : l'ancien directeur général de Hoover-France**, en poste à Longvic, près de Dijon, Bernard François, a été mis en examen par le juge Daniel Muller, du tribunal de Dijon, pour délit d'entrave au fonctionnement du comité d'établissement, a-t-on appris jeudi 19 janvier de source judiciaire. Cette mise en examen fait suite à une plainte déposée en décembre 1993 par la CFDT, qui avait intercepté une lettre de Hoover-Europe adressée à M. François *« en reconnaissance de* [sa] *contribution au processus de transfert des activités de fabrication »* de Dijon vers l'usine écossaise de Cambuslang. Jusqu'en janvier 1993, date officielle du transfert, M. François avait toujours soutenu auprès des salariés qu'il défendait les intérêts du site dijonnais.

■ **FORUM DES HALLES : l'un des premiers centres commerciaux européens** va repasser sous pavillon français, après avoir eu pendant six ans le puissant groupe japonais d'assurances Nippon Life comme actionnaire de référence. Après plusieurs mois de mises aux enchères, c'est le français Unibail qui vient d'en réaliser l'acquisition pour 720 millions de francs. Le spécialiste de l'immobilier rachète les parts de Nippon Life (32 %) et du Crédit lyonnais (20 %). Cette cession rapportera 280 millions de francs à la banque publique.

■ **BANKERS TRUST : la septième banque américaine**, qui a annoncé jeudi 19 janvier un bénéfice en recul de 40 % au quatrième trimestre, a passé par pertes et profits 72 millions de dollars à la suite de transactions sur les produits dérivés et pourrait faire de même pour 351 millions de transactions similaires. A la fin du mois de décembre, Bankers Trust avait accepté de payer une amende de 10 millions de dollars pour mettre fin à des accusations des autorités fédérales selon lesquelles elle a enfreint la loi dans ses transactions sur des produits dérivés avec la société Gibson Greetings (*Le Monde* du 7 décembre).

■ **EAS : Francis Lagarde, le président de la compagnie aérienne**, a convoqué, lundi 23 janvier, un comité d'entreprise pour l'informer *« sur la déclaration de cessation de paiement entraînant la saisine du tribunal compétent »*. Interrogé sur l'éventualité du dépôt de bilan, M. Lagarde a déclaré que si les salariés d'EAS ne reprenaient pas le travail et s'ils ne débloquaient pas les avions de TEA, qu'il détient également *via* la Financière Saint-Fiacre, il *« licencierait tout le monde purement et simplement »*.

Lucien Deveaux est le mieux placé pour emporter Bidermann

LUCIEN DEVEAUX va-t-il reprendre le groupe Bidermann ? L'industriel roannais du textile guigne, depuis des mois, les activités françaises (2 000 salariés, 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires sur 4,6 au total) du géant de confection masculine en difficulté. Il paraît, cette fois, avoir une chance de l'emporter. Le groupe Bidermann a reconnu, jeudi 19 janvier, être *« en négociation avancée avec ses créanciers et des partenaires réunis autour de l'industriel Lucien Deveaux, intervenant à titre personnel »*.

Après le retrait d'Alain Némarq et Léo Gros (*Le Monde* du 20 janvier), la candidature de Lucien Deveaux a pour elle, selon un proche du dossier, *« d'être aujourd'hui la seule à être parvenue dans les délais en état de finalisation avancée »*, même si d'autres noms circulent, comme celui de l'homme d'affaires tunisien Chekib Nouira. Lucien Deveaux a pris soin de présenter, la semaine dernière, au Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), un montage de reprise susceptible d'aboutir avec la quarantaine de banques ou d'établissements financiers créanciers.

« Le plan que je viens de défendre n'a plus rien à voir avec celui que j'avais soumis, il y a quelques mois », reconnaît Lucien Deveaux, jugé alors trop gourmand en subventions publiques, trop exigeant avec les créanciers et pas assez précis sur l'avenir industriel. Avant lui, le groupe Celio, qui s'était porté, lui aussi, à la reprise de Bidermann en Europe, avait perdu toute chance, pour avoir privilégié les chaînes de distribution (Armand Thierry et Class Affair) au détriment des usines du groupe, à Poix-du-Nord et Châteauroux.

Les jeux, pourtant, sont loin d'être faits. Lucien Deveaux doit encore lever l'obstacle américain. Un imbroglio, né en 1990 de la reprise par Bidermann du groupe Cluett-Peabody (chemises Arrow, chaussettes Gold Toe). Pour l'épauler, Maurice Bidermann avait alors fait appel à Jeffrey Steiner, PDG de Rexnord Holding. Aujourd'hui, l'ami d'hier réclame à Maurice Bidermann plus de 69 millions de francs et a obtenu de la cour fédérale de New York un arrêt interdisant au Français toute amputation de son patrimoine et de celui de ses sociétés. Jeffrey Steiner dispose d'un nantissement et d'un droit de préemption sur les actions de Maurice Bidermann dans le holding Bidermann SA.

Lucien Deveaux peut-il réussir là où le tandem Gros-Némarq a échoué, après que les banques françaises et Elf, actionnaires, eurent renoncé à tenter une médiation ? Son échec sonnerait, sans doute, l'heure du dépôt de bilan, devenue *« l'unique solution pour contourner la justice américaine »*, comme l'explique Me Jacques Anjubault, avocat de MM. Gros et Némarq. Une extrémité que le CIRI – qui a gelé avec succès certaines créances pour maintenir à flot la trésorerie du groupe – et Maurice Bidermann – qui y perdrait tout – écartent toujours obstinément.

Pierre-Angel Gay

La Commission bancaire contestée devant le Conseil d'Etat

C'EST une première en France. Le président du directoire de la Banque commerciale privée (BCP), Jacques Vuillième, a déposé jeudi 19 janvier une requête devant le Conseil d'Etat pour faire annuler la décision de la Commission bancaire de nommer un administrateur provisoire, Jean Varda, le 18 novembre 1994, à la tête de sa banque. M. Varda avait ensuite procédé le 21 novembre à la fermeture de l'établissement, et une procédure de redressement judiciaire a été engagée par le tribunal de commerce le 8 décembre. L'Association française des banques a fait jouer la garantie des dépôts, dont la limite maximale est de 400 000 francs. Mais de nombreuses entreprises et de nombreux particuliers se retrouvent dans une situation très difficile à la suite du blocage de leurs comptes.

M. Vuillième conteste à la Commission bancaire, organisme de contrôle qui dépend de la Banque de France, le droit d'avoir pris une décision qui a entraîné la fermeture de la BCP *« au mépris des droits de la défense et du respect du contradictoire »*. Les avocats de M. Vuillième font également remarquer que huit jours avant que la Commission nomme un administrateur provisoire, le tribunal de commerce de Paris avait désigné un conciliateur afin d'aboutir à un règlement amiable. *« Le conciliateur envisageait notamment une prise de participation directe de l'UIC, filiale du GAN, dans le capital de la BCP, pour lui redonner l'accès au marché interbancaire. » « C'est cet accord que la décision intempestive de la Commission bancaire a rendu impossible. »*

La position de l'organisme est d'autant plus incompréhensible qu'il souligne dans son rapport confidentiel du 4 janvier sur la BCP que *« la défaillance a une cause immédiate : la crise de trésorerie brutalement provoquée au milieu du mois de novembre 1994 par le groupe UIC, resté pratiquement seule contrepartie de l'établissement sur le marché interbancaire en raison de liens de capitaux et de personnes unissant les deux groupes depuis une vingtaine d'années »*. Or une semaine avant l'incident du 21 novembre, pareille situation avait été évitée de justesse, le 15 novembre, à la suite de l'intervention justement de la Commission bancaire.

IMAGE TERNIE

La Commission avait demandé à l'UIC d'accorder un prêt de 46 millions de francs à la BCP. L'UIC, dans une situation financière difficile, et qui ne voulait pas être condamnée à soutenir la BCP, présentera quelques jours plus tard une créance de 20 millions qui lui sera retournée impayée. Ce n'est qu'après avoir été informée le 16 novembre par M. Vuillième des difficultés de son établissement que la Commission réagit. Au lieu d'intervenir à nouveau pour sauver la BCP et surtout pour préserver l'intérêt de ses clients, elle nomme un administrateur qui ferme la banque.

Les temps sont difficiles pour la *Commission bancaire, qui se* retrouve en première ligne depuis que la crise de l'immobilier et la récession ont fragilisé le système bancaire français. La défaillance du Comptoir des entrepreneurs en février 1993 et la révélation de l'ampleur réelle des pertes du Crédit lyonnais ont terni l'image de la place bancaire française et de ses contrôleurs. Des investisseurs et des déposants étrangers commencent à s'interroger ouvertement sur le fonctionnement des organismes de contrôle et de tutelle des banques françaises.

Eric Leser

■ LA BOURSE DE TOKYO a touché ses plus bas niveaux depuis sept semaines après une baisse de 1,23 % vendredi 20 janvier liée à des ventes par les investisseurs étrangers.

■ WALL STREET a accusé jeudi 19 janvier sa plus forte perte en six semaines (1,19 %), victime à la fois d'un creusement du déficit commercial et de la baisse du dollar.

■ LA BUNDESBANK a décidé de laisser ses deux taux d'intérêt directeurs inchangés. Le taux d'escompte reste donc fixé à 4,50 % et le taux lombard à 6 %, taux en vigueur depuis le 13 mai.

■ LE DOLLAR cotait 99,16 yens vendredi 20 janvier à Tokyo en clôture, en baisse de 0,62 yen par rapport à la clôture de la veille. A New York jeudi soir, le dollar cotait 99,13 yens.

■ LE CUIVRE, LE ZINC, L'ALUMINIUM ET LE NICKEL ont atteint jeudi à Londres leurs plus hauts niveaux depuis cinq ans sous l'effet d'achats massifs de fonds d'investissement.

LES PLACES BOURSIÈRES

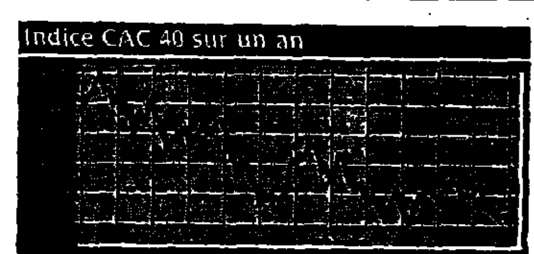
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouvelle baisse à Paris

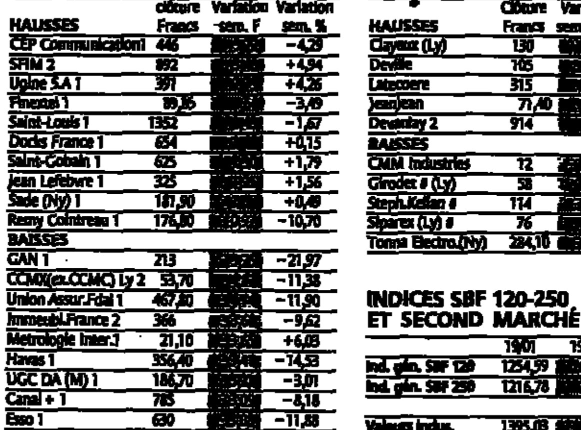
Déjà en baisse sensible la veille, la Bourse de Paris continuait d'accentuer ses pertes, vendredi 20 janvier, en raison de l'affaiblissement du dollar et des marchés obligataires. Dès l'ouverture, le ton était donné : l'indice CAC 40 baissait de 0,8 % et reculait rapidement de 1 % quelques minutes plus tard. Aux alentours de 11 heures, il avait refait un peu du chemin perdu (– 0,39 %) et à 12 h 30 s'inscrivait en repli de 0,49 % à 1 828,07 points. Le marché est assez actif avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 milliard de francs.

Le Matif reculait de 0,08 % à 110,80, et le Bund allemand accusait une perte de 0,07 %. Le dollar, en forte baisse jeudi soir, continuait à être faible vendredi matin à 5,2420 francs. Le franc suisse et le mark jouaient, de leur côté, les valeurs refuges. La décision de la Bundesbank de ne pas modifier sa politique monétaire profitait au deutschemark et par contrecoup participait à la faiblesse du dollar, notaient les opérateurs.

Du côté des valeurs, le GAN poursuivait sa glissade après trois séances de baisse et abandonnait 5,8 %. CCMX perdait 4,3 %, et Castorama 3 %.


Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours



Pechiney CIP, valeur du jour

POUR la deuxième séance consécutive, les échanges ont été très importants sur le CIP Pechiney, portant sur 1,4 % du capital. En clôture, le titre a gagné 6,7 % à 377,70 francs. La veille, le certificat avait déjà terminé en tête des hausses avec un gain de 4,1 %. Au total, en deux séances, 2,5 % du capital ont changé de mains. Les milieux financiers s'attendent à une répercussion par le groupe Pechiney de la hausse des prix de l'aluminium. Le métal a en effet repris 34 dollars à 2 141 dollars la tonne, son plus haut niveau depuis mai 1989.

PECHINEY CIP sur 10 jours

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	clôture Francs	Variation sem. F	Variation sem. %
CEP Communication1	446	[illegible]	−4,29
SFIM 2	892	[illegible]	+4,94
Ugine S.A 1	391	[illegible]	+4,26
Finextel 1	89,35	[illegible]	−3,49
Saint-Louis 1	1352	[illegible]	−1,67
Docks France 1	654	[illegible]	+0,15
Saint-Gobain 1	625	[illegible]	+1,79
Jean Lefebvre 1	325	[illegible]	+1,56
Sade (Ny) 1	181,90	[illegible]	+0,49
Remy Cointreau 1	176,80	[illegible]	−10,70
BAISSES			
GAN 1	213	[illegible]	−21,97
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	53,70	[illegible]	−11,38
Union Assur.Fdal 1	467,80	[illegible]	−11,90
Immeubl.France 2	366	[illegible]	−9,62
Metrologie Inter.1	21,10	[illegible]	+6,03
Havas 1	356,40	[illegible]	−14,53
UGC DA (M) 1	186,70	[illegible]	−3,01
Canal + 1	785	[illegible]	−8,18
Esso 1	630	[illegible]	−11,88
Z Gr.Zannier #Ly 1	139,50	[illegible]	−2,37

VALEURS LES PLUS ACTIVES

	Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom 1	344040	163888654
Saint-Gobain 1	248970	155110020
Suez 1	501000	121651280
Total 1	328963	99975295,90
Elf Aquitaine 1	124948	46126252,60
Carrefour 1	21125	44073655
Peugeot 1	55725	39913025
LVMH Moet Vuitton1	47350	38484860
Societe Gale A 1	68010	35132780
B.N.P. 1	118750	28862884

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES	Clôture Francs	Variation semaine F	Variation semaine %
Clayeux (Ly)	130	[illegible]	+96,96
Deville	105	[illegible]	+1,05
Latecoere	315	[illegible]	+14,54
JeanJean	71,40	[illegible]	−3,51
Devanlay 2	914	[illegible]	−7,67
BAISSES			
CMM Industries	12	[illegible]	+8,10
Girodet # (Ly)	58	[illegible]	−10,76
Steph.Kelian #	114	[illegible]	−5,78
Siparex (Ly) #	76	[illegible]	+0,66
Tonna Electro.(Ny)	284,10	[illegible]	−5,90

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	19/01	19/01	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1254,99	[illegible]	−1,03
Ind. gén. SBF 250	1216,78	[illegible]	−0,94
Valeurs indus.	1395,03	[illegible]	−0,58
1 - Energie	1427,03	[illegible]	−1,19
2 - Produits de base	1398,14	[illegible]	−0,20
3 - Construction	1468,06	[illegible]	−0,10
4 - Biens d'équip.	1065,98	[illegible]	−0,08
5 - Automobile	1938,55	[illegible]	−0,38
6 - Biens consom.	1704,67	[illegible]	−0,67
7 - Indus. agro-alim.	1255,38	[illegible]	−1,10
Services	1164,44	[illegible]	−0,86
8 - Distribution	1779,08	[illegible]	+0,05
9 - Autres services	906,53	[illegible]	−1,50
Sociétés financières	986,31	[illegible]	−1,63
10 - Immobilier	736,96	[illegible]	−0,85
11 - Services financ.	1026,36	[illegible]	−2,15
12 - Sociétés invest.	1081,17	[illegible]	−0,65
Ind. Second Marché	238,29	[illegible]	−0,58

Indice SBF 120 sur 3 mois

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Tokyo en baisse

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse de 1,23 % vendredi 20 janvier sous la pression continue de ventes de valeurs vedettes par des opérateurs étrangers. L'indice Nikkei a perdu 235,52 points à 18 840,22 points, son plus bas niveau depuis le 28 novembre 1994, date à laquelle l'indice avait terminé à 18 811,36 points. Vif repli également la veille à Wall Street, où les valeurs, déprimées par de nouvelles spéculations sur un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) lors de la réunion de son comité de l'Open Market du 31 janvier, ont terminé en baisse de 1,2 % à 3 882,21 points. La tendance était identique à Londres, quelques heures plus tôt, où l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 0,9 % à 3 028,6 points. Bien avant le recul de Wall Street, la tendance avait été déjà affectée dans la matinée par l'annonce d'une progression plus forte que prévu des ventes de détail en décembre (+ 0,5 %) et par la hausse des taux d'intérêt d'Halifax. Seule Francfort a réussi à terminer la séance sur un gain de 0,51 % à 2 089,36 points, en nette reprise après deux jours de baisse.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/01	Cours au 19/01	var. en %
Paris CAC 40	1837,110	1860,270	−1,26
New-York/DJ indus.	3901,730	3928,900	−0,70
Tokyo/Nikkei	[illegible]	19223,300	[illegible]
Londres/FT100	3028,600	3054,900	−0,87
Francfort/Dax 30	2089,360	2078,850	+0,50
Frankfort/Commer.	780,740	776,980	+0,48
Bruxelles/Bel 20	1536,700	1534,800	+0,12
Bruxelles/Général	1363,370	1361,680	+0,12
Suisse/SBS	283,130	282,220	+0,32
Milan/MIB 30	15507	15725	−1,41
Amsterdam/Gé. Cbs	276,800	276,908	−0,04
Stockholm/Affarsal	1165,730	1171,900	−0,53
Londres FT30	2317,600	2339	−0,92
Hong Kong/Hang S.	7422	7630,200	−2,81
Singapour/Strait t	2081,330	2103,560	−1,07

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	19/01	18/01
Alcoa	87,50	88,37
Allied Signal	36,12	36,25
American Express	30,12	30,50
AT & T	48,87	49,12
Bethlehem	17,75	18,12
Boeing Co	48,25	49,25
Caterpillar Inc.	54,75	58,62
Chevron Corp.	45,75	45,62
Coca-Cola Co	50,87	50,62
Disney Corp.	46,62	47,25
Du Pont Nemours&Co	57,50	57,62
Eastman Kodak Co	48	48,37
Exxon Corp.	62	62,12
Gén. Motors Corp.H	36	36,12
Gén. Electric Co	51	52,25
Goodyear T & Rubbe	37,25	38,75
IBM	76,50	77,50
Intl.Paper	77,62	78,62
J.P. Morgan Co	58,75	59,62
Mc Don Dougl	48,75	47,25
Merck & Co.Inc.	38,12	38,50
Minnesota Mng.&Mfg	52,50	53,12
Philip Moris	56,50	57,62
Procter & Gamble C	61,62	61,87
Sears Roebuck & Co	45,50	46,50
Texaco	61,12	61,50
Union Carb.	28,50	28,87
Utd Technol	64	64,37
Westingh. Electric	14	14
Woolworth	16,25	15,75

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	19/01	19/01
Allied Lyons	5,27	5,38
Barclays Bank	5,80	5,85
B.A.T. Industries	4,42	4,50
British Aerospace	4,57	4,61
British Airways	3,69	3,76
British Gas	3,11	3,11
British Petroleum	4,18	4,21
British Telecom	4,01	4,01
B.T.R.	3,04	3,04
Cadbury Schweppes	4,05	4,08
Eurotunnel	3,08	3,10
Glaxo	6,62	6,74
Grand Metropolitan	3,68	3,71
Guinness	4,14	4,20
Hanson Plc	2,39	2,44
Great Ic	5,33	5,43
H.S.B.C.	6,34	6,45
Imperial Chemical	7,83	7,85
Lloyds Bank	5,52	5,53
Marks and Spencer	3,86	3,91
National Westminst	4,78	4,88
Peninsular Orienta	5,72	5,74
Reuters	4,30	4,35
Saatchi and Saatch	1,19	1,20
Shell Transport	7,06	7,06
Smithkline Beecham	4,65	4,73
Tate and Lyle	4,40	4,39
Univeler Ltd	11,54	11,63
Wellcome	6,86	6,77
Zeneca	8,96	8,92

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	19/01	19/01
Allianz Holding N	2434	2434
Basf AG	322,90	317,70
Bayer AG	354,50	349,80
Bay hyp&Wechselbk	393,70	396
Bayer Vereinsbank	433	434
BMW	769,50	765
Commerzbank	326,50	326
Continental AG	231	233
Daimler-Benz AG	753	751
Degussa	455	455,50
Deutsche Babcock A	194,50	193,80
Deutsche Bank AG	713,50	711
Dresdner BK AG FR	400,50	401
Henkel VZ	541	535
Hoechst AG	332,50	326,80
Karstadt AG	542	536
Kaufhof Holding	448,30	447
Linde AG	934	922
DT. Lufthansa AG	192,20	190,80
Man AG	419	415
Mannesmann AG	426,50	420,80
Mettallges AG	139,30	139,50
Preussag AG	461,50	457,50
Rwe	438	437,30
Schering AG	1070,50	1057
Siemens AG	658,30	654
Thyssen	299	296,70
Veba AG	529	528,30
Viag	496,30	496,20
Wellag AG	1000	998

New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

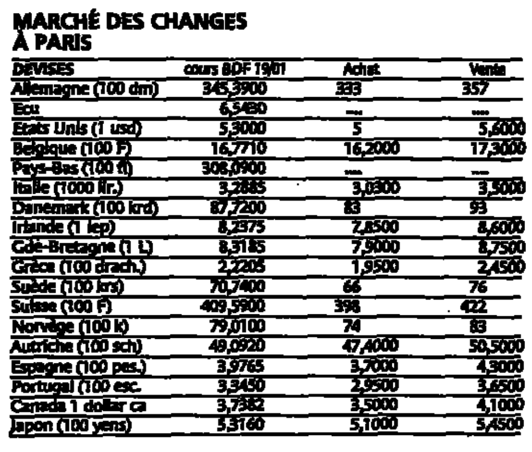
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Craintes américaines

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE américain était déprimé jeudi 19 janvier alors que la croissance américaine ne semble pas faiblir. Les obligations du Trésor à 30 ans, principale référence, ont rebondi à 7,82 % contre 7,78 % la veille. Une hausse de ses taux par la Réserve fédérale, le 31 janvier, semble de plus en plus probable aux analystes après l'annonce jeudi d'un déficit commercial de 10,53 milliards de dollars en novembre. Les analystes attendaient un deficit inférieur à 10 milliards de dollars. En rythme annuel, le creux atteindrait 152,5 milliards de dollars, soit le plus mauvais résultat historique pour les Etats-Unis. Mardi, la Réserve fédérale avait déjà annoncé une hausse de 0,7 % du taux d'utilisation des capacités industrielles, à 85,4 %. Un taux de 85 % est habituellement associé à un niveau qui déclenche des tensions inflationnistes.

Notionel 10 % première échéance, sur 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France Jour le Jour	5,31
Pibor 3 mois	6
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,71
Fed Funds	5,38
Eurodollar 3 mois	93,20
Bund 6,75 % 2004	7,51
Allemagne Jour le Jour	4,75
Euro DM 3 mois	94,68
Gilt 6,75 % 10/2004	8,67
Royaume-Uni Jour le Jour	5,87

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/01	Taux au 19/01	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,70	7,80	100,51
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,91	7,93	100,46
Fonds d'État 7 à 10 ans	8,11	8,11	100,66
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,19	8,18	101,01
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,49	8,49	101,33
Obligations françaises	8,34	8,35	100,48
Fonds d'État à TME	−0,64	−0,62	99,75
Fonds d'État à TRE	−0,59	−0,57	99,90
Obligat. franç. à TME	−0,52	−0,51	99,61
Obligat. franç. à PSR	+0,19	+0,18	100,06

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire: 8,25 %)

	19/01	19/01
Jour le Jour	5,31	—
1 mois	5,45	5,37
3 mois	5,40	5,32
6 mois	6,06	6,18
1 an	6,62	6,74
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,50	—
2 mois	5,62	—
3 mois	5,81	—
6 mois	6,18	—
9 mois	6,50	—
1 an	6,75	—
PIBOR ECU		
Pibor Ecu 3 mois	6,19	—
Pibor Ecu 6 mois	6,56	—
Pibor Ecu 12 mois	7,12	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONEL 10 %					
Mars 95	161304	[illegible]	111,18	[illegible]	110,88
Juin 95	699	[illegible]	110,34	[illegible]	110,06
Sept. 95	2	[illegible]	109,72	[illegible]	109,44
Déc. 95	—	[illegible]	0,04	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	36880	[illegible]	93,82	[illegible]	93,80
Juin 95	32743	[illegible]	93,34	[illegible]	93,31
Sept. 95	12531	[illegible]	93,01	[illegible]	92,97
Déc. 95	3812	[illegible]	92,72	[illegible]	92,67
ECU LONG TERME					
Mars 95	3099	[illegible]	81,12	[illegible]	80,86
Juin 95	—	[illegible]	—	[illegible]	80,60

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Janvier 95	26745	[illegible]	1873	[illegible]	1843
Février 95	469	[illegible]	1879,50	[illegible]	1852
Mars 95	1048	[illegible]	1888,50	[illegible]	1860
Juin 95	300	[illegible]	1850	[illegible]	1841

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,3000 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↘ 3,4539 | £/F ↗ 8,3185

Fermeté persistante du deutschemark

LE DEUTSCHEMARK poursuivait son ascension, vendredi 20 janvier, à Paris, s'échangeant au cours des premières transactions entre banques à 3,4617 francs contre 3,46 francs la veille au soir et 3,4539 francs selon le cours indicatif de la Banque de France de jeudi. Le dollar restait faible, s'échangeant à 5,2467 francs, 1,5152 deutschemark et 99,13 yens.

La veille déjà, le billet vert avait terminé la séance en nette baisse face aux principales devises à New York, à l'issue d'une séance dominée par des liquidations techniques après le passage de la devise américaine sous ses seuils de soutien.

	20/01	19/01
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	345,3900	333	357
Ecu	6,5480	....	....
Etats Unis (1 usd)	5,3000	5	5,6000
Belgique (100 F)	16,7710	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	308,0900	....	....
Italie (1000 lir.)	3,2885	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,7200	83	93
Irlande (1 iep)	8,2375	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,3185	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2205	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,7400	66	76
Suisse (100 F)	409,5900	398	422
Norvège (100 k)	79,0100	74	83
Autriche (100 sch)	49,0920	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	3,9765	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3450	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7382	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	5,3160	5,1000	5,4500

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Etats-Unis (dollar)	5,30	[illegible]	5,30	[illegible]
Yen (100)	5,30	[illegible]	5,32	[illegible]
Deutschemark	3,45	[illegible]	3,45	[illegible]
Franc Suisse	4,09	[illegible]	4,10	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,32	[illegible]	3,32	[illegible]
Livre sterling	8,32	[illegible]	8,31	[illegible]
Peseta (100)	4,03	[illegible]	4,03	[illegible]
Franc Belge	16,77	[illegible]	16,78	[illegible]
Dollar Canadien	3,73	[illegible]	3,72	[illegible]
Florin Pays-Bas	3,08	[illegible]	3,08	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,40	5,68	6,10
Eurodollar	5,87	6,25	6,68
Eurolivre	6,28	6,43	7,75
Eurodeutschemark	4,81	4,97	5,22

L'OR

	cours 19/01	cours 19/01
Or fin (k. barre)	64850	65000
Or fin (en lingot)	65300	65500
Once d'Or Londres	382	383,10
Pièce française(20f)	375	376
Pièce suisse (20f)	375	379
Pièce Union lat(20f)	375	377
Pièce 20 dollars us	2505	2505
Pièce 10 dollars us	1250	1252,50
Pièce 50 pesos mex.	2420	2430

LE PÉTROLE

	cours 19/01	cours 19/01
WTI (New York)	16,47	16,55
Brent (Londres)	16,83	16,94
Crude Oil (New York)	18,36	18,49

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/01	19/01
Dow-Jones comptant	186,73	[illegible]
Dow-Jones à terme	254,79	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		[illegible]
Cuivre comptant	—	[illegible]
Cuivre à 3 mois	—	[illegible]
Aluminium comptant	—	[illegible]
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain comptant	—	[illegible]
Etain à 3 mois	—	[illegible]
Zinc comptant	—	[illegible]
Zinc à 3 mois	—	[illegible]
Nickel comptant	—	[illegible]

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	4,89	[illegible]
Platine à terme	405,50	[illegible]
Palladium	158,75	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,20	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,34	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	5,53	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	157,80	[illegible]
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	105,25	[illegible]
Carc. porc (Chicago)	0,42	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1404	[illegible]
Café (Londres)	2832	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1745,99	[illegible]
Sucre roux (Paris)	408	[illegible]
Coton (New York)	0,91	[illegible]
Jus d'orange (NY)	1,06	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 20 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 6,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 — PARIS — −0,64 %
CAC 40 : 1825,41

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
EDF-GDF 3%	6240	6200	− 0,64	5
B.N.P. (T.P)	1010	1010	—	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	912	911	− 0,11	10
Renault (T.P.)	1844	1800	− 2,39	10
Rhone Poulenc(T.P)	1960	1960	—	10
Saint Gobain(T.P.)	1145	1140	− 0,44	10
Thomson S.A (T.P)	1066	1066	—	10
Accor 1	537	539	+ 0,37	25
Air Liquide 1	733	736	+ 0,41	10
Alcatel Alsthom 1	477	478,10	+ 0,23	10
Alcatel Cable 1	410	411	+ 0,24	10
Alspi 1	362	362	—	50
AGF-Ass.Gen.France	195	191	− 2,05	10
Axa 1	224,90	221,10	− 1,69	5
Bail Invest. 1	845	840	− 0,59	1
Bancaire (Cie) 1	495	488,50	− 1,31	25
Bque Colbert C2#	104	104	—	25
Bazar Hot. Ville 2	526	—	—	50
Berger (M) 2	1430	—	—	1
BIC 1	692	685	− 1,01	25
BIS 1	329	322	− 2,13	25
B.N.P. 1	246	242,40	− 1,46	10
Bollore Techno.1	468,50	463	− 1,17	5
Bongrain 1	2802	2802	—	1
Bon Marche (Au) 1	903	903	—	1
Bouygues 1	514	516	+ 0,39	25
Canal + 1	810	785	− 3,09	5
Cap Gemini Sogeti 1	150,80	146,80	− 2,65	10
Carnaudmetalbox 1	186	183,30	− 1,45	50
Carrefour 1	2117	2084	− 1,56	5
Casino Guichard 1	136	136,60	+ 0,44	50
Casino Guich.ADP 1	117,60	117	− 0,51	50
Castorama Dl (Li) 1	713	692	− 2,95	10
C.C.F. 1	199,90	199,50	− 0,20	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	56,45	53,70	− 4,87	100
Cegid (Ly) 1	423	419	− 0,95	10
CEP Communication1	430	446	+ 3,72	50
Cerus Europ.Reun 1	87	85,80	− 1,38	5
Cetelem 1	906	896	− 1,10	10
CGIP 1	1033	1024	− 0,87	25
Chargeurs 1	1093	1096	+ 0,27	25
Christian Dior 1	401	401	—	5
Ciments Fr.Priv.B1	221,90	218	− 1,76	25
Clarins 1	405	404	− 0,25	10
Club Mediterranee1	411	409	− 0,49	50
Coflexip	255	254	− 0,39	1
Colas 1	913	913	—	25
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	100
Comptoir Moder. 1	1344	1336	− 0,60	5
CPR Paris.Reesc. 1	332	334	+ 0,60	25
Cred.Fon.France 1	720	709	− 1,53	10
Credit Local Fce 1	380,20	378,60	− 0,42	10
Credit Lyonn.CIP 1	364	365	+ 0,27	25
Credit National 1	375	372	− 0,80	10
CS(ex.CSEE)1	330,10	330	− 0,03	25
Damart 1	5170	5100	− 1,35	1
Danone 1	731	731	—	10
Dassault-Aviation1	438,90	438,90	—	10
Dassault Electro 1	384	381	− 0,78	10
De Dietrich 1	2795	2770	− 0,89	1
Degremont 1	373	376	+ 0,80	10
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	71,20	70	− 1,69	50
DMC (Dollfus Mi)1	290,50	281,80	− 2,99	50
Docks France 1	645	654	+ 1,40	25
Dynaction 1	132	131	− 0,76	25
Eaux (Cie Des) 1	480,80	481	+ 0,04	10
E.B.F 1	899	898	− 0,11	5
Ecco 1	591	585	− 1,02	25
Eiffage 1	800	800	—	10
Elf Aquitaine 1	371,60	369,40	− 0,59	1
Eridania Beghin 1	715	713	− 0,28	50
Essilor Intl 1	755	750	− 0,66	25
Essilor Intl ADP 1	487	486	− 0,21	25
Esso 1	650	630	− 3,08	50
Eurafrance 1	1649	1638	− 0,67	5
Euro Disney 1	9,90	9,90	—	100
Euro RSCG W.W 1	497	490	− 1,41	10
Europe 1-1	1425	1385	− 2,81	1
Eurotunnel 1	25,80	25,25	− 2,13	50
Filipacchi Medias1	902	894	− 0,89	10
Finextel 1	88,40	89,85	+ 1,64	100
Fives-Lille 1	470	470	—	50
Fromageries Bel 1	4479	4435	− 0,98	1
Galeries Lafayet.1	2215	2170	− 2,03	1
GAN 1	226	213	− 5,75	10
Gascogne (B) 1	503	501	− 0,40	50
Gaz et Eaux 1	1760	1758	− 0,11	1
Geophysique 1	297	293,10	− 1,31	50
G.F.C. 1	384,50	380	− 1,17	10
Groupe Andre S.A.1	520	510	− 1,92	10
Groupe De La Cite1	723	725	+ 0,28	10
GTM-Entrepose 1	352	352,20	+ 0,06	50
Guilbert 1	458	458	—	5
Guyenne Gascogne 1	1300	1296	− 0,31	5
Havas 1	369	356,40	− 3,41	25
I.D.I.A 1	151	158,60	− 0,26	50
Imetal 1	515	507	− 1,55	25
Immeubl.France 2	380	366	− 3,68	10
Immob.Phenix 1	48,80	48,10	− 1,43	100
Ingenico 1	87,90	86,50	− 1,59	25
Interbail 1	351,90	346	− 1,68	25
Intertechnique 1	520	513	− 1,35	10
Jean Lefebvre 1	321	325	+ 1,25	10
Klepierre 1	559	552	− 1,25	25
Labinal 1	767	770	+ 0,39	25
Lafarge Coppee 1	358,50	357,30	− 0,33	10
Lagardere (MMB) 1	119,50	119	− 0,42	25
Lapeyre C1	270	269,10	− 0,33	25
Lebon 2	288	—	—	25
Legrand 1	6370	6350	− 0,31	5
Legrand ADP 1	4291	4300	+ 0,21	5
Legris indust. 1	332	332	—	50
Locindus 1	850	830	− 2,35	25
LVMH Moet Vuitton1	820	812	− 0,98	10
Lyonnaise Eaux 1	434	432,70	− 0,30	5
Marine Wendel 1	341,50	335,50	− 1,76	50
Matra-Hachette 1	116,40	113,50	− 2,49	50
Metaleurop 1	74,20	72,35	− 2,49	100
Metrologie Inter.1	21,90	21,10	− 3,65	1
Michelin 1	208,70	206,10	− 1,25	50
Moulinex 1	100	100	—	100
Navigation Mixte 1	980	966	− 1,43	25
Nord-Est 1	134,10	133,50	− 0,45	100
Nordon (Ny) 2	401,10	—	—	25
NRJ # 1	500	498	− 0,40	10
Olipar 1	8,95	8,70	− 2,79	100
Oreal 1	1090	1084	− 0,55	10
Paribas 1	342	336,90	− 1,49	5
Pechiney CIP 1	377,70	379	+ 0,34	50
Pechiney Intl 1	159	155,90	− 1,95	100
Pernod-Ricard 1	305,60	301,80	− 1,24	5
Peugeot 1	719	719	—	25
Pinault-Prin.Red.1	973	960	− 1,34	5
Plastic-Omn.(Ly) 1	578	570	− 1,38	25
Poliet	375	371,50	− 0,93	25
Primagaz 1	800	785	− 1,88	25
Promodes 1	936	934	− 0,21	10
Publicis 1	403,20	399	− 1,04	10
Radiotechnique 1	566	565	− 0,18	25
Remy Cointreau 1	175,10	176,80	+ 0,97	25
Renault 1	175,80	174,60	− 0,68	1
Rexel 1	685	678	− 1,02	25
Rhone Poulenc A 1	128,30	128	− 0,23	10
Rochette (La) 1	54,70	55	+ 0,55	100
Roussel Uclaf 1	627	625	− 0,32	25
Rue Imperiale(Ly)1	3485	3490	+ 0,14	1
Sade (Ny) 1	180,10	181,90	+ 1	50
Sagem 1	2610	2600	− 0,38	1
Saint-Gobain 1	617	625	+ 1,30	10
Saint-Louis 1	1333	1352	+ 1,43	25
Salomon (Ly) 1	2050	2001	− 2,39	10
Salvepar (Ny) 2	434	433	− 0,23	25
Sanofi 1	252	249,90	− 0,83	5
Sat 2	1940	1935	− 0,26	1
Saupiquet (Ns) 1	1206	—	—	25
Schneider 1	368	366,10	− 0,52	25
SCOR S.A 1	111,90	112	+ 0,09	10
S.E.B.1	519	520	+ 0,19	10
Sefimeg 1	346	342,20	− 1,10	5
Selectibanque 1	155	152	− 1,94	100
SFIM 2	862	892	+ 3,48	1
SGE 1	182,10	182,50	+ 0,22	100
Sidel 1	1023	1025	+ 0,20	5
Simco 1	407	406,90	− 0,02	25
S.I.T.A 1	651	654	+ 0,46	10
Skis Rossignol 1	1850	1831	− 1,03	10
Sligos 1	379,90	380	+ 0,03	25
Societe Gale A 1	521	518	− 0,58	10
Sodexho 1	854	854	—	10
Sommer-Allibert 1	1719	1710	− 0,52	1
Sophia 1	406	406	—	25
Sovac 1	359	356	− 0,84	10
Spie Batignolles 1	254,50	250	− 1,77	25
Strafor Facom 1	603	600	− 0,50	10
Suez 1	243,60	241,50	− 0,86	25
Synthelabo 1	217	214,40	− 1,20	25
Technip S.A. 1	256,70	259	+ 0,90	1
Thomson-CSF 1	147	144	− 2,04	100
Total 1	307,50	301,90	− 1,82	1
UAP 1	130,90	130,30	− 0,46	10
UFB Locabail 1	373,20	362	− 3	10
UGC DA (M) 1	192,90	186,70	− 3,21	25
Ugine S.A 1	380,60	391	+ 2,73	5
UIC 1	205,20	—	—	10
UIF 1	411	406	− 1,22	25
UIS 2	215	215	—	10
Uniball 1	478,90	472,20	− 1,40	25
Union Assur.Fdal 1	488	467,80	− 4,14	1
Valeo 1	250	249,90	− 0,04	10
Vallourec 1	254	250	− 1,57	100
Via Banque 1	352	352	—	25
Worms & Cie 1	235	232,50	− 1,06	10
Z Gr.Zannier #Ly 1	143,90	139,50	− 3,06	10
Zodiac 1	2129	2110	− 0,89	1
Elf Gabon 1	996	995	− 0,10	25

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
ABN AMRO Holding 1	186,20	185,10	− 0,59	50
American Express 1	161,40	157,40	− 2,48	50
Anglo American 1	266	265	− 0,38	50
Amgold 1	485,50	480	− 1,13	50
A.T.T. 1	262,90	256,10	− 2,59	100
Banco Santander 1	191	—	—	50
Barrick Gold 1	117,90	116,50	− 1,19	100
B.A.S.F. 1	1105	1100	− 0,45	25
Bayer 1	1220	1222	+ 0,16	25
Blenheim Group 1	16,90	16,90	—	100
Buffelsfontein 1	37	35,80	− 3,24	100
Chase Manhattan 1	184	176,60	− 4,02	50
Daimler Benz 1	2600	2570	− 1,15	10
De Beers 1	117,10	115,50	− 1,37	100
Deutsche Bank 1	2451	2439	− 0,49	10
Dresdner Bank 1	1381	1370	− 0,80	10
Driefontein 1	71,70	71,20	− 0,70	100
Du Pont Nemours 1	302,10	300,70	− 0,46	50
Eastman Kodak 1	255,80	257,20	− 1,80	50
East Rand 1	6,85	6,70	− 2,19	500
Echo Bay Mines 1	54	53,55	− 0,83	100
Electrolux 1	270	261	− 3,33	100
Ericsson 1	295,80	295,80	—	100
Exxon Corp. 1	328,20	323,10	− 1,55	100
Ford Motor 1	151,90	144,80	− 4,67	100
Freegold 1	69,90	69	− 1,29	100
Gencor Limited 1	16,80	16,30	− 2,98	500
General Electric 1	278,50	267,10	− 4,09	50
General Motors 1	212,50	211,30	− 0,56	50
Generale Belgique1	360,80	—	—	50
Grd Metropolitan 1	31,70	31,90	+ 0,63	100
Guinness Plc 1	35,10	35	− 0,28	100
Hanson Plc 1	20,30	19,65	− 3,20	500
Harmony Gold 1	46,60	47,20	+ 1,29	100
Hewlett-Packard 1	560	—	—	50
Hitachi 1	49	48,25	− 1,53	500
Hoechst 1	1135	—	—	25
I.B.M 1	410	403,30	− 1,63	25
I.C.I 1	64	63,60	− 0,63	100
I.T.T. 1	473,90	472,20	− 0,36	50
Ito Yokado 1	278,50	275	− 1,26	100
Matsushita 1	80,10	78,20	− 2,37	500
Mc Donald's 1	155,60	151,70	− 2,51	100
Merck and Co 1	202,20	199,40	− 1,38	20
Minnesota Mining 1	281,10	—	—	50
Mitsubishi Corp. 1	65,15	63,25	− 2,92	100
Mobil Corporat. 1	444,50	441	− 0,79	100
Morgan J.P. 1	317,70	309,70	− 2,52	25
Nestle SA Nom.1	4851	4830	− 0,42	5
Nippon MeatPacker1	70	70	—	100
Norsk Hydro 1	204	200	− 1,96	100
Petrofina 1	1556	—	—	25
Philip Morris 1	300,10	296,10	− 1,33	50
Philips N.V 1	170,90	167,80	− 1,81	100
Placer Dome Inc 1	109	109,20	+ 0,18	100
Procter Gamble 1	335	322,10	− 3,85	25
Quilmes 1	233	234	+ 0,43	50
Randfontein 1	50	50,20	+ 0,40	100
Rhone Poul.Rorer 1	194	192	− 1,03	50
Royal Dutch 1	576	574	− 0,35	25
R T Z 1	66,10	66	− 0,15	100
Saatchi & Saatchi1	9,75	9,65	− 1,03	100
Sega Enterprises 1	286	280	− 2,10	10
Saint-Helena 1	46	46,35	+ 0,76	100
Schlumberger 1	276,30	275,30	− 0,36	100
SGS Thomson Micro.	140	138,50	− 1,07	1
Shell Transport 1	58,35	58,20	− 0,26	500
Siemens 1	2257	2245	− 0,53	10
Sony Corporation 1	272	268,70	− 1,21	100
Sumitomo Bank 1	96,30	93,10	− 3,32	100
T.D.K 1	236,80	230	− 2,87	100
Telefonica 1	59,75	59,60	− 0,25	100
Toshiba 1	34,30	33,90	− 1,17	500
Unilever 1	620	613	− 1,13	50
Unit.Technologie 1	340,70	335	− 1,67	50
Vaal Reefs 1	434	427	− 1,61	50
Volkswagen A.G 1	1427	1420	− 0,49	10
Volvo (act.B) 1	100,50	101	+ 0,50	50
Western Deep 1	179	178,50	− 0,28	100
Yamanouchi 1	107,10	107	− 0,09	100
Zambia Copper 1	3,88	3,84	− 1,03	500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,20	1,899
CEPME 8,5% 88 CA	102,90	4,727
CEPME 9% 89 CA#	103,71	3,797
CEPME 9% 92-06 TSR	101,55	5,203 o
CFD 9,7% 90 CB	107,81	9,275 ↓
CFD 8,6% 92 CB	102,30	6,565 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	106,37	2,466 ↑
CFF 9% 88-97 CA#	103,23	2,688
CFF 10,25% 90 CB#	—	8,734
CLF 8,9% 88 CA#	103,35	5,779
CLF 9%88-93/98 CA#	103,37	8,704
CNA 9% 4/92 CB	—	6,436 ↑
CRH 8,6%92-93-94CB	100,65	4,830
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,10	7,475 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	7,987
EDF 8,6% 92 CA#	102	6,739
Em.Etat10,26%86CA	103,50	8,826 ↑
Emp.Etat 6%7/93 CA	97	3,090
Finansder 9%91CB#	103,85	1,356 ↑
Finansd.8,6%92 #CB	102,30	8,435 ↓
Floral9,75% 90 CA#	—	4,808
OAT 8,70%5/95 CA#	100,90	5,721
OAT 9,8% 1/96 CA#	102,99	9,532 d
OAT 8,50% 6/97CA #	102,60	4,867
OAT 9,90%12/97 CA#	105,99	1,031
OAT 88-98 TME CA	100,40	6,511
OAT 9/1998 TRA	—	2,040
OAT 9,50%88-98 CA#	105,35	5,440
OAT TMB 01/99 CA	99,36	5,736 ↑
OAT 8,125% 99 CA#	101,45	5,342 d
OAT 8,50%90/00 CA#	102,50	6,940
OAT 9/00 TRA CA	102	2,668
OAT 10% 5/00 CA#	108,55	6,521
OAT 01 TME CA	99	6,511
OAT 8,5%11/02 CA #	102,58	1,304
OAT 8,50% 19 CA #	100,02	2,026 ↑
OAT.8,50%92-23 CA#	99,80	6,288
PTT 11,2% 85 CB#	103,70	1,547
SNCF 8,8% 87-94CA	101,85	8,487
Lyon.Eaux 6,5%90CV	806	—

ACTIONS	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	460	458
Bains C.Monaco 2	625	625
B.N.P.Intercont.2	290	278
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,35	18,35
Cambodge	860	850
Carbone Lorraine 2	670	671
CBC 1	248	246
Centenaire Blanzy	285	281
Ceragen Holding	33	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	322	323
C.I.T.R.A.M. (B)	2817	—
Cpt Lyon Alem.2	370	366
Concorde-Ass Risq2	805	805
Gpe Valfond ex.CMP	17,25	—
Credit Gen.Ind.	30	—
Darblay	580	555
Didot Bottin	612	612
Eaux Bassin Vichy	2600	—
Ecia 1	656	675
Ent.Mag. Paris	3816	3860
Eridania Beghin CI	660	659
Fidel(ex Immofice)2	141,20	[illegible]
Finalens	370	—
F.I.P.P.	111	—
Fonciere (Cie)	510	509
Fonciere Euris	190,80	185
Foncina #	485	—
France I.A.R.D.	603	573
France S.A 1	758	740
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	295	295
Genefim	198	192
Gevelot	1075	1050
G.T.I (Transport)2	402	402
Immobail 2	301	299
Immobanque 2	800	817
Im.Marseillaise 2	5990	5570
Invest.(Ste Cie.)	1420	1420
Lille Bonnieres	1600	[illegible]
Locafinanciere	446	430
Louvre 1	209,50	206,10
Lucia	80	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix	178	176
Metal Deploye	395	—
Mors 2 #	17	16,10
Navigation (Nle)	82	81,90
Origny-Desvroise	1345	1300
Paluel-Marmont	375	—
Pap.Clairefont(Ny)	829	824
Parfinance 2	190	193,90
Paris Orleans	242,20	241
Piper Heidsieck	800	—
Porcher	221	—
Promodes (CI)	671	—
Rochefortaise Com	180	185
Rosario 2	206	207
Rougier #	798	797
S.A.F.I.C Alcan	300	300
Saga	370	374
Salins du Midi 2	453,10	453,10
Savoisienne M	156	—
Sitle 2	672	672
S.I.P.H.	191	[illegible]
Sofal	300	—
Soffo	304,70	—
Softam act.a reg.	75,30	75,30
Sofragi	3670	—
Soudure Autogene	948	941
Sovabail	400	415
Taittinger 1	2162	2290
Tour Eiffel	292	—
Elyo 2	279,80	276
Vicat 2	504	504
Virax	123	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ♦	55	55
AFE 2 #	427	432
Aigle 2	245	235
Alain Manoukl(Ly)2#	92,20	90,50
Albert S.A (Ns) ♦	126,10	126,10
Altran Techno 1 #	459,80	450
Arnault Associes	449	432
Axime (ex.Segin)	255	250
B.A.C. ♦	23,70	28,70
Bque Picardie (Li)	550	556
Bque Sofirec (M) ♦	485	485
Bque Tarneau (B)#	205,50	205
Bque Vernes ♦	672	672
Beneteau #	400,10	405
B I M P	107	107
Boiron (Ly) 1 #	435	426
Boisset (Ly)# ♦	290	290
Brioche Pasq.(Ns)1	578	574
But S.A. 1	865	856
Cardif SA 1	617	590
CDA-Cie des Alpes2	163,90	160
C.E.E 2#	421	417
CEGEP #	163	163
Cermex 2 # (Ly) ■	330,30	331
CFJPE(exGAN part#2	90	90
CFPI	252	251
Christ.Dalloz 2 #	695	694
Change Bourse (M)	226	225
Cipe France Ly 2 #	705	704
CNIM (a ech.)	876	898
CNIM CA#	259,90	258
Codetour ♦	260	260
Comp.Euro.Tele-CET ♦	156	156
Conflandey S.A.	359,90	354
C.A. de la Brie 2	355,60	355,80
C.A.Gironde (B)	431,50	431,50
C.A.Haute Normand.	394	393,80
C.A.Ile & Vilaine	327	327
C.A.Indre et Loire	302,50	302,50
C.A. Paris IDF 1	815	818
C.A.de l'Isere Ly	373	373
C.A.Loire Atl.(Ns)	350	349
C.A.Loire/H.Loire ●	815	815
C.A. du Loiret CCI	470	468
C.A.Morbihan (Ns)	344	342
C.A.du Nord (Li)	449	460
C.A. Oise CCI	235,10	235
C.A.Pas de Calais	406	406,10
C.A. Somme CCI 2	238	237,80
C.A.Toulouse (B)	343	343
Chaine et Trame #	244	240
C.A. Midi CCI#(Ly)	186	185
Credit de l'Est ♦	380	388
Creeks ♦	109,80	109,80
Dapta-Mallinjoud 2	125,10	129,50
Darnal Expansion#2	56	55
Dauphin OTA ♦	261	261
Delta Prot.# C2 Ly	279	279
Desquenne Giral ♦	160	160
Devanlay 2	871	914
Deveaux(Ly)	600	600
Devernois (Ly)	415	415
Ducros Serv.Rapide ♦	98	98
Ecco Trav. Tempo 1	282	288
Editions Belfond ♦	90	90
Elysee Inv. 1	34	33
Emin-Leydier# (Ly)	492	495
Eramet 2	364	378
Europ.Extinc.(Ly)#	268	260
Europ Propulsion 2 ♦	296	296
Expand 2	319	325
Factorem	470	470
Faiveley #2	258	258
Finabail 2	130	129,80
Finacor 2	136,40	136,40
Fininfo	450	451
Fructivie 1	600	600
Gautier France 2#	345	344
Gel 2000 2	111,90	108,70
GFI Industries # ♦	350	350
Girodet # (Ly)	65,95	58
GLM S.A.	390	390
Grandoptic.Photo #	393	393
Gpe Guillin # Ly	119,30	121
Kindy #	190	186,30
Guerbet 2	298	298
Hermes internat.1#	551	554
Hurel Dubois ♦	430	430
ICBT Groupe # 2	165	165
I.C.C. 2	183	183
Idianova	64,60	68,30
Immob.Hotel. 2 #	181	175,10
Installux (Ly)2#	509	500
Int. Computer #	140	146
Invest.Paris 1	127	126,50
IPBM 2 ♦	63	63
J.Clairbois(Ly) ♦	112,10	112,10
Lambert-Riviere	470	470
M6-Metropole TV 2	312	314
Manitou 2#	360	359
Manutan ♦	409	409
Marie Brizard 2 ♦	1250	1250
Maxi-Livres/Profr.	423,20	432,40
Mecadyne	175	175
Mecelec 2 # (Ly)	129,90	125
MGI Coutier 2#	555	554
Michel Thierry# 2	750	758
Monneret Jouet #	94,50	95
Naf-Naf 1#	170,80	171
Norbert Dentres.2#	328	328
N.S.C Schlum.2 Ny	1020	1007
OGF Omn Gest.Fin.1	675	689
Onet	1100	1100
Paul Predault #	188	188
P.C.W. 2 #	96	95
Petit Boy #	106,50	105
Pier Import	96,10	96,10
Pochet 2	1051	1090
Poujoulat Ets (Ns)	211,90	210
Radiall 2#	300	296
Rallye(Cathiard)Ly	150,80	152,90
Reydel Indust.Li 2	925	925
Robertet #	1110	1100
Rouleau-Guichard 2	415	415
Securidev 2 #	103	102
Sediver 2 #	217	213
Seribo 2	420	428
Siparex (Ly) #	80	76
Smoby (Ly) 2	506	506
Sofco (Ly)	158	157
Sofibus ♦	418	418
Sogepag 2 #	124	123
Sogeparc (Fin) 1	604	600
Sopra 2 ♦	289	289
Spir Communication	567	580
Steph.Kelian #	120	116
Sylea 2	451	446
Teisseire-France ♦	206,20	206,20
TF1-1	473	468,10
Thermador Hold(Ly)	401	405
Trouvay Cauvin 2#	152	152
Unilog 2	275	274,10
Union Fin.France 1	545	540
Via Credit(Banque) ♦	159,10	159,10
Viel et Cie #	162	162
Vilmorin et Cie#2	365	360
Virbac	520	526

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 19 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34429,27	34429,27
Actimonétaire D	30885,10	30885,10
Améri-gan	8053,56	7743,81
Amplia ◊	107751,24	107751,24
Amplitude Monde D ♦	710,41	689,72
Antigone Trésorerie	793618	793618
Arbitr. Court Terme	8775,58	8775,58
Associa Première	34734,35	34734,35
Associc	1145,96	1145,96
Atout Amérique	101,95	99,46
Atout Asie	98,06	95,67
Atout Emergent ♦	860,80	835,73
Atout Futur C	522,17	509,43
Atout Futur D	507,79	495,40
Aurecic	1485,62	1442,35
Avenir Alizes	1836,28	1800,27
Axa Valeurs PER ♦	146,63	142,36
Cadence 1	1022,45	1012,33
Cadence 2	1030,74	1020,53
Cadence 3	1018,59	1008,50
Capimonetaire	7503,03	7495,53
Capiobfig	7370,90	7297,92
Capitacic	1520	1497,54
Cicamonde	1146,34	1112,95
Coexis	1560,45	1531,35
Comptavalor	4251,53	4245,16
Crédit Mutuel Capital	1465,14	1436,41
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	787,65	787,65
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	92,83	90,35
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	90,56	88,14
Créd.Mut.Ep.J	20915,32	20915,32
Créd.Mut.Ep.long.T.	206,28	200,76
Créd.Mut.Ep.Monde	1117,69	1087,78
Créd.Mut.Ep.Quatre	1064,33	1035,84
Dieze	1572,34	1543,02
Ecocic	1173,06	1138,89
Ecupar ♦	126,54	122,85
Ecur. Actions futur	189,36	183,84
Ecur. Capicourt ♦	200,15	199,65
Ecur. Capitalisation	197,05	195,10
Ecur. Distrimonétaire	10123,78	10123,78
Ecur. Expansion ♦	295139,24	293963,39
Ecur. Géovaleurs	2659,75	2582,28
Ecur. Investissement	158,78	154,16
Ecur. Monepremière ♦	10186,71	10186,71
Ecur. Monétaire	11869,12	11869,12
Ecur. Trésorerie	292,05	292,05
Ecur. Trimestriel ♦	1928,29	1909,20
Elanciel D	118,24	114,80
Elicash ◊	852711,26	852711,26
Emergence Poste D	99,27	96,38
Energia	340,35	324,92
Eparcic	4395,85	4395,85
Eparcourt-Sicav ♦	203,34	202,83
Epargne-Unie	1435,57	1400,56
Eufi Cash capi ♦	9477,83	9477,83
Eurco Solidarité	1149,26	1137,88
Eurocic Leaders	1225,13	1189,45
Eurodyn	1400,10	1365,95
Euro Gan	7809,93	7589,55
Fonsicav	17644,75	17609,53
France-gan	12944,30	12446,44
France Garantie	262,44	261,92
France Obligations	460,59	456,03
Francic	483,35	469,27
Francic Pierre	111,88	108,62
Francic-Regions	1386,16	1345,79
GAN Rendement	5099,47	5024,11
Gestilion	17833,43	17833,43
Horizon	1484,38	1441,15
HLM Monétaire	16956,60	16956,60
Indicia ♦	1088,45	1061,71
Indust.Fse.Court.T	1806,45	1797,46
Intensys D	107,87	107,60
Interepar ♦	104500,94	101457,22
Interoblig	5571,63	5516,47
Intersélection Fce	530,42	520,02
Japacic	173,15	168,13
Jeunepargne	330,12	325,24
Latitude C	2704,90	2708,85
Lion Association	10652,60	10652,60
Lion Institution	35854,76	35765,35
Lionplus	1177,88	1154,78
Lion Trésor	2176,23	2154,68
Livret Bourse Inv.	587,72	570,60
Livret Portefeuil.	780,71	757,97
Méditerranée ♦	214,15	207,91
Mensuel CIC	10125,21	10024,96
Moneden	83020,37	83020,37
Moné-Dis ◊	10126,98	10126,98
Mone.J. ◊	10838,87	10838,87
Monévalor	49870,01	49870,01
Mutualité dépôts	16373,42	16340,74
Natio Court Terme	12750	12750
Natio Court Terme2	347049	347049
Natio Epargne	21366,12	21154,57
Natio Ep. Capital	13134,20	13004,16
Natio Ep. Croissance	1931,79	1899,91
Natio Ep. Obligations	206,02	201,98
Natio Epargne Retraite	125,41	122,95
Natio Epargne Trésor	9327,53	9308,91
Natio Epargne Valeur	477,07	467,72
Natio France Index	1002,10	982,45
Natio Immobilier	1223,84	1199,84
Natio Inter	1686,75	1653,68
Natio Monétaire	5022,32	5017,30
Natio Opportunités	139,41	136,68
Natio Patrimoine	1350,86	1324,37
Natio Perspectives	1141,38	1119
Natio Placements	71414,32	71414,32
Natio Revenus	1019,03	1008,94
Natio Sécurité	11453,49	11453,49
Natio Valeurs	901,28	883,61
Nippon-Gan	6781,77	6520,93
Nord Sud Dévelop.	1884,11	1880,35
Oblicic-Mondial	2932,51	2889,17
Oblicic-Régions	1074,01	1058,14
Oblifutur	3283,96	3228,78
Oblig. ttes caté.	206,61	203,56
Obilion	1622,31	1606,25
Oblisécurité Sicav	15712	15712
Oblitys D	513,73	508,14
Oraction	1468,75	1432,93
Pervalor	581	569,61
Plénitude D	146,54	142,27
Poste Croissance C	3260,25	3256,99
Poste Gestion C	40070,02	40070,02
Première Oblig. C	11753,64	11753,64
Première Oblig. D	10940,14	10932,62
Prévoy. Ecureuil	98,74	97,76
Proficlus	922,03	904,84
Rentacic	161,65	159,28
Revenus Trimestr.	5179,89	5128,60
Revenu-Vert	1131,81	1110,07
Sécuricic	2081,45	2081,45
Sécuri-Gan	12469,34	12224,84
Sécuritaux	1671,98	1671,98
Sensivalor	31763,63	31763,63
SEVEA ♦	102,88	100,87
SFI-CNP Assur	723,37	703,30
S.G. France opport. C	1410,94	1383,27
S.G. France opport. D	1398,08	1370,67
S.G. Monde opport. C	954,51	935,79
S.G. Monde opport. D	954,51	935,79
Sicav Associations	2211,54	2211,54
Sicav 5.000	469,93	460,72
S.I. Est ♦	1279,37	1242,11
Silvafrance	744,35	729,76
Silvam	420,85	432,60
Silvarente	213,46	209,27
Silvinter	498,11	488,34
Sogenfrance C	1290,73	1265,42
Sogenfrance D	1206,51	1182,85
Sogépargne	296,19	293,26
Sogevar	1114,59	1092,74
Soginter	1561,78	1531,16
Soleil Investissements	664,03	658,49
Solstice D	2238,33	2232,75
State Street Act. Eur ♦	12016,03	11722,90
State Street Act. France ♦	11247,68	10973,35
State Street Act. Japon ♦	1456,30	1420,78
State Street Act. Monde ♦	970,90	947,22
State Street Activ Asie ♦	1265,91	1221,68
State Street Alloc.France ♦	998,93	989,04
State Street Amér.Latine ♦	780,40	753,76
State Street Emer. Mts ♦	1592	1537,64
State Street États-Unis ♦	1222,50	1192,68
State Street OAT Plus ♦	12388,08	12265,43
State Str. Oblig. Monde ♦	944,86	935,50
State Street Spinnaker2 ♦	1214,52	1184,90
State Street Trésorerie ♦	12476,74	12476,74
Stratégie Actions	965,07	937,95
Stratégie Rendement	1600,33	1540,86
Synthesis	12979,77	12725,26
Techno-Gan	6397,83	6151,76
Thésora D	785	772,23
Trésor Plus	1543,82	1528,53
Trésor Trimestriel	1006,25	996,29
Trésoricic	158983,52	158983,52
Trilion	5059,64	4999,71
Uni-Associations ◊	119,34	119,34
Uni-Foncier	1240,89	1210,62
Unifrance	591,16	576,74
Uni-Garantie C	1416,36	1380,93
Uni-Garantie D	1229,44	1206,57
Uni Régions	1442,70	1407,51
Univar ◊	280,83	280,83
Univers Actions	1539,72	1502,17
Univers Obligations	1950,33	1896,34
Valorg ♦	2265,90	2263,64
Valrea	32189,51	32073,42
Winterthur St-Honoré	237,77	226,92

SYMBOLES
◊ cours du jour; ♦ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

Publicité financière Le Monde : (1) 44 43 76 26

DISPARITIONS

Lord Kagan

Le confident de Harold Wilson

LORD KAGAN, éminence grise de l'ancien premier ministre britannique travailliste Harold Wilson, est mort, mardi 17 janvier, à Londres. Il était âgé de 79 ans. Millionnaire autodidacte, juif lituanien d'origine, Joseph Kagan avait survécu à Staline et aux nazis avant de faire fortune dans les imperméables et de devenir le plus proche confident d'Harold Wilson. Anobli en 1970, puis fait pair non héréditaire du royaume en 1976, il fut accusé de vol et emprisonné pendant deux cent deux jours en 1980. Déchu de son titre, il continua néanmoins à siéger à la Chambre des lords. Il disait qu'il était *« britannique par choix et non par accident »*. On disait à l'époque que l'on trouvait ses imperméables Gannex jusque dans la garde-robe de Krouchtchev, Mao Zedong ou Lyndon Johnson.

P. de B.

■ **ROLAND TYLIPSKI**, ancien footballeur professionnel, est mort, mardi 17 janvier, à Bordeaux, des suites d'un accident vasculaire cérébral. Il était âgé de 75 ans. Professionnel de 1945 à 1954, il avait joué à Nancy, Nice, Montpellier, Strasbourg, Toulon puis aux Girondins de Bordeaux.

■ **HÉLÈNE LANGEVIN** est morte, lundi 16 janvier. Elle était âgée de quatre-vingt-cinq ans. Née le 25 mai 1909 à Fontenay-aux-Roses, Hélène Langevin était la fille de Paul Langevin, professeur au Collège de France, un des fondateurs du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, membre du Parti communiste, président de la Ligue des droits de l'homme et auteur avec Henri Wallon d'un plan de réforme de l'enseignement en 1945. Résistante, Hélène Langevin épouse Jacques Solomon, un militant communiste qui est fusillé en 1942 par les Allemands au mont Valérien. Elle est déportée à Auschwitz en 1943. En 1945 et 1946, elle est député à la première Assemblée nationale constituante, élue communiste du premier secteur de la Seine.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 18 janvier a approuvé les nominations suivantes à la Délégation générale pour l'armement (DGA) :

● Sont nommés : directeur des systèmes terrestres et d'information, l'ingénieur général hors classe **Michel Javelot** ; délégué, directeur de la stratégie industrielle et technologique, l'ingénieur général de première classe **Jean-Paul Gillyboeuf** ; directeur de la qualité, l'ingénieur général de première classe **Jean Le Gad** ; directeur des programmes d'armement, l'ingénieur général hors classe **Jean-Benoît Ramé** ; délégué, directeur des affaires internationales, l'ingénieur général hors classe **Daniel Berthault** ; directeur de la recherche et de la technologie, l'ingénieur général hors classe **Gérard La Rosa** ; directeur de l'administration et des ressources humaines, l'administrateur civil hors classe **Robert Duval**.

● Sont nommés : adjoint au directeur de la recherche et de la technologie, l'ingénieur général de première classe **André Danis** ; adjoint au directeur des systèmes terrestres et d'information, l'ingénieur général de première classe **Michel Colin de Verdière** ; adjoint au directeur de l'administration et des ressources humaines, l'ingénieur général de première classe **Bernard Thauvin** ; adjoint au délégué, directeur de la stratégie industrielle et technologique, l'ingénieur général de première classe **Gérard Calengé** ; chargé de mission auprès du directeur de la qualité, l'ingénieur général de première classe **Michel Dunaud** ; adjoint au délégué, directeur de la stratégie industrielle et de la technologie, l'ingénieur général de première classe **René Julier** ; adjoint spécialisé, chargé de la réglementation et de la sécurité pyrotechniques à la direction des missiles et de l'espace, l'ingénieur général de première classe **René Amiable** ; adjoint au directeur des systèmes terrestres et d'information, l'ingénieur général de première classe **Jacques Guély** ; chef du service technique des systèmes d'armes terrestres à la direction des systèmes terrestres et d'information, l'ingénieur général de première classe **François Bée** ; adjoint au directeur de la recherche et de la technologie, l'ingénieur général de première classe **Michel Carayol** ; adjoint au délégué, directeur des relations internationales, l'ingénieur général de première classe **Bernard Lieutaud** ; adjoint au directeur de la qualité, l'ingénieur général de première classe **Xavier Duclaux** ; adjoint au délégué, directeur des relations internationales, l'ingénieur général de première classe **Bernard Laurent** ; directeur de l'établissement technique central de l'armement (à Arcueil) à la direction de la recherche et de la technologie, l'ingénieur général de première classe **Jean-Lou Perrot** ; chargé de mission auprès du délégué, directeur de la stratégie industrielle et technologique, l'ingénieur général de première classe **Michel Lévy** ; sous-directeur de l'administration et des ressources humaines à la direction de la qualité, l'ingénieur général de première classe **Jean-Claude Varet** ; chef du service technique des systèmes d'information et de l'électronique à la direction des systèmes terrestres et d'information, l'ingénieur général de première classe **Jean-Claude Guiguet** ; adjoint spécialisé au délégué, directeur de la stratégie industrielle et technologique, chargé de la stratégie interne, l'ingénieur général de première classe **Claude Lievens** ; sous-directeur « prix et marchés » à la direction des programmes d'armement, l'ingénieur général de première classe **Maximin Lisbonis** ; sous-directeur « industrie, technologie, établissements et ressources humaines » à la direction des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de première classe **Jean-Michel Forget**.

(A suivre.)

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 19 janvier sont publiés :

● **Air France** : un arrêté fixant à 2 225 000 le nombre maximal d'actions pouvant être cédées aux salariés de la compagnie Air France, en contrepartie d'une réduction volontaire de leurs salaires. En décembre 1994, le prix de l'action Air France avait été évalué à 78 francs. Début janvier, plus de 12 000 salariés d'Air France avaient décidé de devenir actionnaires de leur entreprise, moyennant des réductions de salaire comprises entre 100 francs et 12 600 francs. L'effort consenti par le personnel devrait entraîner un allégement des charges important (*Le Monde* du 5 janvier).

● **Service militaire** : un décret fixant à 16 275 le nombre maximal des jeunes gens appelés au service actif qui pourront, en 1995, être incorporés dans les services de la police nationale, de la sécurité civile, de l'aide technique et de la coopération. Le nombre prévisionnel de ceux qui pourront bénéficier d'un report d'incorporation est fixé à 7 000.

● **Navigation sur la Seine** : un arrêté réglementant la navigation de plaisance ainsi que les activités sportives et touristiques sur la Seine, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et des Yvelines.

● **Académie de France à Rome** : un arrêté fixant, pour 1995, les modalités de sélection des candidats à une bourse de l'Académie de France à Rome.

● **Chirurgie dentaire** : un arrêté fixant les conditions de délivrance de l'attestation d'études approfondies en chirurgie dentaire.

Au *Journal officiel* du vendredi 20 janvier sont publiés :

● **Dépenses de campagne** : une loi organique *« modifiant diverses dispositions relatives à l'élection du président de la République et à celles des députés de l'Assemblée nationale »*. Ce texte, qui fait partie du dispositif de lutte contre la corruption, limite le montant des dépenses de campagne des candidats à la présidence de la République. Elles ne peuvent excéder 90 millions de francs, au lieu de 120, pour les candidats présents au premier tour, et 120 millions de francs au lieu de 160, pour ceux qui restent en compétition au second tour (*Le Monde* du 5 novembre 1994).

● **Magistrature** : une loi organique modifiant le statut de la magistrature (*Le Monde* du 23 octobre 1994.)

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Adrien
a la joie de faire part de la naissance de son frère,

Léopold,

le 10 janvier 1995.

Emmanuel AUBIN
et Pierline MARTINEZ.

18, rue Pierre-Chalnot,
54000 Nancy.

Isabella, Jean-Michel
et Mathilde CASA
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

Sophie,

le 12 janvier 1995, à Istanbul.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire pour tes dix-huit ans,

Daniel PINTO.

De la part de tes amis de France, du Portugal et du Maroc.

Tu es maintenant un homme pour la loi, il te reste à le devenir dans la vie.

Décès

– Marcel Rubel,
Michel Rubel,
Le personnel de la société Rubel,
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Pierre-Louis BAUDOIN,

survenu le 16 janvier 1995.

– Hugo Bonneval,
Sa famille et ses amis,
font part du décès de

Pierre BONNEVAL,
peintre et sculpteur.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Nous apprenons le décès de notre ancien collaborateur,

Jean-Claude COMBRISSON,

à l'âge de soixante-neuf ans.

Un service religieux sera célébré à sa mémoire le samedi 21 janvier 1995, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris-2e.

Ses obsèques auront lieu à Fort-Mahon-Plage (Somme).

23, rue de Bellefond,
75002 Paris.

(Jean-Claude Combrisson a été pigiste pour *Le Monde* de décembre 1975 à décembre 1992, date à laquelle il avait fait valoir ses droits à la retraite. La direction du *Monde* présente à sa famille ses sincères condoléances.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Paul Delouvrier,
Le comte et la comtesse Bruno de Montalembert,
M. et Mme François Delouvrier,
M. et Mme Philippe Delouvrier,
M. et Mme Michel Delouvrier,
M. et Mme Matthieu Delouvrier,
ses enfants,
Emilie, Thomas, Marie, Alexis, Henri, Isabelle, Philippine, Sixtine, Augustin, Sophie,
ses petits-enfants,
Sœur Cécile Delouvrier,
sa sœur,
Mme Xavier Delouvrier
et ses enfants,
Mlle Marie-Claire Tapin,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 16 janvier 1995, de

M. Paul DELOUVRIER,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
inspecteur général des finances honoraire,
ancien membre du Conseil économique et social.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Héricy (Seine-et-Marne).
Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et tous les membres de l'Association Jean-Monnet,
ont la douleur de faire part du décès de leur président d'honneur et ami,

Paul DELOUVRIER,

survenu le 16 janvier 1995.

Association Jean-Monnet,
47, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Patrice Chevallier,
président,
Gérard Duval,
directeur général du FIAP Jean-Monnet,
Les administrateurs,
Le personnel,
Et les amis de l'association,
ont la douleur de faire part du décès de leur président d'honneur, fondateur et ami,

Paul DELOUVRIER,

survenu le 16 janvier 1995.

FIAP Jean-Monnet,
30, rue Cabanis,
75014 Paris.

– M. Marcel Linet,
président de l'établissement public du parc de La Villette,
Les membres du conseil d'administration,
La direction,
L'ensemble du personnel,
Et tous ses anciens collaborateurs du parc de La Villette,
ont la tristesse de faire part du décès, le 16 janvier 1995, de leur président d'honneur,

M. Paul DELOUVRIER,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

et s'associent avec émotion au deuil de sa famille.

EPPV,
211, avenue Jean-Jaurès,
75019 Paris.

– Le président de l'association Education et échanges
Et les membres du conseil d'administration,
font part, avec une profonde tristesse, du décès, survenu le 16 janvier 1995, de

M. Paul DELOUVRIER,

leur président d'honneur et ami.

Merci à celui qui, pendant plus de quarante ans, mit son dynamisme, son dévouement et sa gaieté au service de l'association.

– Jean-Pierre Bouyssonnie,
président du Centre de formation aux réalités internationales (CEFRI),
Irène Dupoux-Couturier,
directrice,
Les administrateurs,
Le personnel,
Et les professeurs,
Le mouvement Alerte aux réalités internationales,
André Cruiziat,
Maurice Cayron,
Jacques Bourdillon,
son président,
ont la douleur de faire part du décès du président fondateur du CEFRI,

Paul DELOUVRIER,

survenu le 16 janvier 1995.

CEFRI,
43, rue Hoche,
92130 Issy-les-Moulineaux.
Alerte aux réalités internationales,
9 *bis*, rue de Valence,
75005 Paris.

– Le président-directeur général
Et le conseil d'administration,
Le directeur général adjoint,
L'ensemble des collaborateurs de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP),
profondément attristés par le décès de

M. Paul DELOUVRIER,
fondateur de l'AFTRP,

présentent leurs sincères condoléances à Mme Paul Delouvrier et tiennent à lui témoigner, ainsi qu'à sa famille, leur profonde et reconnaissante sympathie.

(Ami de très longue date d'Hubert Beuve-Méry, Paul Delouvrier a joué un rôle-clé dans la création, en 1985-1986, de la Société des lecteurs du *Monde*, dont il a été pendant huit ans le vice-président. Courageux, dynamique, direct, généreux, on savait pouvoir compter sur lui dès lors qu'on avait acquis sa confiance. Son soutien au *Monde* ne s'est jamais démenti. Connaissant tout le monde, ayant exercé les responsabilités les plus diverses, il a fait largement bénéficier notre journal de son exceptionnelle expérience. Il était pour nous un lien permanent, et vigilant, qui nous rattachait à l'esprit d'Hubert Beuve-Méry. – J.-M. C.)

(Le Monde *du 18 janvier.*)

Hélène LANGEVIN,
résistante,
déportée à Auschwitz
le 24 janvier 1943,
député à la Constituante
en 1945 et en 1946,
veuve de Jacques Solomon,
fusillé le 23 mai 1942
au Mont-Valérien,
et veuve d'André Parreaux,

est décédée le 16 janvier 1995, à quatre-vingt-cinq ans.

De la part
Des familles Langevin, Carpentier, Parreaux, Norel, Koechlin, Varloteau, Paillasson, Dajoz,
De ses camarades de déportation,
Et de ses nombreux amis.

Les obsèques auront lieu le lundi 23 janvier, à 14 heures, au cimetière du Vaudoué (Seine-et-Marne), à 20 kilomètres au sud-ouest de Fontainebleau.

N'oublions jamais.

– M. et Mme Alain Wellhoff,
M. et Mme Didier Wellhoff,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Pierre WELLHOFF,
née Geneviève Godchau,

le 8 janvier 1995.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, en y associant le souvenir de son époux,

Pierre WELLHOFF,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,
mort pour la France.

6, avenue Madeleine,
92700 Colombes.
16, avenue Sainte-Foy,
92200 Neuilly.

– Marie-Louise Ollier-Zumthor,
sa femme,
Bernard Zumthor, Claire Chalut, Dominique Veuille, Aliette Sallée, Pernette Zumthor,
ses enfants,
Et leurs conjoints, Rosine, Maxime, François-Xavier et Philippe,
Nicolas, Sabine, Chloé, Jean-Baptiste, Noémi, Arthur, Nicolas, Antoine, Léo, Adrien et Léontine,
ses petits-enfants,
Marie, Louis et Cécile,
ses frère et sœurs,
Et ses nombreux amis,
font part du décès, le 11 janvier 1995, à Montréal, de

Paul ZUMTHOR,
médiéviste,
poète, écrivain, voyageur et pataphysicien.

... Genève, Paris, Orléans, Bâle, Groningue, Amsterdam, Vincennes, Bilhac, tant d'autres frontières traversées... Sa dernière étape fut le Québec, auquel il fut très attaché.

Nous tous qui l'avons aimé le remercions d'avoir été cet être d'exception et d'une humanité ouverte à toutes les formes de pensée et de vie.

4874, avenue Victoria,
Montréal H3W 2N1.

Remerciements

– Mme Christiane Lazard,
Jean-Marc, Sébastien,
Et toute la famille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Gérard LAZARD,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont partagé leur chagrin.

– Mme Antoinette Mitchell,
M. Roy-Martin Mitchell,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné chagrin et amitié à l'occasion du décès de leur fille et belle-fille,

Catherine ZWAHLEN.

Communications diverses

Liban, Bosnie et Rwanda

Trente petits rescapés de la guerre du Liban, âgés de cinq ans à quinze ans, actuellement dans un orphelinat du Calvados, ont, sous la direction du Père Mansour Labaky et de Jean Piat, sociétaire de la Comédie-Française, monté un spectacle, *Kfar Sama* (le Village du ciel), destiné à recueillir des fonds pour les orphelins de Sarajevo, du Rwanda et du Liban. Les associations Raoul-Follereau et Ne crains pas ! gèrent les fonds recueillis. Bernadette Chirac et les académiciens Jean Guitton et Alain Decaux patronnent l'unique représentation de la pièce qui, après une tournée européenne, aura lieu lundi 30 janvier 1995, au Théâtre Marigny, à Paris, à 20 h 30. Places de 100 F à 300 F. Réservation au 46-22-18-39 ou 42-28-06-42. Fax : 47-63-08-94.

Soutenances de thèses

– Mme Jacqueline Phocas-Sabbah soutiendra sa thèse de doctorat d'espagnol sur le sujet : « Le théâtre sous la Seconde République espagnole : le travail de Cipriano de Rivas Cherif à Madrid (1930-1936) », sous la direction de M. le professeur Serge Salaün, le samedi 21 janvier 1995, à 14 heures, salle Bourjac (galerie Rollin), à la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 21 JANVIER 1995

RUGBY L'équipe de France ouvrira le Tournoi des cinq nations, samedi 21 janvier, au Parc des Princes, par un match contre le pays de Galles, vainqueur de la précédente édition. A Dublin, l'Irlande recevra l'Angleterre. Cinq mois avant la Coupe du monde, qui doit avoir lieu du 25 mai au 24 juin en Afrique du Sud, le Tournoi lance une année 1995 cruciale pour l'avenir d'un sport de plus en plus tenté par un professionnalisme déclaré. ● EN FRANCE, la fédération cherche à garder le contrôle de cette évolution en réformant le championnat national et le statut des joueurs. ● LES GALLOIS sont plus directement confrontés à ces questions d'argent, et notamment à la concurrence avec le rugby à XIII qui débauche ses meilleurs éléments. La sélection a ainsi été affaiblie par le départ de Scott Quinell dans un des riches treizistes du nord de l'Angleterre.

Les joueurs de rugby de plus en plus tentés par le professionnalisme

Les amateurs du ballon ovale ont dû s'habituer à parler d'argent à haute voix. Les autorités internationales sont trop sclérosées pour résister à cette évolution

LA PORTÉE de la phrase aurait pu être relativisée par la réputation du personnage. En déclarant, à l'automne, que *« le rugby passerait professionnel aussitôt après la troisième Coupe du monde »*, Louis Luyt, le très controversé président de la Fédération sud-africaine de rugby, n'aurait donné qu'un nouvel aperçu de son goût de la provocation. Mais ces mots ont fait grand bruit. Comme si l'homme avait résumé à haute voix ce que le monde du rugby se contente encore de susurrer dans ses cercles d'initiés. Comme s'il avait souligné d'une prédiction les enjeux d'une année que tous savent cruciale.

RUGBY

Dans les six premiers mois de 1995, le rugby n'entassera pas seulement ses événements majeurs. Un Tournoi des cinq nations dont l'âge et l'inégalité des forces en présence n'érodent pas la magie, une Coupe du monde qui s'est imposée en deux éditions comme le nouveau Graal du jeu. Le tout entrelardé en France par un championnat qui entre dans sa phase élitiste. Dans ce semestre chargé, le rugby concentrera ses interrogations sur son identité et sur son avenir.

En quatre années, depuis la Coupe du monde de 1991, un monde ovale a achevé de disparaître. Celui d'un calendrier rythmé par le Tournoi, qui dégageait la suprématie dans l'hémisphère nord, et par les tournées, qui décidaient de la hiérarchie mondiale. Celui d'un sport où l'argent circulait déjà largement, sous l'œil des gardiens de l'*International board* qui veillait simplement à ce que rien n'apparaisse au grand jour, à ce que la fiction d'un amateurisme conforme aux canons fixés par les Anglo-Saxons ne soit pas trop violentée par les réalités souterraines.

La Coupe du monde s'est chargée de réformer ces habitudes. Elle a imposé son rythme et ses exigences quadriennales, qui pourraient être encore renforcées à la fin du siècle par l'inscription du rugby aux Jeux olympiques, annoncée par l'entrée récente du sport au CIO. Elle a transformé le jeu en facilitant les échanges internationaux : cassettes vidéo et échanges d'idées ont fait peu à peu reculer la notion de terroir. Elle a métamorphosé les bons vivants en athlètes de haut niveau. Elle a surtout entériné l'entrée de l'argent dans le sport, à des hauteurs qui ne tolèrent plus les faux-semblants. Comment prétendre que rien n'a changé sur les gazons face aux 200 millions de francs de bénéfices espérés pour la troisième édition, sud-africaine, de la compétition.

Dans toutes les nations, il a donc fallu hâter les mises au goût du jour, qui ont pris l'ampleur de révolutions culturelles. Le rugby a dû s'habituer à parler d'argent à haute voix. En France, sous l'impulsion de Bernard Lapasset, président de la Fédération (FFR) qui a toutes les chances d'être réélu en avril, les internationaux ont obtenu un statut spécifique qui répond à leurs exigences financières les plus pressantes. Cette charte leur garantira un revenu minimal de 50 000 francs annuel, qui pourraient devenir 120 000 francs s'ils gagnent la Coupe du monde. Les dirigeants de la FFR espèrent ainsi éviter les marchandages qui résonnaient encore dans les vestiaires du Parc des Princes, quelques minutes avant le France-Angleterre de la Coupe du monde de 1991. En championnat, les joueurs paieront désormais des impôts, les clubs oublieront l'opacité de leurs anciennes pratiques et cotiseront à l'Urssaf. Pendant que les équipes s'affonteront dans le Tournoi et la Coupe du monde, trois tendances vont se heurter en coulisse pour contrôler à leur profit l'évolution de l'ovale.

Les tenants du virage vers le professionnalisme constatent qu'on n'arrête pas une révolution en marche, qu'il faut en finir avec toutes les morales conservatrices pour oser parier sur l'élitisme. Ils savent que les sports ne survivent sur les écrans de télévision qu'en offrant suffisamment d'événements forts.

Ils plaident pour un resserrement de l'élite dans le championnat de France, ils se laissent séduire par les projets de plus en plus précis de Coupe d'Europe des clubs qui ont germé outre-Manche. L'initiative d'un Jacques Fouroux, ancien sélectionneur de l'équipe de France et vice-président de la FFR, passé au rugby à XIII pour y créer, dès l'été, un championnat semi-professionnel, montre, selon eux, à la fois le danger immédiat pour le XV et la voie qu'il doit suivre.

UNE TROISIÈME VOIE

Face à eux, le dernier carré des partisans de l'ancien système semble avoir déjà perdu la partie. Membres anglo-saxons de l'*International Board*, qui reconstituent toujours l'unité de leurs votes malgré leurs divergences passagères, ils n'aimeraient pas connaître le sort des dirigeants anglais du football, dépossédés depuis longtemps de la maîtrise d'un sport sur lequel ils pensaient détenir tous les droits. Mais le gouvernement du rugby international est paralysé par des structures trop obsolètes pour résister aux chevau-légers du professionnalisme. La vieille conception d'un amateurisme au sens le plus restrictif a été trop remise en cause par la réalité pour pouvoir encore être un mot d'ordre fédérateur.

Le *Board* perdra-t-il le contrôle du rugby pour l'avoir trop longtemps contraint dans un corset qui l'empêchait de se développer ? Les partisans de la troisième voie aimeraient se persuader du contraire. Prouver que l'ovale peut évoluer sans que ses autorités historiques en soient obligatoirement dessaisies. Au sein de ce pôle moderniste, qui prône la réforme en douceur et de l'intérieur, la FFR de Bernard Lapasset semble vouloir jouer un rôle moteur. *« Je me réfère toujours*, explique-t-il, *à cette formule d'un ancien représentant écossais au Board :* « Mieux vaut être un amateur riche qu'un professionnel pauvre ». *Et je répète que je ne serai pas le président d'une Fédération de chômeurs. Le rugby, en France en tout cas, ne trouverait pas une assise économique suffisante pour devenir un sport entièrement professionnel ».* Accessoirement, il pourrait y laisser une bonne partie de ces valeurs qui, habilement négociées, remplissent aujourd'hui les caisses de la FFR.

Au prix de quelques acrobaties, M. Lapasset cherche donc aujourd'hui à trouver un nouveau statut à ce rugbyman de haut niveau qui ne peut décemment être qualifié d'amateur, mais qui refuse toujours l'appelation de professionnel. Au début du printemps, il présentera au *Board*, dont il sera devenu le président, les résultats de son groupe de travail, en compagnie de l'actuel président de l'organisme, le Gallois Vernon Pugh (*lire le portrait page 23*), sur un nouveau statut de l'amateurisme. *« Jusqu'à présent*, dit-il, *les Anglo-Saxons avaient une définition trop restrictive du terme d'amateur. Pour eux, c'était seulement quelqu'un qui ne pouvait pas faire telle et telle chose, qui se retrouvait confronté à une série d'interdictions. Aujourd'hui, il faut inverser cette vision des choses. Il faut au contraire trouver un statut qui précise tout ce que l'amateur a le droit de faire. »*

Cette voie médiane, qui cherche à prendre en compte la révolution du sport tout en maintenant les équilibres politiques, a-t-elle une chance de traverser sans encombres les remous de 1995 ? Pour claquer la porte ouverte par la Coupe du monde aux tentations de championnats professionnels, pour soutenir la concurrence des autres sports, elle ne pourra faire, en tout cas, l'économie d'une réflexion approfondie sur la modernisation du jeu lui-même. En France, la FFF, soucieuse de ne pas se laisser prendre de vitesse, a ainsi lancé le projet « Rugby 2000 », qui devrait déboucher, à la fin du mois, sur une nouvelle formule de championnat et sur des propositions de modifications du règlement pour favoriser l'accélération du jeu.

Jérôme Fenoglio

Un semestre chargé

Tournoi

- 21 France-Pays de Galles, Irlande-Angleterre
- 4 Angleterre-France, Ecosse-Irlande
- 18 France-Ecosse, Pays de Galles-Angleterre
- 4 Irlande-France, Ecosse-Pays de Galles
- 18 Pays de Galles-Irlande, Angleterre-Ecosse

Championnat

- 29 Première journée de la phase qualificative (top 16)

Coupe du monde

- 25 Match d'ouverture : Afrique du Sud-Australie
- 26 France-Tonga
- 30 France-Côte d'Ivoire

Juin

- 3 France-Ecosse
- 10 et 11 Quarts de finale
- 17 et 18 Demi-finale
- 24 Finale

Le dilemme des droits de télévision

Après des mois de tractations et de rumeurs sur les sommes en jeu, Bernard Lapasset semblait avoir fait une croix sur la vieille union entre la FFR et le service public pour choisir TF 1, prête à payer environ 80 millions de francs pour les seuls droits de retransmission du Tournoi, des tournées et quelques matches de la fin du championnat. Vendredi 20 janvier, le comité directeur de la FFR devait pourtant entériner un retournement de situation de dernière minute. Agacé par la gourmandise des présidents des grands clubs et par les récriminations des petits, la Fédération devait finalement accorder les droits à France Télévision pour une somme avoisinant les 60 millions de francs. Canal Plus devait, comme prévu, obtenir les droits de deux matches de championnat par mois, pour 8 millions de francs.

Les Gallois au cœur de la tourmente

CARDIFF
de notre envoyé spécial

Il est de courts voyages qui vous changent un homme. Qu'il fasse trois cents kilomètres, entre Cardiff et Wigan, qu'il passe du sud du pays de Galles au centre de l'Angleterre, et le voilà qui se métamorphose. Joueur de rugby à quinze il était. Vedette du rugby à treize il devient. La nuance est d'importance. Elle ne se limite pas aux querelles de voisinage de la famille ovale. Le changement est plus profond.

Il se mesure d'abord à l'aune des transactions financières. Pour se risquer en terre anglaise, renoncer à la sélection galloise et endosser la casaque bariolée des « treizistes » professionnels, le Gallois Scott Quinell, révélation du Tournoi des cinq nations 1994, a perçu 400 000 livres, soit environ quatre millions de francs. De quoi oublier l'Arms Park, ses choeurs et ses traditions.

Ce troisième ligne, qui avait pris une large part à la victoire des siens contre la France (24-15), a découvert la rigueur tarifée du sport « business ». Lui que les journalistes pouvaient jadis interroger à leur guise dans les pubs où il fêtait ses cavalcades et ses essais, est désormais d'accès difficile. Ou alors il faut payer davantage que la concurrence : quelques dizaines de miliers de livres pour des propos « exclusifs ».

Le Français Philippe Sella, un rêve pour la calculette d'un imprésario

Un imprésario anglais se charge de ces tractations : Mike Burton, ancien international à quinze. Sous des airs de gaillard impénitent, il sait, lui, qu'un penny est un penny. Moyennant une « commission » de 400 000 francs, il a négocié la venue de Quinell à Wigan. Au siège de sa société, à Gloucester, dans l'ouest de l'Angleterre, Burton n'est pas mécontent de cette opération. Il y voit comme un filon à exploiter. Même s'il est déjà bien implanté dans diverses activités para-sportives (voyages de supporters, organisation de compétitions, relations commerciales de la fédération galloise de rugby à quinze...), il prépare la bataille du professionnalisme.

Il veut être là, en première ligne, le jour où le « marché » du quinze va s'ouvrir. Ses secrétaires sont prêtes. Ses ordinateurs aussi, capables de « lister » les joueurs (gallois ou non), leurs revenus, leurs palmarès et même les commissions de M. Burton qui, on s'en serait douté, a déjà les tarifs en tête.

Il suffit de lui soumettre un cas d'école. Par exemple, le Français Philippe Sella. Un rêve pour la calculette d'un imprésario : *« Un joueur exceptionnel ! Il devrait gagner entre 250 et 300 000 francs par an avec son club. Attention : sans compter les primes ! 5 000 francs par victoire en phase éliminatoire, 10 000 francs en finale. Aujoutons les sélections en équipe de France : 100 000 francs par match. »* Mike Burton n'en démord pas. Il voudrait que son rugby devienne aussi franc que le cousin du treize : *« Aujourd'hui, les bons joueurs sont payés mais ils n'ont pas de contrats. Avec de vrais contrats, ce serait plus honnête et plus sérieux. »*

Ils sont quelques-uns, en Grande-Bretagne, à attendre, comme lui, l'ouverture du « marché ». David McKnight, qui gère les intérêts de soixante-dix « treizistes » à travers le monde, piaffe d'impatience : *« Pour l'instant, on se contente de trouver des joueurs de quinze prêts à changer de discipline. D'ici deux ans, j'espère qu'on négociera des contrats à l'intérieur même du quinze. »*

EXCÈS DE JUS D'ORANGE

Ces différents agents, suspectés d'être les marchands du temple, ont notamment contribué, ces dernières années, au « pillage » du rugby gallois, le moins fortuné des îles britanniques. Parmi les vingt et un joueurs ayant participé aux tournois 1988 et 1989, neuf ont rejoint les rangs professionnels entre 1988 et 1990. Depuis, l'exode s'est ralenti, mais il ne s'est pas interrompu. Les clubs de la « rugby league » anglaise (le championnat professionnel) ont appris à mieux choisir leurs recrues. Quitte à dépenser plus. Après la prochaine coupe du monde en Afrique du Sud, le buteur Neil Jenkins pourrait rejoindre Quinell en Angleterre.

Le rugby gallois est à l'évidence la première victime de la concurrence de la « league », ses clubs n'ayant pas les moyens de retenir leurs meilleurs éléments. Vernon Pugh, président de la fédération galloise, le reconnaît : *« Nous ne pourrons jamais offrir trois millions de francs à un jeune. Il faut trouver un moyen de lui verser un peu d'argent, pour compenser ses frais, et lui assurer, parallèlement, une formation professionnelle, donc un avenir».*

Il reste que, pour certains joueurs d'origine modeste, le passage au professionnalisme est une manière de réussite sociale, ce qui n'est pas forcémment le cas en Angleterre où le rugby est surtout pratiqué par les « élites ». Analyse d'Eddy Butler, ancien international gallois devenu journaliste : *« Pour un gamin de chez nous, le rêve demeure le maillot rouge de la sélection. Une fois qu'il a foulé la pelouse de l'Arms Park, il regarde autour de lui et se dit :* « le stade est plein, la télévision verse beaucoup d'argent et moi, qui suis l'un des acteurs du spectacle, je n'ai rien en retour ». *Voilà pourquoi, après avoir été comblé du point de vue émotionel, il signe à treize. Au moins, c'est franc. Tu joues, tu es payé, tout est clair».*

Mais le rugby gallois ne risque-t-il pas, comme les autres, de perdre son « esprit » à flirter ainsi avec l'argent et les impressarii ? Conclusion de Butler : *« Le spectateur s'en fout, lui, que ses héros soient rémunérés ! Il veut les voir gagner. Ce n'est pas l'argent qui tue l'esprit. Ce sont les stages, les préparations intensives, les repas diététiques, l'excès de jus d'orange ! Ici comme ailleurs, ce sport est pratiquement professionnel, mais il faut qu'il ose l'avouer ! »*

Ph. Br.

L'énigmatique Vernon Pugh

Avocat de renom en Angleterre, un Gallois, âgé de quarante-neuf ans, est le patron méconnu du rugby mondial

GLWN MOCH (Pays de Galles)
de notre envoyé spécial

C'est un gars du pays noir. Donc un type bien, taillé pour affronter les rudes mêlées de l'existence. A l'ouest du pays de Galles, contrée d'anciennes mines et de crachin, la terre brune ne saurait être mauvaise mère. Elle a les fils qu'elle mérite. Et quand l'un d'eux vient à s'aventurer vers Cardiff ou Londres, par-delà les vallées, c'est qu'il est de robuste constitution. Un peu radin, à ce qu'on raconte dans les pubs du Nord, mais plutôt bon gars, toujours disposé à trinquer à la vie et au rugby. Bref, un vrai Gallois.

Vernon Pugh, le patron méconnu du rugby mondial, en est un. Pourtant, à le voir cumuler les honneurs et les fonctions – avocat réputé en Angleterre, président de la fédération galloise, président de l'International Board –, on aurait presque peine à croire que cet homme de quarante-neuf ans n'a pas toujours été de la caste des nantis, ces gentlemen qui, de Londres à Paris, gouvernent les « voyous » d'Ovalie.

Avec ses lunettes de sage, ses costumes gris, son bureau bourgeois des beaux quartiers londoniens, son amour des voyages et du champagne de marque, il passerait presque pour un Anglais de noble famille. L'accent, lui-même, est trompeur. En quittant les terrils pour les prétoires, M. Pugh a troqué l'anglais des provinces rebelles, écorché, mâché, trituré, contre celui de la haute société, au verbe plus maniéré, moins rugueux, mieux adapté à l'humour froid qu'il pratique sans façon sous de faux airs de clown triste.

Mais Vernon Pugh reste gallois et fier de l'être. Gallois de l'Ouest, de la vallée d'Aman, une de ces besogneuses qui plongent des collines vers l'Atlantique. Il a bien mérité de son village de Glwn Moch. C'est là qu'il a grandi, dans le sillage d'un père mineur, un paternel à l'ancienne. L'été, pour gagner trois sous, il conduisait des bulldozers ou poussait des wagonnets dans les mines. L'hiver, on le croisait surtout sur les terrains de sport.

POSTES D'INFLUENCE

Son cœur d'adolescent balançait alors entre le rond et l'ovale, entre football et rugby. Un motif de fâcherie sur ces grasses pelouses où jeu de mains n'est jamais vilain et jeu de pieds souvent suspect. La vallée a fourni tant de joueurs renommés – Gareth Edwards, Barry John, Gerald Davies, etc. – qu'elle blâme volontiers les infidèles.

Confronté à ce dilemme qui sèmerait la zizanie dans plus d'une famille, Vernon Pugh a longtemps riposté avec l'énergie d'un boulimique : *« Le samedi matin, je jouais au rugby avec mon école, l'après-midi avec l'équipe du village, et le dimanche je jouais au foot... »* Trois-quarts au rugby, milieu de terrain au foot : l'aîné des Pugh aimait déjà les postes d'influence. Il avait alors dix-sept ans et se voyait footballeur professionnel, disputant le championnat d'Angleterre. Il porta d'ailleurs le maillot de l'équipe réserve de Cardiff City et celui de Norwich, ce qui lui permit de jouer à Enfield, le stade mythique du Liverpool FC.

Un jour, pourtant, il dut choisir : le rêve ou les études ? Un nouveau dilemme. Et ce furent les études, à l'université galloise d'Aberystwyth, puis à Cambridge, le saint des saints. Son frère sera dentiste, sa sœur chanteuse d'opéra. Lui, il deviendra avocat. Sport des élites estudiantines en Angleterre, sport des ouvriers au pays de Galles, le rugby était à la croisée des deux chemins de sa vie. Il s'accommodait mieux que le football à ses études au long cours. Il s'accommodait mieux, aussi, à ses convictions d'adulte.

« En naissant dans cette petite partie du monde, on a ce sport dans le sang. C'est l'école de la solidarité », confesse-t-il en évoquant, un brin nostalgique, le rugby de sa jeunesse.

SURPRENANTE ASCENSION

A l'époque, les mines étaient en activité. Les pères en remontaient pour lutter dans les mauls ou s'aligner sur les travées, pour encourager les fistons aux gros bras. Les querelles d'avants se réglaient poings serrés, à la vaillance, dans la boue des jours d'hiver : *« J'aimais ce côté physique. Je donnais parfois des coups, mais j'avais l'avantage de courir vite ! »* A l'heure du pub, la bière de l'armistice réconciliait édentés et balafrés, jusqu'au match suivant.

Brynamman, Llandybie, Cwmgors, Cwnllynfall... Avec Aman United, le club de ses débuts, M. Pugh a défié toutes les lignes arrière des villages alentour. Il a ensuite joué à Pontypridd, une formation d'envergure. Mais s'il a fréquenté l'Arms Park, le stade magique, c'est uniquement sur les gradins, pour chanter avec les siens, jamais sous le maillot rouge de la sélection reine des années 70.

Il reste à comprendre comment un tel homme, au passé de joueur honorable mais limité, a pu sortir de l'anonymat et s'imposer, en 1992, à la tête de la fédération galloise puis, deux ans plus tard, à la présidence de l'International Rugby Board. C'est là une énigme qui intrigue. Dans son fief gallois comme à l'étranger, son ascension a surpris.

Faut-il y voir la récompense de ses préceptes d'entraîneur ? Après avoir mis un terme à sa carrière de joueur en 1980 (il avait trente-cinq ans), il s'est un moment éloigné du sport avant de revenir comme entraîneur des Harlequins de Cardiff, une équipe de second plan qu'il a menée en quelques années des coulisses à l'avant-scène : *« Je voulais que les gars éprouvent du plaisir, qu'ils jouent à la main. Seuls deux d'entre eux avaient le droit de taper avec les pieds. Disons que c'était une certaine philosophie... »*

INTELLIGENT ET AMBITIEUX

Des terrains boueux des comtés du Glamorgan au trône convoité du « Board », le chemin était pourtant long. Sans doute passait-il par Londres et les prestigieux cabinets d'avocats. Car ce sont bien ses talents de juriste qui ont valu à Vernon Pugh de séduire les puissants de l'ovale. En août 1989, en effet, il se voit confier par la fédération galloise une enquête sur la « désertion » d'une dizaine de joueurs et de dirigeants, « enfuis » de la sélection en plein stage, en hélicoptère, vers l'Afrique du Sud, pour célébrer le centenaire de la fédération sud-africaine. M. Pugh est convaincu qu'ils ont été payés par leurs hôtes. Les déserteurs ne seront jamais sanctionnés mais lui, l'enquêteur, se rapprochera des gouvernants du jeu.

En 1992, alors qu'une nouvelle crise vient de secouer la fédération galloise, il prend le pouvoir. La présidence du Board étant attribuée chaque année à un pays différent, il se trouve que le tour des Gallois arrive en 1994. Voilà donc comment l'énigmatique « Mister Pugh », avocat de renom mais dirigeant peu connu, aboutit à la tête du rugby mondial jusqu'en mars prochain. Cette tâche le comble. Son épouse ne dit-elle pas qu'il est *« intelligent et ambitieux »* ?

« Trop intelligent pour le rugby gallois », rétorque un journaliste de Cardiff, qui se demande comment un tel homme, déjà comblé sur le plan professionnel, parvient encore à se motiver pour les choses de l'ovale et le lancinant débat amateurisme-professionnalisme. *« Comment fait-il pour mener de front toutes ses activités ? »*, s'interroge un autre observateur. Réponse de l'intéressé : *« Je consacre 50 % de mon temps au rugby. J'ai de bons collaborateurs et je prends souvent le train. »*

ESCAPADE

Suivre son parcours relève parfois de l'exploit. La semaine, il vit à Londres. Ce qui ne l'empêche pas de se déplacer ici ou là pour assurer la défense d'un *serial killer* ou plaider la cause de l'Etat sur la construction d'une autoroute ou d'une centrale nucléaire.

Lorsque son emploi du temps le lui permet, et qu'une réunion ne le mobilise pas à Paris ou à Bristol (siège du Board), il s'accorde une escapade chez les siens, pour entraîner les trois-quarts du Cardiff Institute, la modeste équipe dont il est toujours l'un des coaches : *« C'est de l'air frais, j'en ai besoin. Mais le rugby change. Un jour ou l'autre, il sera professionnel. L'esprit n'est plus le même qu'avant. »*

En fin de semaine, tout s'accélère. Samedi matin : réunion de la fédération, à Cardiff. Samedi après-midi : match sous la pluie ; les vestiaires, le « club house », la bière de l'amitié. Samedi soir : retour en ville et retrouvailles, coupe de champagne en main, avec les jeunes avocats locaux, qui voient en lui un modèle de réussite. Dimanche : en famille, avec son épouse et ses trois filles. A la maison Pugh, on ne parle pas anglais mais gallois, comme là-bas, dans les vallées du pays noir.

Philippe Broussard

Qu'est-ce que le Board ?

L'International Rugby Board, dont le siège est installé à Bristol (Angleterre), a été fondé en 1886. Il emploie onze permanents et fonctionne comme une « fédération internationale » chargée de prendre toutes les grandes décisions concernant ce sport. Soixante-cinq pays en sont membres, des plus influents (Grande-Bretagne, Australie, France...) aux moins puissants (Croatie, Bahamas, Paraguay...). Son président change chaque année au mois de mars, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Il est obligatoirement originaire de l'une des huit fédérations « historiques » du Board (Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Ecosse, France, Galles, Irlande, Nouvelle-Zélande). Le successeur du Gallois Vernon Pugh sera, en 1995, le Français Bernard Lapasset.

Patrick, l'autre McEnroe

Encore en course au troisième tour de l'Open d'Australie de tennis face à l'Allemand Prinosil, le frère cadet de John se forge un prénom

MELBOURNE
Correspondance

Plutôt que de devenir un double raté de son aîné, Patrick McEnroe s'est d'abord taillé sa part de succès en double. Pendant longtemps, les chemins des deux frères se sont à peine croisés : l'un parsemé de victoires et du strass et du stress médiatiques qui en découlaient, l'autre studieux et sportif. C'était l'époque où Pat était Pat : un étudiant en sciences politiques à qui l'université californienne de Stanford, célèbre pour dénicher les meilleurs athlètes du pays, avait offert une bourse sportive. *« J'étais encore trop « léger » pour passer pro après le bac, alors pourquoi refuser des études gratuites et la possibilité d'améliorer mon jeu en intégrant l'équipe d'une des meilleures facs, »* dit Patrick.

La plupart de ces apprentis champions quittent les bancs de l'amphithéâtre au bout deux ans, suffisamment aguerris pour aller jouer dans la cour des grands. Encore hésitant, Patrick rempile, au risque de tout gâcher. *« Je jouais le circuit pro pendant mes vacances d'été et je marchais très bien en double, mais mes résultats en simple me paraissaient trop insuffisants pour justifier un investissement total de ma vie dans le tennis, explique-t-il. Je n'avais pas confiance en moi, je ne progressais plus. »* Licence en poche, il exècre son tennis au point d'aller faire les petites annonces.

Finalement, il suit son instinct et tente l'aventure, persuadé aujourd'hui qu'avoir traîné en route importe peu. *« Je n'ai jamais eu à m'inquiéter sur le plan financier, car mes gains en double suffisaient largement à couvrir mes dépenses. Alors, j'ai fini par décider que c'était idiot de renoncer, alors que j'avais franchi sans problème toutes les étapes de ma vie de joueur. »*

Très souvent, il a revu son frère et applaudi ses victoires. Parfois, ils se sont associés pour gagner en double. A Chicago, en 1991, Pat a disputé sa première finale de simple. Et perdu en trois manches. C'était contre John. Mais depuis le départ en retraite de ce dernier, Pat ne porte plus son nom comme une croix. Le 15 janvier, à Sydney, à la veille du coup d'envoi des Internationaux d'Australie, il s'est adjugé son premier titre individuel, à vingt-huit ans ! *« J'étais content d'atteindre un de mes objectifs,* dit-il tranquillement. *Ma condition physique, mon coup droit et mon deuxième service sont meilleurs. Mais il y a encore du boulot. »*

A Melbourne, où il s'était hissé en demi-finales en 1991, le jeune Mac pourrait confirmer que travail et patience finissent par payer. Avec un prochain adversaire largement à sa portée (David Prinosil), il peut envisager la perspective d'un face-à-face avec Thomas Muster en huitièmes de finale. Une manière de rappeler son prénom, quand il a si longtemps dû encaisser la comparaison sur son nom. Un nom qui avait « ressuscité » Jimmy Connors sur le central de Flushing Meadows une nuit d'été de 1991. Mené deux sets à zéro par Patrick, exténué, il s'était débattu comme un beau diable avant de l'emporter en cinq sets. Pour ne pas s'incliner devant McEnroe.

Patricia Jolly

Noah rase les murs

Yannick Noah, capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis, s'alarme de la déroute de ses troupes à Melbourne à quinze jours du premier tour de la rencontre qui opposera, en Floride, la France aux Etats-Unis : *« Je suis très déçu. Les gars ne sont pas prêts à attaquer un premier tour. La plupart ont perdu en trois sets. Ils joueraient un tournoi de plage, ça serait pareil. Franchement, on rase les murs. J'annoncerai ma sélection après la défaite d'Olivier Delaître. Je prends en compte les résultats, s'ils sont aussi nuls les uns que les autres, je regarde l'attitude sur le court. Ceux qui ne se sont pas vraiment battus sont éliminés d'office. »*

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS
Poules demi-finales, 2e tour retours

POULE A

O. Ljubljana (Slo.)-B. Lisbonne (Por.)	64-56
Pesaro (Ita.)-Real Madrid (Esp.)	89-76
CSKA Moscou (Rus.)-PAOK Salonique (Grè.)	85-73
M. Tel Aviv (Isr.)-P. Athènes (Grè.)	92-91 a. p.

Classement : 1. Pesaro, 16 pts ; 2. Real Madrid, P. Athènes, 15 ; 4. CSKA Moscou, M. Tel Aviv, 14 ; 6. PAOK Salonique, O. Ljubljana, 12 ; 8. B. Lisbonne, 10.

POULE B

Cibona Zagreb (Cro.)-O. Le Pirée (Grè.)	60-63
Bologne (Ita.)-Limoges (Fra.)	74-69
EP Istanbul (Tur.)-J. Badalone (Esp.)	61-46
FC Barcelona (Esp.)-Leverkusen (All.)	75-64

Classement : 1. O. Le Pirée, Bologne, FC Barcelone, EP Istanbul, 15 pts ; 5. Limoges, 14 ; 6. Leverkusen, 13 ; 7. Cibona Zagreb, 12 ; 8. J. Badalone, 9.

TENNIS

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE
Simples messieurs, troisième tour

K. Novacek (Tch.) b. M. Stich (All., n° 7) 7-5, 6-2, 6-4 ; O. Delaître (Fra.) b. A. Olhovskiy (Rus.) 6-4, 6-4, 6-2 ; A. Medvedev (Ukr., n° 13) b. S. Pescosolido (Ita.) 6-4, 6-3, 6-3 ; M. Chang (E-U, n° 5) b. M. Damm (Tch.) 6-3, 7-5, 6-3 ; P. Sampras (E-U, n° 1) b. L. Jonsson (Suè.) 6-1, 6-2, 6-4.

Simples dames, troisième tour

Conchita Martinez (Esp., n° 2) b. K. Boogert (P-B) 6-3, 2-6, 6-3 ; I. Spirlea (Rou.) b. Y. Kamio (Jap.) 2-6, 6-3, 6-3 ; L. Davenport (E-U, n° 6) b. S. Testud (Fra.) 6-3, 6-4 ; B. Schultz (P-B, n° 12) b. A. Smashnova (Isr.) 6-2, 6-2 ; M. Pierce (Fra., n° 4) b. D. Randriantefy (Mad.) 6-3, 6-3.

VOILE

COUPE DE L'AMERICA
Jeudi 19 janvier
Premier Round Robin

Coupe Louis-Vuitton : *Win-New-Zealand* bat *Sydney-95* de 1 min 24 s ; *Nippon* bat *Rioja-de-Espana* de 4 min 3 s.

Classement : 1. *Team-New-Zealand*, 4 pts ; 2. *Nippon*, 3 ; 3. *Sydney-95* et *Win-New-Zealand*, 2 ; 5. *One-Australia*, 1 ; 6. *France-2* et *Rioja-de-Espana*, 0.

Coupe Citizen : *Young-America* bat *Stars-and-Stripes* de 5 min.

Classement : 1. *Young-America*, 4 pts ; 2. *America³* et *Stars-and-Stripes*, 1.

Franck Durix, pionnier français du football nippon

A 29 ans, le Cannois va tenter l'aventure du championnat japonais

CANNES
Correspondance

Sans doute pensait-il qu'il y avait des choses qui n'étaient pas faites pour lui. La gloire, l'argent... Franck Durix, le talentueux capitaine de l'AS Cannes, se contentait d'une réussite certaine, mais que ceux qui apprécient ses qualités de joueur technique, vif et lucide, trouvaient bien peu aboutie. Appelé pour la première fois de sa carrière en équipe de France lors du stage qui avait précédé le France-Roumanie d'octobre dernier, Franck était apparu sur la réserve dans ce monde de stars, sa bouille timide et rougie comme éblouie par le luxe déployé dans la résidence de l'équipe de France à Clairefontaine.



FOOTBALL

Ce garçon si discret sera bientôt, en compagnie de l'ex-Stéphanois Gérald Passi, le premier joueur français de l'histoire à tenter sa chance dans le championnat professionnel japonais, la J-League, dont la troisième saison débute le 18 mars. Durix vient de conclure un contrat avec l'équipe du Nagoya Grampus Eight, une des quatorze formations qui composent l'élite du football nippon. C'est Arsène Wenger, entraîneur de l'AS Monaco pendant sept saisons, engagé par Nagoya en décembre, qui a pensé à lui pour renforcer la lanterne rouge du championnat japonais : *« Il dispose d'une technique complète et collective,* dit-il. *De plus, pour cette aventure il me fallait des joueurs possédant une grosse stabilité mentale, et il répond bien à ce critère. »*

La modestie et la timidité autrefois maladives de Franck ont été bien bousculées par la proposition de Wenger : *« Il a reçu près de 250 messages de joueurs qui lui proposaient leurs services, même des internationaux »*, assure Durix, presque gêné. Il est vrai que les conditions financières proposées par les clubs japonais sont royales. *« En signant là-bas, j'assure mon avenir et celui de ma famille. A la limite, au bout de deux ans de contrat, je ne serai plus obligé de travailler. Je serai payé comme un très bon joueur en Italie. Et franchement, il m'était impossible de refuser »*, avoue Franck Durix.

UN CHOIX FINANCIER

Clairement, son choix est financier, mais le Cannois ne veut pas considérer qu'il abdique toute ambition sportive en signant au Japon : *« Avec Gérald Passi et Arsène, on va essayer de donner une image positive du football français, et peut-être ouvrir la voie pour d'autres. »* Pour l'heure, les équipes de la J-League avaient surtout fait appel à des stars sur le retour (l'Anglais Gary Lineker, le Serbe Dragan Stojkovic, l'Allemand Littbarski) et à une large majorité de joueurs brésiliens (les champions du monde Jorginho, Leonardo, Muller, Zinho joueront au Japon cette saison). L'arrivée de Français est, selon Arsène Wenger, *« attendue avec curiosité et intérêt »*.

Avec exigence aussi. Franck Durix sait bien qu'il ne lui faut pas s'endormir sur son matelas de dollars. *« Il y a cinquante-deux matches à jouer, de mars à fin novembre. Et je n'ai pas pour habitude de tricher sur un terrain. Il y aura des pressions. Là-bas, on me dit que c'est de la folie. Nagoya était dernier du championnat, mais il y avait quand même 30 000 spectateurs pour chaque match. »* Les Japonais misent énormément sur le football (600 000 licenciés, 12 000 clubs) et sont d'ailleurs candidats à l'organisation de la Coupe du monde de 2002. Pour y arriver, il leur faut un championnat de qualité et une équipe nationale compétitive. Les étrangers doivent servir d'exemples aux joueurs japonais, souvent doués mais inexpérimentés. Les clubs veulent donc recruter des joueurs de haut niveau, mais possédant aussi une mentalité irréprochable.

De ce côté-là, ils ne se sont pas trompés avec Franck Durix. Le garçon est un modèle de sérieux et de discrétion. Son caractère effacé a sans doute beaucoup nui à sa carrière en France. *« C'est vrai que j'ai longtemps été très timide. Avec les journalistes, je n'arrivais pas à aligner trois phrases. Heureusement ma femme m'a beaucoup aidé. Elle a beaucoup de caractère alors que moi je n'en ai pas du tout. Je suis arrivé à maturité sur le tard. »*

Il reste, avec l'aide de son ami et manager Jean-François Larios, à organiser le grand départ (Franck s'envolera le 1er ou le 2 février, sa famille un peu plus tard) ; à préparer les trois petites, Théodora, Jade et Jenna, six, quatre et deux ans, à une vie nouvelle ; à remplir des kilomètres de formulaires administratifs – *« c'est inimaginable comme c'est difficile de s'installer dans ce pays »* –, à parcourir les *« cinquante bouquins »* que Nathalie Durix a achetés sur le Japon. Il restera une maison vide à Peymeinade, près de Grasse. Il restera surtout un club orphelin de son meilleur joueur (Durix évoluait à Cannes depuis 1988, mais avait été formé à Lyon, les deux clubs se rencontrant samedi 21 janvier pour la 23e journée du championnat). Dans l'affaire, le club azuréen perd sans doute bien plus que les 7 millions de francs qu'il acquiert pour l'année et demie de contrat que Durix lui devait encore. *« Bof, vous savez, je serai vite oublié »*, nuance Franck Durix le modeste. Derrière son tas de dollars, il s'en fera vite une philosophie.

Jean-Michel Brochen

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème nº 848

HORIZONTALEMENT

I. La plus belle, c'est le sentiment du devoir accompli. – II. Descendant chez l'homme, remontant chez le végétal. Son nom lui vient de Palestine. – III. Elles sont nées en Orient. Nul n'est à l'abri d'un petit. – IV. On l'aima. Parfois imbuvable. – V. Supposées. Préférées d'Esaü, peut-être. – VI. Préposition. On peut s'y résigner. – VII. Un père, pour Lacan. Déjà monté à la tête. Possessif. – VIII. Il n'est plus dans le coup. Reste ouvert. Regrette de ne pas être un as. – IX. Pourra être conservé. En Belgique. – X. C'est toujours mieux qu'être SDF.

VERTICALEMENT

1. Maniaque des petits profits. – 2. Ne met pas le nez dehors. Fleuve. – 3. Additif. Est encore de saison, mais tout juste. – 4. Démons. – 5. Pousse au départ. Pour un baron. – 6. Connaître son âge est difficile. Direction. – 7. Bien de son temps. Ornement. Permet la prise. – 8. Leste. – 9. Menaient l'attaque. – 10. Délicatesse. Son compte est bon en Hertz. Fleuve. – 11. N'existe qu'en rêve. Pour ne pas mourir de faim. – 12. On fit de vieux os dans sa vallée. Restitution. – 13. Sensiblement plus élevé que le 2 du 11.

SOLUTION DU Nº 847

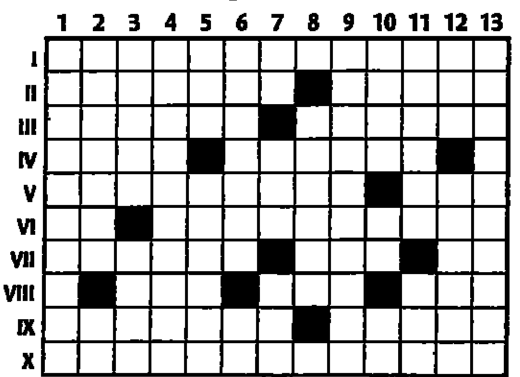
Horizontalement

I. Gribouillages. – II. Remords. Osent. – III. Etale. Attendu. – IV. Erg. Aéra. Loup. – V. Nœuds. Galure. – VI. Pu. Nettoie. Ef. – VII. Esses. Are. Lei. – VIII. Ases. Preuve. – IX. Cerclai. Lagon. – X. Essoufflèrent.

Verticalement

1. Greenpeace. – 2. Retroussés. – 3. Image. Sers. – 4. Bol. Unesco. – 5. Oréades. Lu. – 6. Ud. Est. PAF. – 7. Isar. Tarif. – 8. Tagore. – 9. Lot. Aïeule. – 10. Aselle. Var. – 11. Genou. Lège. – 12. Endurée. On. – 13. Stupéfiant.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Problème nº 849

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. BEIILMOS. – 2. ACEFHLU. – 3. AAINORS. – 4. EEIMNRSU (+6). – 5. AACCENN. – 6. EIIMNORT (+2). – 7. AIILNQU. – 8. DEEINNTU. – 9. AEINSZ (+1). – 10. AAEIPSST (+1). – 11. AEIINNRS. – 12. AAABGRTU. – 13. AEEINSV (+2). – 14. AEELLNRT. – 15. ACEENOSY. – 16. AIILNOSS (+2). – 17. ADEEILS (+1). – 18. ABEESSST (+2). – 19. ENOSSST.

VERTICALEMENT

20. AEMNOTT. – 21. AEEIRSST (+9). – 22. EINNOSU. – 23. EENOSTUU. – 24. EEINPT (+3). – 25. EIIORSS. – 26. ELNNORU. – 27. ABEIILST. – 28. EIIIRSZ. – 29. AACEGIST. – 30. CEEERRX (+1). – 31. AAELNSSY. – 32. ACDEFOU. – 33. ADEEINTV (+3). – 34. AAENQRU. – 35. ADEEINOR (+1). – 36. BESSSU. – 37. CEIINTU (+1). – 38. AACEILNS (+3). – 39. EILLNOT. – 40. EEEINNSS (+1). – 41. AENSSSS.

20-21 22-23 24 25 26-27 28 29 30-31 32-33 34-35 36 37 38-39 40-41

1-2, 3, 4, 5, 6-7, 8, 9, 10, 11, 12-13, 14, 15, 16, 17, 18-19

SOLUTION DU Nº 848

1. GARÇONS. – 2. MOVIOLA, visionneuse. – 3. ALIENEE – 4. RACONTAR – 5. CASSANT – 6. SCISSION. – 7. IPSEITE. – 8. SHINTOS. – 9. TANNEUSE. – 10. SUERIEZ (USERIEZ). – 11. JUDAISER. – 12. REGENCY. – 13. EPANDUE (PENAUDE). – 14. VISITEES. – 15. OERSTED, unité d'intensité magnétique (DETORSE). – 16. ARRISEES (SERIERAS). – 17. GRESILS (GLISSER). – 18. SOULAGEA. – 19. OSSEUSES. – 20. GACHETTE. – 21. JEUNANT. – 22. ALAISEE. – 23. RUPTURE (RUPTEUR). – 24. RISETTES (SERTITES). – 25. ANODISE (ADONIES, DANOISE). – 26. ONANISTE (ETONNAIS, SONATINE). – 27. NENUPHAR. – 28. SURFEUR (FUREURS). – 29. SINISEES. – 30. SENNEUR. – 31. RECITEZ (CITEREZ, CRETIEZ, TERCIEZ, TIERCEZ). – 32. MANITOU (TINAMOU). – 33. RIDAGES (DEGRISA, DIGERAS). – 34. SESSILES, insérés sur la tige. – 35. ELIGIBLE. – 36. ETETEES. – 37. OTTOMAN. – 38. ENERGIES (INGEREES, RESIGNEE). – 39 LAINAGES (AGNELAIS, ANGLAISE, LANGEAIS, SALINAGE). – 40 CENELLE. – 41. CATALYSA.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ECHECS
Problème nº 1621

TOURNOI DE GRONINGUE, DÉCEMBRE 1994
Blancs : J. Hodgson (G.-B.).
Noirs : B. Gulko (USA).
Partie anglaise

1. ç4	ç5	16. Cé4	é5 (m)
2. g3	g6	17. ç5!	Rf8
3. Fg2	Fg7	18. Cb-d6	Fxd6
4. Cç3	Cç6	19. Cxd6	Txd6 (n)
5. a3 (a)	é6 (b)	20. çxd6	Dxd6
6. b4! (ç)	Cxb4 (d)	21. d4! (o)	éxd4
7. axb4	çxb4	22. Td5	Dç7 (p)
8. Cb5! (é)	Fxa1	23. Txa5	Cé7 (q)
9. Da4	Fé5 (f)	24. Dxb4	d6 (r)
10. Cf3	Fb8 (g)	25. Tb5	Rg7
11. Fb2	f6 (h)	26. Dxd4	Tf8
12. h4 (i)	a5 (j)	27. g4	Dd7
13. h5	gxh5 (k)	28. Th5 (s)	Rg8
14. Txh5	Dé7	29. g5	Dg4
15. Cg5! (l)	Ta6	30. gxf6!	abandon (t)

NOTES

a) Ou 5. h4 ; 5. d3 ; 5. Cf3 et 5. Tb1.

b) Cette variante symétrique peut se poursuivre également par 5..., Cf6 ; 6. Tb1, a5 ; 7. d3, 0-0 ; 8. Fg5, d6 ; 9. Cf3, h6 ; 10. Fd2, Fé6 ; 11. h3, d5! (Kasparov-Beliavski, Reggio-Emilia, 1992) ; ou aussi par 5..., d6 ; 6. Tb1, a5.

ç) 6. Les complications tactiques commencent par ce gambit.

d) Une tentative de réfutation. Les Noirs ne souhaitent pas entrer dans la variante 6..., çxb4 ; 7. axb4 ; Cxb4 ; 8. Fa3! qui cède au F-D la diagonale a3-f8.

é) Après 8. Dç2, bxç3 ; 9. dxç3, les Blancs ont perdu un pion sans la moindre compensation. Ce sacrifice de qualité, purement positionnel, réduit à néant l'idée des Noirs (6..., Cxb4) et met en évidence la faiblesse des cases noires ennemies et notamment la case d6.

f) Si 9..., Fg7 ; 10. Cd6+, Rf8 ; 11. Dxb4, Dé7 ; 12. Fa3, etc.

g) Une curieuse position. Les Blancs, avec deux pions et une qualité en moins, doivent démontrer que leur avance de développement est décisive.

h) Toujours forcé. Si 11..., Cf6 ? ; 12. Da1 !

i) Bien plus fort que 12. Dxb4.

j) 12..., Cé7 est toujours interdit à cause de 13. Fxf6.

k) Encore forcé. Si 13..., g5 ? ; 14. Cxg5.

l) Toutes les forces blanches sont en action alors que les Noirs sont paralysés (le Fç8, la Th8 et le Cg8, les pions d7 et b7).

m) Essayant de limiter le Fb2.

n) Rendant la qualité en ayant gagné trois pions.

o) Mais cette mine fait tout exploser.

p) Ou 22..., Dç6 ; 23. Dxa5.

q) Enfin.

r) Menace 25..., Cç6.

s) Sans craindre 28..., Dxg4 à cause de 29. Dxg4, Fxg4 ; 30. Tg5+!

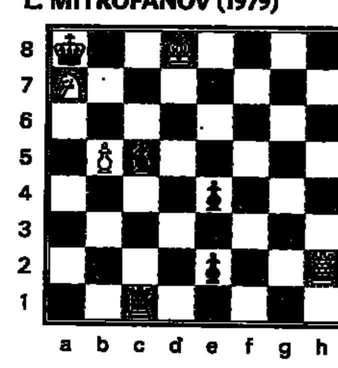
t) Si 30..., Dxh5 ou 30..., Dxg2 ; 31. Fxé7 ; Si 30..., Dxd4 ; 31. Fxd4, Cg6 ; 32. Fd5+, etc. Une sévère défaite du champion des Etats-Unis.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1620
N. ARGUNOV (1992)

(Blancs : Rg6, Tb3, Ff1. Noirs : Rd8, Té7, Fa2, Pg2. Nulle.)

1. Td3+, Ré8 ; 2. Fxg2, Fb1 ; 3. Fç6+, Rf8 ; 4. Fé4, Txé4 ; 5. Td5!!, Té5+ ; 6. Rh6, Txd5. Pat.

ÉTUDE Nº 1621
L. MITROFANOV (1979)



Blancs (4) : Rd8, Th2, Ca7, Pb5.
Noirs (5) : Ra8, Tç1, Pç5, é2, é4.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

DAMES
Problème nº 498

● LE COIN DU DÉBUTANT
Les grands classiques.
Schémas (suite)
Le coup Springer

Le grand maître néerlandais Springer, champion du monde en 1923 et en 1928, fut aussi un remarquable pédagogue pour « effeuiller » ses combinaisons à l'intention des nouveaux amateurs.

● 1er exemple.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 27-22 (18x27) 32x21 (23x41) 21-17 (11x22 ou 12x21) 42-37 (41x32) 38x7 ! ; passage à dame, +.

● 2e exemple.

Celui-ci est spectaculaire par la rafle finale de cinq pions.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 27-22 (18x27) 32x21 (23x41) 21-17 ! (11x22) 42-37 (41x32) 38x29 !, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Dans la position ci-dessous, le maître national G. Gournier, dans une partie libre, en 1962, au Damier toulousain, força, avec les Blancs, le gain du pion à partir d'un mouvement très secret, *splendide.*

B + 1 par forcing.

SOLUTION : 34-29!!

(23x34, forcé) 40x20 (15x24) 37-31!! [le cheminement de l'esprit imaginatif, inventif] (26x37) 42x31 (21-26, *a, b*) 28-23!! [superbement vu !]. (26x17) 23x21!

a) (24x29 ou 24-30) 48-43!! c'est encore délicieux, les Noirs étant à nouveau contraints de céder un pion.

b) (19-23) 28x30 (21-26) [très belle tentative] mais 22-18!! [à conserver dans ses archives] (26x28) 27-22!! puis 18-12!!, la variante, à notre avis, la plus irrésistiblement séduisante.

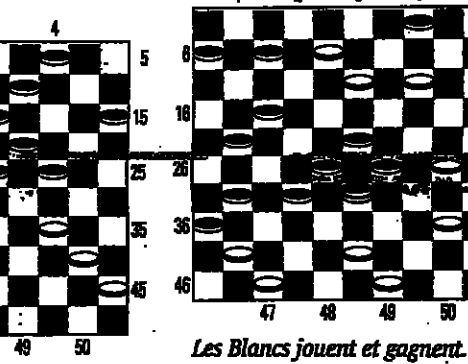
SOLUTION DU PROBLÈME Nº 497
A. POIRIER
(Canada, 1963)

Blancs : pions à 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 40, 43, 45, 48, 49.

Noirs : dame à 1, pions à 4, 12, 13, 14, 19, 21, 22, 25.

29-23! (19x39) 48-42!! (39x48) 31-27 (22x31) 37x10 (48x44) [les 360 degrés] 49x40 (4x15) 40-35 (1x40) 45x34 (15-20) 35-30!, les Noirs sont mat.

PROBLÈME Nº 498
F. MARTINS (LISBONNE, 1963)



Les Blancs jouent et gagnent.

Un problème « facétie ». *Solution dans la prochaine chronique.*

Pour progresser rapidement dans la conduite de la partie : l'organe officiel de la Fédération française du jeu de dames (FFJD). Dix numéros par an. Du débutant au grand maître international. Nombreuses illustrations de combinaisons et de mouvements stratégiques, informations sur toutes les compétitions. Montant de l'abonnement annuel : 170 F. A établir au nom de la Fédération française du jeu de dames et à adresser à sa trésorière : Mme Bonnefoy, 9, chemin de la Fontaine-au-Cayen, 21000 Dijon. Se recommander du *Monde.*

Jean Chaze

BRIDGE
Problème nº 1617

ATTENTION, DANGER !

Dans la finale des Olympiades de 1992, alors qu'en salle fermée les Américains étaient intervenus sur l'ouverture de 1 SA d'Ouest et avaient perdu 500 (deux de chute contrées) à 2 Coeurs, en salle ouverte Hamman, en Ouest, avait facilement gagné 4 Piques, un contrat qui, à première vue, semblait infaisable.

Nord : ♠ V 9 5 – ♡ A R 9 8 3 – ◇ D 9 4 2 – ♣ 9
Ouest : ♠ A 10 8 3 – ♡ D V 5 – ◇ A 6 – ♣ A 7 5 3
Est : ♠ R 7 6 4 – ♡ 6 4 – ◇ R V 3 – ♣ R 8 4 2
Sud : ♠ D 2 – ♡ 10 7 2 – ◇ 10 8 7 5 – ♣ D V 10 6

Ouest Hamman	Nord Perron	Est Wolff	Sud Chemla
–	–	passe	passe
1 SA	passe	2 ♣	passe
2 ♠	passe	4 ♠	passe...

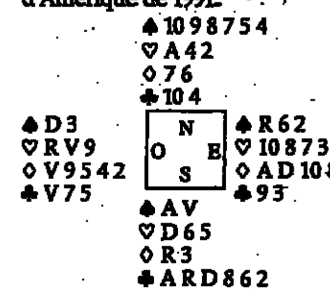
Perron, en Nord, a entamé As et Roi de Coeur et a contre-attaqué le 9 de Trèfle sec. *Comment Ouest (Bob Hamman) a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Il semblait y avoir au moins un Trèfle perdant, mais, grâce à un jeu d'élimination, Hamman arriva très vite à dix levées. Il prit le 9 de Trèfle avec l'As, tira le Roi de Pique, l'As de Pique et la Dame de Coeur (pour défausser le 4 de Trèfle), puis il joua l'As de Carreau et fit *l'impasse à la Dame de Carreau.* Enfin il défaussa le 3 de Trèfle sur le Roi de Carreau, réalisa le Roi de Trèfle et *mit Nord en main* par un troisième coup d'atout. Perron fit le Valet de Pique, mais il n'avait plus que des couleurs rouges à jouer dans... coupe et défausse (avec la coupe par le dernier atout d'une des mains et la défausse du dernier Trèfle de l'autre main).

CONTRE-ATTAQUE MORTELLE

La défense est souvent un art difficile qui exige une reconstitution exacte de la main du déclarant. L'exemple suivant est tiré d'une donne du Grand National d'Amérique de 1991.



Nord : ♠ 10 9 8 7 5 4 – ♡ A 4 2 – ◇ 7 6 – ♣ 10 4
Ouest : ♠ D 3 – ♡ R V 9 – ◇ V 9 5 4 2 – ♣ V 7 5
Est : ♠ R 6 2 – ♡ 10 8 7 3 – ◇ A D 10 8 – ♣ 9 3
Sud : ♠ A V – ♡ D 6 5 – ◇ R 3 – ♣ A R D 8 6 2

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	passe	passe	2 SA
passe	4 ♡	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le 2 de Carreau, Est prit avec l'As de Carreau et il crut bon de rejouer la Dame de Carreau prise par le Roi. Sud a alors tiré l'As de Pique second puis le Valet de Pique. En main avec la Dame de Pique, *quelle carte Stewart, en Ouest, a-t-il jouée* pour faire chuter QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

L'ouverture de 2 SA, qui n'est pas très classique, est logique car la main avec la belle longueur à Trèfle vaut plus de 20 points. Le saut à 4 Coeurs était un Texas pour que Nord-Sud s'arrêtent à 4 Piques joués par Sud.

COURRIER DES LECTEURS

Donnes préparées (nº 1603)

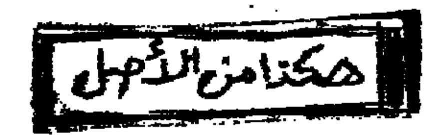
Trois lecteurs (G. G., C. M. et R. T.) ont critiqué l'ordinateur ! *« Il me semble,* écrit R.T., *que votre ordinateur, quel que soit le respect que j'ai pour lui, est bien imprudent d'inscrire « erreur » sur son écran si, à la première levée, le déclarant prend avec l'As de Cœur de sa main (au lieu du Roi du mort). On peut encore rétablir la situation en ne donnant qu'un coup d'atout, et cela devient même un problème amusant. »*

C'est exact, mais cette donne préparée par les fameux champions Besse et Bernasconi doit être jouée *avec les mains adverses cachées,* et il est donc exclu de ne pas donner *deux* coups d'atout.

Quant à A. B., il voudrait savoir *« comment il est possible de ne pas donner un Cœur quand Est coupe lorsque le mort joue le troisième Trèfle ? ».*

Tout simplement en défaussant le dernier Cœur du mort sur le quatrième Trèfle maître de Sud !

Philippe Brugnon



Pluie et vent à l'ouest

AU LEVER DU JOUR, une nouvelle perturbation abordera la Bretagne et touchera le matin le Nord-Pas-de-Calais, la Somme, la Normandie et les Pays de Loire, accompagnée de pluie modérée plus forte près des côtes. Le vent de sud-ouest s'illustrera avec des rafales pouvant atteindre 130 km/h le long du littoral de l'Atlantique et de la Manche, et 90 km/h à l'intérieur. Des Ardennes à la Gironde en passant par la Champagne, le Centre, le Limousin et Poitou-Charentes, le ciel se chargera rapidement en cours de matinée. Sur le reste du pays, à l'est d'une ligne Lorraine-Bourgogne-Auvergne-Midi-Pyrénées, le ciel sera variable et les nuages réserveront des éclaircies, plus généreuses sur le Nord-Est. Le vent d'ouest balaiera les côtes méditerranéennes avec des pointes de 50-km/h.



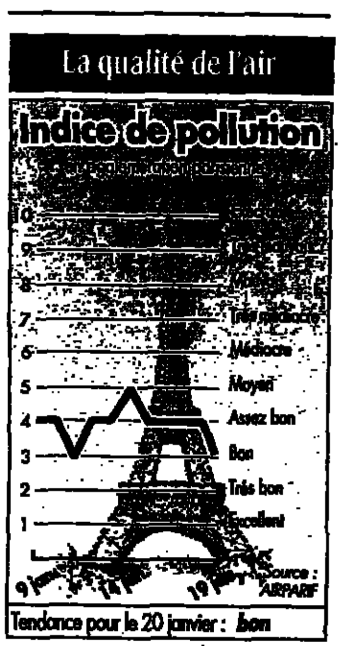
Prévisions pour le 21 janvier à 12h00

L'après-midi, la perturbation poursuivra sa route : elle concernera une large moitié ouest du pays. Sur le Nord-Picardie, les Ardennes, la Haute-Normandie, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, le Centre et l'Ile-de-France, le ciel couvert donnera des pluies faibles à modérées, accompagnées d'un vent de sud-ouest soufflant jusqu'à 90 km/h en rafales. La situation sera plus critique sur la Bretagne et la Basse-Normandie, où les précipitations seront fortes et pourront localement provoquer des cumuls importants. Le vent de sud-ouest sera encore de la partie et pourra souffler jusqu'à 140 km/h près des côtes. A l'avant de ce corps pluvieux, les nuages s'épaissiront de l'Alsace-Lorraine à la Gascogne en passant par la Bourgogne, le Bourbonnais, l'Auvergne et le Quercy, mais resteront inoffensifs. Enfin, le Béarn, Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, la région Rhône-Alpes, la Franche-Comté et la Provence-Côte-d'Azur connaîtront un après-midi assez bien ensoleillé.

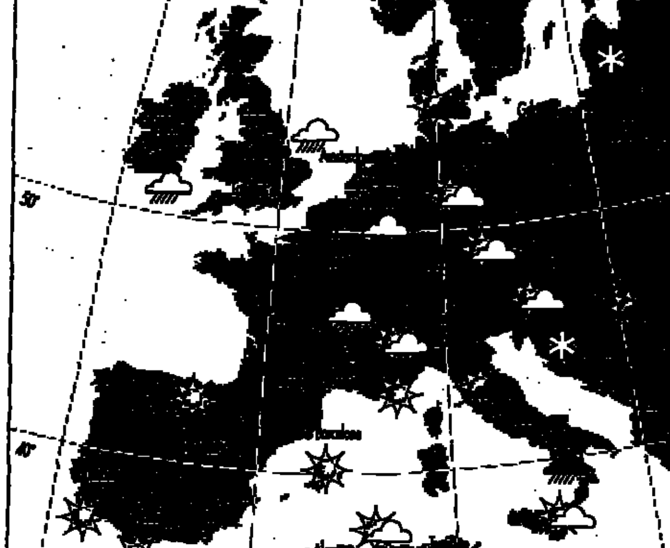
Côté mercure, les températures minimales seront légèremnt supérieures aux normales saisonnières. Sur la moitié nord, elles s'étageront de 2 à 9 degrés de l'est vers l'ouest, contre une moyenne de 4 degrés sur la moitié sud, malgré quelques gelées sur la région Rhône-Alpes. L'après-midi, le thermomètre indiquera 7 degrés sur le Nord-Est et avoisinera les 10 degrés sur le reste du pays.

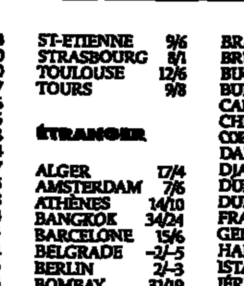
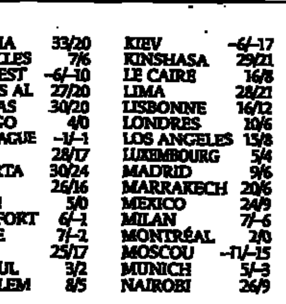
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



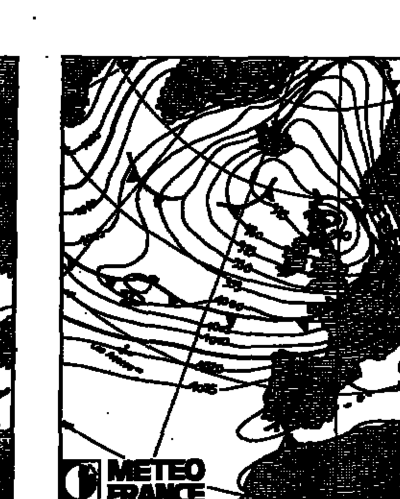
Tendance pour le 20 janvier : *bon*




TEMPÉRATURES du 19 janvier 1995 maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	13/3
BIARRITZ	14/9
BORDEAUX	11/9
BOURGES	9/7
BREST	8/5
CAEN	10/7
CHERBOURG	10/6
CLERMONT-F.	8/5
DIJON	9/4
FORT-DE-FR.	30/20
GRENOBLE	3/0
LILLE	7/7
LIMOGES	7/6
LYON, BRON	9/6
MARSEILLE	12/8
NANCY	8/4
NANTES	12/7
NICE	15/5
PARIS	9/8
PAU	13/4
PERPIGNAN	13/3
POINTE-A-PIT.	31/21
RENNES	11/6
ST-D.-RÉUNION	29/24
ST-ETIENNE	9/6
STRASBOURG	8/1
TOULOUSE	12/6
TOURS	9/8
ÉTRANGER	
ALGER	17/4
AMSTERDAM	7/6
ATHÈNES	14/10
BANGKOK	34/24
BARCELONE	15/6
BELGRADE	–2/–5
BERLIN	2/–3
BOMBAY	31/19
BRASILIA	33/20
BRUXELLES	7/6
BUCAREST	–6/–10
BUENOS AI.	27/20
CARACAS	30/20
CHICAGO	4/0
COPENHAGUE	–1/–1
DAKAR	28/17
DJAKARTA	30/24
DUBAI	26/16
DUBLIN	5/0
FRANCFORT	6/–1
GENÈVE	7/–2
HANOI	25/17
ISTANBUL	3/2
JÉRUSALEM	8/5
KIEV	–6/–17
KINSHASA	29/21
LE CAIRE	16/8
LIMA	28/21
LISBONNE	16/12
LONDRES	10/6
LOS ANGELES	15/8
LUXEMBOURG	5/4
MADRID	9/6
MARRAKECH	20/6
MEXICO	24/9
MILAN	7/–6
MONTRÉAL	2/0
MOSCOU	–11/–15
MUNICH	5/–3
NAIROBI	26/9
NEW DELHI	19/10
NEW YORK	4/3
PÉKIN	1/–8
PRAGUE	–3/–4
PRETORIA	25/14
RIO DE JAN.	35/26
ROME	15/2
SAN FRANC.	9/6
SANTIAGO	29/13
ST-PETERSB.	–8/–11
STOCKHOLM	0/0
SYDNEY	24/20
TOKYO	8/1
TUNIS	17/5
VARSOVIE	–5/–11
VIENNE	–4/–5



Situation le 20 janvier 1995

Prévision pour le 22 janvier 1995

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

L'esprit de guerre

« CELA NE VA PAS mieux que sous les Allemands. » Cette parole, qui révolte ainsi prononcée, exprime une vérité. Pour ne prendre qu'un exemple, notre réseau ferroviaire disposait *« sous les Allemands »* de trois fois plus de locomotives qu'aujourd'hui, alors qu'il n'y avait pas chez nous de théâtre actif de combats.

Devant de telles difficultés, le gouvernement dispose d'une administration fortement secouée par la Libération, appauvrie dans ses cadres, et fatiguée. Fatiguée comme tous le pays, car nous payons encore ceci : les privations et les souffrances de quatre années.

Et si le ressort du peuple français est un patriotisme ardent, peut-être inégalable, l'esprit civique des Anglo-Saxons, l'esprit de sacrifice des Russes, l'esprit de discipline des Allemands sont remplacés chez lui par ce qu'il nomme son système D.

Que l'esprit de débrouillage nous ait parfois sortis de peine, cela est possible, mais c'est après nous y avoir mis. Florissant aujourd'hui, à l'heure de la grande solidarité, il produit trop souvent anarchie, démagogie, iniquité.

Le général de Gaulle a convié une fois de plus tous les Français et toutes les Françaises à porter au maximum leur effort de guerre. Les souffrances vécues risqueraient de perdre leur sens, les réussites acquises pourraient à chaque instant être compromises si l'inflexible volonté de vaincre qui mène nos soldats sur les différents fronts n'animait constamment le peuple tout entier : gouvernement, fonctionnaires et administrés.

(*Le Monde* daté 21-22 janvier 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mercredi 18 janvier. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 60-160 ; Les Carroz-d'Araches : 80-190 ; Chamonix : 60-332 ; Châtel : 70-160 ; La Clusaz : 60-240 ; Combloux : 80-180 ; Les Contamines-Montjoie : 70-190 ; Flaine : 125-nc ; Les Gets : 70-135 ; Le Grand-Bornand : 50-130 ; Les Houches : 60-130 ; Megève : 70-165 ; Morillon : 60-210 ; Morzine-Avoriaz : n.c. ; Praz-de-Lys-Sommand : 60-120 ; Praz-sur-Arly : 80-170 ; Saint-Gervais : 85-115 ; Samoëns : 100-250 ; Thollon-Les Mémises : 75-115.

SAVOIE
Les Aillons : 40-130 ; Les Arcs : 98-245 ; Arèches-Beaufort : 70-195 ; Aussois : 60-100 ; Bessans : 80-100 ; Bonneval-sur-Arc : 80-230 ; Le Corbier : 54-160 ; Courchevel : 55-182 ; Tania : 55-182 ; Crest-Voland-Cohennoz : 80-120 ; Flumet : n.c. ; Les Karellis : 90-180 ; Les Menuires : 80-180 ; Martin-Bellev. : 60-180 ; Méribel : 110-155 ; La Norma : 80-160 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 70-180 ; Peisey-Vallandry : 110-175 ; La Plagne : 95-205 ; Pralognan-la-Vanoise : 100-160 ; La Rosière 1850 : 132-200 ; Saint-François-Longchamp : 120-200 ; Les Saisies : 110-160 ; Tignes : 112-190 ; La Toussuire : 80-120 ; Val-Cenis : 35-140 ; Valfréjus : 70-130 ; Val-d'Isère : 80-200 ; Valloire : 60-180 ; Valmeinier : 60-180 ; Valmorel : nc ; Val-Thorens : 165-230.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 70-230 ; Alpe-du-Grand-Serre ; 80-130 ; Auris-en-Oisans : 100-170 ; Autrans : 50-100 ; Chamrousse : 120-140 ; Le Collet-d'Allevard : 50-110 ; Les Deux-Alpes : 60-250 ; Lans-en-Vercors : 80-100 ; Méaudre : nc ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-60 ; Les Sept-Laux : 60-200 ; Villard-de-Lans : 100-150.

ALPES-DU-SUD
Auron : n.c. ; Beuil-les-Launes : 50-50 ; Briançon : 30-100 ; Isola 2000 : 20-40 ; Montgenèvre : 70-120 ; Orcières-Merlette : 40-80 ; Les Orres : 40-65 ; Pra-Loup : n.c. ; Puy-Saint-Vincent : n.c. ; Le Sauze-Super-Sauze : 20-40 ; Serre-Chevalier : 30-100 ; Super-Dévoluy : 40-50 ; Valberg : 20-30 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 15-05 ; Val-d'Allos-La Foux : 30-30 ; Risoul : 25-45 ; Vars : 25-45.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 100-150 ; Cauterets-Lys : 150-230 ; Font-Romeu : n.c. ; Gourette : 75-140 ; Luchon-Superbagnères : 100-160 ; Luz-Ardiden : 115-160 ; Peyragudes : 120-160 ; Piau-Engaly : 110-120 ; Saint-Lary-Soulan : 80-110.

AUVERGNE
Besse-Super-Besse : 40-70 ; Super-Lioran : 50-60.

JURA
Métabief-Mont-d'Or : 55-96 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 50-110 ; Les Rousses : 80-120

VOSGES
Le Bonhomme : 70-100 ; La Bresse-Hohneck : 70-90 ; Gérardmer : n.c. ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : 55-100

LES STATIONS ÉTRANGÈRES
Pour ces stations on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MANCHE.** Eurotunnel va être obligé de modifier la configuration de ses navettes, les caisses de voitures très basses ayant été endommagées lors de l'embarquement. En attendant, un appareil permettant de repérer les véhicules dont la hauteur au sol est inférieure à neuf centimètres a été mis en place.

■ **ZURICH.** La société des transports publics de Zurich a vendu à la Corée du Nord dix-huit tramways vieux de quarante ans. Après avoir été révisées et repeintes, les rames seront acheminées par bateau de Bâle vers le port néerlandais de Vlissingen et, de là, à Pyongyang.

■ **PARIS.** Sandrine – c'est le nom donné au tunnelier de la future ligne de métro Météor – est arrivée le 17 janvier à la station Pyramides. Depuis sa mise en service en juillet 1992, Sandrine, qui devrait arriver le 1er juillet sous le square Louis XVI près de la gare Saint-Lazare, a parcouru plus de trois kilomètres le long desquels ont été installées plus de 15 000 plaques de béton de 4 tonnes chacune qui constituent l'ossature du tunnel.

■ **AUSTRALIE.** Pour des raisons économiques, Qantas, compagnie australienne, n'assurera plus fin mars ses trois vols hebdomadaires pour Paris.

■ **BRUXELLES.** Le TGV européen a fait ses premiers pas, le 17 janvier, avec l'inauguration d'une liaison rapide Bruxelles-Paris qui sera ouverte au public le 23 janvier. Le Thalys, train gris et rouge reliera, progressivement d'ici 2005, la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les passagers mettront trois heures pour effectuer le trajet Paris-Cologne, un peu plus de trois heures pour Paris-Amsterdam et une heure et trente-huit minutes pour Bruxelles-Cologne.

■ **ALLEMAGNE.** Les touristes allemands sont ceux qui dépensent le plus à l'étranger (50 milliards de marks en 1994 contre 44,5 en 1993), selon le rapport mensuel établi en janvier par la Bundesbank. Ils sont suivis, mais de loin, par les Japonais (38 milliards de marks en 1993).

PARIS EN VISITE

Samedi 21 janvier

■ **L'HÔTEL DE NOINTEL :** plafond de Watteau et salons Napoléon III (45 F), 11 heures, 12, rue de Poitiers (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les primitifs des écoles du Nord, 11 h 30 ; la peinture française, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** (lampe de poche, 40 F), 13 h 30, 42, avenue de l'Observatoire (Sauvegarde et mise en valeur du Paris historique).

■ **LES ÉGLISES DU MARAIS** (40 F), 14 heures, parvis de l'église Saint-Gervais (Sauvegarde et mise en valeur du Paris historique).

■ **LE « CHINATOWN » DU XIIIe** et ses lieux de culte (50 F), 14 h 30, sortie du métro Porte de Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ **LE CIMETIÈRE DES SUPPLICIÉS** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, angle de la rue de Picpus et de l'avenue de Saint-Mandé (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL-DIEU** et la médecine autrefois (50 F), 14 h 30, entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** Exposition Derain (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 14 h 30 ; Exposition Paris la nuit, 15 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE GALLIERA :** Exposition Histoire du jean (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : Claude Monet, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE** (37 F), 15 heures, 27, avenue de Friedland (Monuments historiques).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** du parvis de Notre-Dame (37 F + prix d'entrée), 15 heures, entrée de la crypte sur le parvis côté préfecture de police (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER DE SAINT-SULPICE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU VIN :** les pressoirs à travers les âges (60 F), 17 heures, 5, square Charles Dickens.

ABONNEMENTS

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG-PAYS-BAS	Autres pays : Voie normale y compris CEE avion
3 Mois	536 F	572 F	790 F
6 Mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 AN	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL : 3615 LE MONDE, code d'accès ABO
PRÉLÈVEMENTS MENSUELS : se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER ENVOYÉ PAR VOIE AÉRIENNE : tarif sur demande.
CHANGEMENT D'ADRESSE : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.
RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

POUR VOUS ABONNER
REMPLISSEZ CE BULLETIN EN CAPITALES D'IMPRIMERIE ET ENVOYEZ-LE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :
SERVICE ABONNEMENTS : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.

BULLETIN D'ABONNEMENT
Durée 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : Prénom :
Adresse :
Localité :
Code postal : Pays : 501MQ001

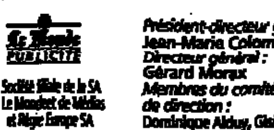
LES SERVICES DU *Monde*

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1995

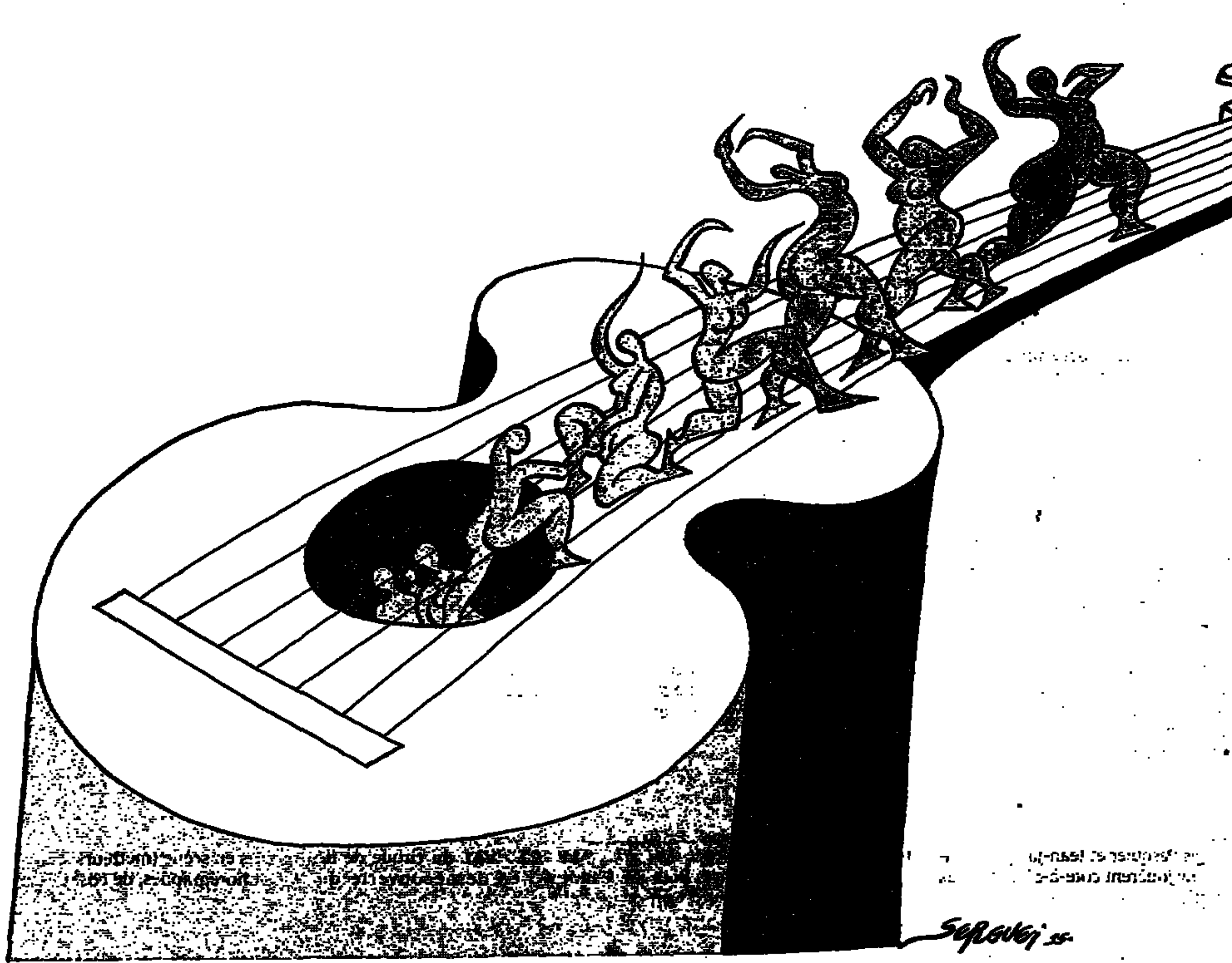


Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

FLAMENCO Ce n'est pas un style. C'est une façon de vivre, d'allumer une cigarette et d'accélérer la pensée. La musique, la danse, le chant sont les voies de passage pour dire les femmes et les hommes, l'amour, la mort, et le monde perdu. Question du vingtième siècle : comment passer d'une scène privée (famille, amis, réunion...) à un jeu spectaculaire (anonymat du public, méconnaissance des formes...) ? ● A LEBRIJA, sur la route du Sud, non loin de Jerez, quand on naît Bacàn, on ne se demande pas si on sera flamenco, mais comment l'être. La guitare a choisi Pedro Bacàn, comme le chant vient de choisir sa sœur Inès ou le jeune Joselito. ● EN CONCERT à Paris, Pedro Bacàn est un des artistes les plus conscients de son art et des questions qu'il affronte. C'est surtout le meilleur guitariste flamenco de sa génération. Sa troupe, les Pinini, est à sa mesure.

Pedro et Inès Bacàn, la conscience du flamenco

Venu de Lebrija, le clan andalou s'installe pour trois concerts à l'auditorium des Halles, à Paris. Musiciens et danseurs authentiques, ils refusent la loi du marché et ne cherchent pas à moderniser leur art



PEDRO BACÀN, INÈS BACÀN et la famille gitane des Pinini en concert.
AUDITORIUM DES HALLES, 5, porte Saint-Eustache, 75001 Paris. Métro Châtelet-les-Halles. Tél. : 42-36-13-90. Vendredi 20 janvier, samedi 21 à 20 h 30. Dimanche 22 à 16 h 30. Pour une place (140 F), une seconde est offerte (opération « La mairie de Paris vous invite au concert »)

Après avoir accompagné les plus grands *cantaores*, Pedro Bacàn s'est imposé comme compositeur, révélateur de talents (sa sœur Inès, ou Joselito de Lebrija, qui est sur scène avec eux) et créateur de spectacles. Sa passion de la musique classique, sa fréquentation de Maurice Ohana, son goût profond du jazz en font un « flamenco » très singulier. Plus authentique, plus fondamental que lui, avec son origine de Lebrija, sa famille de Lebrija, sa gitanerie de Lebrija, difficile de trouver. Or, il ajoute à cela, qui aurait pu le confiner, une ouverture sans compromis.

Il ne cherche pas à croiser, métisser, relire, mâtiner, machiner, moderniser, rockiser ou relooker le flamenco, selon la loi du marché, le jeune Joselito. Ces choses sont encore mal étudiées.

LA FOI DE LA CHANCE

Pedro Bacàn est un des musiciens les plus conscients de cette tradition. Quand il joue, il plonge au fond de la musique : comme Inès, qui – même en répétition, même pour un essai de voix – va au bout, à chaque fois, les yeux fermés, les mains serrées, oublieuse du micro sur quoi sa bouche bute. Ils savent qu'on ne recompose pas sur scène, à heure fixe, une de ces fêtes qui ignorent le temps, la logique et la préméditation.

Ils comptent sur la chance. Ils inventent un parcours qui puisse donner l'idée de ce qui se passe en une nuit flamenca : avec les formes fondamentales, l'engagement entier de Antonio Jero (deuxième guitare), La Pepa de Benito (tradition des fêtes privées d'Utrera), Carmen Ledesma et Concha Vargas (danseuses parmi les plus tranchantes de l'heure), et la foi de la chance.

Au cours de l'enregistrement de son dernier disque (*De viva voz*), en studio, pendant une pause, Pedro Bacàn joue, juste pour se mettre en doigts, une *siguiriya*. Elle sonne si fort, si vraie, si « flamenca », qu'il l'a gardée. Tout peut arriver.

F. M.

★ Pedro Bacàn et Inès Bacàn, *De viva voz*, un CD Ethnic B 6812. Flamenco, « Grandes figures », coll. dirigée par Mario Bois, un CD, Le Chant du monde, LDX 274944.

Pedro Bacàn/guitariste et compositeur

« La musique est un voyage qui conduit loin »

« **CE QUE J'AIME** dans les vins de Bordeaux, c'est cette petite saveur finale, comme venue après le goût, son prolongement de rappel, un écho imprévu. C'est un peu comme ça que je conçois mes spectacles. Ce sont avant tout des concerts. La musique est au centre. Je me raconte à moi-même une histoire que le public n'a pas besoin de connaître. Selon les nuances qu'indique l'éclairage, on commence à l'aube, par une solea chantée par Joselito, et l'on court vers la lumière. Puis les fandangos (la Pepa et Inès).

» Je tiens au fandango parce que c'est une forme ancienne. Je la fais évoluer vers les formules doriennes, vers la solea par exemple. Au début, il est toujours joué en majeur et semble ouvert, mais c'est une structure restreinte que l'on peut dramatiser.

» Les fandangos sont des contes, des récits, pas de la poésie au sens ambitieux du terme, mais de simples arguments. J'ai besoin d'images pour animer intérieurement mon parcours. Un spectacle est comme une fête prévue d'avance, le temps n'est pas le même, le rapport aux spectateurs non plus. Les spectateurs n'ont rien à voir avec ce qui lie les participants à une fête flamenca, qu'elle se passe en famille, entre amis, en une nuit pour un mariage ou pour rien.

» Les formes scandaient la journée. On ne chante pas la même chose à l'apéritif, la nuit ou dans une taverne. Beaucoup de styles se sont maintenus à Lebrija à cause de ce que j'appelle l'*escuela vivencial* – l'école de la vie, l'école des maisons, des familles, de la rue. La géographie du *cante* a fini par se mélanger ou se perdre partout – ce qui n'est ni bien ni mal mais un fait – sauf à Lebrija et à Jerez.

– A Lebrija, le flamenco est partout ?

– Oui et non. Pendant des jours, des semaines ou des mois, il ne se passe rien. Rien de visible, rien d'intéressant. Il faut savoir où le chercher. Rencontrer un flamenco n'est pas facile. Transformer une « noche » en concert pas davantage. A Lebrija, il y a toutes sortes de gens qui n'ont même pas l'idée de ce qu'est le flamenco. Une famille gitane est célèbre parmi nous pour tout ignorer du *cante*, jusqu'au rythme qu'on appelle le compas. Le rythme dans la peau ! De père en fils, ils ne savent rien du compas. C'est comme ça.

» Je n'ai jamais considéré l'association gitan-flamenco comme pertinente. Beaucoup de Gitans ne savent pas battre le rythme (les *palmas*). Juan Varea, l'un des plus grands *cantaores* n'est ni gitan ni andalou. Sabicas est un Gitan de Pamplona. Les familles *cantaoras* en revanche sont connues comme dépositaires d'un savoir, d'un secret, elles les transmettent.

– Ce n'est donc pas une affaire génétique ?

– Absolument pas. Il faut d'abord une qualité intrinsèque. Il faut ensuite se trouver au contact des maîtres, de la transmission. Nombre de danseuses sont étrangères à la communauté gitane ou andalouse. Le cas des chanteurs est plus complexes parce qu'il engage l'intimité de la voix. Au cœur de l'aventure, il y a un esprit qui n'est ni une idée intellectuelle ni un concept ; qui ne se comprend pas, mais on sait parfaitement s'il est là ou pas.

» Mon travail de scène, c'est d'arraisonner ce mystère, si c'est possible. Je me donne des explications personnelles, parce que cette histoire me préoccupe, mais je suis incapable d'en faire une leçon.

> « On ne doit pas sortir le même après une nuit flamenca »

– Le but, c'est la musique ?

– Curieusement, non. Enfin, pas exactement. La musique n'est pas la fin, c'est un moyen, un véhicule. On ne doit pas sortir le même après une nuit flamenca. C'est l'idée qui ne se raisonne pas. On est ensemble et on doit arriver à être plus fortement ensemble encore. Mais le projet, c'est de conter notre propre histoire, pas de façon littéraire ou narrative, de façon à saisir la place de l'individu dans le groupe. Quand on se réunit, quand la musique est le lien, le bloc formé est la somme de tous les individus rendus à plus d'autonomie. Par le rythme, l'individu s'exalte, devient encore plus lui-même et se lie plus fortement au groupe. C'est une religion du moment qui passe, de l'instant.

– On voit plutôt cet art comme très démonstratif, spectaculaire. C'est plutôt un voyage ?

– C'est un voyage parce que ceux qui l'identifient comme tel savent qu'ils sont dans le voyage. Qu'ils en sont. Une fois la part faite à la musique, on l'oublie. Le contenu te donne la possibilité (si tu la saisis) d'accéder à un autre état. On peut tenter de diriger une « fiesta », mais ça n'« arrive » pas toujours. Ceux qui ont conscience de la forme et de la dynamique d'une fête essaient de faire en sorte qu'elle « précipite ». A cela je m'emploie. Mais tout peut la perturber, y compris le crétin de service, Gitan ou pas, qui tapera des mains n'importe-comment ou beuglera à tout-va.

– La fête n'a pas d'ordre ?

– La fête a un ordre, un ordre désordonné, elle est l'ordre du désordre. Ce sont huit personnes réunies chez la grand-mère, sans vin, sans rien. C'est aussi bien une nuit qui « prend », on ne sait à quel moment. Ou quatre cents personnes qui se réduisent à trente sur le coup de cinq heures du matin et qui commencent.

» L'entrée dans le monde professionnel du spectacle a tout changé, pas forcément dans le mauvais sens, d'ailleurs. On y perd pas mal de repères, les formes se sont diversifiées, mais sur le plan instrumental, on a beaucoup gagné. Le risque, c'est que la connaissance est maintenant orientée, comme pré-dirigée. Elle n'est plus de l'ordre de l'expérience. L'idée de finalité s'est inversée.

» Dans la fête, la musique est un voyage qui conduit loin. Dans l'activité du spectacle, elle est une fin en soi. Devant le public, on vise la musique. Ce qui revient à se rapprocher d'une logique de partition, de disque et de formalisation, avec l'avantage d'une meilleure circulation des connaissances et des formes. Je suis instrumentiste. La guitare n'est pas orientale, elle est harmonique. Mon but est de fondre l'instrumental et la voix, comme Inès concentre le monde oriental et le monde flamenco. Comme elle est à elle seule le voyage. »

Propos recueillis par Francis Marmande

Le parler

● **Cantaor** : chanteur flamenco. Le cante sert souvent à désigner le flamenco tout entier. Les familles cantaoras sont celles où l'on chante. Les formes fondamentales du jeu, parfois réservées à la guitare ou au chant, parfois à voix nue, sont les points de passage et de reconnaissance des artistes et des aficionados. Certains excellent dans la solea. D'autres exhument des tarantas oubliées. Ce sont des formes fixes (rythme, mode, caractère) enchaînées selon l'esprit de la fête.

● **Solea** : le grand chant de base, imposant, tragique, identifiable à son rythme grave.

● **Fandango** : ternaire, tonal mais souvent pratiqué en solea modale ; vif à Huelva, souvent sentimental ailleurs et parfois carrément « sentimentaire ». Sa grande origine populaire lui a valu d'autres développements, sans rapport avec le flamenco (comme le fandango basque).

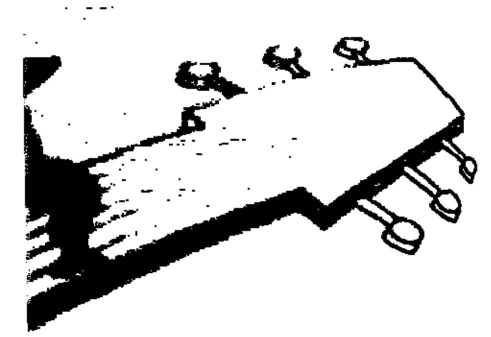
● **Taranta** : style ancien, modal, plutôt pratiqué dans le Levant (Almeria).

● **Siguiriya** : très lent, tragique, poignant, déchirant, etc. Tout le contraire de ce que le mot s'est mis à indiquer dans les esprits étrangers.

● **Romance** : le plus ancien, venu des épopées médiévales de Castille intégrées aux formes archaïques sans guitare (le Martinete, la Tona).

● **Alegria** : ensemble de styles allègres et enlevés (Cadix) au rythme très fort.

● **Buleria** : le plus exubérant des styles, marqué par l'alternance de ternaire et de binaire, sert de final souvent, comme un paraphe d'oubli.
Toutes ces formes seront jouées dans le concert des Bacan selon l'émotion du moment, la nécessité ou le hasard, dans un ordre qui n'est pas réglé.



La musique de chambre française a retrouvé ses papes

Une génération de nouveaux interprètes arrive à maturité

Après le vide de l'après-guerre, la musique de chambre française retrouve des interprètes de niveau international et un public enthousiaste. Les concerts se multiplient, les ensembles prolifèrent, le répertoire s'élargit. Créé par Pablo Casals en 1951, le Festival de Prades connaît un regain exceptionnel depuis dix ans.

LE FESTIVAL PABLO-CASALS au Théâtre des Champs-Elysées, prochains concerts vendredi 20 (soirée Beethoven) et samedi 21 (soirée Mozart).
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Tél. : 49-52-50-50. De 100 F à 150 F (dans le cadre de l'opération « Achetez une place, venez à deux »).

Ce fut l'un de ces rares bonheurs éphémères et fragiles qu'offre la musique, quand le temps passe trop vite et que l'on repart avec ses souvenirs, chauds comme des braises qui brûlent les mains. C'était mercredi 18 janvier, à Paris, aux Champs-Elysées. Le premier concert de la série, désormais traditionnelle, qui délocalise chaque hiver, de Prades vers la capitale, un festival voué au souvenir du violoncelliste catalan *Pau* Casals. Surprise : cette salle de 2 100 places comptait 1 900 places réservées deux jours avant le concert. Deux mille personnes pour le *Premier Sextuor* et le *Quintette avec piano* de Brahms, c'est stupéfiant quand les meilleurs observateurs annonçaient la mort de la *« grande musique de chambre »* en Europe, dans les années 60.

Le concert de musique de chambre dans une salle excédant cinq cents fauteuils est, en soi, une gageure. Le genre est né pour les amateurs fortunés (Mozart, Haydn, Beethoven, composaient pour leurs mécènes princiers, et à l'intention le plus souvent de ces amateurs éclairés). Les œuvres de cette espèce ne devraient pouvoir s'épanouir que dans ce climat d'intimité qui fut celui de l'aristocratie cultivée au XVIIIe siècle. Plus tard, quatuors, trios ou lieder suscitèrent ce qu'un sociologue marxiste devait qualifier d'*« idylle petite-bourgeoise, bien tranquille et résignée »* (la réflexion est d'Adorno, dans l'*Introduction à la sociologie de la musique* récemment rééditée aux Editions suisses Contrechamps). Bien sûr, Carnegie Hall et beaucoup d'autres immenses auditoriums américains ont accueilli le Quatuor Juilliard ou le Beaux-Arts Trio. Mais il y eut toujours, dans les apparences, quelque chose de disproportionné.

Pourtant, Sonny Rollins peut balader son saxophone devant cent ou cinq mille personnes, seul compte le volume d'invention édifié dans l'instant. De même, le célébrissime *Quintette en fa mineur* de Brahms comprend si peu de notes inutiles, il constitue un tel travail sur la forme qu'on peut le suivre de la même façon à mille ou à cent.

MARCHE À L'ABÎME

La première partie du concert avait vu passer un *Sextuor* juste agréable – la faute en revient à Brahms, et certainement pas au jeune altiste Vladimir Mendelssohn ni au second violoncelliste Alexander Rudin. Et puis vint le *Quintette* : extase, quasiment tangible, de musiciens en entière sympathie. Jean-Claude Pennetier, le pianiste, arriva à cloche-pied pour cause de crise de goutte. Mais il prit sa revanche, une fois assis, contre la pesanteur et la banalité : le vieil Horszowski, donnant la réplique au vieux Casals, avait cette désinvolte suprématie. *Régis Pasquier et Jean-Jacques Kantorow* jouèrent côte-à-côte les deux parties de violon, à la fois adversaires et *fair-play* pour jouer à un train d'enfer, pressés par les glas du piano, cette marche à l'abîme que constitue le scherzo. Leur sourire complice à l'arrivée restera comme l'un de ces irremplaçables secondes de sincérité que les chambristes, puisqu'ils sont placés face à la salle, ne pourront jamais dissimuler.

Depuis combien d'années Pasquier et Kantorow ne s'étaient-ils pas donné la réplique ? Cinquantenaires l'un et l'autre, le premier a pris en soliste la place qui lui revenait : star du violon français. Le second (enfant prodige de l'archet, peut-être un peu vite monté en graine dans les années 60), fait preuve aujourd'hui d'une assurance stylistique et technique impressionnantes. C'est aussi qu'il mène parallèlement, de l'Orchestre régional d'Auvergne à l'Ensemble orchestral de Paris, une carrière prenante de chef d'orchestre. Casals fut de même, à son époque, un chef formidable. Pennetier possède également les deux casquettes de soliste et de chef. Bruno Pasquier est le frère aîné de Régis : altiste transcendant comme son père Pierre (qui fut le fondateur du trio à cordes Pasquier, acteur essentiel de la vie musicale française autour de la seconde guerre mondiale). Quant à Alain Meunier, exceptionnellement détendu ce soir-là et tout au bonheur de jouer, il professe un peu partout dans le monde et dirige le Concours international de quatuors d'Evian ».

Rien de plus bizarre, au bout du compte, qu'un très beau concert de musique de chambre comme celui-là. Plus l'auditeur se sent voyeur plus il jubile. Plus l'œuvre effraie, plus elle fascine. Il y a ainsi, dans le *Quintette* opus 34 de Brahms, des soupirs de douleurs, des thèmes trop glorieux pour sauver la face, une introduction du finale si dissonnante, si tâtonnante que les interprètes eux-mêmes ne peuvent l'aborder sans tâtonner et frissonner. Cinq hommes disent à visage découvert la noble fragilité de notre condition : impossible de se défiler. Il faut compatir, ou partir.

Anne Rey

D'innombrables jeunes quatuors

Le Quatuor Parrenin exerça dans les années 50-60 une sorte de monopole sur le répertoire et la création. Dans les années 70, de jeunes musiciens prirent le relais : ce fut le Quatuor Via Nova. Mais il fallut attendre 1975 et la création à Evian d'un Concours international de quatuor à cordes pour que cette formation connaisse une renaissance inespérée. En 1987, il est vrai, Marc Bleuse, directeur de la musique au ministère de la culture, attribuait une enveloppe de 2,7 millions à la formation de jeunes quatuors français. Ce budget fut, par la suite, confié à l'Association Pro Quartet (créée et dirigée par Georges Zeisel), pour que celle-ci la répartisse. Aux Quatuors Rosamonde ou Ludwig vinrent, à cette époque, se joindre les Parisii, Ysaye, Arpeggione, Manfred, Ravel, Danel, Debussy, Henessy, le Quatuor avec piano Kandinsky, les Amedro, Bacewicz, Castagneri, Florestan...

Cette floraison a provoqué un regain d'appétit dans le public. Six concerts, centrés sur Hindemith, ont attiré à l'Auditorium du Louvre (420 places) 2 540 auditeurs entre le 9 et le 19 janvier. Le Musée d'Orsay, qui propose, chaque saison dans son propre auditorium, environ trente-cinq programmes de mélodies ou d'œuvres pour petites formations, enregistre une fréquentation de 80 %.

La piscine Molitor est toujours menacée de destruction

Le tribunal administratif de Paris nomme un expert

Classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, à l'abandon depuis 1989, ce fleuron de l'art déco, propriété de la Ville de Paris, tombe en ruine. Une association de défense tente de soustraire la célèbre piscine à la convoitise des promoteurs immobiliers.

LA PISCINE Molitor gagne un sursis. Le président du tribunal administratif de Paris vient d'accepter la requête de l'association Piscines Molitor de nommer un expert pour constater l'état d'abandon du lieu et la dégradation de la piscine, naguère fleuron de l'art déco parisien.

Sans doute un premier permis de démolir avait-il été refusé par le ministère de la culture le 1er septembre 1989, refus suivi d'un classement à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques deux mois plus tard. Depuis, son propriétaire, la Ville de Paris, et un promoteur immobilier, Meunier Promotion, une filiale immobilière de la BNP qui convoite l'équipement sportif, font le gros rond et attendent. Pas besoin, en effet, de bulldozer pour faire disparaître un élément protégé du patrimoine. Il suffit de laisser faire le temps : un bâtiment abandonné est un bâtiment condamné. En quelques années, les intempéries et le vandalisme l'auront suffisamment dégradé pour qu'il soit considéré comme insalubre, dangereux et bon pour la casse.

Mais que faire de ce paquebot art déco amarré sur les flancs du seizième arrondissement de Paris, à quelques brasses du bois de Boulogne ? Construite par Lucien Pollet, déjà architecte de la piscine de la rue de Pontoise, aujourd'hui sauvée et rénovée, Molitor fut inaugurée en 1929 par Johnny Weissmuller, futur Tarzan, alors champion olympique : deux bassins, l'un couvert (33 mètres), l'autre (50 mètres) transformable en patinoire l'hiver, un solarium, un restaurant. Après soixante ans de bons et loyaux services elle ferme en 1989.

Le concessionnaire, Piscines de France, estime que l'établissement n'est pas rentable : la dernière année, le chiffre d'affaires était de 2 millions de francs. La rénovation de la piscine est estimée à 50 millions de francs. Trop cher pour la Ville de Paris, qui veut s'en débarrasser. Un appel d'offres est lancé. Meunier Promotion l'emporte avec la proposition de construire sur ces 5 000 mètres carrés de terrain 60 à 80 appartements de grand standing et un hôtel Concorde de 120 chambres. La piscine est bien entendu sacrifiée. C'est à ce moment qu'intervient le ministère de la culture. Sa mesure de classement rend le projet caduc.

SQUATTÉE, PILLÉE, DÉGRADÉE

Michel Junot, un élu RPR du seizième arrondissement, convainc l'association de défense de la piscine, qui s'appelle à l'époque SOS-Molitor, de présenter un vrai projet de sauvegarde. SOS-Molitor s'adresse aux architectes Reichen et Robert pour établir une contre-proposition de *« restauration-construction »*. C'est le moment où un grand club sportif, le Racing, est à la recherche d'un nouveau siège. Pourquoi ne pas l'établir dans cet ancien établissement prestigieux ?

En avril 1991 un nouveau concours est lancé par la Ville de Paris pour la réhabilitation de l'ensemble. Reichen et Robert y participent. Dix mois plus tard, le concours est jugé infructueux par ses organisateurs. La Ville encourage discrètement Meunier Promotion à trouver une solution qui tienne compte du classement. C'est la quadrature du cercle, puisqu'il faut conserver la piscine et que les exigences de la promotion immobilière réclament l'installation d'un hôtel sur le site. Ce qui implique sa destruction.

Consultés, les architectes Valode et Pistre sont écartés pour avoir proposé d'effacer l'ensemble du bâtiment de Pollet. Reichen et Robert refont surface, cette fois-ci, du côté de Meunier Promotion. Avec la construction d'une résidence Orion sur l'emplacement du bassin couvert, une partie de l'ancienne piscine est sacrifiée. Echec. Rien ne se passe. Ou plutôt tout se passe : la piscine est squattée, pillée, dégradée.

En attendant les résultats de l'expertise, qui peut théoriquement obliger la Ville de Paris à entretenir son bien, il faudra bien trouver une solution qui conjuguera la rentabilité hasardeuse d'un complexe sportif et le respect d'un bâtiment protégé par les Monuments historiques. A moins que, providentiellement, le ministère de la culture ne rapporte cette mesure d'inscription.

Emmanuel de Roux

Le cirque sur la piste des jeunes

LE FESTIVAL du cirque de demain, lieu de découverte des moins de vingt-cinq ans, dont la dix-huitième édition a pris fin le lundi 16 janvier au Cirque d'hiver, à Paris, marque l'ouverture de la saison en Europe. La trentaine d'agents ou directeurs de cirque d'Europe et d'Amérique qui comptent dans le milieu viennent y faire leur marché. *« Je n'ai pas d'exemple d'agent ayant quitté Paris sans avoir fait signer un contrat »*, affirme Isabelle Mauclair. On croisera dans les coulisses les représentants du Suisse Knie, de l'Américain Ringling (Barnum), du Big Apple de New York, du Cirque du Soleil (Canada), de l'Allemand Roncalli et des grands cabarets, comme le Lido ou les scènes de Las Vegas.

« Nous sommes là pour présenter les tendances du cirque de l'avenir. Ensuite, on ne jonglera plus, on ne fera plus de trapèze de la même façon », estime Dominique Mauclair. Le jury ajoute à ses notes techniques et artistiques celle de *« l'esprit du festival »*, positive ou négative, qui valorise les idées nouvelles. La technique, base invariable et indispensable, passe désormais par les mains de metteurs en scène (metteurs en piste), de chorégraphes, de costumiers et d'arrangeurs qui tentent d'imposer la grâce à la performance pure.

L'ARMÉE POPULAIRE DE CANTON

L'influence du cabaret, pour des raisons économiques et de style, se fait de plus en plus sentir, y compris dans les musiques. Les numéros en solo ou en duo dominent. La démarche et le jeu sont plus individuels. Il faut plonger dans ce qui reste du bloc communiste pour retrouver des troupes au sens strict. La plus remarquable, cette année, toute de collants roses strassés, est formée de recrues féminines de l'armée populaire de Canton et d'enfants voltigeurs.

La chute du mur de Berlin a bouleversé l'univers du cirque. La Pologne et Berlin-Est ont vu disparaître leurs écoles. Malgré une situation confuse, la Russie demeure un vivier et continue de capter les talents des nations voisines : mis en scène par Valentin Gneouchev, le jongleur et fildefériste Andreï Ivakhenko (dans son costume constructiviste rouge) et le trouble duo de Victor et Natalia Nebrat manifestent un goût nouveau pour l'ambiguïté. Aux sangles aériennes, Sergueï Taekine et Olga Boudzilovich font redécouvrir la puissance gymnique. Les trois interventions du groupe ukrainien Miko, issu du Théâtre des clowns de Moscou, furent trop brèves, mais suffisamment denses pour donner envie de découvrir le spectacle complet de quatre-vingts minutes.

De France, retenons l'humour doux des Acrostiches (Toulouse), le main à main éprouvé de Sophie et Virgile, issus de l'école supérieure du cirque de Châlons-sur-Marne. Et deux Françaises révélées au Canada, la trapéziste Caroline Blanc-Brude et, surtout, Isabelle Vaudelle qui se hisse, se contorsionne, s'enveloppe et s'abîme sensuellement dans de longues bandes de tissu.

J.-L. P.

★ Palmarès. Médailles d'or, Cirque de demain : Sergueï Taekine et Olga Boudzilovich (Russie), troupe féminine de l'armée de Canton (Chine populaire), Sophie et Virgile (France). Cirque de l'avenir : Aurelia (France), Diabolos de la troupe de Pékin (Chine populaire).









MC Solaar et Jimmy Jay lancent un label

Les deux premiers albums de ces chefs de bande du hip hop national leur ont permis d'engranger les fonds nécessaires à la création d'une marque de disque

MC Solaar et son compère le disc-jockey Jimmy Jay n'ont pas oublié leurs origines quand, à Villeneuve-Saint-Georges, ils animaient avec leurs copains rappeurs le 500 One Posse, collectif de musiciens, danseurs, taggers davantage que bande de banlieue. En investissant une partie des bénéfices de leurs succès dans la création d'un label de production discographique indépendant, MC Solaar et Jimmy Jay offrent avec Sentinel Nord un tremplin à la nouvelle scène du rap français. Premiers des huit albums annoncés pour 1995 par les chefs de bande du hip-hop national : les premiers disques des Démocrates D et des Sages Poètes de la Rue. En mars, suivra ceux de SLEO et de Ménélik.

LA VOIE DU PEUPLE, par Démocrates D : 1 CD Jimmy Jay Production/Sentinel Nord, 122 097. Distribué par WMD.
QU'EST-CE QUI FAIT MARCHER LES SAGES ?, par les Sages Poètes de la Rue : 1 CD Jimmy Jay Production/Sentinel Nord 122 102. Distribué par WMD.

« Un pour tous, tous pour un », telle pourrait être la devise de Sentinel Nord, le label discographique créé par Claude M'Barali et son inséparable complice Christophe Viguier, plus connus sous les noms de MC Solaar et Jimmy Jay. Ce dernier, champion de France des disc-jockey en 1989 (il avait dix-huit ans), compositeur, depuis, de la plupart des musiques du meilleur rappeur français, décrit ainsi l'éthique du hip-hop. « *La solidarité fait la force du rap. Quand l'un de nous réussit, il faut qu'il ait ses frères avec lui. A la fin de nos concerts, il y a toujours un free-style. Une séquence de rimes improvisées où plein de copains sont invités. Que ce soit dans un petit club ou sur la scène du Zénith.* » En octobre dernier, des milliers de spectateurs se sont ainsi enthousiasmés pour des groupes – Démocrates D, les Sages Poètes de la Rue, Ménélik, SLEO – conviés par Solaar et Jimmy Jay à partager leur spectacle dans la grande salle parisienne.

Aujourd'hui, le duo aux multiples disques d'or décide de pousser l'esprit de bande jusqu'au studio d'enregistrement. Il y a deux ans déjà, Christophe, véritable directeur artistique de l'entreprise, avait produit plusieurs de ses copains dans un petit studio de Bagnolet et réuni leurs meilleurs titres sur une compilation dédiée au rap relax, les *Cool Sessions*.

Editeur de ce disque, Virgin ne semblait pas décidé à donner sa chance à chacun des participants. Les vedettes du rap français décidèrent alors de financer l'expérience et de formaliser le projet en montant Sentinel Nord, leur propre structure de production. « *Plutôt que partir en vacances dans des palaces*, explique le DJ, *on a préféré réinvestir notre argent pour faire découvrir ces nouveaux artistes. Il y a aujourd'hui dans toutes les grandes villes de France des bons groupes de rap et de ragga qui ne demandent qu'à progresser. On veut les aider, donner des moyens aux meilleurs d'entre eux et les faire profiter de notre expérience.* »

Diffusée par un distributeur indépendant, Wotre Musique, la collection Sentinel Nord est aujourd'hui étrennée par *La Voie du peuple*, premier album de Démocrates D. Sur la scène du Zénith, ces durs de la cité des Bosquets (Montfermeil, Seine-Saint-Denis) avaient impressionné par leur stature et la violence de leurs voix gutturales.

Cette présence physique s'impose aussi sur disque. Plus connu habituellement pour ses bandes-son souples et jazzy, Jimmy Jay – responsable de 80 % des musiques – a privilégié des ambiances menaçantes et une puissance qui conviennent à la mécanique *hardcore* choisie par le groupe. *Le Crime*, premier simple extrait de ce disque, a le profil du tube potentiel.

Dommage pourtant que les textes, inspirés par l'Afrique martyrisée et le mal de vivre dans les cités de la grande ceinture, accumulent trop de maladresses et d'approximations.

Par comparaison, les Sages Poètes de la Rue prouvent une étonnante maturité d'écriture. Leur album, *Qu'est-ce qui fait marcher les sages ?*, à paraître le 20 février, recèle quelques-uns des textes les plus brillants de la courte histoire du rap français.

A l'instar de leur grand-frère MC Solaar (qui leur laissa la parole sur plusieurs titres de ses disques), les Poètes de Boulogne jouissent des mots et du second degré avec une intelligence qui se défie des clichés. Une vivacité et une ouverture d'esprit qui caractérisent aussi le choix de leurs rythmes et de leurs échantillons.

En mars, les albums de SLEO et de Ménélik viendront enrichir les productions du collectif artistique, avant qu'à la rentrée scolaire, ces vigilants parrains d'une scène en devenir nous proposent d'autres découvertes dans un deuxième volume des *Cool Sessions*, plus ouvert cette fois aux groupes de province.

Stéphane Davet



CLASSIQUE

JOSEPH HAYDN
Les Sept Dernières Paroles du Christ sur la croix
Quatuor Borodine

LONGTEMPS À LA MARGE du répertoire, *Les Sept Dernières Paroles du Christ sur la croix* sont de plus en plus enregistrées et programmées en concert. L'interprétation du Quatuor Borodine est fidèle au style rugueux, profondément expressif de cet ensemble réputé pour son intégrale des quatuors de Chostakovitch. Leur style, à mille lieues des interprétations sur instruments anciens, est expressionniste, admirable et convaincant. Une telle œuvre supporte de nombreuses approches, pourvu qu'elles soient maîtrisées et obéissent à une irréfragable logique interne.

A. Lo.

★ 1 CD Teldec 4509-92373-2.

LUDWIG VAN BEETHOVEN
Sonate pour piano et violon « Le Printemps »
JOHANNES BRAHMS
Sonates pour piano et violon nº 1 et 3
David Oïstrakh (violon), Frida Bauer (piano)

INTERPRÈTE FÊTÉ pour une intégrale pourtant bien placide des sonates de Beethoven enregistrée avec Lev Oborine (Philips), David Oïstrakh se rachetait, à Prague, lors d'un concert public capté en 1969. Avec la divine Frida Bauer au piano, le violoniste soviétique jouait la *Sonate « Le Printemps »* avec allégresse et simplicité d'allure. Interprétation aérienne qu'aucun petit accident de parcours ne saurait dériver de sa trajectoire.

Avec la même pianiste, le violoniste donnait, en 1966 et 1972, des interprétations de la *Première* et de la *Troisième* (et ultime) *Sonate* pour piano de Brahms que l'on pourrait qualifier de définitives. Les deux interprètes, respirant d'un même souffle, creusant des phrasés exceptionnellement larges, oubliant le monde qui les entoure, nous entraînent dans leur rêve comme aucun autre duo n'aura réussi, avant et après, sur disque.

A. Lo.

★ 1 CD Praga - Le Chant du monde PR 250 058.

CAMILLE SAINT-SAËNS

Samson et Dalila
José Luccioni (Samson), Hélène Bouvier (Dalila), Paul Cabanel (le Grand Prêtre), Charles Cambon (Abimelech), Henri Medus (un vieillard hébreu), Chœur et Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, Louis Fourestier (direction).

LA PRISE DE SON de ce *Samson et Dalila* est aussi brumeuse que celle du *Pelléas et Mélisande* enregistré par Roger Désormière quelques années plus tôt. L'opéra de Claude Debussy y gagnait un halo poétique dont aucune version moderne n'a bénéficié. Même si cette ambiance sonore ne convient guère à l'opéra de Saint-Saëns, dont la musique et le texte sont beaucoup plus terrestres, l'interprétation de Fourestier est à connaître.

La mezzo Hélène Bouvier reste insurpassée vocalement et dramatiquement dans le rôle de Dalila. Sa diction mordante, son timbre rayonnant trouvèrent ici son emploi le plus remarqué à l'époque de cet enregistrement (1946). José Luccioni braille, sans doute, un peu trop (et pas toujours juste) le rôle de Samson, mais ses qualités (diction impeccable, vaillance, naturel de l'expression) font défaut aux actuels titulaires de ce rôle éprouvant. Le Grand Prêtre de Paul Cabanel est, en revanche, à mettre sous globe au pavillon de Breteuil, près du mètre étalon. L'ensemble, certes inégal (l'orchestre est loin d'être irréprochable), est néanmoins le plus convaincant des enregistrements de cet opéra.

A. Lo.

★ Un coffret de 2 CD EMI CMS 5 65263-2.



CHANSON

SERGE LAMA
Lama

SERGE LAMA n'est pas un franc partisan du changement. Pour preuve ces onze nouvelles chansons, dont certaines ont été composées avec Alice Dona, et dont les arrangements restent dans la droite ligne de la production étiquetée « chanson populaire » de ces trente dernières années. Un peu de guitare électrique, du synthétiseur en grappes aériennes, des mélodies efficaces, du romantique (*Quand j'irai vers l'or*) à l'insistant (*l'Amour avec elle*).

Serge Lama a une belle voix, grave, tout en pleins et en déliés. C'est une opinion, un sens des valeurs sûres. Lama prend parfois le contrepied de Lama. Ainsi, la chanson *Je suis un homme* – « *J'entreprends tout/Mais j'finis rien... Je crois en tout/Mais j'crois en rien* » – n'est-elle pas une proclamation de virilité, mais un credo en la lâcheté de l'homme, en son sens générique s'entend.

V. Mo.

1 CD WEA 450998650-2.



JAZZ

JEAN-LOUP LONGNON
Cyclades

PERSONNALITÉ GÉNÉREUSE et débordante, Jean-Loup Longnon possède tout ce que l'on veut espérer d'un *jazzman* : la musicalité, le sens de la phrase et de la construction, la technique invisible. Il a trouvé chez Dizzy Gillespie sa conception brillante et éclatée de la trompette. Dans *Cyclades*, son nouvel enregistrement, Longnon réalise, avec une adresse constante, la combinaison si délicate entre tradition jazz et classique.

De la seconde il garde de l'écriture symphonique (la formation d'une cinquantaine de jeunes instrumentistes dirigée par Pierre Bornard est un grand bonheur) les cordes, les flûtes et cette trilogie si délicate à approcher, clarinette, hautbois et basson. Du jazz Longnon convoque les troupes cuivrées des embouchures et une section d'anches (avec en tête André Villeger, Lionel Belmondo, Guillaume Naturel et Christophe Laborde).

Les choses sont claires, les familles identifiées. Pas un instant leur alliance n'apparaît superficielle ou déséquilibrée. Comme en 1963 Ellington dans un époustouflant *Symphonic Ellington*, Longnon mène ses cordes vers un swing délié. Il conte ses impressions des Cyclades grecques sans tentation touristique par une lumière harmonique qui vient du *Prélude à l'après-midi d'un faune* ou de *La Mer*, de Debussy, de *La Valse* ou de la *Pavane pour une infante défunte*, de Ravel, pour remonter vers celui qu'il salue, Henri Dutilleux. Le jazz y est partout présent et *Cyclades* a alors tout d'un spectacle hollywoodien, mais sans paillettes ou gros sabots, une somme d'intelligence audacieuse de bout en bout.

S. Si.

★ 1 CD JMS JMS072-2. Distribué par Sony Music.

ZENTRALQUARTETT
Plié

NÉ DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER, Zentralquartett a d'abord été connu sous le nom de Synopsis dès 1973. Ses membres étaient déjà entrés dans l'histoire du jazz européen par l'espace du free jazz : Conrad Bauer (trombone), Ulrich Gumpert (piano), Ernst-Ludwig Petrowsky (saxophones, clarinettes, flûte) et Günter Sommer (batterie). Les musiciens de l'Est sont passés par les conservatoires, l'écoute de La Voix de l'Amérique, les bals, jusqu'au jazz, qui ne pouvait, de ce côté du mur, qu'être libre.

Selon les périodes, le jazz de l'Est a été maltraité ou toléré et l'Ouest l'a souvent paré de vertus révolutionnaires qui l'ont parfois surpris. Les quatre de Zentral ont ainsi de la démocratie en musique une idée assez fière, engagée, qui a pu sembler dangereuse aux uniformes. Leur connivence s'entend. Ce lien qui fait de leur concert une réjouissante démonstration de vie et de partage ne se perd pas sur disque.

D'une farce folklorique à un blues lourd et sombre (*For ELP*), des tristesses d'une ballade (*Plié For Inge*) à de flagrants rappels de Thelonious Monk à l'occasion funky (*Conference at Baby's, Soul Plexus*), Zentralquartett a des élans accrocheurs et grondeurs. On doit à Thierry Pfister, le complément du Vienna Art Orchestra, une prise de son profonde et dynamique qui explique un peu plus Zentralquartett.

S. Si.

★ 1 CD Intakt Records 037. Distribué par Orkhêstra International.

ROCK

PEARL JAM
Vitalogy

AUX ETATS-UNIS, Pearl Jam déploie beaucoup d'efforts pour incarner la jeunesse rebelle. Son chanteur, Eddie Vedder, en rajoute volontiers dans son rôle de personnage tourmenté, adolescent de Seattle devenu star malgré lui. Comme si, en 1992, l'immense succès de son premier album – *Ten* – l'avait rendu suspect à ses propres yeux, le groupe s'est appliqué, depuis, à durcir sa musique. Donnant aussi l'impression de courir après la crédibilité de Nirvana ou l'intégrité artistique de REM sans atteindre la violence viscérale de l'un, ni l'originalité naturelle de l'autre.

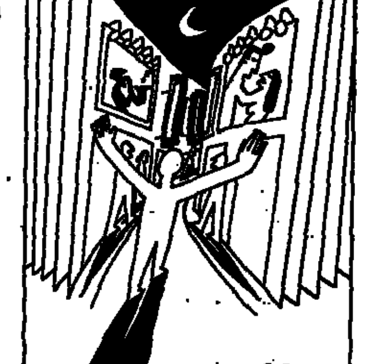
Vitalogy, troisième album de Pearl Jam, porte à nouveau de douloureux stigmates, comme si le suicide de Curt Cobain avait alourdi encore leur mauvaise conscience. Pourtant, malgré quelques pénibles moments de crispation, le quintet réussit là son disque le plus abouti. Trop bons instrumentistes pour longtemps jouer aux punks, les musiciens du groupe finissent par concilier avec un certain panache, rock abrasif et construction classique. De belles ballades (*Nothingmann, Immortality, tremor Christ, Better Man*) permettent en particulier au timbre d'Eddie Vedder d'insuffler enfin un peu de mystère à ses compositions.

S. D.

★ 1 CD Epic EPC 477 861-2. Distribué par Sony.

Sons d'hiver, jazz et musiques actuelles

Cinq semaines d'aventures musicales dans le Val-de-Marne



Sons d'hiver convie les marges du jazz et la musique contemporaine dans une quinzaine de communes du Val-de-Marne. Luciano Berio en fil rouge et un programme ambitieux vont secouer le public durant près de cinq semaines. Démarrage avec les bricolages minutieux de Pascal Comelade (Bonneuil, le 20), le jazz disloqué de Steve Coleman et ses rappeurs (Villejuif, le 21), le « Beau dimanche » sur une péniche de cent places avec l'ARFI, Alternances et un opéra de Claude Prey (face au 200, quai de Jemmapes, 75010, Paris, le 22). Suivront, entre autres, Jacques Di Donato, Daunik Lazro, l'Art Ensemble of Chicago, une soirée piano – François Raulin, Carlos Mazza, Andy Emler... – (Fresnes, le 2 février), le big band de Django Bates, les Percussions de Strasbourg, le septette d'Henri Texier...

★ Sons d'hiver en Val-de-Marne, du 20 janvier au 18 février. Programme complet, renseignements, abonnements au 46-87-31-31. De 45 F à 115 F selon les soirées.

UNE SOIRÉE A PARIS

Donald Kachamba possède une flûte à bec bricolée. Il vient du Malawi et joue de la musique kwela. D'origine sud-africaine, ce style s'est développé dans les années 50 dans les townships où l'influence du jazz américain, du swing, s'était propagée. Avec sa flûte qui ressemble comme deux gouttes d'eau à un *pennywhistle* irlandais, il produit de petits miracles de swing africain.
Le 20, à 20 heures, Maison de Radio-France, Studio 106, 116, avenue du Président-Kennedy 16e. Tél. : 42-30-22-22.

Mario Canonge et Ralph Tamar sont deux stars de la musique antillaise. Canonge, le pianiste élégant, très attaché aux rythmes latinos et au jazz caribéen, rencontre Tamar, le crooner, pour un hommage à Marius Cultier, grand compositeur martiniquais.
Les 20 et 21, à 21 heures. New Morning, 7, rue des Petites-Ecuries, métro Château-d'Eau. Tél. : 45-23-56-39.

Maxim Vengerov
Stravinski : Symphonie en trois mouvements. *Mozart* : Concerto pour violon et orchestre KV 218. *Brahms* : Symphonie nº 3.
La jeune génération des violonistes se succède, à Paris. Après Vadim Repin, Sarah Chang, voici Maxim Vengerov. Ce jeune Sibérien est en passe de ravir la primauté aux stars de la génération précédente.
Maxim Vengerov (violon), Orchestre philharmonique de Radio-France, Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Mº Ternes), 20 heures, le 20. Tél. : 45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre, et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX
Les Noces de Figaro
de Mozart. Marcos Fink (Figaro), Vincent Le Texier (le comte Almaviva), Charlotte Margiono (la comtesse Almaviva), Linda Kitchen (Suzanne), Eirian James (Chérubin), Angelo Romero (Bartholo), Hanna Schaer (Marcelline), Alexander Oliver (Basile), Chœur du Grand Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Uwe Mund (direction), Robert Carsen (mise en scène).
Grand Théâtre, 20 heures, les 24 et 27 janvier et le 3 février ; 14 h 30, les 22 et 29. Tél. : 56-48-58-54. De 100 F à 300 F.

NICE
Le Vaisseau fantôme
de Wagner. Simon Estes (le Hollandais), Lisbeth Baslev (Senta), Philipp Kang (Daland), Paul Frey (Erik), Nadine Chéry (Mary), Donald Litaker (le pilote), Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Michael Boder (direction), Eric Vigié (mise en scène).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paul, 14 h 30, le 22. Tél. : 93-85-67-31. De 110 F à 290 F.

LA ROCHELLE
Don Giovanni
de Mozart. Charles Johnston (Don Giovanni), Bardassar Ohanian (Leporello), Iulia Isaev (Anna), Adriana Croitoru (Elvire), Brigitte Lafon (Zerline), Franco Ferrazzi (Ottavio), Eugène Alexis (Masetto), Paul Medioni (le Commandeur), Chœurs de l'Opéra de chambre de Paris, Sinfonietta de Chambord, Amaury du Closel (direction), Antoine Bourseiller (mise en scène).
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot, 20 h 30, le 21, 15 heures, le 22. Tél. : 46-51-54-02. 165 F.

METZ
Le Turc en Italie
de Rossini. Nicolas Cavallier (Selim), Romano Francheschetto (Géronio), Claire Brua (Zaida), Anja Kampe (Fiorilla), Chœur et orchestre de l'Opéra de Metz, Fernand Quattrochi (direction), Christian Gangneron (mise en scène).
Opéra-théâtre de Metz, le 24, 20 h 30, le 22, 15 heures. Tél. : 87-75-40-50.

STRASBOURG
Orphée et Eurydice
de Gluck. Tracy Welborne (Orphée), Michal Schamir (Eurydice), Isabelle Eschenbrenner (l'Amour), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Ballet de la compagnie Larsen, Louis Langrée (direction), Moshe Leiser et Patrice Caurier (mise en scène).
Opéra de Strasbourg, 19, place Broglie, les 24 et 28 février, le 2 mars, 20 heures, le 26 février, 15 heures. Tél. : 88-75-48-00.

TOULOUSE
Falstaff
de Verdi. Jean-Philippe Lafont (Falstaff), Jonathan Summers (Ford), Donald George (Fenton), Christine Barbaux (Alice), Rachele Stanisci (Nanette), Claire Powell (Mrs. Quicly), Martine Olmeda (Meg), orchestre et chœur du Capitole, Elio Boncomagni (direction), Nicolas Joël (mise en scène).
Théâtre du Capitole, place du Capitole, 20 h 30 les 24 et 27, à 14 h 30 les 22 et 29. Tél. : 61-23-21-35.

Orchestre national du Capitole de Toulouse
Prokofiev : Concerto pour violon et orchestre nº 1. *Mozart* : Concerto pour clarinette et orchestre KV 622. *Liszt* : Concerto pour piano et orchestre nº 1. Alain Moglia (violon), Paul Meyer (clarinette), France Clidat (piano). Orchestre national du Capitole de Toulouse, Michel Plasson (direction).
Halle aux Grains, 20 h 30, le 21. Tél. : 61-22-80-22. De 70 F à 200 F.

Orchestre national du Capitole de Toulouse
Wagner : Faust, ouverture. *Prokofiev* : Concerto pour violon et orchestre op. 63. *R. Strauss* : Sinfonia Domestica. Vadim Repin (violon), Orchestre national du Capitole de Toulouse, Gérard Schwarz (direction).
Halle aux Grains, 20 h 30, le 26. Tél. : 61-22-80-22. De 70 F à 200 F.

TOURS
Le Pirate
de Bellini. Richard Cowan (Ernesto), Michèle Lagrange (Imogène), Octavio Arevalo (Gualtiero), Yves Saelens (Itulbo), Philippe Kahn (Goffredo), Claire Larcher (Adèle), Centre de création lyrique et musicale de Saint-Etienne, Alain Guingal (direction), Jean-Louis Pichon (mise en scène).
Grand Théâtre, 34, rue de la Scellerie, 20 h 30, le 22. Tél. : 47-05-37-87. De 65 F à 150 F.

MONTE-CARLO
Rigoletto
de Verdi. Leo Nucci (Rigoletto), Tito Beltran (le duc), Alexandrina Pendatchanska (Gilda), Giacomo Prestia (Sparafucile), Orchestre et chœur de Monte-Carlo, Bruno Campanella (direction), Lorenzo Marini (mise en scène).
Opéra de Monte-Carlo, le 24, 20 h 30, le 22, 15 heures, tél. : 92-16-22-99.

JAZZ

CHARTRES
Didier Levallet Tentet
Théâtre municipal, place de Ravenne, 21 heures, le 27. Tél. : 37-21-66-60. 100 F.

LYON
Renaud Garcia-Fons
Contrebasse solo
Bar de la Tour rose, 22, rue du Bœuf, 22 heures, les 24 et 25. Tél. : 78-37-25-90. Première consommation 90 F.

POITIERS
Michel Portal Unit
avec Daniel Humair, Andy Emler, Richard Galliano, Jean-François Jenny-Clark
Théâtre, 1, place du Maréchal-Leclerc, 20 h 30, le 27. Tél. : 49-41-28-33. De 70 F à 120 F.

TULLE
Jean-Marie Machado Trio
Les 7 Collines, 51, quai Aristide-Briand, 21 heures, le 27. Tél. : 55-26-89-60. 75 F.

DANSE

ANGERS
Nadine Ganase
Trouble and Desire
Théâtre municipal, place du Ralliement ; 20 h 30, le 20. Tél. : 41-87-80-80. 110 F.

CAEN
Ballet atlantique Régine Chopinot
Dominique Bagouet : *Le Saut de l'ange*
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 20 h 30, le 24. Tél. : 31-30-76-20. De 80 F à 110 F.
Compagnie Daniel Larrieu
Jungle sur la planète Vénus, Eléphant et les faons, Anima, Mica ou le Sourire de l'eau
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 20 h 30, le 26. Tél. : 31-30-76-20. De 80 F à 110 F.
Premières rencontres des centres chorégraphiques nationaux
Abbaye aux Dames, place Reine-Mathilde ; à partir de 9 h 30, les 26 et 27. Tél. : 31-06-98-98.

DOUAI
Compagnie Maguy Marin
Waterzooï
Hippodrome, place du Barlet, 20 h 45, le 20. Tél. : 27-96-62-83. 115 F.

GRENOBLE
Catherine Diverrès, Bernado Montet, Anish Kapoor
L'Ombre du ciel
Le Cargo, 4, rue Paul-Claudel ; 19 h 30, le 26 ; 20 h 30, le 27. Tél. : 76-25-05-45. 115 F.

ROUBAIX
Ballet du Nord
Taras, Berkey, Petit, Adret
Opéra de Roubaix, 33, rue de l'Epeule ; 20 h 30, les 27 et 28 ; 16 heures, le 29. De 110 F à 130 F. Tél. : 20-24-66-66.

STRASBOURG
Ballet du Rhin
Chorégraphes d'Amérique
Opéra de Strasbourg, 19, rue Broglie ; 20 heures, les 28, 30 et 31 ; 15 h 30, le 29. Tél. : 88-75-48-00. De 30 F à 250 F.

SAINT-BRIEUC
Compagnie Schmid-Pernette
Verba volant
La Passerelle, scène nationale, Grand Théâtre Louis-Guilloux ; 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 96-33-77-50.

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Compagnie Carlotta Ikeda
En Chasse
Théâtre de Gironde, place de la République ; 21 heures, le 27. Tél. : 56-05-09-53. 120 F.

THÉÂTRE

MARSEILLE
La Bonne Ame de Se-tchouan
de Bertolt Brecht, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Marianne Epin, Olivier Cruveiller, Guy Perrot, Martine Sarcey, Romain Weingarten, Daniel Langlet, Gérard Chaillou, Christian Ruché...
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. Les 20 et 21 janvier à 20 h 30 ; le 22 à 15 heures ; le 24 à 20 h 30 ; le 25 à 19 heures ; les 26, 27, 28 à 20 h 30. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 2 h 30. De 95 F à 150 F. Jusqu'au 17 février.

NANTES
Le Marchand de Venise
d'Eric-Emmanuel Schmitt, d'après William Shakespeare, mise en scène de Jean-Luc Tardieu, avec Michel Blanc, Isabelle Gélinas, Jean-Paul Solal...
Maison de la culture de Loire-Atlantique, Espace 44, 84, rue du Général-Buat, 44 Nantes. Les 20 et 24 janvier, à 20 h 30 ; le 23, à 14 h 15 et 20 heures, le 25 à 21 heures, le 26 à 20 h 30, les 27 à 21 heures, le 28 à 20 h 30. Tél. : 51-88-25-25. Durée : 2 heures. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 7 février.

TOULOUSE
Sa maison d'été
de Jane Bowles, mise en scène de Robert Cantarella, avec Florence Giorgetti, Judith Henry, Maïa Simon...
Théâtre Sorano-Scène nationale, 35, allée Jules-Guesde, 31 Toulouse. Les 20 et 21 à 20 h 30 ; le 22 à 16 heures ; le 24 à 20 h 30 ; le 25 à 19 h 30 ; les 26, 27, 28 à 20 h 30. Dernière représentation le 29 à 16 heures. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 2 heures. 105 F et 120 F.

ART

CHALON-SUR-SAÔNE
Henri Alekan
Espace des arts, 5 bis, avenue Niepce. Tél. : 85-42-52-00. De 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Du 21 janvier au 5 mars.

LE MANS
De Renoir à Signac : œuvres sur papier
Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn. Tél. : 43-47-38-51. Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 mars.

NICE
Stanley Brouwn
Villa Arson, galeries du musée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé les lundi et mardi. Jusqu'au 19 mars.
Gloria Friedmann
Villa Arson, galerie carrée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé les lundi et mardi. Jusqu'au 20 mars.
Pascal Pinaud
Villa Arson, galerie de la villa, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé les lundi et mardi. Jusqu'au 19 mars.

SAINT-ÉTIENNE
La Donation François et Ninon Robelin
Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Du 21 janvier au 23 avril. 26 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

Descente a Paradise
Film américain de George Gallo
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; George-V, 8e (36-68-43-47). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

Highlander 3
Film américain d'Andy Morahan
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, • (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, • (36-68-43-47).
VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, • (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

La Poudre aux yeux
Film français de Maurice Dugowson
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, • (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

Poussières de vie
Film de France-Hongkong-Algérie, de Rachid Bouchareb
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, • (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Rosine
Film français de Christine Carrière
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, • (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, • (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10).

SÉLECTION

Bab el-Oued City
de Merzak Allouache, avec Nadia Kaci, Mohamed Ourdache, Hassan Abdou, Mourad Khen, Mabrouk Aït Amara.
Algérien (1 h 33).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, handicapés, 6e (46-33-10-82).

Délits flagrants
de Raymond Depardon,
Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts II, handicapés, dolby, 6e (43-26-80-25).

L'Enfant lion
de Patrick Grandperret, avec Mathurin Zinze, Sophie-Véronique Toue Tagbe, Souleyman Koly, Were Were Liking, Salif Keita, Jean-René de Fleurieu.
Français (1 h 26).
Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10).

Entretien avec un vampire (*)
de Neil Jordan, avec Tom Cruise, Brad Pitt, Antonio Banderas, Stephen Rea, Christian Slater.
Américain (2 h).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

Farinelli
de Gérard Corbiau, avec Stefano Dionisi, Enrico Lo Verso, Elsa Zylberstein, Caroline Cellier, Jeroen Krabbe, la voix d'Erek Lee Ragin.
Franco-belge-italien (1 h 56).
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

Le Fils préféré
de Nicole Garcia, avec Gérard Lanvin, Bernard Giraudeau, Jean-Marc Barr, Roberto Herlitzka, Margherita Buy, Pierre Mondy.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Frankenstein (*)
de Kenneth Branagh, avec Robert De Niro, Kenneth Branagh, Tom Hulce, Helena Bonham Carter, Aidan Quinn, Ian Holm.
Britannique (2 h 08).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Go Fish
de Rose Troche, avec V. S. Brodie, Guinevere Turner, T. Wendy McMillan, Migdalia Menendez, Anastasia Sharp.
Américain, noir et blanc (1 h 25).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Kaspar Hauser
de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel, Jeremy Clyde, Hansa Czypionka.
Allemand (2 h 17).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Léon (*)
de Luc Besson, avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello.
Français (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
VF : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Lou n'a pas dit non
de Anne-Marie Mieville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven.
Franco-suisse (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

Le Péril jeune
de Cédric Klapisch, avec Julien Lambroschini, Nicolas Koretzky, Romain Duris, Vincent Elbaz, Joachim Lombard.
Français (1 h 41).
Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, handicapés, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Petits Arrangements avec les morts
de Pascale Perran, avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Alexandre Zloto, Agathe de Chassey, Charles Berling.
Français (1 h 48).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

Le Roi lion
de Roger Allers et Rob Minkoff, avec Jean Reno, Dimitri Rougeul, Jean Piat.
Américain (1 h 30).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Sofie
de Liv Ullmann, avec Karen-Lise Mynster, Ghita Norby, Erland Josephson, Jesper Christensen, Henning Moritzen, Torben Zeller.
Suède-Danemark-Norvège (2 h 26).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

Swoon (*)
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Un indien dans la ville
de Hervé Palud, avec Thierry Lhermitte, Patrick Timsit, Ludwig Briand, Miou-Miou, Arielle Dombasle.
Français (1 h 30).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Veillées d'armes
de Marcel Ophuls,
Français (3 h 45).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

Wallace et Gromit
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, Peter Lord,
Britannique (1 h 15).
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10).

Zéro Patience (*)
de John Greyson, avec John Robinson, Normand Fauteux, Dianne Heatherington, Richardo Keens-Douglas.
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

REPRISES

Family Viewing
d'Atom Egoyan, avec David Hemblen, Aidan Tierney, Gabrielle Rose, Arsinée Khanjian, Selma Keklikian, Jeanne Sabourin.
Canadien, 1987 (1 h 26).
VO : Reflet Médicis I, handicapés, 5e (43-54-42-34).

Fenêtre sur cour
d'Alfred Hitchcock, avec James Stewart, Grace Kelly, Thelma Ritter, Raymond Burr.
Américain, 1954 (1 h 50).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

Jour de fête
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, 1949, couleur et noir et blanc (1 h 10).
Rex, handicapés, 2e (36-68-70-23) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, handicapés, 8e (36-68-45-47).

Moins de 50 % des films diffusés en 1993 par les chaînes hertziennes en clair étaient français

Selon le CSA et le CNC, il s'agit d'une conséquence surprenante de la contre-programmation d'ARTE

L'ARRIVÉE d'ARTE sur le réseau hertzien a-t-elle provoqué *« un profond bouleversement du paysage de la programmation cinématographique »* ? Chiffres à l'appui, une étude coéditée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Centre national du cinéma (CNC), portant sur les années 1992 et 1993, apporte une réponse positive à la question. Cette analyse, ainsi que les chiffres qui l'accompagnent, auraient assurément gagné à être pondérés par des mesures d'audience susceptibles de mesurer l'impact réel des différentes politiques de programmation observées : TF 1 et ARTE pèsent ainsi le même « poids » tout au long de ce texte, alors que leurs parts de marché sont particulièrement dissemblables...

Il reste que, en cinquante pages, CSA et CNC offrent une première traduction chiffrée des nombreuses « différences » proposées sur la chaîne culturelle : pratiquement tous les critères retenus par les deux organismes font ressortir l'originalité de sa programmation.

Il en va notamment ainsi de l'origine des films sur l'ensemble des chaînes, dont les données ont fourni à l'étude son chiffre le plus spectaculaire : en 1993, la proportion de films français sur les chaînes nationales hertziennes diffusées en clair serait tombée pour la première fois en dessous de 50 %. Le principal responsable n'est pas TF 1, qui reste le premier diffuseur pour le cinéma français malgré une progression notable de sa programmation de films américains. Ce n'est pas non plus France 3, pourtant qualifiée ici de *« chaîne du cinéma américain »*, ni France 2 ou M 6, bien que les films produits outre-Atlantique y fassent une percée remarquée.



DE NOUVEAUX NOMS

Le fauteur de troubles est bien à chercher, ironie de l'histoire, du côté du cinquième réseau, qui n'a pas d'obligation de diffusion d'œuvres cinématographiques d'expression originale française... En 1993, les trois quarts des films diffusés sur la chaîne franco-allemande étaient d'origine étrangère (européenne pour 74 % d'entre eux).

A noter que la diminution globale de la part de films français dans la programmation s'est faite au profit non pas de films américains mais européens, dont le nombre aurait *« presque doublé »* entre 1988 et 1993.

Autre critère, autre différence. La même année, alors que les autres chaînes proposaient de moins en moins de premières diffusions (25 % en 1993, contre 40 % entre 1983 et 1988), pas moins de 60,3 % des films programmés sur ARTE pouvaient être rangés dans cette catégorie. Toujours dans la même étude, ARTE se distingue encore en diffusant des films plus récents – même si les films produits avant 1960 se sont aussi raréfiés sur France 2 – et en faisant appel à des *« réalisateurs de tous pays, dont beaucoup sont peu connus, voire inconnus »* ; c'est-à-dire n'ayant pas le profil adéquat pour figurer à ce palmarès « toutes chaînes confondues » où culmine l'indétrônable Georges Lautner...

En dehors d'ARTE et en ce qui concerne le début de soirée, l'étude du CSA et du CNC note que *« l'émergence de noms nouveaux concerne principalement des réalisateurs américains »*.

Alors que, constate le document, TF 1, France 2, France 3 et M 6 diffusaient des films les mêmes jours aux mêmes horaires, ce qui *« a eu pour effet de réduire l'offre théorique de moitié »*, ARTE, hormis son rendez-vous du lundi soir, programmait ses films *« de façon irrégulière les mardi, jeudi et dimanche, à 20 h 40 ou parfois 21 h 40, à un moment où la première partie de soirée est déjà largement entamée sur les autres chaînes »*.

PRÉFÉRENCE AMÉRICAINE

En ce qui concerne la version originale, la différence est plus considérable encore. Alors que 20 % de l'ensemble des œuvres diffusées en 1993 l'ont été en version originale, le chiffre passe à 68 % si l'on ne prend en considération que la chaîne franco-allemande.

Faisant cette fois silence sur les résultats d'ARTE, les deux organismes reviennent brièvement au terme de leur analyse sur l'audience des films en première partie de soirée. On apprend ainsi qu'un film diffusé sur TF 1 était suivi en moyenne par 9,1 millions de téléspectateurs (17,7 % d'audience moyenne sur les quatre ans et plus), par 6,1 millions sur France 2 (11,9 %), par 4,6 millions sur France 3 (8,9 %) et par 3,1 millions sur M 6 (5,9 %).

« Si les films français, poursuit le document, *sont dans les meilleurs scores, leur audience moyenne en première partie de soirée est légèrement inférieure à celle des films américains et une dégradation peut s'observer depuis trois ans en défaveur des films français. »* Timide formulation pour une réalité flagrante qu'ont traduite d'autres études menées depuis plusieurs années : les téléspectateurs préfèrent bien les films américains... L'évolution a été constatée sur France 3 et M 6 à la fin des années 80, sur TF 1 au cours du second semestre 1990 et sur France 2 au premier semestre 1992 (*Le Monde* du 25 décembre 1993). Évoquer le « bouleversement » engendré par l'arrivée d'ARTE est sans doute plus confortable que d'avoir à gérer et à commenter des évolutions autrement plus cruelles...

Jean-Baptiste de Montvalon

★ « Le cinéma à la télévision en 1992-1993 » (coédition du CSA et du CNC, 186 pages, 170 francs).

■ **AUDIENCE : « Zone interdite »,** magazine mensuel d'information présenté sur M 6 par Patrick de Carolis, a obtenu dimanche 8 janvier son meilleur score d'audience depuis sa création. L'émission, au menu de laquelle on trouvait ce jour-là notamment *Les voleurs d'yeux*, reportage sur le trafic de cornées en Amérique latine (« Le Monde Radio-Télévision » daté 1er-2 janvier), a été regardée par 3 200 000 téléspectateurs, obtenant ainsi 14,1 % de parts de marché. Le précédent record datait de mai 1994 : le magazine « Zone interdite » consacré à Guy Bedos avait été suivi par 2,2 millions de personnes.

■ **CÂBLE : l'acteur Robert Redford et une filiale du groupe multimédias Viacom** se sont associés pour lancer en 1995 une chaîne câblée payante pour les films indépendants, ont annoncé mardi 17 janvier les partenaires. La chaîne aura pour nom *« Sundance Film Channel »*, du nom de l'institut cinématographique que Robert Redford a créé pour permettre aux réalisateurs de tourner en dehors du circuit régulier des compagnies d'Hollywood. *« Nous allons créer un environnement télévisuel centré sur la vision indépendante de ceux qui font des films, dont nombre travaillent en dehors du courant principal »*, a expliqué Robert Redford. La chaîne pourrait commencer à diffuser dès l'automne 50 films par mois.

■ **CAMBODGE : la chaîne de télévision nationale cambodgienne, TVK,** propose, à partir du lundi 23 janvier, un journal d'informations en français trois fois par semaine à 21 h 30. Ce projet, conçu en juillet 1994, est le résultat d'une collaboration entre la compagnie de télévision Canal France International (CFI), qui a fourni le matériel et transmettra les actualités des chaînes françaises et TVK.

VENDREDI 20 JANVIER 1995

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.10 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.30 Série : Superboy.
17.00 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 0.55).
20.00 Journal, La Minute hippique et la Météo.

20.45 Téléfilm : Le Prix du serment. De Stuart Margolin, avec Carol Alt.
22.40 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Les maris des présentatrices.
0.05 Série : Agence tous risques.
1.00 Journal et Météo.
1.15 Jeu : Millionnaire.
1.40 TF 1 nuit (et à 2.40, 4.30).
1.50 Programmes de nuit. Peter Ströhm ; 2.50, La Mafia 3 ; 4.40, Musique ; 5.05, Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Bistrots de Paname.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
19.15 Studio Gabriel.
19.20 Flash d'information.
19.50 Résumé de l'America's Cup.
19.59 Journal, Météo et Point route.

20.55 Série : Nestor Burma. Nestor Burma dans l'île, de Jean-Paul Mudry d'après Léo Malet, avec Guy Marchand.
22.30 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Thème : Papa ! Invités : Jean Becker à propos de son film *(Elisa)* ; Daniel Gélin, *(Mon père)* ; *Monique Lange (les Cahiers déchirés)* ; Gilles Perrault, *(Les Jardins de l'Observatoire)* ; Daniel Prévost *(Le Pont de la révolte)*.
23.35 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Stephan Eicher.
0.45 Journal, Météo et Journal des courses.
1.15 Programmes de nuit. Envoyé spécial (rediff.) ; 2.40, Planète Europe ; 3.35, Dessin animé ; 4.30, La Vie au bout des doigts (et à 5.55).

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : Tintin au Tibet (6e épisode) ; Denver ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Pilar*, d'Isabelle Jan.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09, Journal de la région : Inauguration du pont de Normandie.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Mer et paix, de Stéphane Poulle et Gilles Ragris.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Bartabas.
22.50 Météo et Journal.
23.15 Magazine : Nimbus. Présenté par Elise Lucet. Et la Terre fut. L'odyssée des continents, de Thierry Boscheron ; Vie et mort du premier océan, d'Anne-Marie Mason ; A la recherche des climats perdus, de Jean-Marie Hosatte ; Les discrets conseils de la Terre.
0.10 Court métrage : Libre court. Love, Love, Love, de Nock Quinn (10 min).

M 6

13.30 Téléfilm : On a tué sur la Lune. De Michael Lindsay-Hogg, avec Brigit Nielsen.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Rintintin junior.
18.00 Série : Brisco County.
18.54 Six minutes première édition.
19.54 Six minutes d'information, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.

20.45 Téléfilm : L'ombre du passé. de Bill Condon avec Grégory Hines, Annette O'Toole.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.25 Magazine : Sexy zap.
23.55 Série : Chapeau melon et botte de cuir. La porte de la mort.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; 3.25, Arles, le secret des pierres ; 4.20, Coup de griffes (Jean-Charles de Castelbajac) ; 4.45, Nature et civilisation (5) ; 5.40, E = M 6 ; 6.05, Culture pub.

CANAL +

13.35 Cinéma : Chérie, j'ai agrandi le bébé. □ Film américain de Randal Kleiser (1992).
15.00 National Geographic. A la recherche du panda, de Mark Stouffer.
16.10 La Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Lune de miel à Las Vegas. □ Film américain d'Andrew Bergman (1992).
18.00 Canaille peluche.

EN CLAIR JUSQU'À 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.

20.15 Sport : Football. En direct. Martigues-Lens. Match avancé de la 23e journée du championnat de France de D1.
22.30 Sport : Fun Board.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Bodyguard. ■ Film américain de Mick Jackson (1992).
1.10 Cinéma : Mo'Money. □ Film américain de Peter McDonald (1992, v.o.).
2.35 Le Journal du hard.
2.45 Cinéma : La Double Vie de Cendrillon. Film américain, classé X, de Paul Thomas (1992).
4.25 Cinéma : Friends and Enemies. ■ Film américain d'Andrew Frank (1992, v.o.).
6.05 Documentaire : Dario Moreno.

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi. Il a créé une entreprise.
14.00 L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 5. Le glaive et la croix (rediff.).
15.45 ▶ Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allo la Terre ; Les Grandes inventions ; Question de temps ; Langue : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Magazine : Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Le Corps humain. Les glandes et les hormones.
18.30 Le Monde des animaux. Vétérinaire en Afrique.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Bali, les couleurs du divin. De Jacques Fassola et Anne Caracache.
20.27 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Couvre-feu. De Rachid Masharawi, avec Salim Daw, Na'ila Zayaad.
21.50 Documentaire : Le Troisième Œil. De François Caillat.
22.50 Cinéma : La Strada. ■■■ Film italien de Federico Fellini (1954) (v.o.).

CÂBLE

TV 5 10.00 ▶ Côté Science. 18.55 Le Grand Jeu (et 21.35, 0.35). 19.00 Paris lumières. Invitée : Mireille, du Petit Conservatoire. 19.25 La Météo des cinq continents. (et 20.55). 19.30 Le Journal de la TSR. En direct. 20.00 Au nom de la loi. Documentaires. Rediff. de la RTBF du 14 décembre. 21.00 Le Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Taratata. Rediff. de France 2 du 30 décembre. 22.50 37°5 le soir. Rediff. de TF 1 du 14 décembre. 0.05 Le Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).

PLANÈTE 19.40 Rachida, lettres d'Algérie. De Florence Dauchez. 20.35 Musique : les premiers émois. De Bernard Mermod. 21.15 Les îles aux trésors. De Dafydo Williams. 5. Le Graal de Caldey. 21.45 Force brute. De Robert Kirk. 20. Sous-marins. 22.30 Planète océan. De Peter Butt. 7. Médecine océane. 23.25 ▶ Igor. De Jean-François Galotte.

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.45). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.20). 19.45 Café-théâtre. 20.00 Musiques en scènes (et 22.00). L'actualité de la musique classique. 21.00 Embouteillage. 22.30 Montserrat Caballé et Marilyn Horne. Concert. Enregistré à la Philharmonie Halle de Munich en 1990. 0.00 Jean-Edern's Club (50 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Domino. Emission en direct. A 17.55, C'est comme moi ; à 18.00, Fish police ; à 18.20, Futé-rusé ; à 18.25, Fantômette ; à 18.55, Tip top clip ; à 19.00, Bêtes pas bêtes ; à 19.15, Tip top clip ; à 19.20, Rébus. 19.30 Série : Océane (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. Invitée : Gladys Knight. 20.30 Série : Les Envahisseurs. 21.20 Série : Le Frelon vert. 21.50 Le meilleur du pire. 22.20 Chronique moscovite. Préparé par Pavel Lounguine. La Grande Russie sens dessus dessous. 22.25 Série : Dream On. 22.55 Série : Seinfeld. 23.20 Top Bab (40 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Agence Acapulco (et 23.10). 21.30 Le Club. 21.35 Série : The Sweeney (et 0.50). 22.25 Série : Loïs et Clark. 0.00 Série : Le Saint (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 MCM Mag. 21.00 Backstage. Lokua Kanza. 21.30 Autour du groove. Histoire du groove : les chanteurs de bars. 22.30 MCM Dance club. 0.30 Rave On (90 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Reggaementary. 22.00 The Worst of Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report (15 min). 23.45 3 From 1. 0.00 Party Zone (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 International Motorsport. 21.00 Karaté : Championnats du monde en Malaisie. 22.00 Tennis. Internationaux d'Australie. 23.00 Golf. PGA européenne : le Dubai Desert Classic. 0.00 Rallye. Le Dakar 95. Rétrospective. 1.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (240 min).

CINÉ CINÉFIL 18.20 La Merveilleuse Vie de Jeanne d'Arc. ■■ Film muet français de Marc de Gastyne (1929). Avec Simone Genevois, Philippe Hériat, Jean Debucourt (N.). 20.30 Encore. ■ Film britannique de Pat Jackson, Anthony Pelissier et Harold French (1951). Avec Nigel Patrick, Roland Culver, Kay Walsh (N., v.o.). 21.55 L'Esclave du gang. ■ Film américain de Vincent Sherman (1950). Avec Joan Crawford, Kent Smith, David Brian (N., v.o.). 23.45 Les Lys des champs. ■ Film américain de Ralph Nelson (1963). Avec Sidney Poitier, Lilia Skala, (v.o.) (105 min).

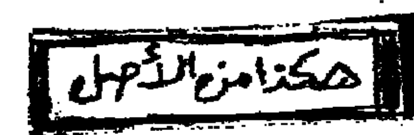
CINÉ CINÉMAS 18.55 L'Œil du maître. Téléfilm français de Stéphane Kurc, avec Olivier Granier, Patrick Chesnais, Marina Vlady. 20.25 Hollywood 26. 21.00 Les Nuits avec mon ennemi. ■ Film américain de Joseph Ruben (1990). Avec Julia Roberts, Patrick Bergin, Kevin Anderson. 22.35 Fixing the Shadow. ■ Film américain de Larry Ferguson (1992). Avec Charlie Sheen, Linda Fiorentino, Michael Madsen (v.o.) (100 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. L'Orangerie de Versailles. Avec Alain Pautrat 19.30 Perspectives scientifiques. L'épilepsie. Avec le professeur Naquet (1). 20.00 Le Rythme et la Raison. Une génération entre deux feux : les compositeurs nés entre 1904 et 1918. 5. Patchwork. 20.30 Radio Archives. Les masques (3). 21.32 Musique : Black and Blue. Fidélité à Bud Powell. Avec René Urtreger. 22.40 Les Nuits magnétiques. Le cinéma a cent ans. Cinémathèques : De Lausanne à Beaubourg. Avec Freddy Buache, Jean-Loup Passek, Jacques Kermabon, Richard Dindo. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Coda. Les débuts du blues. Big Bill Broonzy (5).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Gérard Courchelle, journaliste. 20.05 Concert Franco-Allemand (transmis simultanément sur Saarländischer Rundfunk, Hessischer Rundfunk et Mitteldeutscher Rundfunk) : Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky ; Concerto pour violon et orchestre K 218, de Mozart ; Symphonie n° 3 op. 90, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski. 22.30 Musique pluriel. Hildegard's Dream pour soprano et ordinateur, de Vinao, Frances Lynch, soprano ; Lux aeterna, de Ligeti, par le Groupe vocal de France, dir. Guy Reibel ; Phonèmes pour Cathy, de Prousseur, Cathy Berberian, mezzo-soprano. 23.05 Ainsi la nuit. Sonate en trio BWM 1036, de Bach ; Weinen, Klagen, Sorgen, Zagen, Praeludium, de Liszt ; Petite suite pour violoncelle et piano op. 23, de Busoni. 0.00 Jazz club. En direct de la Villa à Paris. Le quartette du saxophoniste von Freeman.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.



Six heures de programmes pour les retraités

CHAÎNE DESTINÉE *« aux retraités et aux préretraités »*, Canal Soleil devrait être proposée au public, au mois de septembre, en clair, sur le câble et *via* le satellite Eutelsat. Mais déjà cette chaîne est très courtisée. Selon Pascal Chicard, directeur général, Canalsatellite et TF 1 ont pris contact avec Canal Soleil en vue de l'inclure dans les bouquets de programmes qu'ils préparent.

Avant toute décision, la chaîne boucle une augmentation de capital qui devrait se situer entre 50 et 100 millions de francs et qui sera souscrite par *« un noyau dur de cinq grands actionnaires »* (établissements financiers, caisses de retraite, de mutuelles, de groupes industriels et de compagnies d'assurances). *« Le financement de la chaîne »*, proposée gratuitement aux câblo-opérateurs, sera assuré, indique Pascal Chicard, par un prélèvement sur les cotisations – 100 à 150 francs – des adhérents à Réseau Soleil, un club prestataire de services en direction des personnes âgées, fondé avec Radio-Bleue, le magazine *Notre Temps* et le groupe de presse Le Particulier.

« Télévision de services » selon ses promoteurs, Canal Soleil offrira une grille quotidienne de six heures de programmes, entre 12 heures et 18 heures, et multidiffusés le week-end. Conçue pour *« les gens qui ont du temps »*, la chaîne axera sa programmation sur le temps libre, l'art de vivre, la santé, la connaissance, mais aussi la solidarité, en ouvrant son antenne aux organisations humanitaires.

Christine Bravo/Animatrice de « J'ai un problème... » sur France 2

« Je vais faire de la futilité le mieux possible »

APRÈS L'ARRÊT de « Frou-Frou », le 18 juin 1994, et seulement une douzaine de « Chéri(e), j'ai un truc à te dire » à la rentrée, Christine Bravo revient le samedi 21 janvier à 18 h 55 sur France 2 avec le magazine « J'ai un problème... », une émission « vie pratique » censée résoudre les petits problèmes de Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Mais pas ceux de l'animatrice.

– Êtes-vous satisfaite de votre nouvelle émission ?

– Je ne suis pas contente de ce premier numéro, et je pense que le deuxième ne sera pas très bon non plus. Je considère que nous avons diffusé un « pilote », qui n'aurait jamais dû passer tel quel. Mais la direction de France 2 m'a demandé de concevoir une nouvelle émission en quatre semaines, après avoir décidé l'arrêt de « Chéri(e), j'ai un truc à te dire ». C'est un problème de temps : nous n'avons pas pu trouver de vraies solutions à apporter aux problèmes qui nous étaient soumis par les premiers invités.

– Effectivement, proposer à un homme qui se trouve trop petit de mettre des talonnettes dans ses chaussures, ou à une jeune femme complexée par son aspect « garçon manqué » d'acheter des robes et de se maquiller, c'est un peu court...

– C'est vrai. Mais nous n'avons pas non plus l'intention de nous prendre au sérieux. Notre propos n'est pas de promettre aux gens qu'ils vont maigrir de vingt kilos ou qu'ils vont tout d'un coup, par un coup de baguette magique, devenir très beaux et très intelligents. C'est une émission sans prétentions. Nous voulons juste relativiser, par l'humour, des petits soucis qui empoisonnent la vie, mais qui ne sont pas très graves.

– Les thèmes retenus pour les premières émissions, « Je ne sais pas draguer », « j'ai un rire idiot », « mon chien s'oublie partout » ou encore « chaque fois que j'ai un déjeuner important, je fais des taches sur ma cravate », sont un peu indigents.

« Je ne veux pas partir de la télé sur un échec »

– Ecoutez, on est dans un créneau – le samedi à 19 heures – futile, on ne peut faire que du futile. Qui regarde la télé le samedi en fin d'après-midi ? Les gens s'apprêtent à sortir, ils allument leur petit écran et vaquent à leurs occupations en même temps. Vous avez déjà vu une émission culturelle dans ce créneau-là ? Alors je pense qu'à défaut d'être très cultivé et très intelligent, il faut être très pratique, très premier degré.

– Et ça vous plaît ?

– Quand Louis Bériot [un des conseillers de Jean-Pierre Elkabbach] m'a demandé d'arrêter « Chéri(e) », qu'il n'aimait pas, j'ai demandé à avoir un autre créneau horaire, à savoir un 22 h 30, pour pouvoir faire autre chose, une émission littéraire, par exemple. On ne me l'a pas accordé, alors qu'on offrait deux soirées à Jean-Luc Delarue. Ça veut dire que je ne fais pas le poids face à Delarue. Que voulez-vous que j'y fasse ?

– Avant de devenir une vedette du petit écran, vous avez été institutrice, vous avez beaucoup écrit, des chroniques pour *Libération* et *Le Matin*, et des livres. Bref, vous savez faire autre chose. Vous n'êtes pas obligée de rester à la télé...

– Croyez-vous que ce soit si simple ? D'abord, si je revenais simplement en presse écrite, j'aurais l'impression de revenir en arrière. Et puis personne ne m'attend. Ecrire, raconter, c'est tout ce que j'aime faire, mais ce n'est pas un métier, au sens où ça vous permet de gagner votre vie. Il faut que je fasse un métier pour vivre, et la télé n'est pas un métier désagréable... Alors je vais faire de la futilité le mieux possible : c'est une période transitoire. Si en juin on ne m'offre rien d'autre, j'aviserai. Mais j'ai un problème – si on peut dire... : je ne veux pas partir de la télé sur un échec. Je veux sortir sur quelque chose d'éblouissant !

– Vous croyez que « J'ai un problème... » a des chances de devenir éblouissant ?

– Pourquoi pas ? Encore une fois, c'est une question de temps. Souvenez-vous des premiers « Frou-Frou » : ils étaient très mauvais !

Propos recueillis par Fabienne Darge

Rites

par Daniel Schneidermann

Une fois de plus, on pourrait ici se régaler du feuilleton politique quotidien. L'épisode du jour est plus délicieux qu'hier, et bien moins que demain sans doute. Qui n'a pas vu Jacques Chirac sur un coin de la tribune, écoutant sidéré Philippe Séguin énumérer les raisons qui lui faisaient choisir un cheval perdant d'avance, ne peut savoir ce qu'est une déroute humaine.

Une fois de plus, on pourrait de ce balcon regarder passer les candidats, les candidats sauf si et les candidats peut-être, les candidats flamboyants et les candidats tremblants, les blessés et les trépassés, les candidats insolents et les candidats virtuels, si l'on n'était saisi par un soudain remords. Et la grotte ? Avec tout cela, entre les candidats et les meetings, on risquerait d'oublier d'exprimer l'inexplicable bonheur que procura la découverte, au journal télévisé, des chevaux et des mammouths si bien conservés de la Combe d'Arc. A vrai dire, on aurait déjà dû évoquer le sujet hier.

Mais, à la vue des courts reportages consacrés, mercredi soir à la fin du « 20 heures », à la Combe d'Arc, un étrange phénomène se produisit : on n'y crut d'abord pas. C'était trop beau pour être vrai. Si ç'avait été vrai, le journal télévisé en eût fait son premier sujet, son gros titre. On eût entendu des coups de clairon jusque dans la cour de l'hôtel Matignon. La découverte de la Combe d'Arc, c'était la bonne nouvelle absolue, une sincère raison de se réjouir. Dans le flot des catastrophes, les bonnes nouvelles sont assez rares pour que l'on ne les boude point. Mais celle-ci ne paraissait pas réelle. Quelque chose ne collait pas. Si c'était si important, pourquoi la télévision ne s'enthousiasmait-elle pas davantage ?

Dans quelque deux cents ans – à moins que ce ne soit deux mille – des archéologues, désireux de savoir comment les hommes de la fin du millénaire accueillirent la découverte de la Combe d'Arc, se plongeront dans les journaux télévisés de ce 18 janvier 1995. A leur probable stupéfaction, ils s'apercevront que les neuf dixièmes en furent consacrés à commenter un autre événement : le long monologue monocorde d'une sorte de pacha coutumier local, répondant à l'étrange patronyme de Balladur.

Poussant plus loin l'investigation, les archéologues des siècles prochains dévoileront qu'une part importante du temps d'antenne consacré à ce monologue fut employée à expliquer pourquoi il ne s'agissait en aucune manière d'un événement intéressant. Des commentateurs commentèrent qu'il n'y avait rien à commenter. Des partisans et des adversaires en convinrent avec bienveillance. Après quoi, seulement trois minutes furent consacrées à la grotte.

Il y a fort à parier que ces archéologues s'interrogeront alors. Quelle était la fonction du journal télévisé de l'année 1995 ? Un simple rite ? La manifestation d'un système de croyances plus sophistiqué ? Gageons que la réponse leur demandera bien vingt mille ans.

SAMEDI 21 JANVIER

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Harmonies en sol mineur, de Richard Puech.
13.45 Série : Sydney Police.
14.45 Série : K 2000.
16.30 Série : Chips.
17.20 Série : 21, Jump Street.
18.10 Magazine : Trente millions d'amis.
18.40 Divertissement : Vidéo gag. 200ᵉ émission.
19.10 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.45 Variétés : Super Nanas. Invités : Marie Laforêt, Jeannie Longo, Josiane Balasko. Jury : Alain Chabat, Gérard Hernandez, Laurent Baffie, Roger Zabel, présidé par Guy Montagné. Avec l'Orchestre de Darzie.

22.45 Magazine : Ushuaïa. Météores du vertige, les monastères grecs. Les Caballitos de Totoja ; Le Marbre de Carrare ; Les Harpes de l'estuaire.
23.55 Magazine : Formule foot. 23ᵉ journée du Championnat de France de D1.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise *(rediff.).*
1.00 TF 1 nuit (et à 1.55, 3.55, 4.35).
1.10 Programmes de nuit. Peter Ströhm ; 2.05, La Mafia III ; 4.05, Histoires naturelles ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé. La maison de tous les dangers. Invités : le docteur Christine Duval, pédiatre, spécialiste de la sécurité domestique au ministère de la santé ; Le professeur Paul Petit, anesthésiste-réanimateur à Lyon.
14.30 Magazine : Samedi sport. A 15.00, Rugby : Tournoi des cinq nations, France-pays de Galles ; à 16.50, Tiercé, en différé de Vincennes ; à 17.05, Rubgy : Tournoi des cinq nations, Irlande-Angleterre.
18.50 INC.
18.55 Magazine : J'ai un problème. Présenté par Christine Bravo.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui. *L'émission-revolver.*

23.05 Magazine : Chela ouate. Les jeunes et l'exclusion.
1.05 Les Films Lumière.
1.10 Journal, Météo et Journal des courses.
1.25 Programmes de nuit. L'Heure du golf (rediff.) ; 1.55, Taratata (rediff.) ; 2.55, Dessin animé ; 3.00, Bouillon de culture (rediff.) ; 4.05, Septième Continent : les voiles du pôle ; 4.30, Bolivie (2).

FRANCE 3

17.45 Magazine : Montagne. Le Seigneur du Vignemale, de Daniel Despin.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. L'Art grec, de Roland Martin.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.31, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Téléfilm : La Voyageuse du soir. D'Igaal Niddam, avec Sophie Broustal, Aurore Clément. *Viviane, une jeune provinciale, se passionne pour le stylisme. Souvent seule, et manquant de confiance, elle refuse de croire à son talent.*

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Invités : Lauren Bacall (*Maintenant*) ; Denise Gence (*Mémoires*) ; Claude Olievenstein (*Ecrit sur la bouche*) ; Hippolyte Romain (*Prêt-à-porter*).
23.25 Météo et Journal.
23.50 Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... La Nouvelle-Orléans, ville musique.
0.50 Musique : Cadran lunaire. Sonate pour piano, de Haydn, par Xu Zhong (25 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.05 Série : Les Têtes brûlées.
15.00 Série : Les Champions.
16.00 Série : Poigne de fer et séduction.
16.30 Série : Airport, unité spéciale.
17.30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.25 Série : Agence Acapulco.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.

20.45 Téléfilm : Bangkok Hilton. De Ken Cameron, avec Nicole Kidman, Denholm Elliot. *D'une courte rencontre ente Hal et Catherine, naîtra Katrina...*
0.35 Série : Les Professionnels. Une nuit diablement chaude.
3.30 Rediffusions. E = M 6 ; 3.55, Fax'O ; 4.20, Culture pub ; 5.15, Portrait des passions françaises (Le désir).

CANAL +

13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Sport : Basket. En direct. Dijon-PSG Racing.
15.45 Documentaire : Lynx.
16.25 Les Superstars du catch.
En clair jusqu'à 20.30
17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Alexandre Devoise.

20.30 Téléfilm : Retour à la case départ. De Jack Sholder, avec Jonathan Silverman.
22.00 Flash d'informations.

22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 23ᵉ journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Massacre à la tronçonneuse. ■ Film américain de Tobe Hooper (1974).
0.20 Cinéma : La Loi de la nuit. □ Film américain d'Irwin Winkler (1992).
2.00 Cinéma : Henri le Vert. ■ Film suisse-franco-allemand de Thomas Koerfer (1993).
4.00 Cinéma : Meurtre d'un bookmaker chinois. ■■ Film américain de John Cassavetes (1976, v.o.).
5.45 Documentaire : Guy Debord, son art et son temps. De Brigitte Cornand.
6.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

13.30 L'Age de la découverte. Christophe Colomb. 6. Vers le mélange des mondes.
14.30 Les Grandes Biographies. Gheorghi Joukov et la bataille de Berlin.
15.30 Documentaire : Arts musique. Un siècle de danse. Du romantisme au néoclassique (rediff.).
16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. L'Alcazar (rediff.).
17.00 Documentaire : Cinéma. Les grands séducteurs : Cary Grant (rediff.).
18.00 Documentaire : A tous vents.

ARTE

19.00 Série : Black Adder. 3. Black Adder et l'archevêque, de Martin Shardlow, avec Brian Blessed, Peter Benson (v.o.). *Humour britannique.*
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Entretien avec Arno Peters (3ᵉ partie, rediff.).
19.40 Histoire parallèle. Actualités allemandes et françaises de la semaine du 21 janvier 1945, commentées par Marc Ferro et Bertrand Goldschmidt.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Les Taupes. En cavale, de Geoffrey Sax, avec Nigel Havers, Warren Clarke (3ᵉ partie). *Tout le monde recherche les deux espions du KGB qui ont disparu. Une série très britannique.*

21.35 ▶ Documentaire : Métal et mélancolie. Vivre à Lima, de Heddy Honigmann et Peter Delpeut.
22.55 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Patrice Blanc-Francard. Talking Loud ; Curious the Velvet Underground in Europe, de Declan Lowney ; Angélique Kidjo.
0.10 Série : Johnny Staccato. 3. Les Parents, avec John Cassavetes, Eduardo Ciannelli (v.o., 26 min). *Série culte.*

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 La Météo des cinq continents. (et 20.55). 19.30 Le Journal de la TSR. En direct. 20.00 Feuilleton : Au nom du père et du fils. 21.00 Le Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Théâtre : L'Amour foot. Pièce de de Robert Lamoureux. Mise en scène de Francis Joffo, avec Robert Lamoureux. 23.10 J'ai un problème... Présenté par Christine Bravo. Rediff. de France 2 du 14 janvier.

PLANÈTE 19.35 Télé radio magie. De Christophe de Ponfilly. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 11. A26 Invader. 21.25 Rachida, lettres d'Algérie. De Florence Dauchez. 22.15 Musique : les premiers émois. 23.00 15 jours sur Planète. 23.25 Les Grands Maîtres de la photographie. De Peter Adam. 6. Alfred Eisenstaedt. 0.00 Force brute. De Robert Kirk. 20. Sous-marins (50 min).

PARIS PREMIÈRE 20.00 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. Levallois-Antibes. 21.45 Embouteillage. 22.50 Pierre Palmade. Spectacle enregistré au Palais des glaces en 1990. 23.45 Éric Thomas. Café-théâtre. Enregistré au festival de la Performance d'acteurs de Cannes en 1992. 0.45 Russel Malone. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère) en 1994 (30 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 La Véritable Histoire de Malvira. Marionnettes. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Les Aventuresd'une fourmi (60 min).

INTER CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Somme, août 1916. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? Animé par France Roche. Invité : Robin Renucci. 23.20 Série : Lonesome Dove. 0.05 Quatre en un (30 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Feuilleton : Les Boussardel. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Les Misérables (120 min).

MCM 19.00 Autour du groove. Histoire du groove : la gouaille parigote. 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Queensryche Unplugged. Concert. 21.30 The Stone Temple Pilots Unplugged. Concert enregistré à New York en novembre 1993. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.55 Ski. En direct. Coupe du monde : descente dames, à Cortina d'Ampezzo (Italie) ; descente messieurs, à Wengen (Suisse). 14.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie. 17.55 Football. En direct. Championnat de France de D2 : Mulhouse-Guingamp. 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A : Pau-Orthez-Cholet. 21.40 Ski. Léger différé. Coupe du monde : Épreuve de saut à Sapporo, au Japon. 22.00 Tennis. Internationaux d'Australie. 23.00 Golf. PGA européenne : le Dubai Desert Classic. 1.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (240 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé n°1. 19.05 Actualités Pathé n°2. 19.55 Actualités Pathé n°3. 20.45 Le Club. Invité : Constantin Costa-Gavras. 22.05 A l'aube du cinéma. De Bill Gleason. 23.00 Le Cabinet du Dr Caligari. □ Film américain de Roger Kay (1962, N., v.o.). 0.40 Swing au cœur. ■ Film américain de Gregory Ratoff (1942, N., v.o., 85 min).

CINÉ CINÉMAS 18.50 Les Dessous d'Hollywood. 2. Les agents. 19.45 Le Bazar de Ciné-Cinémas. 20.30 Le major parlait trop. Téléfilm de Robert Lewis (95 min). 23.00 Cent jours à Palerme. ■ Film italien de Giuseppe Ferrera (1983). Avec Lino Ventura.

RADIO

FRANCE-CULTURE 18.50 Allegro serioso. Le métier de maire. Avec Michel Montenay. 19.32 Poésie sur parole. André du Bouchet lit Mallarmé et Reverdy. 20.00 Le Temps de la danse. Redjep Mitrovitza parle du journal de Nijinsky ; Larrio Ekson évoque son travail au Ballet du Rhin. 20.30 Photo-portrait. Stéphane Lissner. 20.45 Fiction. Les Maîtres du jeu : Robert Pinget. 1. Le temps de Robert Pinget. 22.35 Opus. Le concours de chant de Toulouse. 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Laurence Lautrette, avocate au barreau de Paris.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Clara Haskil, piano. Concerto pour piano et orchestre op. 54, de Schumann, par l'Orchestre des concerts Lamoureux, dir. Igor Markevitch ; Sonate pour violon et piano n° 5 op. 24 (extrait), de Beethoven, Arthur Grumiaux, violon. 20.00 Soirée lyrique (donnée le 5 février 1994 au Théâtre communal de Bologne dans le cadre de la saison des opéras Euroradio) : Marie Stuart, de Donizetti, tragédie lyrique en deux parties sur un livret de Giuseppe Bardari, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre municipal de Bologne, dir. Daniel Oren, Gloria Scalchi (Elisabeth), Kallen Esperian (Marie Stuart), Gregory Kunde (Robert Dudley). 23.00 Musique pluriel (concert donné le 16 novembre 1994 au Conservatoire d'art dramatique) : Œuvres de Kurtag par le Quatuor Keller. 0.59 Auto portrait. Ivan Fedele.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les interventions à la radio

Radio Classique 101 FM, 12 heures : Gérard Worms (« Questions orales »).



Le Monde

LE MONDE / SAMEDI 21 JANVIER 1995

Les visiteurs

par Pierre Georges

Deux visiteurs du soir, jeudi, à Matignon : un cardinal, un écrivain. Non pas qu'on les ait pistés ou que l'on ait ici à tenir les minutes exquises de l'agenda balladurien. Mais simplement parce qu'ils l'ont raconté, sans rien dire, tout en le disant.

Et c'est en cela que la chose présente de l'intérêt. Dis-moi qui te visite... Prenons le cardinal, Jean-Marie Lustiger. L'archevêque de Paris s'en revenait de loin. Très loin même. D'en papauté, de ces pays étranges, Philippines, Papouasie, où le nom de Mgr Gaillot n'évoque pas grand-chose et où les tourments de l'Eglise de France n'altèrent pas la ferveur des masses. Mgr Lustiger, en somme, s'en revenait de ces contrées radieuses d'outre-Partenia.

Les cardinaux sont hommes. Et comme tels ils n'échappent pas aux choses du vulgaire, la fatigue due au décalage horaire. On peut donc supposer qu'au retour de cette tournée pontificale Mgr Lustiger avait droit plein et entier à un repos bien mérité et à une saine méditation.

Alors pourquoi, toutes affaires cessantes, cette visite impromptue, et imprévue à l'agenda officiel du premier ministre ? Poser la question, c'est s'efforcer d'y répondre. Les deux hommes, on allait *presque écrire, funeste tentation*, les deux cardinaux, avaient des choses à se dire. Et Mgr Lustiger d'ailleurs le dira : s'il vint à Matignon, en urgence temporelle, ce fut pour s'y entretenir avec le premier ministre du voyage du pape en Asie et en Océanie. Et même, précisa-t-il, il fut seulement question *« des Journées mondiales de la jeunesse à Manille »*.

Les Journées mondiales de la jeunesse à Manille étant comme chacun sait au premier rang des préoccupations actuelles du premier ministre et de l'Eglise de France, l'explication pourrait susciter une douce incrédulité. Mais quoi ? Un cardinal de France ne ment pas. Ou alors, s'il le fait, c'est dans l'absolue nécessité d'un pieux mensonge, avec absolution d'office. Tenons donc pour acquis et tenons-nous le pour dit : ils n'*« en »* ont point parlé. La visite n'avait *« rien à voir »* avec la révocation de Mgr Gaillot. Ils n'*« en »* ont point parlé, ce qui, on en conviendra, représente une manière d'exploit par omission.

Second visiteur du soir, Jean Raspail. L'écrivain a tenu à faire savoir que s'il était venu ce n'était point pour faire acte de dévotion et d'hommage respectueux au candidat. Le souci eût été vulgaire en effet et un peu commun. Tant il est vrai que la procession révérencieuse des lettres, arts et penseurs *semble devoir ces temps-ci* connaître un vrai succès d'affluence.

Non, si Jean Raspail a répondu à l'invitation du premier ministre, c'est pour s'entretenir avec lui de choses et d'autres. Et notamment, on n'en sort pas, de son dernier roman *L'Anneau du pêcheur*, fresque historique sur la *papauté et ses intrigues de succession*. Edouard Balladur manifesta sur le sujet une curiosité gourmande. Et Jean Raspail ne s'y trompa point : *« Le premier ministre s'intéresse beaucoup à l'Histoire. Il y avait certains points sur lesquels il voulait m'interroger pour savoir où s'arrêtait l'Histoire et où commençait le romanesque. » C'est en effet la question fonda*mentale. Et d'actualité.

La hausse des prix en 1994 n'a été que de 1,6 %

LA HAUSSE DES PRIX à la consommation a atteint, en France, un point bas historique en 1994. Selon les comptes définitifs de l'INSEE, publiés vendredi 20 janvier, les prix à la consommation ont en effet baissé de 0,1 % en décembre. La hausse a donc été limitée à 1,6 % sur l'ensemble de l'année, contre 2,1 % en 1993. Une telle modération n'avait jamais été constatée depuis 1956 (1,2 %).

La France se situe donc parmi les grands pays industrialisés dont l'évolution des prix est la plus faible. A titre de comparaison, l'inflation, en 1994, a atteint 2,7 % en *Allemagne et aux Etats-Unis* et 2,6 % au Royaume-Uni. Seuls la Suisse (0,4 %) et le Japon (1 %) ont enregistré des taux plus faibles.

Ce résultat exceptionnel est le produit de la politique de « désinflation compétitive » mise en œuvre par la France depuis près de douze ans, qui a progressivement limité l'augmentation des prix et *redonné des couleurs au commerce* extérieur. La tendance a été fortement *accentuée* par la récession de l'année 1993 et les effets déflationnistes qu'elle a occasionnés. La reprise économique devrait de nouveau peser sur l'évolution des prix, en les faisant repartir légèrement à la hausse, mais, comme en témoigne le nouveau recul des prix en décembre 1994, cela n'agit toujours qu'avec retard.

Le bilan de l'année 1994 est d'autant plus spectaculaire qu'il prend en compte une très forte hausse des prix du tabac (19,9 %), qui intervient pour plus de 17 % dans le calcul de l'indice. Hors tabac, le glissement des prix – ce que les experts appellent l'inflation « sous-*jacente* » – *est donc* encore beaucoup plus faible, puisqu'il ressort seulement à 1,3 %. En dehors de cette hausse fiscale, qui a touché les fumeurs, les seuls grands dérapages en 1994 concernent le poste café-thé-cacao (32,4 %) et celui de l'eau et du chauffage urbain (10,1 %).

L. M.

Le taux le plus faible depuis 1956

Evolution d'ensemble dont :	
alimentation	+1,0 %
produits manufacturés	+0,2 %
services	+2,6 %
tabac	+19,9 %
loyer-eau	+3,2 %
tarifs publics (hors énergie)	+6,4 %
produits pétroliers	-0,2 %
ENSEMBLE (hors tabac)	+1,3 %

Source : INSEE

Hervé Bourges favori pour présider le CSA

L'ANCIEN président de France Télévision, Hervé Bourges, et Georges-François Hirsch, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), sont les deux personnalités le plus fréquemment citées pour succéder à Jacques Boutet, président du CSA, dont le mandat se termine lundi 23 janvier.

Cette nomination relève du chef de l'Etat. Selon la loi, François Mitterrand peut nommer, soit une personnalité extérieure au Conseil – c'est le cas de M. Bourges, actuellement ambassadeur de France à l'UNESCO –, soit élever un des conseillers au poste de président. Dans cette seconde hypothèse, il lui revient de nommer un autre membre. Mais à moins d'une ultime volte-face, il semble que le choix se porterait sur M. Bourges.

DEUX AUTRES REMPLACEMENTS

Les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale doivent eux aussi nommer chacun un membre de l'instance de régulation de l'audiovisuel, en remplacement, pour le premier, de Daisy de Galard et, pour le second, d'André Gauron, leurs mandats arrivant à échéance. René Monory devrait vraisemblablement nommer Jean-Marie Cotteret, conseiller du ministre de la justice et professeur de droit et de sciences politiques. Parmi les personnalités citées que pourrait nommer Philippe Séguin, figurent l'écrivain Philippe de Saint-Robert et l'ancien directeur général de La Cinq, Philippe Ramond. Le nom d'Hervé Bourges est aussi cité.

MM. Séguin et Mitterrand pourraient évoquer ce sujet au cours d'un entretien commun, programmé avant la fin de la semaine. Les décrets annonçant ces nominations doivent être publiés au *Journal officiel* avant la prise de fonctions du futur président du CSA, soit au plus tard mardi 24 janvier.

Le Congrès américain rechigne à aider le Mexique

WASHINGTON
de notre correspondant

S'il paraît probable que le Congrès finira par adopter le *« plan de sauvetage » de l'écono*mie mexicaine récemment annoncé par l'administration démocrate (*Le Monde* daté 15-16 janvier), nul n'est aujourd'hui en mesure de prévoir quand et dans quelles conditions. A peine Bill Clinton avait-il triomphalement fait état du soutien des principaux chefs de la majorité républicaine que de *nombreuses voix discordantes se* faisaient entendre. Argument majeur avancé par la « base » parlementaire : le Mexique a créé tout seul la crise financière dans laquelle il est plongé, ce n'est pas aux contribuables américains de l'en sortir.

L'importance des sommes en jeu (40 milliards de dollars, notamment sous forme de garanties de crédits, soit 210 milliards de francs) a permis de rassurer les marchés financiers, tout en affolant une « Amérique profonde » où sévit un fort courant isolationniste. C'est cet état d'esprit que traduit la rébellion à laquelle le président américain est aujourd'hui confronté.

Washington va imposer des *« conditions sévères »* à Mexico en échange de la garantie financière américaine, a souligné le président, *ajoutant que celle-ci* n'est pas *« une aide à l'étranger »* ou *« un cadeau »*, mais simplement des *« prêts de l'Etat américain »* à un pays dont le rétablissement économique est *« important pour les intérêts stratégiques »* des Etats-Unis. De toute façon, Mexico paiera *« comme une prime d'assurance »*, c'est-à-dire une *commission, dont le montant*, selon les experts, devrait atteindre quelque 8 % du total.

Le Trésor a diffusé un mémorandum aux parlementaires, afin de les mettre en garde contre les dangers d'une poursuite de la crise mexicaine : *« diminution des exportations américaines, augmentation de l'immigration illégale aux Etats-Unis et contagion* [de la crise monétaire] *à d'autres marchés »* latino-américains. Sur ce dernier point, un chiffre est même avancé : 500 000 nouveaux immigrants illégaux, dont 330 000 en Californie et 100 000 au Texas.

Cependant, la crise mexicaine tombe en effet plutôt mal : les républicains ont un ambitieux programme de diminution des dépenses budgétaires, prévoyant notamment une réduction drastique de l'aide étrangère. Alors que plusieurs responsables républicains veulent imposer au Mexique des conditions très strictes en matière d'immigration, certains démocrates demandent que son gouvernement adopte des mesures en faveur du respect des droits de l'homme et de la protection des droits du travail. Or de telles concessions seraient *dangereuses pour le président* Zedillo, déjà fragilisé par la crise économique que traverse son pays.

Bill Clinton se déclare *« convaincu »* d'obtenir un vote *« rapide »* du Congrès, mais les responsables républicains de la Chambre des représentants ont indiqué, jeudi soir 19 janvier, qu'ils n'examineront pas le plan mexicain avant *« au moins deux semaines »*. La Bourse de Mexico a aussitôt réagi. Les principales valeurs ont poursuivi leur chute pour la troisième journée consécutive, et le peso a de nouveau piqué du nez.

Laurent Zecchini

Fin de la session extraordinaire du Parlement

LA SESSION extraordinaire du Parlement, ouverte le 9 janvier, a été close, jeudi 19 janvier. Auparavant, députés et sénateurs avaient définitivement adopté le projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement. Ils ont notamment retenu les dispositions visant à empêcher la spéculation sur les biens expropriés pour cause de *risques naturels majeurs*.

Ces quelques jours de session extraordinaire auront permis au gouvernement de faire adopter quelques textes bienvenus en période électorale : notamment la loi de modernisation de l'agriculture, qui allège les charges des exploitations et améliore le statut des veuves d'agriculteurs ; la loi sur la profession d'exploitant de taxi ; les mesures relatives aux transporteurs routiers. A l'inverse, les projets qui risquaient de soulever des difficultés, comme le projet de loi sur l'école de François Bayrou ou, encore, l'institution controversée d'un délit de très grand excès de vitesse, ont été reportés *sine die*.

En raison des élections, ce n'est probablement pas avant la fin du mois de juin, et vraisemblablement lors d'une session extraordinaire en juillet, que le Parlement pourra recommencer à légiférer.

■ **MICHEL SARDOU : Victime d'une forte grippe** *« qui l'a rendu aphone »*, le chanteur annule les récitals qu'il devait donner, à l'Olympia, vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 janvier.

Le chauffeur de M. Longuet confirme des versements en liquide au PR

INTERROGÉ au début de la semaine, le chauffeur de Gérard *Longuet, Marc Vernet*, a révélé aux enquêteurs du SRPJ de Rennes qu'il avait effectué des dépôts d'argent liquide sur les comptes bancaires du PR à la demande de l'ancien ministre de l'industrie. Selon *L'Est républicain* du 21 janvier, qui publie cette information, ces remises de fonds – dont le montant n'est pas précisé – auraient eu lieu en *1989* et en 1990. Ces informations confirment les enquêtes préliminaires ordonnées l'an dernier à la demande du parquet de Paris. Parmi de nombreux documents comptables concernant un total de 28 millions de francs versés en liquide sur les comptes du Parti républicain entre 1987 et 1991, se trouvaient déjà *mentionnés les versements de* M. Vernet.

Dans un rapport transmis le 30 septembre 1994 à la chancellerie, le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, avait proposé l'ouverture d'une information judiciaire contre X... pour abus de biens sociaux, abus de confiance, recel et infraction à la *loi de 1990* sur le financement des partis politiques. Cependant, compte tenu de la prescription, il n'avait retenu que 2,8 millions de francs susceptibles d'avoir bénéficié frauduleusement au PR après l'entrée en vigueur de la loi d'amnistie du 30 janvier 1990.

■ **AFFAIRES : le juge d'instruction chargé à Grenoble de l'affaire** Névache a mis en examen pour *« abus de biens sociaux et corruption »*, jeudi 19 janvier, les quatre dirigeants de sociétés de travaux publics qui avaient été placés en garde à vue mardi à l'hôtel de police de Grenoble (*Le Monde* du 20 janvier). Entendus sur des travaux effectués gracieusement au domicile de la compagne de l'adjoint au maire de Grenoble chargé des grands travaux, Guy Névache, écroué dans cette affaire, les quatre responsables ont aussi été interrogés sur les conditions de passation des marchés avec la ville et la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise. Ils ont été laissés en liberté.

■ **Afin d'adopter une motion de soutien au juge Halphen**, une assemblée générale du tribunal de grande instance (TGI) de Créteil (Val-de-Marne) a été convoquée, lundi 23 janvier, à huis clos. Le juge Halphen est chargé de l'enquête sur des fausses factures des offices HLM de Paris et de la région parisienne. Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a été saisi sur l'éventuel dessaisissement du juge après que son beau-père, le docteur Maréchal, eut été mis en examen en marge de cette affaire.

■ **La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes** a jugé irrecevable, jeudi 19 janvier, une constitution de partie civile du parti républicain dans l'affaire Trager-Pont-à-Mousson. C'est ce dossier qui avait conduit le conseiller rennais, Renaud Van Ruymbeke, à s'intéresser, l'an dernier, au financement du PR.

■ **CINÉMA : Marcel Ophuls démissionne de l'Académie des Césars.** Devant le refus du cinéaste de voir *Veillées d'armes*, son film sur le travail des journalistes en Bosnie, concourir avec les films de fiction, l'Académie avait accepté de créer cette année, *« à titre exceptionnel »*, un César pour récompenser un *« film-document »* (*Le Monde* des 11 et 13 janvier). Marcel Ophuls a écrit à Georges Cravenne, secrétaire général de l'Académie, et à Daniel Toscan du Plantier, son président, pour leur faire part de son regret de voir que cette innovation le soit *« à titre exceptionnel »*, ajoutant qu'il n'a demandé à *« bénéficier d'aucun traitement de faveur »*, et leur a fait part de sa démission.

SOMMAIRE

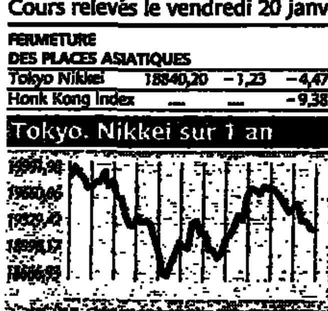
SERVICES

BOURSE

Cours relevés le vendredi 20 janvier 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18840,20	−1,23	−4,47
Honk Kong Index	—	—	−9,38



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/01	var. en % 18/01	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1837,11	−1,25	—
Londres FT 100	3028,60	−0,86	−1,20
Milan BCI 30	1062	+2,12	+3,60
Francfort Dax 30	2089,36	+0,51	−0,81
Bruxelles	1363,37	+0,12	−1,89
Suisse SBS	994,48	−0,46	−4,20
Madrid Ibex 35	283,19	+0,34	−0,63
Amsterdam CBS	276,80	−0,04	−0,43

DEMAIN dans « Le Monde »

IL Y A CINQUANTE ANS : Les troupes soviétiques découvraient l'horreur du camp d'extermination nazi d'Auschwitz. Un rescapé, Georges Snyders, professeur honoraire de sciences de l'éducation, raconte.

Tirage du *Monde* du vendredi 20 janvier : 532 735 exemplaires